ENCYCLOPÉDIE BERBÈRE

XX

Gauda – Girrei

EDISUD

ENCYCLOPÉDIE BERBÈRE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

GABRIEL CAMPS
professeur émérite à l'Université de Provence
L.A.P.M.O., Aix-en-Provence

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

G. CAMPS (Protohistoire et Histoire)
H. CAMPS-FABRER (Préhistoire et Technologie)
S. CHAKER (Linguistique)
J. DESANGES (Histoire ancienne)
O. DUTOUR (Anthropobiologie)
M. GAST (Anthropologie)

COMITÉ DE RÉDACTION

M. ARKOUN (Islam)
E. BERNUS (Touaregs)
D. CHAMPAULT (Ethnologie)
R. CHENORKIAN (Préhistoire)
H. CLAUDOT-HAWAD (Touaregs)
M. FANTAR (Punique)
E. GELLNER (Sociétés marocaines)
J.-M. LASSERE (Sociétés antiques)
J. LECLANT (Égypte)
T. LEWICKI (Moyen Âge)
K.G. PRASSE (Linguistique)
L. SERRA (Linguistique)
G. SOUVILLE (Préhistoire)
P. TROUSSET (Antiquité romaine)
M.-J. VIGUERA-MOLINS (Al Andalus)

UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES PRÉ- ET PROTOHISTORIQUES
UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES ET ETHNOLOGIQUES
LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE ET DE PRÉHISTOIRE DES PAYS DE LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES SUR LE MONDE ARABE ET MUSULMAN

ENCYCLOPÉDIE BERBÈRE

XX
Gauda - Girrei

Publié avec le concours du
Centre National du Livre (CNL)
et sur la recommandation du
Conseil international de la Philosophie
et des Sciences humaines
(UNESCO)

ÉDISUD
La Calade, 13090 Aix-en-Provence, France

ISBN 2-85744-201-7 et 2-74490-028-1

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, « que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de ses auteurs ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Edisud, 1998

Secrétariat : Laboratoire d'Anthropologie et de Préhistoire des pays de la Méditerranée occidentale, Maison de la Méditerranée, 5 bd Pasteur, 13100 Aix-en-Provence.

G16. GAUDA

Roi numide de la lignée massyle, petit-fils de Massinissa, il était fils de Mastanaba'* (dont les Latins "punicisèrent" le nom en Mastanabal) et demi-frère de Jugurtha dont la mère était une concubine de Mastanaba'. Le nom de Gauda est certainement d'origine africaine, les Latins écrivaient son nom "Gauda" forme que donnent Salluste dans la *Guerre de Jugurtha* et des inscriptions de l'époque romaine (*C.I.L.* II, 3417, à Carthagène, *Inscriptions latines d'Algérie,* I, 1242, à Thubursicu Numidarum). Les Grecs restent, dans leurs textes, très proches de la forme latine : Dion Cassius (fragm. 89,4) écrit Γαυδας, mais les deux inscriptions qui le nomment, donnent Γαος à Syracuse. Le roi Micipsa qui était désireux de maintenir la paix entre les princes susceptibles de lui succéder, semble avoir obéi à une vieille conception numide du partage de l'autorité entre trois princes portant le titre de roi. C'est le principe qui avait prévalu à la mort de Massinissa (148 av. J.-C.) : les trois frères, Micipsa* (Mkawssen), Mastanaba'* et Gulussa* (sans doute les aînés des 90 enfants attribués au vieux roi massyle) avait chacun reçu une part du pouvoir royal collégial, sans que le territoire du royaume ne fût partagé. Ce gouvernement à trois semble avoir existé également dans l'organisation municipale de certaines villes numides : Maktar, Thugga, Althiburos étaient administrées par trois sufètes, d'autres, suivant l'usage courant, par deux sufètes mais que supervisait un *princeps* (Calama).

Micipsa, seul survivant des trois rois du partage de 148, voulut qu'à sa mort les mêmes principes fussent appliqués. Il adopta, sans grand enthousiasme, Jugurtha qui devint co-héritier du royaume avec ses cousins. Micipsa avait jugé Gauda, l'autre fils de Mastanabal, trop faible d'esprit et l'avait écarté du pouvoir, tout en lui reconnaissant, cependant, la qualité de prince héritier susceptible de succéder aux trois rois désignés. Cet avenir, jugé improbable, devait cependant se réaliser. En 105, à la fin de la Guerre de Jugurtha, Gauda était reconnu roi des Numides par le Sénat qui récompensait ainsi une attitude très fidèle à Rome. Il devait régner jusqu'en 88, année où son fils Hiempsal II était déjà roi (Plutarque, *Marius*, XL).

Il semble que les historiens modernes aient attaché une trop grande importance au jugement de Salluste sur Gauda qui était *"morbis confectus et de eam causam mente paulum imminita" (Bel Jugurth.,* LXV, 1). Gauda n'était pas un incapable au point de rester inactif, il combattit aux côtés des Romains et se montra soucieux de sauvegarder les égards qu'il attendait de ses alliés. Il demanda à Metellus le droit de s'asseoir à côté de lui, en tant que roi allié de Rome ; il réclama aussi une turme de cavaliers romains pour accroître et embellir sa garde personnelle. Ces prétentions ne sont pas celles d'un débile ; le refus que lui opposa en termes humiliants le consul Metellus, contribua au rapprochement du prince et de Marius qui, tous deux, intriguèrent à Rome auprès des amis que les petit-fils du grand Massinissa conservaient encore.

C'est sans doute, grâce à cette entente entre Marius et Gauda, et aux promesses faites par le nouveau consul que le prince massyle hérita de ce qui restait du royaume de Numidie amputé de sa partie occidentale (Masaesylie) que Bocchus, roi des Maures, conservait pour prix de sa trahison envers Jugurtha, qu'il avait livré de ses propres mains à Sylla. Le royaume de Gauda n'est plus qu'un État protégé, soumis à la volonté de Rome ; c'est ainsi que Marius établit ses vétérans dans les riches plaines de la Medjerda et du Haut Tell, ces créations sont toutes situées à l'ouest de la Fossa Regia, c'est-à-dire en dehors de la Province, dans le royaume numide. A la mort de Gauda, il semble qu'un nouveau partage fut proposé, qui fit de Μαστεαβαρ, un roi sur le même pied que Hiempsal II, qui

était peut-être son frère. Ce roi n'est connu que par une dédicace des citoyens de Syracuse qui accompagne son nom du titre de βασιλευς ce qui ne laisse planer aucun doute sur la qualité du personnage, qui est dit fils du roi Gauda. On est tenté de retrouver dans le nom de Masteabar* une forme aberrante de Mastanaba', il s'agirait peut-être de Mastanabal II. De même son fils et successeur portait le nom célèbre de Massinissa II ; il fut le père du dernier roi numide, Arabion*.

BIBLIOGRAPHIE

GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t.* VII, p. 123-265.
CAMPS G., *Massinissa ou les débuts de l'Histoire,* Alger, Imp. offic., 1961.
GASCOU J., "Le cognomen gaetulus, gaetulicus en Afrique romaine", *M.E.F.R.,* t. 82, 1970, p. 723-736.
KONTORINI V. N., "Le roi Hiempsal II de Numidie et Rhodes", *L'Antiquité classique,* t. LXIV, p. 90-99.
CAMPS G., "Les derniers rois numides : Massinissa II et Arabion", *Bull. archéol. du CTHS,* nlle sér. 17 B, 1984, p. 303-310.

G. CAMPS

G17. GAULOIS (voir C32. Celtes et D83. Dolmens)

G18. GAVAGE

Gavage *(aḍanay)* chez les Touaregs Iwellemmeden kel Denneg

Certaines fillettes touarègues appartenant à des familles riches en troupeaux subissent, dès l'âge de 7 à 8 ans, un gavage qui se prolonge pendant, deux, trois ou quatre ans, jusqu'à l'apparition de boursouflures et de replis graisseux sur les bras, les cuisses et de vergetures sur le ventre. Un terme au féminin pluriel désigne de « petites et courtes gerçures (cicatrices) naturelles sur la peau d'une femme engraissée/enceinte » (agg-Alawjeli, 1980 : 26) : il est connu sous la forme *shidəram* chez les Iwellemmeden de l'est (Kel Denneg) et *tyədram* à Agadez.

Ce gavage est dit *aḍanay* : il vient du verbe *əḍnəy*, « entonner, remplir » (agg-Alawjeli, 1980 : 33), terme également précisé dans Foucauld (1951-52, I : 279) sous la forme de *eḍni,* avec les précisions habituelles de son monumental Dictionnaire : « entonner dans (verser [un liquide] dans [une chose à orifice étroit (avec ou sans entonnoir)]) ; (...) // se construit avec deux accusatifs // (...) // le sujet ne peut être qu'une personne. L'un des régimes directs est un liquide ; l'autre est un enfant, un animal très jeune ou malade, ou un récipient à orifice étroit tel que bouteille, outre, etc. ». Le Dictionnaire de Foucauld n'indique pas le cas du gavage des jeunes filles.

Ce remplissage ou ce gavage dans le cas qui nous occupe, est pratiqué avec une écuelle spéciale, en bois, (*aɣalla,* plur. *iɣallen*), avec un bec verseur latéral *(tasəṇḍit-n-aɣalla)* (photo n° 1), ce qui distingue cet instrument d'un entonnoir classique avec un embout percé au fond du vase. Cette écuelle à bec pour le gavage des jeunes filles est signalée et dessinée par Nicolas (1950, p. 165, fig. 36, dessin *j*) « gavoir de bois pour femmes, *aɣalla, temaḍneit* ». Cet instrument, grâce à son bec verseur, permet d'introduire directement le lait dans l'œsophage de la fillette, sans qu'elle ait à déglutir. Étendue, la tête sur les genoux de la femme qui

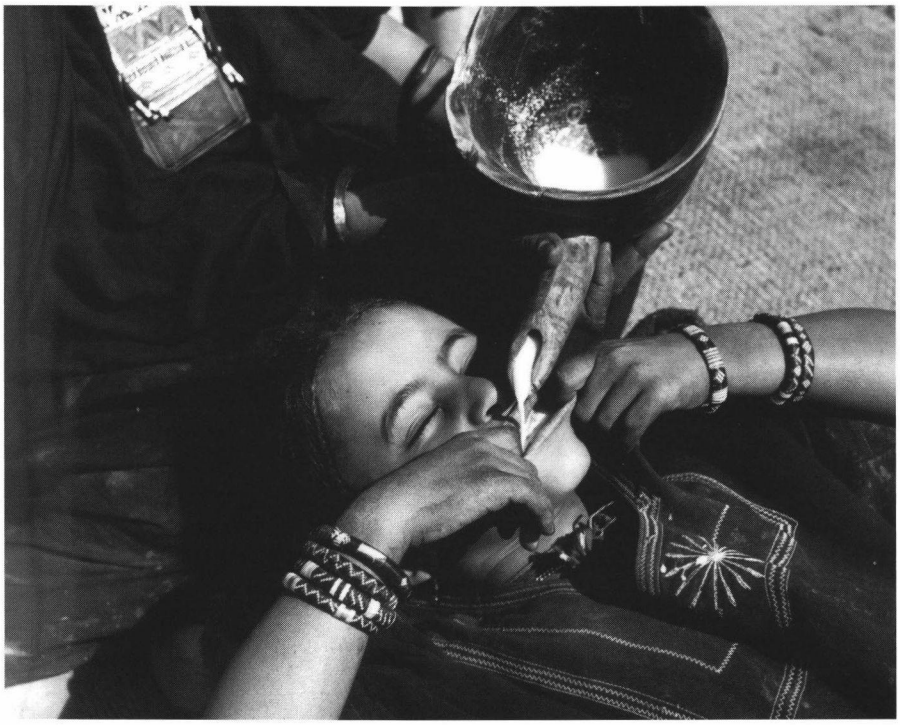

Gavage d'une jeune fille chez les Illabakan (Iwellemmeden Kel Denneg) dans la vallée d'In Waggar (Niger) avec le vase à bec (aɣalla) (photo E. Bernus).

procède au gavage, la bouche largement distendue par ses propres doigts, la fillette ingurgite du lait coupé d'eau. La quantité de liquide est augmentée au fur et à mesure de l'accoutumance. En principe, on procède à trois « repas » : le matin *(aɣora),* l'après-midi *(takkəst),* à l'heure de la troisième prière vers 16 heures et le soir à la nuit tombée.

A certaines périodes de l'année, en fin de saison sèche, le lait manque, et le « repas » de l'après-midi se compose de petites boules de farine de mil cru, que l'on introduit dans la bouche et que l'on fait suivre d'eau versée avec l'écuelle à bec.

Le début du gavage est pénible pour la fillette dont l'estomas se révolte. On frappe, on pince celle qui refuse le lait. Lorsqu'elle s'apprête à vomir, on lui chatouille les narines avec un fil de cuir (*əzmi,* plur. *izəman*) qui sert à coudre les peaux pour la faire éternuer et lui faire passer l'envie de vomir.

Ce gavage est pratiqué par les Touaregs de l'aristocratie *(imajeɣen),* par les religieux *(ineslemen),* comme par les tributaires *(imɣad),* qui possèdent assez d'animaux pour distraire de la ration générale une importante quantité de lait qui peut être évaluée à cinq à six litres par jour à l'usage exclusif des fillettes. Il est pratiqué par les Arabes nomades de la région.

Ce gavage rend les fillettes plus rapidement pubères, et leur permet un mariage et une maternité précoce. Il donne ce type de femme énorme (photo n° 2) ; envahie en certains points de leurs corps par une cellulite abondante, qui dès l'âge mûr se meut avec difficulté et doit être hissée par plusieurs personnes sur sa monture : masse de chair imposante, aux bras enflés, au ventre croulant sous les plis de graisse, elle correspond au canon de beauté touarègue chantée par les poètes :

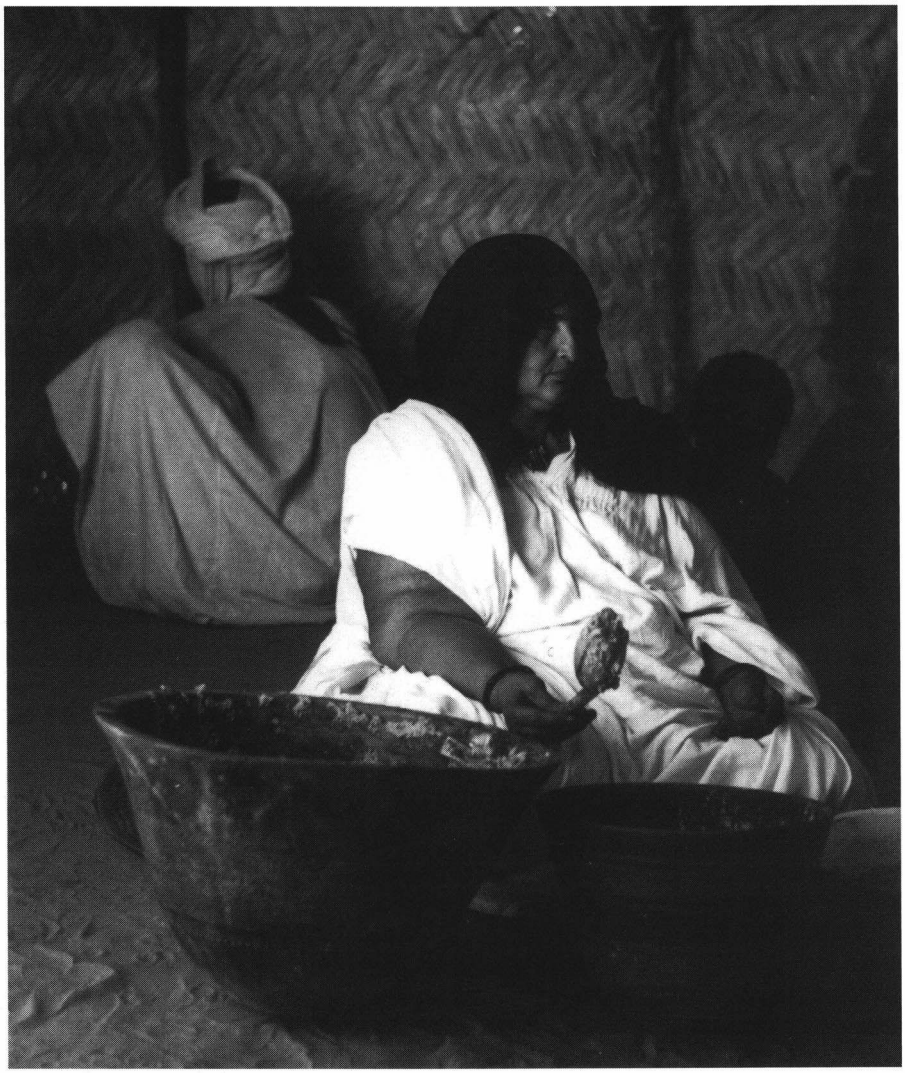

Femme de la tribu noble des Kel Nan âgée d'une soixantaine d'années.

« Elle ne s'abîme pas, elle a de la graisse aux flancs,
« Des chairs qu'elle dissimule sous des étoffes de *taïlalt*
« Et celles (chairs) sous les bras et les plis des flancs… »

(Nicolas, 1944, p. 161)

« Le gavage n'est souvent pas sans danger pour la jeune fille dans le cas où elle est mariée très jeune, avant d'être nubile, car l'engraissement produit un embonpoint qui provoque un développement physique précoce et seulement apparent » (Bernus, 1981 & 1993, p. 146). On a constaté de nombreuses morts en couche de fillettes trop tôt mariées ainsi que de nombreux décès d'enfants. Cette pratique tend à disparaître pour ce danger aujourd'hui reconnu, et aussi par manque de lait après les récentes sécheresses qui ont mis à mal les troupeaux.

E. Bernus

Le gavage à Djerba

Le principe du gavage, sans être aussi tyrannique que chez les Touaregs du sud, n'est pas totalement inconnu dans le Maghreb. A Djerba, il est pratiqué pendant la période de l'*heğba* qui suit immédiatement la fixation de la date du mariage par les deux chefs de famille intéressés. La *mahguba* (la fiancée à qui s'applique la règle de l'*heğba*) est soumise à un traitement particulier : totalement dérobée aux regards et quasiment séquestrée dans la partie haute de la maison *(ghorfa*)*, elle subit plusieurs fois par jour l'application de pâtes diverses à base de miel, d'huile d'olive, d'amidon, de jaune d'œuf, de pois chiches sur le visage, le cou, le haut du buste et les membres. Après chaque application, la jeune fille prend un bain complet à l'eau chaude et au savon vert. Ce traitement a pour but de rendra la peau la plus claire possible et il dure aussi longtemps que l'exige la peau de la *mahguba*. Plus celle-ci est foncée, plus le traitement est intensif et prolongé.

Mais avoir une peau blanche et lisse ne suffit pas : la *mahguba* doit avoir un corps bien gras, une allure saine et robuste d'où le soin qu'on porte à son régime alimentaire qui est composé exclusivement de produits grossissants. Chaque jour, en plus des repas quotidiens communs à tous les membres de la famille pris à midi et le soir, la *mahguba* se voit administrer dès son réveil, tantôt un bol plein de *bùsmàt* (pain grillé trempé dans de l'eau sucrée et de l'huile d'olive), tantôt un bol de *dardura,* un mélange d'eau et de *zùmmita* (orge grillée et peau d'orange séchée). En fin de matinée on lui donne à manger du *masfuf* (couscous à gros grain) ou de l'*assida* (bouillie d'orge arrosée d'huile et présentant au milieu un creuset de miel ou de sucre). Si la fille manque d'appétit on la force à manger. L'essentiel est de grossir. Pour obtenir un embonpoint satisfaisant, la fille qui fait en moyenne six repas par jour, est dispensée de tout travail.

D'après J. AKKARI WERIEMMI
Cahiers des Arts et Traditions populaires, Tunis, n° 9, 1987, p. 151-157

BIBLIOGRAPHIE

AKKARI WERIEMMI J., "La Heğba dans l'île de Jerba", *Cahiers des Arts et Traditions populaires,* n° 9, 1987, p. 151-157.

agg-ALAWJELI Gh., *Lexique Touareg-Français,* Edition et révision, Introduction et tableaux morphologiques de Karl-G. Prasse, Copenhague, Akademisk Forlag, 1980, 284 p.

BERNUS E., *Touaregs nigériens. Unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur,* Paris, Mémoire ORSTOM n° 97, 1981, 506 p., seconde édition, Paris, L'Harmattan, 1993.

FOUCAULD (Père Ch. de), *Dictionnaire Touareg-Français, Dialecte de l'Ahaggar,* Paris, Imprimerie Nationale, 1951-52, 4 vol., 2 024 p.

NICOLAS F., *Folklore touareg,* Paris, Librairie Larose, Bull. de l'IFAN, t. VI, 1944, 463 p.

NICOLAS F., *Tamesna. Les Ioullemmeden de l'Est ou Touâreg kel Dinnik,* Paris, Imprimerie Nationale, 1950, 279 p.

G19. GAZELLE

Noms et dictons

Le nom de la gazelle est d'origine arabe mais tous les parlers berbères possèdent un vocable propre pour désigner ce gracieux herbivore qui fut répandu dans l'ensemble du Maghreb et du Sahara. Même le kabyle, qui utilise le nom de *taghwzalt* dérivé de l'arabe, possède le vieux terme de *izerzer (tizerzert)* pour désigner aussi bien le cerf* que la gazelle. Or le cerf a disparu depuis longtemps

Massacre de *Gazella atlantica* Bourg. (Vue de face, G.N.).

de Grande Kabylie et n'a laissé aucun souvenir précis dans la population. Les différents dictionnaires kabyles donnent cependant les deux sens d'*izerzer,* bien que le mot ne soit plus guère employé aujourd'hui que dans des dictons et paraît s'appliquer à un animal fabuleux voire à un personnage mythique : "Ali le cerf" ou "Izerzer l'oncle maternel" (voir notice C 36, Cerf, *E.B.*, t. XII, p. 1852). Une tradition d'Aït Ichem rapportée par G. Laoust-Chantréaux, fait de *Tizerzert,* un être mythique que la croyance populaire assimile à Aggar, la servante égyptienne d'Abraham et mère d'Ismaïl.

Izerzer est largement utilisé dans les régions nord-sahariennes au Mzab comme au Souf et dans l'oued Mya (Ouargla) où il subit la concurrence de *ɛɣzal* d'origine arabe. Au Maroc, la gazelle est nommée *tamlalt* en tamazirt et *azenkad* en tachelrit ; c'est le même nom que l'*ahenkod* touareg.

Il est normal que le vocabulaire touareg de la gazelle soit plus riche et plus précis que celui des parlers berbères du Nord : la gazelle Dama (Mohor ou Biche Robert) est connue sous le nom d'*edemi* ; *akoukri* se dit d'une gazelle adulte ayant achevé sa croissance, quelle que soit son espèce (Ch. de Foucauld, *Dictionnaire touareg-français, t.* II, p. 778). Le touareg connaît un dicton : "*Ikch emellaour n'ahenkod*" ("Il a mangé une queue de gazelle"), qui s'applique à une personne qui ne peut tenir en place, par allusion à la queue de la gazelle qui est perpétuellement en mouvement (Ch. de Foucaud, *ibid.* t. II, p. 619).

Les gazelles fossiles

Les gazelles sont connues dès le Villafranchien supérieur de l'Aïn Hanech (*Gazella sitifensis*). Différentes espèces sont contemporaines de l'Acheuléen marocain. A Sidi Abderrhaman (Casablanca), dans les niveaux tensiftiens ont été recueillis des ossements de *Gazella Cuvieri, Gazella dorcas* et d'une troisième espèce, la *Gazella atlantica* qui disparaît au cours du Pléistocène final. Il semble que G. *atlantica* se soit éteinte avant l'Ibéromaurusien★. Dans la Grotte Rolland (Tipasa), des restes de G. *atlantica* ont été recueillis dans les plaques bréchoïdes qui tapissent les parois ; cette brèche était évidemment antérieure aux dépôts ibéromaurusiens. La *Gazella atlantica* se reconnaît facilement à ses chevilles osseuses épaisses qui dessinent une courbe simple, régulière, aux axes légèrement divergents. Si on excepte *Gazella tingitana* des niveaux soltaniens des grottes de la région de Tanger, les dernières gazelles fossiles antérieures à l'Holocène seraient de l'espèce G. *rufifrons* qui, comme la *dorcas,* avait déjà acquis ses caractères actuels.

Les espèces actuelles

La gazelle dorcas ou dorcade

Hérodote cite, parmi les animaux sauvages du pays des Libyens nomades, une espèce qu'il nomme "dorcas", c'est-à-dire "chevreuil". Ce cervidé étant inconnu en Afrique, les commentateurs ont généralement compris que c'était la petite gazelle commune qui était ainsi désignée. A la suite d'Hérodote, les auteurs classiques ont toujours effectivement appliqué ce nom à la gazelle. L'exemple donné par les auteurs de l'Antiquité fut suivi par Jean-Léon l'Aricain qui signale au XVIe siècle l'abondance des "chevreuils" dans les forêts marocaines et prétend qu'on chassait cet animal dans la région de Tabelbala. Or le chevreuil n'ayant jamais vécu ni au Maghreb ni au Sahara, l'animal ainsi désigné ne peut être, comme la dorcas d'Hérodote, que la gazelle commune.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la gazelle dorcas occupait les plaines et plateaux du Maghreb, à l'exception des zones littorales et des chaînes côtières. Elle était fréquente dans les espaces dégagés tels que la vallée du Chélif, les Hautes plaines algéro-marocaines, le piémont saharien, les hamadas* du Sahara septentrional. Les gazelles dorcas vivaient alors en hardes de plusieurs dizaines d'individus; aujourd'hui les espèces les plus grégaires ne sont plus représentées que par des individus isolés ou des groupes de trois ou quatre. Par malheur il s'est trouvé une terrible concordance entre le biotope le plus favorable à la dorcas et les conditions topographiques exigées par la chasse motorisée. Celle-ci, qui est grande destructrice de gibier, consiste à poursuivre en véhicule tout terrain une gazelle jusqu'à ce qu'elle tombe d'épuisement. Le massacre des gazelles dorcas sahariennes et des rares antilopes qui avaient cru trouver un refuge assuré dans les secteurs les plus arides du Désert, se développa au même rythme que les recherches pétrolières.

On aurait pu croire que l'Indépendance des jeunes Etats maghrébins une fois obtenue, les gazelles allaient connaître un certain répit. Hélas! L'exemple à ne pas suivre a été donné par un trop grand nombre d'agents de l'autorité, assurés de l'impunité totale. Aujourd'hui les gazelles dorcas ne survivent qu'en groupes familiaux réduits à leur plus simple expression, le mâle, la femelle généralement gravide et le petit de l'année.

La gazelle dorcas n'occupe plus que les régions désertiques ou prédésertiques, avec une préférence marquée pour celles qui possèdent un substratum rocheux. Ainsi les abords et les piémonts des massifs centraux sahariens; Ahaggar, Aïr, Adrar des Iforas furent longtemps réputés avoir d'importants peuplements de gazelles dorcas. En 1960 encore, les missions Berliet rencontrèrent des centaines de dorcas au sud d'Agadem et à Bilma (Heu, 1962).

La gazelle dorcas est la plus petite et la plus gracieuse des gazelles. Sa hauteur ne dépasse pas 0,65 m au garrot et son poids varie de 15 à 18 kg. Comme plu-

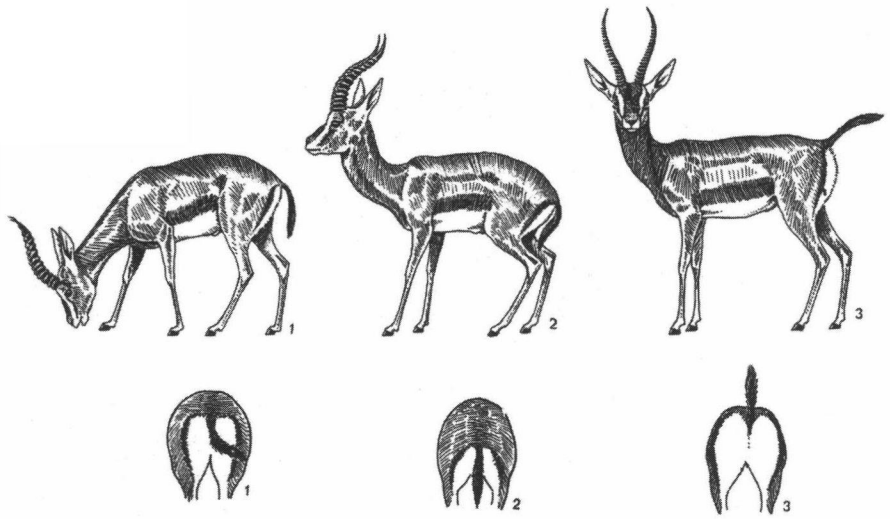

Les gazelles dorcas communiquent entre elles par des attitudes corporelles et par la dilatation ou la contraction de la plage blanche de leur croupe.
1. Etat de tranquillité - 2. Prise de conscience d'un danger
3. Crainte précédant la fuite. D'après *La Faune* de Grange-Batelière.

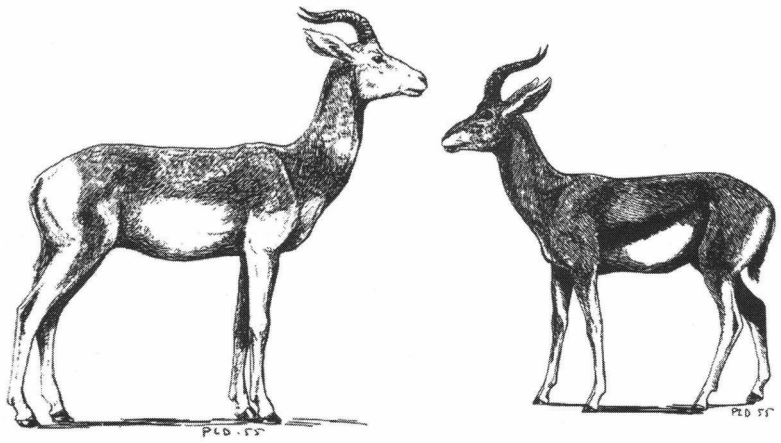

Gazelle dama (ou Biche Robert) Gazelle à front roux

Dessin de L. Dekeyzer.

sieurs espèces de gazelles, la dorcas porte sur le flanc entre la partie fauve du pelage et la région ventrale qui est blanche, une bande brune. Selon certains naturalistes cette bande qui "casse" la silhouette de l'animal aurait pour effet de troubler la vue des prédateurs. Les cornes sont différentes suivant les sexes. Celles du mâle sont toujours fortement annelées ; elles partent d'abord vers l'arrière et en dehors selon une courbe régulière puis les pointes se redressent. Les cornes des femelles sont plus petites, presque droites et l'étui corné est lisse. La gazelle peut contracter ou agrandir les zones blanches qui couvrent sa croupe. Cette disposition permet un jeu de signaux visuels qui vont de l'attitude calme à l'alarme puis à la fuite.

L'accouplement peut avoir lieu à n'importe quel moment de l'année et la gestation durerait, selon certains, cinq mois, comme chez les autres gazelles, ou trois mois, selon d'autres (Lavauden).

Dès 1966, A. Dupuy estimait que l'espèce *Gazella dorcas* était en voie de disparition en Algérie, à la suite des massacres rendus possibles par la conjonction de l'arme à feu à répétition et du véhicule tout terrain. Les autres espèces ne connaissent pas un sort plus enviable.

La gazelle de Cuvier

La gazelle de Cuvier est liée à un milieu rocheux, voire montagnard. Elle subsiste difficilement dans quelques massifs, surtout dans l'Atlas saharien et l'Aurès en Algérie, dans le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas au Maroc. Plus grande et plus robuste que la dorcas, la gazelle de Cuvier a une hauteur au garrot qui peut atteindre 0,75 m. Du fait de son biotope montagnard, cette gazelle a un pelage plus épais que celui de la dorcas. Comme chez celle-ci une bande brun foncé sépare les parties fauves (dos, cou et cuissots), des flancs et du ventre qui sont d'un blanc éclatant. Les cornes sont plus longues que chez la dorcas (25 à 30 cm chez le mâle), elles sont moins annelées et peu incurvées. Celles des femelles sont plus fines et dépourvues d'annelure.

Le Rhim ou Gazella leptoceros

Connue sous son nom arabe, cette gazelle du Sahara septentrional porte des cornes très grêles, parallèles et presque droites. Elles sont encore plus minces chez la femelle. Ces cornes peuvent exceptionnellement atteindre 40 cm de longueur. La robe est couleur sable presque uniforme, avec une bande plus colorée mais de contour indécis sur le flanc. La gazelle leptoceros a une hauteur au garrot de 0,70 m et pèse de 20 à 25 kg. Elle fréquente essentiellement les grands ensembles dunaires où elle échappe plus facilement aux poursuites automobiles.

La gazelle dama ou biche Robert

Dite encore "mohor", qui est son nom arabe; Les Touaregs l'appellent *enir.* C'est la plus grande des gazelles; sa hauteur au garrot dépasse souvent le mètre et son poids est parfois supérieur à 70 kg. Bien qu'on la trouve aujourd'hui dans les régions les plus arides, son biotope naturel est plutôt la steppe et même la savane. Disparue d'Algérie, la gazelle dama fait de rares apparitions dans le Sahara marocain (Dra, Anti-Atlas, Hamada du Guir) alors qu'elle fréquente davantage la savane arborée à *Acacia radiana,* des abords de l'Aïr et les régions sud-sahariennes du Sénégal, du Mali, du Niger et du Tchad.

Le mohor est caractérisé par la longueur de ses pattes et de son cou. Les cornes sont petites et fortement annelées; elles sont plus fortes chez le mâle. La robe est de couleur rougeâtre sur le dos, le cou et le haut de la croupe; les pattes, la partie inférieure de la croupe et la tête sont d'un blanc plus ou moins pur. Aucune bande de couleur sombre ne sépare ces plages rouges et blanches. C'est cette gazelle qu'Hérodote cite sous le nom de pygargue (cul-blanc) parmi les animaux du pays des Libyens nomades. Cette dénomination s'explique par l'étendue des taches blanches postérieures. Cette culotte blanche explique le curieux surnom donné à cette gazelle en Mauritanie. Elle y est appelée "Emir Trarza" par allusion au sarwal blanc que seul l'émir avait le droit de porter.

On appelle "œuf de mohor" le calcul biliaire (bézoard) de cette gazelle. Ce calcul est sensé guérir de la fièvre; il est absorbé râpé dans le thé.

La gazelle à front roux

La gazelle à front roux (G. *Rufifrons),* appelée aussi Gazelle Corinne, *ademi* en arabe, *idemi* ou *edemi* en touareg, fréquente surtout la savane de la région sahélienne. L'espèce vit en petites hardes et elle est considérée comme celle qui résiste le mieux à la présence de l'homme et de ses chiens. Elle est très proche de la gazelle dorcas, mais elle est plus grande (de 65 à 80 cm de hauteur) et la bande sombre du flanc est, chez elle, d'un noir franc. La robe est elle-même d'un roux soutenu. C'est parmi des gazelles de cette espèce que fut observé, dans le Tiris (Mauritanie) un enfant sauvage qui donna lieu à une correspondance scientifique entre Th. Monod et J.-Cl. Auger (mars-juin 1962).

Une gazelle "rouge", insuffisamment décrite et aujourd'hui disparue, occupait peut-être les massifs telliens d'Algérie occidentale (Monts de Saïda, de Frenda, Ouarsenis) et l'Aurès.

EL BRIGA

Les représentations de gazelles dans les sculptures préhistoriques

La statuette de Tikoubaouine

Parmi les incomparables sculptures du Néolithique saharien, la statuette de Tikoubaouine, représentant une gazelle entière, intacte, est la plus belle qui ait

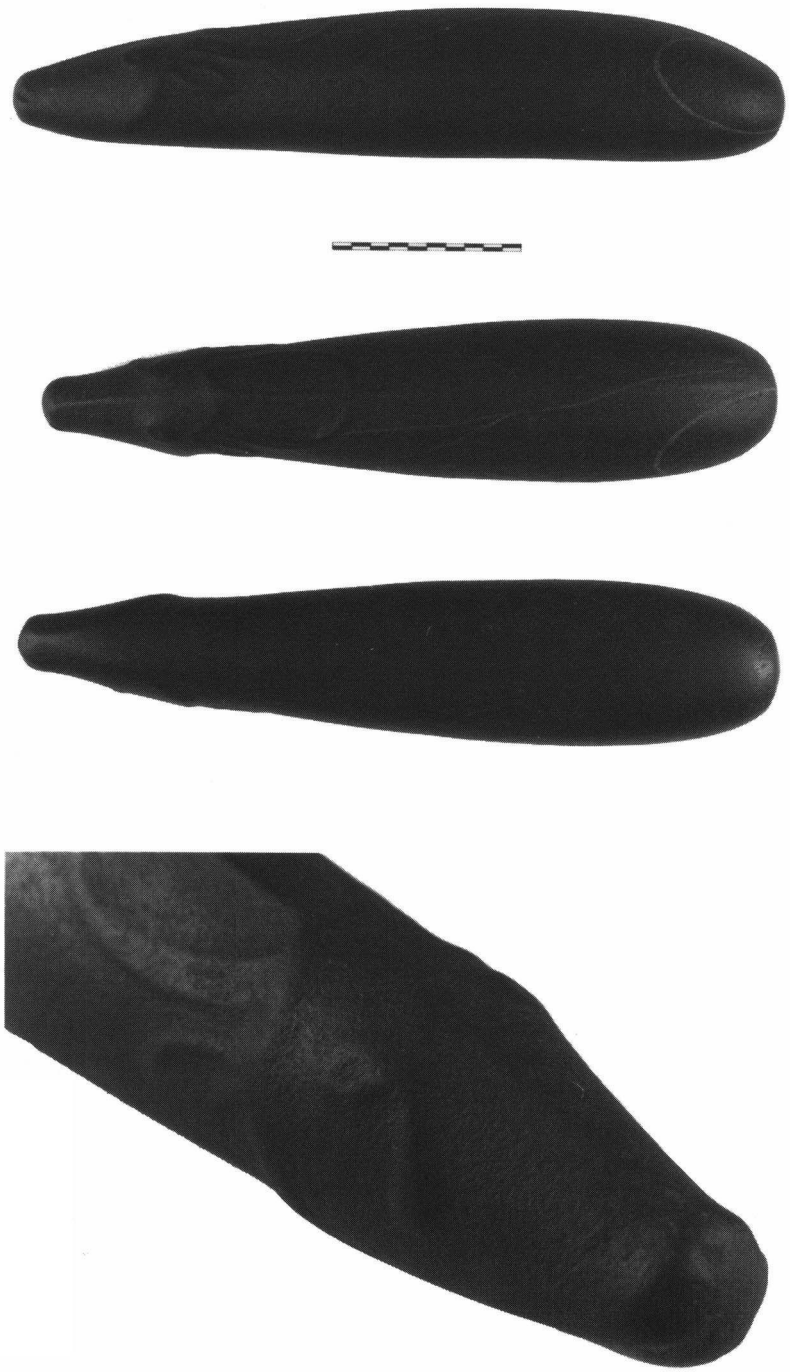

La gazelle sculptée de Tikoubaouine (photo B. Lesaing).

jamais été découverte au Sahara. Elle provient d'un site néolithique de plein air, à poterie abondante, localisé entre Tikoubaouine et la guelta du Thuya, au nord de Djanet, au pied du Tassili n'Ajjer. Prise dans une roche volcanique de couleur noire de forte densité, elle est de forme allongée. Sa longueur est de 384 mm, sa largeur maximum, située dans la partie postérieure, est de 85 mm et l'épaisseur au même point est de 73,3 mm; son poids, de 3,360 kg est considérable.

Seule la tête plus effilée que le reste de la pierre, a été représentée avec un réalisme et une maîtrise incomparables. Le sculpteur a réussi à donner à cette œuvre une grâce, un charme incomparables qui sont perçus à travers les détails les plus évocateurs : proéminence des naseaux, enroulement des cornes, yeux d'où s'échappe une larme...

La tête de gazelle de l'Imakassen

La tête de gazelle de l'Imakassen, fragmentaire offre de part et d'autre de l'arête supérieure qui, vue de profil, accuse l'accroissement de volume dans la zone frontale. Se répartissent avec un art consommé tous les éléments anatomiques qui ont permis d'identifier une tête de gazelle. Forme du mufle, orbites saillantes, oreilles allongées en forme de feuilles d'olivier et plaquées en arrière, et même deux protubérances, très légèrement marquées qui indiquent la naissance des cornes. Mieux marqués sont les bords inférieurs de la mandibule. L'encolure est indiquée par une dépression.

La tête de gazelle de Tissoukaï

La gazelle de Tissoukaï, comme celle de l'Imakassen orne l'extrémité d'un fût cylindrique. Il faut noter l'allongement de la tête, la proéminence des yeux ovalaires, la présence des narines, du chignon et des oreilles. L'identification de l'animal a été facilitée par sa ressemblance avec la tête de gazelle de l'Imakassen.

L'identité entre les deux objets est telle qu'on pourrait supposer qu'elles furent l'œuvre du même artiste, mais les reliefs sont généralement plus accusés sur la gazelle de Tissoukaï, sauf celui de l'arête fronto-nasale qui est plus saillant sur la gazelle de l'Imakassen. Mais la qualité artistique, le charme que possède la

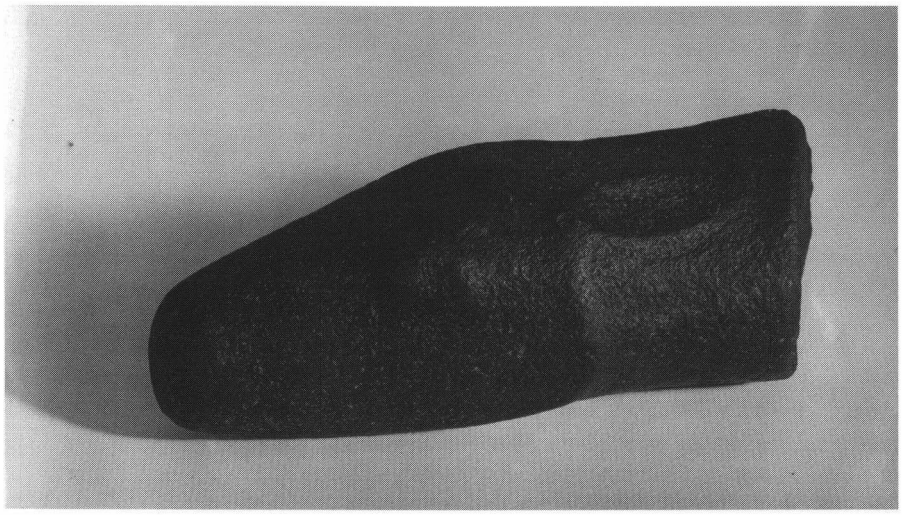

Gazelle de l'Imakassen.

gazelle de l'Imakassen ne se retrouvent pas dans l'objet plus rude de Tissoukaï qui exprime toutefois un réalisme et un sens de l'observation remarquable.

Ces caractères qui se retrouvent sur toutes les sculptures néolithiques sahariennes sont en grande partie dus au choix de la matière première. Il s'agit de roches généralement dures, compactes, de couleur sombre.

L'élégance et la finesse de la tête de gazelle de l'Imakassen ou de Tikoubaouine, accroissent encore le modernisme de l'expression, caractère le plus frappant de ces statuettes.

H. CAMPS-FABRER

BIBLIOGRAPHIE

Voir Antilopes, E. *B., VI,* A.236, p. 793-795.

ARAMBOURG C., *Mammifères fossiles du Maroc. Mém. de la Soc. des Sciences natur. du Maroc.* n° 48, 1938.

CAMPS-FABRER H., TILLET T., "Gazelle sculptée de Tikoubaïne (nord de Djanet, Sahara central)", *Bull. Soc. préhist. fr.*, t. 86, 1989, p. 156-160.

CAMPS-FABRER H., "Art moderne néolithique, les statuettes en pierre du Sahara central". *Convegna mostra internazionale "Arte preistorica del Sahara"*, Firenze, 5-9 mai 1986.

CAMPS-FABRER H., "Découvertes récentes sur l'art mobilier préhistorique du Nord de l'Afrique." *Colloque international "L'arte e l'ambiente del Sahara preistorico : dati i interpretazioni"*, Milan, (1990), 1993, p. 135-145.

DEKEYSER P.-L., *Les Mammifères de l'Afrique noire française.* Initiations africaines, I.F.A.N. Dakar, 1955.

DUPUY A., "Espèces menacées du Territoire algérien", *Trav. de l'Institut de Recherches sahariennes*, t. XXV, 1966, p. 29-56.

HEU R.-M., "Note sur la faune du Ténéré" *Missions Berliet Ténéré-Tchad, 1962,* p. 99-121.

HEIM de BALZAC H., *Biogéographie des Mammifères et des oiseaux de l'Afrique du Nord,* Paris, 1936.

JEAN-LÉON l'Africain, *Description de l'Afrique,* édition Epaulard, Paris, 1956.

LAVAUDEN L., *Les Vertébrés du Sahara,* Guénart, Tunis, 1926.

MONTEIL V., *Contribution à l'étude de la faune du Sahara occidental,* Paris, Larose, 1951.

MONOD TH., "Un enfant gazelle au Sahara occidental", *Notes africaines,* n° 98, avril 1963, p. 58-61.

G20. GEDALUSII

On lit sur la *Table de Peutinger* (II, 5) *Gedalusium* (génitif pluriel archaïque d'un ethnonyme en *-usii*?), plutôt que *Gebalusium*, à l'est du cours inférieur d'un fleuve qui ne peut être que la Soummam, et au sud de *Muslubium* (Sidi Rhenane). Or Ptolémée (IV, 2, 5, Müller, p. 602) situe en Césarienne et aux confins de la Tingitane, provinces délimitées entre elles par la *Malva* (oued Moulouya), des Taladousii, qui apparaissent dans le meilleur manuscrit de la *Géographie* (X) sous la forme Galadousii (gamma et tau majuscules se confondant facilement). Peut-on rapprocher les Gedalusii de la *Table* de ces Galadousii, au prix d'une métathèse consonantique dont il est d'autres exemples chez Ptolémée (cf. Nybgenii*) ? En tout cas, les deux populations sont fort éloignées l'une de l'autre. Mais on observera le même éloignement entre les Nakmousii* de Ptolémée (IV, 2, 5, p. 603) et une population nommée *Nagmus* sur la *Table de Peutinger* (II, 5), dans le voisinage de *Gedalusium*, comme le remarquait déjà C. Müller (éd. de Ptol., *Géogr.*, p. 603, col. a). On ne peut exclure que Ptolémée ait commis une confusion entre les extrémités occidentale et orientale de la Césarienne.

J. DESANGES

G21. GEMELLAE (el Kasbat)

D'après les itinéraires anciens, plusieurs localités de l'Afrique du Nord ont porté à l'époque romaine le nom de *Gemellae* : l'une se trouvait en Byzacène, entre *Capsa* (Gafsa) et *Thelepte*, à Sidi Aïch (*Itin. Ant.*, 77, 5 ; *Tab. Peut.*, segm. V, 1) ; une seconde (*Gemellas* : *Itin. Ant.*, 32, 7 ; Gsell, *Atlas arch., f.* 16, n° 416) se trouvait sur les confins numido-maurétaniens, entre Lambèse et Sétif, à 25 milles de cette dernière. Ce pourrait être l'évêché mentionné en Numidie dans la liste du Concile de Carthage de 411 (I, 206, Migne, XI, 1343), mais il existait encore une autre *Gemellae* située autour d'un camp du "limes" de Numidie, à 38 km au sud-ouest de Biskra, sur la rive droite de l'Oued Djedi. Cette dernière est mentionnée à la fois par l'épigraphie militaire du camp (*CIL VIII,* 2482 = 17976) et par la *Notitia Dignitatum* (*Occ.* XXV, 6, 24), qui fait état dans l'organisation tardive de la frontière, d'un *praepositus limitis Gemellensis.* Cette agglomération civile et militaire, bien que située en région saharienne, nous est en fait beaucoup mieux connue que les précédentes, grâce aux prospections aériennes et aux fouilles archéologiques qui y ont été effectuées de 1947 à 1950 par J. Baradez.

Auparavant, les premières reconnaissances et des sondages avaient été exécutés par le Père Delattre et par Audollent sur le lieu-dit el-Kasbat où seront reconnus les vestiges du camp dont seuls les *principia* étaient alors apparents au milieu du sable. En revanche, on s'accordait alors à rechercher le centre civil de *Gemellae*, érigé en municipe en même temps que Lambèse (*CIL* VIII, 18218), dans les oasis jumelles de Mlili et d'Ourlal, sises à moins de cinq kilomètres plus à l'ouest, au nord de l'oued Djedi. A cause d'un rapprochement possible avec le nom de la première, Carcopino avait proposé de reconnaître dans ces oasis où se voyaient quelques traces antiques, l'*oppidum Milgis Gemella* qui figurait parmi les conquêtes, en Gétulie extrême, de Cornélius Balbus (Pline *HN* V, 37).

En réalité, les travaux de Baradez ont révélé que le camp dont le mur d'enceinte fut alors dégagé ainsi que les *principia* et qu'une partie des casernements, était enveloppé de tous les côtés par une agglomération bien visible sur les clichés aériens, entourée elle-même d'une enceinte continue de 2 800 m et comportant des extensions extra-muros, notamment vers le sud. L'ensemble se trouvait à l'écart des miasmes des oasis de la rive opposée de l'oued, sur un élément de terrasse dominant celui-ci d'une hauteur suffisante pour être à l'abri de ses crues subites, mais bénéficiant de son eau par un aqueduc et par des puits. En direction du sud, il avait des vues étendues sur l'élément de *fossatum** de la "Séguia bent el Khrass" parallèle à l'oued Djedi. L'artère décumane de la ville, elle-même dans l'alignement de l'axe prétorien du camp n'était autre que la voie de desserte de tout ce secteur du limes.

La découverte dans les *principia* du camp d'une série épigraphique d'un grand intérêt datait avec certitude du règne d'Hadrien la création de cette position avancée dans le dispositif militaire romain. En faisant connaître les noms et dates de commandement de plusieurs légats de Numidie ainsi que l'identité des unités venues tenir garnison dans le camp, elle permettait de suivre l'évolution d'un pan de la frontière d'Afrique-Numidie depuis le règne d'Hadrien jusqu'à celui de Valérien et de Gallien. La première unité présente à *Gemellae* dès 126 apr. J.-C. – peut-être dans un camp provisoire – est la cohorte *I Chalcidenorum,* unité syrienne d'archers à cheval en garnison en Afrique depuis l'époque des Flaviens. Elle y a précédé le détachement de la IIIe Légion qui, en 132, a construit le camp comme le montre la double dédicace de la porte prétorienne et du portique d'honneur des *principia*, sous le légat L. Varius Ambibulus. Mais c'est

Photo aérienne verticale du camp de Gemellae (archives Baradez, Aix-en-Provence).

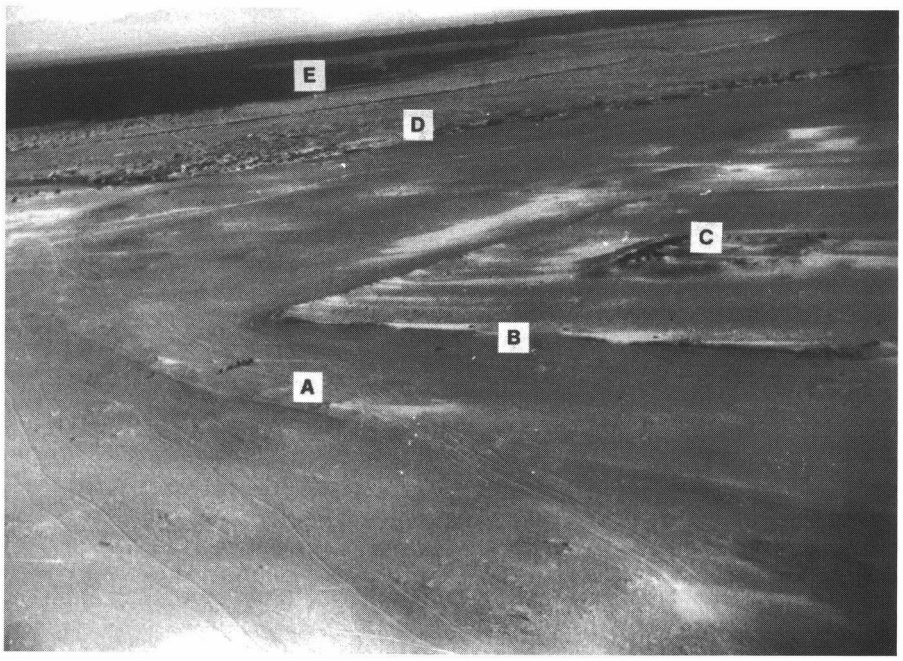

Photo aérienne oblique de Gemellae. On distingue de bas en haut : A/ l'enceinte de la ville - B/ l'enceinte du camp - C/ le *principia* du camp - D/ l'oued Djedi - E/ le groupe d'oasis de Mlili et Ourlal dans les Ziban occidentaux (archives Baradez).

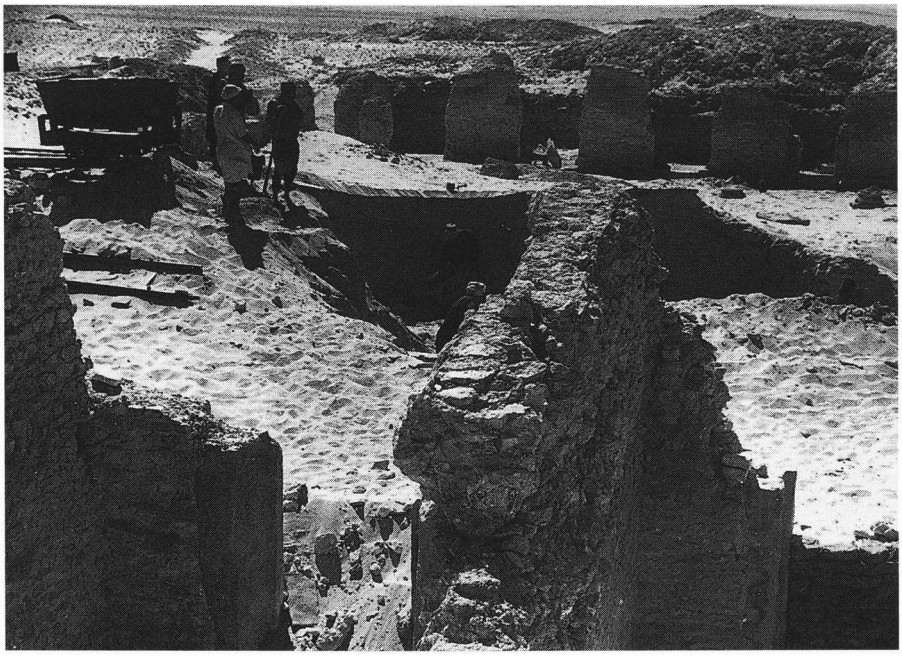

Fouille des *principia* du camp de Gemellae
(archives Baradez).

Les *busta* dans la nécropole au sud de la ville de Gemellae
(archives Baradez).

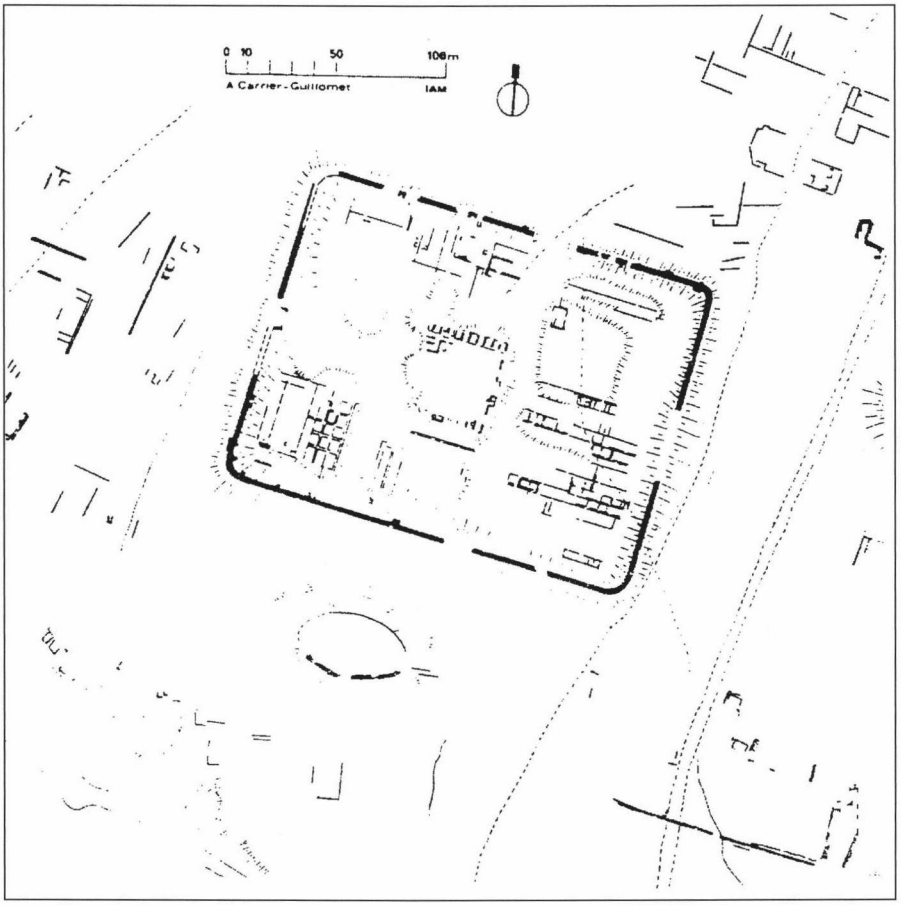

Le camp d'el-Kasbat (Gemellae) d'après P. Trousset,
Le camp de Gemellae sur le limes de Numidie...
(Akten des XI. int. Limeskongresses (Székesfehérvàr, 1976), p 571.

l'*Ala I Pannoniorum,* corps de cavalerie auxiliaire cité par Hadrien dans son discours de Lambèse en 128, qui est la plus fréquemment mentionnée ici. Elle fut un des principaux éléments de l'armée romaine dans ce secteur avancé de la frontière de Numidie dont le camp de *Gemellae* était une base opérationnelle majeure. Un de ses détachements participa en 198 à la création du *castellum Dimmidi* et c'est elle qui tint garnison à *Gemellae* pendant la période critique de la dissolution de la IIIe Légion jusqu'au retour de celle-ci en 253.

La construction du camp d'auxiliaires ayant suivi de peu celui de Lambèse, explique que son dispositif reproduise sur un mode mineur celui du quartier général de la Légion : le rempart qui mesurait 190 m sur 150 pour 2,75 m d'épaisseur, était percé de quatre portes et flanqué de tours à bastions internes, à raison d'une tous les 30 m (60 à Lambèse), de 2 à chaque issue et à chacun des angles qui étaient arrondis en quart de cercle, avec un rayon de courbure de 7,50 m, égal à la largeur de l'*intervallum.* Les casernements comprenaient chacun environ 32 chambrées en deux groupes de 16 ; ils étaient disposées *per strigas* dans la *praetentura,* per *scamna* dans la *retentura.* Quant aux *principia,* bien conservés grâce au sable qui les ensevelissait, ils offraient également un dispo-

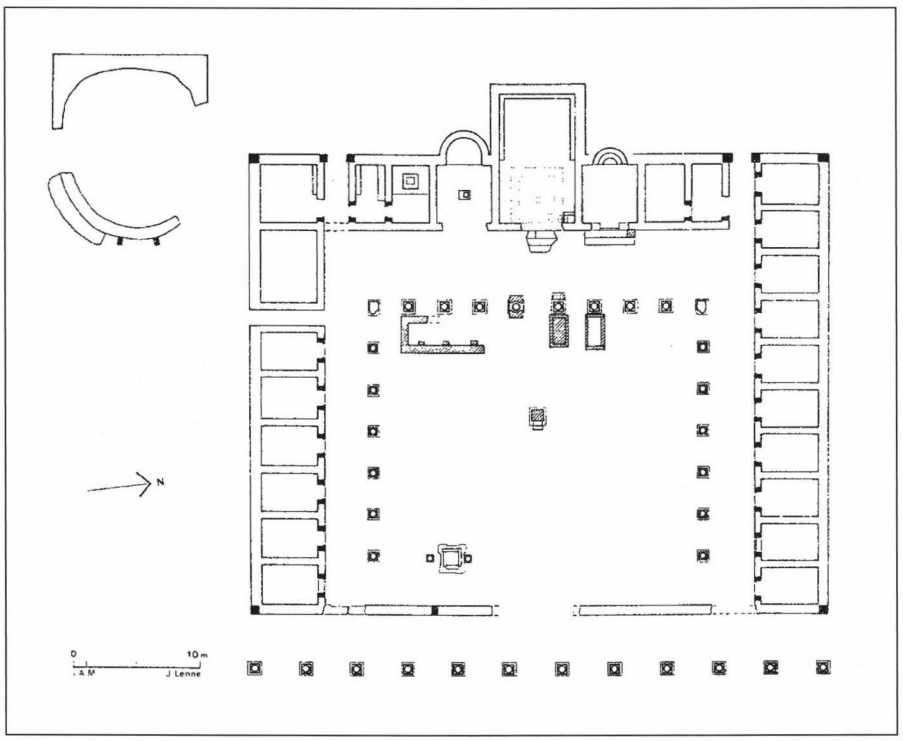

Principia du camp de Gemellae d'après un levé de Baradez.

sitif des plus classiques avec une cour centrale entourée de portiques sur trois côtés. Face à l'entrée, la chapelle aux enseignes, bâtie en surélévation au dessus d'une crypte, était flanquée de deux *scholae* à absides (4 à Lambèse). Les murs des portiques et des salles entourant la cour étaient ornés de fresques et présentaient de nombreux grafitti, parmi lesquels des dessins de chevaux, de gazelles et d'autruches. La série épigraphique déjà évoquée a été retrouvée pour l'essentiel devant le portique d'honneur, sur des socles d'autel où devaient être placées les statues impériales correspondantes; en outre, un autel à la discipline a été découvert au milieu de la cour (*A.E.* 1950, 63)

Hors du camp, les soldats disposaient de thermes, d'un amphithéâtre (dont la *cavea* elliptique creusée dans la croûte de deb-deb, a été détectée grâce aux clichés aériens) et d'un terrain d'exercice ou *campus* qui n'a pas été retrouvé, mais dont on déduit l'existence par la mention des *dii campestres* sur deux inscriptions retrouvées dans un petit temple à abside, au nord-est du camp

A l'extérieur de l'agglomération dont la porte orientale a été dégagée, deux édifices religieux et une vaste nécropole à incinération ont été mis au jour en direction du sud. Dans la cachette d'un petit temple et dans un grand temple à trois *cellae,* a été recueilli un abondant matériel d'objets cultuels en terre cuite, notamment, dans le second, les fragments d'une sorte de *ciborium* présentant deux cavités d'encastrement : dans la première se trouvait une statuette de lion en pierre sculptée; dans la seconde une petite divinité polychrome en terre cuite, interprétée comme une représentation de la déesse Afrique. Autour de ce temple ont été relevées deux stèles à Saturne ainsi que de nombreux monuments funéraires à forme humaine contenant les restes d'ossements d'animaux calcinés. Baradez attribuait ces "busta" d'un type inédit à une possible conjonction de loin-

taines survivances puniques dans la population civile autochtone et de nouveaux cultes introduits à Gemellae par les contingents orientaux.

BIBLIOGRAPHIE

AUDOLLENT A., "Mission épigraphique en Algérie" de MM. Aug. Audollent et J. Letaille (octobre 1889 à février 1890), *Mél. Ecole Fr. de Rome,* 10, 1890, p. 570-588.

LESCHI L., "Découvertes épigraphiques dans le camp de Gemellae (el-Kasbat, Algérie)", *C.R. Acad. Inscr. B.L.,* 1949, p. 220-226.

BARADEZ J., "Gemellae, un camp d'Hadrien et une ville des confins sahariens aujourd'hui ensevelis sous les sables" *Rev. Af.,* 53, p. 5-24.

BARADEZ J., *Fossatum Africae, Recherches aériennes sur l'organisation des confins sahariens à l'époque romaine,* Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1949, p. 93-107.

BARADEZ J., "Inscriptions de la région du limes de Biskra à Tobna", *Libyca,* 1, 1953, p. 151-165.

BARADEZ J., "Deux amphithéâtres inédits du limes de Numidie : Gemellae et Mesarfelta", *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à Jérôme Carcopino,* Paris, 1966, p. 55-69.

TROUSSET P., "Le camp de Gemellae sur le limes de Numidie d'après les fouilles du Colonel Baradez (1947-1950)", *Akten des XI. Internationalen Limeskongresses (Székesfehervàr, 1976),* Budapest, 1978, p. 559-576.

LE BOHEC Y., *Les unités auxiliaires de l'armée romaine en Afrique proconsulaire et Numidie sous le Haut-Empire,* Paris, C.N.R.S., 1989, p. 33-63.

SPEIDEL M.P., "The shrine of *Dii Campestres* at Gemellae", *Ant. afr.,* 27, 1991, p. 111-118.

P. TROUSSET

G22. GÉMINATION/GÉMINÉES

La gémination est une caractéristique phonétique des consonnes qui se traduit à la fois par une articulation plus énergique et une durée plus longue. Mais le trait spécifique des géminées est de nature *syllabique et phonologique* : elles valent pour *deux* consonnes et se répartissent sur deux syllabes – la coupe syllabique passant au milieu de l'articulation.

La notion de gémination est parfois employée en linguistique berbère, concurremment à celles de consonne *longue* ou *tendue*, notamment par les chercheurs d'influence générativiste. Mais, depuis les travaux de Galand (1953, 1960), la plupart des berbérisants retiennent plutôt les concepts de tension et de tendues. Les travaux récents de phonologie structurale et de phonétique instrumentale (notamment Ouakrim et Louali & Puech) confirment clairement que les notions de consonnes tendues et de tension sont plus adéquates aux données berbères car ces articulations appartiennent généralement à la même unité syllabique : les consonnes « longues » du berbères valent donc pour une seule consonne.

BIBLIOGRAPHIE

Voir « Tension » / « Tendues »

BASSET A., « Le système phonologique du berbère », *Comptes-rendus du Groupe Linguistique d'Études Chamito-Sémitiques,* 1946, p. 33-36.

BASSET A., *La langue berbère,* Oxford/Londres, 1952 (1969).

BOUKOUS A., *Phonotactique et domaines prosodiques en berbères (parler tachelhit d'Agadir, Maroc),* Thèse de doctorat d'État, Université de Paris-VIII, 1987.

CHAKER S., *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère),* Paris, CNRS ; cf. notamment chap. 5 qui reprend : « Les paramètres acoustiques de la tension conso-

nantique en berbère » (dialecte kabyle), *Travaux de l'institut de Phonétique d'Aix,* 1975, p. 151-168, 1984.

DELL F. & ELMEDLAOUI M., « Syllabic Consonants in Berber : some new Evidences », Journal of *African Languages and Linguistics,* 10, p. 1-17, 1988.

ELMEDLAOUI M., « De la gémination », *Langues orientales anciennes : philologie et linguistique,* 1, p. 117-156, 1959.

ELMEDLAOUI M., *Aspects des représentations phonologiques dans certaines langues chamito-sémitiques,* Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris-VIII, 1992.

ELMEDLAOUI M., « Gémination and Spirantisation in Hebrew, Berber and Tigrinya : a "forti-lenis" Module Analysis », *Linguistica Communicatio,* 5/12, p. 121-176, 1994.

ELMEDLAOUI M., et DELL F., Les géminées en berbère, *Linguistique africaine,* 19, 1997, p. 5-55.

GALAND L., « La phonétique en dialectologie berbère », *Orbis,* II/1, p. 225-233, 1953.

GALAND L., « Berbère (Phonétique et phonologie) », *Encyclopédie de l'Islam,* t. I, Brill, p. 1216-1217, 1960.

GALAND L., « Le berbère », *Les langues dans le monde ancien et moderne,* 3e partie : Les langues chamito-sémitiques, Paris, Éditions du CNRS, p. 207-242, 1988.

GALAND L., Les consonnes tendues en berbère et leur notation, *Linguistique africaine,* 19, 1997, p. 57-77.

GUERSSEL M., *Issues in Berber Phonology,* Ph. D., University of Washignton, 1977.

LOUALI N. & PUECH G., « Les consonnes tendues du berbère : indices perceptuels et corrélats phonétiques », *Études et documents berbères,* 13, p. 217, 1994.

MITCHELL T. F., « Long Consonants in Phonology and Phonetics », *Studies in Linguistic Analysis,* Oxford University Press, p. 182-205, 1957.

OUAKRIM O., « Un paramètre acoustique distinguant la gémination de la tension consonantique », *Études et documents berbères,* 13, p. 197-204, 1994.

OUAKRIM O., *Fonetica y Fonologia de Bereber...,* Barcelona, Universitat autonoma, 1995.

PRASSE K.-G., *Manuel de grammaire touarègue (taharggart),* Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, Phonétique-Ecriture-Pronom.

SAÏB J., « Gemination and Spirantization in Berber : Diachrony and Synchrony », *Studies in African Linguistics,* 5/1, p. 1-26.

SAÏB J., « The Treatment of Geminates : Evidence from Berber », *Studies in African Linguistics,* 8/3, p. 299-316, 1977.

TROUBETZKOY N. S., « Die phonologischen Grundlagen der sogenannenten Quantität in den verschiedenen Sprachen », *Scritti in onore di Alfredo Trombetti,* Milano, Hoepli, p. 160-168.

TROUBETZKOY N. S., *Principes de phonologie,* Paris, Kliencksieck.

WILLMS A., « Zur Phonologie der langen Konsonanten im Kabylischen », *Zeitschrift für Phonetik...* 15, p. 103-109.

WILLMS A., « Sekundäre Konstrastierung in Ergänzung der Konsonantenlänge im Berberischen Süd-Marokkos », *Afrika und Übersee,* XLVIII, p. 289-293, 1964.

S. CHAKER

G23. GENETTE

C'est le vivéridé le plus commun dans le nord de l'Afrique, de l'Atlantique à la Cyrénaïque, mais son agilité, sa marche silencieuse et son activité essentiellement nocturne rendent son observation et son étude difficiles. La genette est un petit carnivore dont le régime très éclectique est composé de rongeurs, d'œufs, d'insectes.

Le corps souple et allongé mesure entre 50 et 60 cm ; la queue est presque aussi longue (38 à 48 cm). Les oreilles sont larges et les yeux, gros et globuleux, adaptés à la vision nocturne. Le pelage est très reconnaissable, le fond est isabelle, des taches d'un brun marron sont disposées symétriquement, en quatre ou cinq

La Genette commune du Sénégal, *Genetta genetta galensis* (J. B. Fischer).

rangées, de part et d'autre d'une bande dorsale noirâtre. La queue est annelée : neuf anneaux bruns alternent avec les parties blanchâtres. Le masque facial est foncé, il porte quelques plages blanches sur les joues et l'intérieur des oreilles. Les pattes de la genette sont très courtes et se terminent par cinq doigts. Bien que les griffes ne soient pas totalement rétractiles, elles demeurent très tranchantes et la marche de la genette est totalement silencieuse.

La genette du Maghreb appartient à l'espèce *Genetta Genetta* qui se trouve aussi bien en Arabie que dans le sud-ouest de l'Europe (Aquitaine, France de l'ouest au sud de la Loire et la totalité de la Péninsule ibérique).

Ce gracieux carnivore est souvent comparé au chat, tant en raison de son aspect général que de sa démarche et de son comportement. Il s'apprivoise facilement et fut pendant de longs siècles de l'Antiquité et du Moyen Age un animal domestique chargé de la destruction des souris. L'excrétion fortement musquée que produisent des glandes périanales, fut vraisemblablement la cause de son éviction au profit du chat.

La genette semble bien être l'animal qu'Hérodote nomme galè (γαλη) et cite parmi les animaux qui vivent dans le pays des Nomades (IV, 192). Il donne à leur sujet deux indications : les galaï abondent dans la région du silphium* et elles ressemblent beaucoup à celles de Tartessos dans le sud de l'Espagne. Cette dernière remarque nous rappelle qu'aujourd'hui encore les genettes communes caractérisent aussi bien la Péninsule ibérique que les pays du Maghreb. D'après Strabon (XVII, 3, 4) le galè est un animal ayant l'aspect d'un chat mais avc un museau pointu ; description qui convient parfaitement à la genette.

BIBLIOGRAPIE

GSELL S., *Hérodote.* Textes relatifs à l'Histoire de l'Afrique du Nord, Alger/Paris 1916.
CAMPS G., "Des incertitudes de l'Art aux erreurs d'Hérodote..." *C.R.A.I.B.L.,* 1990, p. 35-57.

EL BRIGA

G24. GENÉVRIER

Botanique

Les genévriers *(Juniperus)* occupent une place importante dans le paysage nord-africain, essentiellement en raison de leur rusticité et de leur dynamisme ; ce sont en effet des espèces pionnières peu exigeantes du point de vue écologique et présentes depuis le bord de mer jusque sur les sommets des Atlas. Leur rusticité leur permet de résister tant bien que mal aux agressions humaines intenses dont ils sont l'objet car dans de nombreuses régions, ils représentent le seul élément arboré ou arbustif susceptible d'être exploité pour le bois ou le feuillage, voire à des fins industrielles ou médicinales.

Six espèces, de répartition fort inégale, se rencontrent en Afrique du Nord où l'on peut aisément distinguer les espèces à feuilles écailleuses réduites, appliquées sur les rameaux et les espèces à feuilles étalées-piquantes.

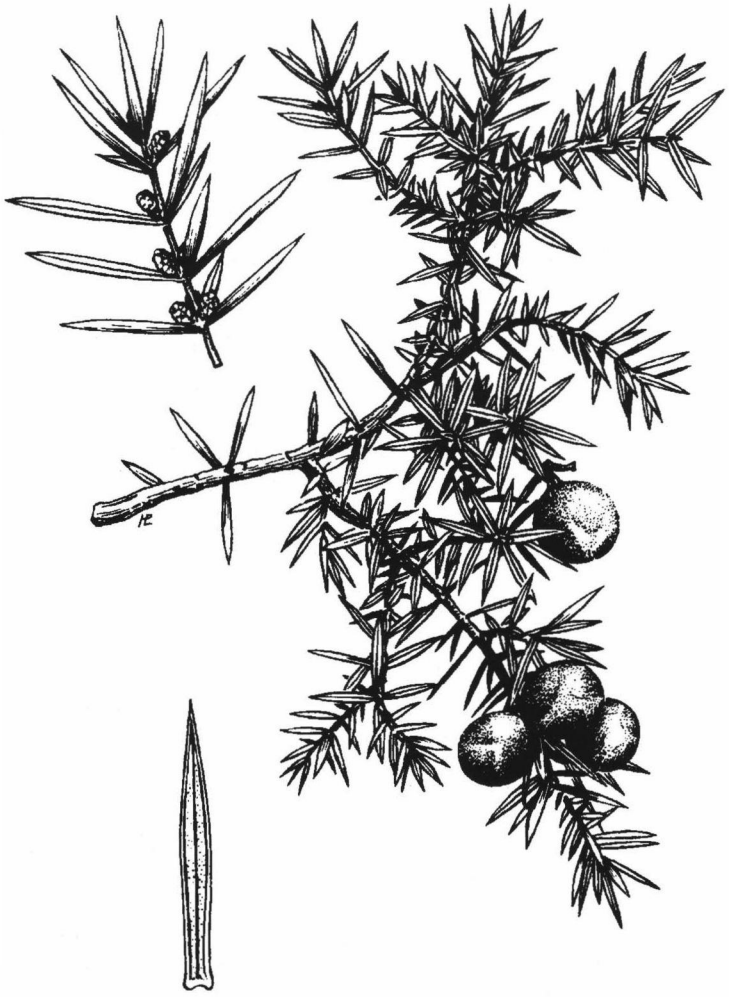

Genévrier oxycèdre (Cade). (Dessin de P. Lieutaghi, in L. Portes, 1990).

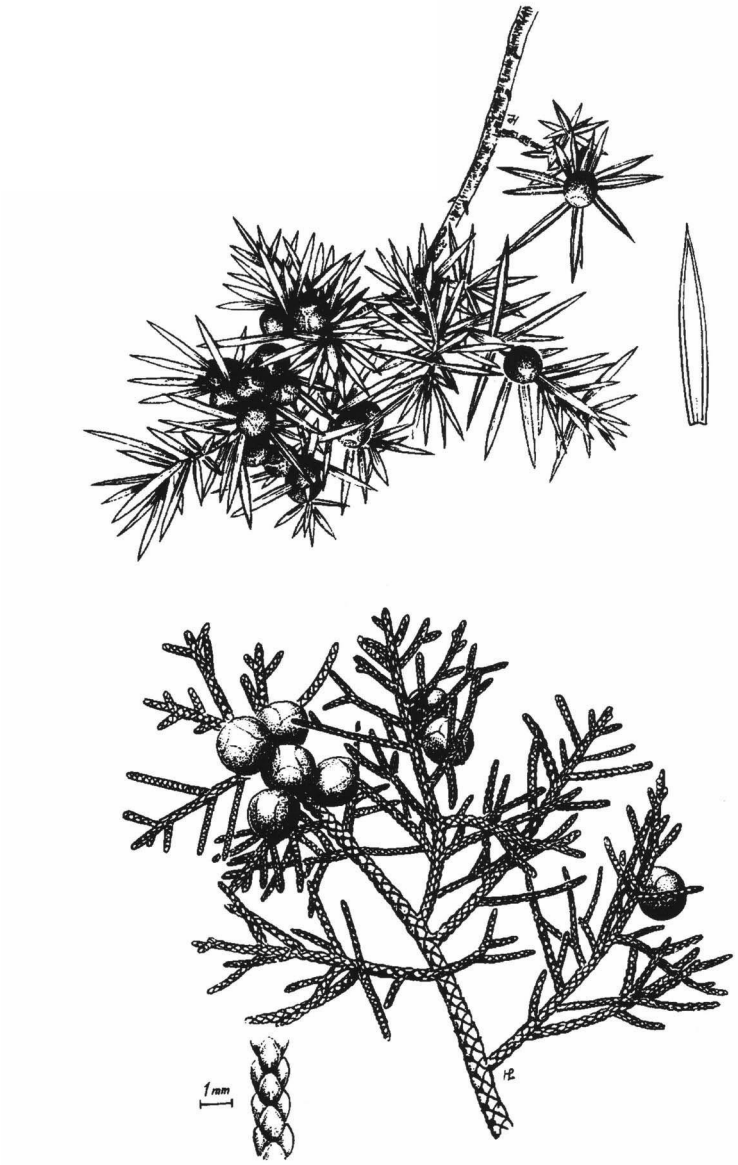

En haut : Genévrier commun ; en bas : Genévrier de Phénicie.
(Dessin de P. Lieutaghi, in L. Portes, 1990).

Les espèces à feuilles écailleuses

— Le genévrier de Phénicie ou genévrier rouge (*Juniperus phoenica* L.).

C'est certainement l'espèce la plus répandue en Afrique du Nord où elle est présente depuis les dunes littorales jusqu'aux limites sahariennes. Généralement, les peuplements de genévriers de Phénicie sont constitués par des arbustes de 1 à 3 m de hauteur mais pouvant atteindre cependant jusqu'à 8 à 10 mètres, notamment sur les Hauts Plateaux. Du point de vue écologique, ce genévrier typiquement méditerranéen caractérise essentiellement les substrats rocailleux

arides et fait défaut sur les sols profonds ; indifférent au substrat il est présent en bioclimat surtout semi-aride et aride, en ambiance nettement continentale, ce qui explique son absence quasi totale dans tout le Maroc océanique et sous des précipitations le plus souvent comprises entre 200 et 400 mm. En altitude, il ne dépasse guère 2 000 m sur le Haut Atlas, notamment au Tizi n'Tichka et sur le Sagho ; son optimum se situe au niveau des Hauts Plateaux où il s'associe souvent à l'alfa et atteint pratiquement sur l'Atlas saharien les limites du Sahara. Dans l'Atlas tellien et au Maroc, il forme souvent des peuplements épars associé au Pin d'Alep, au Thuya de Barbarie, voir au chêne vert ou au Genévrier thurifère et dans le N'Fiss, au Cyprès de l'Atlas. Les peuplements dunaires, présents à la fois sur le littoral atlantique et méditerranéen, offrent une écologie très particulière et plusieurs botanistes ont voulu distinguer là une sous-espèce particulière.

— Le genévrier thurifère (*Juniperus thurifera* L.)

Bien distinct du précédent par ses fruits verdâtres (et non rougeâtres comme dans l'espèce précédente) et son odeur aromatique très forte, il est essentiellement présent sur les hautes montagnes : Moyen Atlas, Haut Atlas, Aurès où il peut apparaître dès 1700-1800 m. et s'élève théoriquement au moins jusque vers 2700-2900 m. C'est lui qui forme la limite supérieure des arbres sur le Haut Atlas sauf dans sa portion la plus occidentale où il fait défaut en raison du climat trop océanique. Il se développe sur tous les substrats, en milieu rocailleux et sur les éboulis fixés, essentiellement aux étages montagnard et oroméditerra-

Tronc de genévrier thurifère complètement desséché
au milieu d'un paysage dégradé (Maroc central) (photo Odette Bernezat).

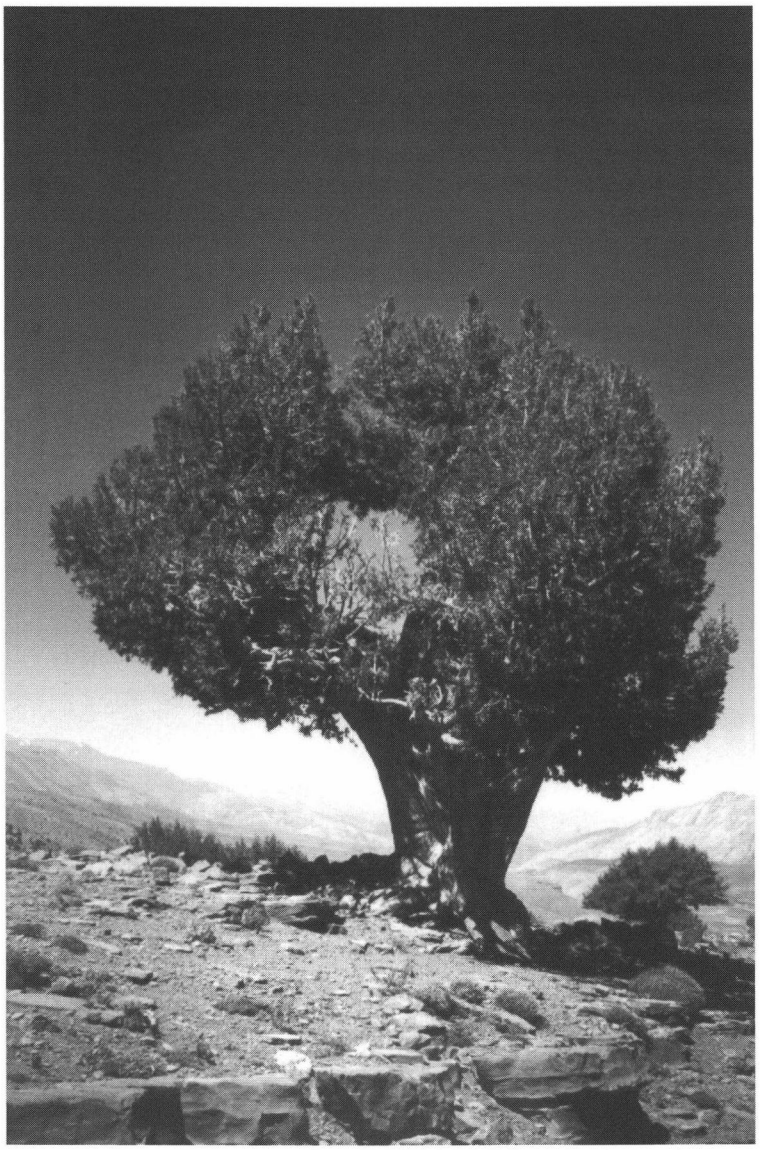

Genévrier thurifère dans les Bouguemez (Maroc central).
Arbre en survie (photo Odette Bernezat).

néens, en bioclimat sub-humide et surtout semi-aride, au niveau des pelouses écorchées à xérophytes épineux en coussinet. Il s'associe localement au chêne vert et au cèdre, en fonction des localités.

Les peuplements actuellement en place ne constituent que de dramatiques vestiges des formations qui ont dû exister il y a tout au plus un millénaire et le plus souvent il est représenté par des arbres agonisants et affreusement maltraités par l'homme et ses troupeaux; néanmoins, quelques beaux peuplements subsistent, notamment dans le Haut Atlas central. Cet arbre qui peut atteindre 10 à 12 mètres de hauteur forme des troncs torturés parfois énormes, dont l'âge se mesure en millénaires. Actuellement, sa régénération est quasiment absente.

Signalons enfin que le thurifère représente un vieil élément orophile méditerranéen, représenté en Méditerranée orientale par une espèce voisine, *Juniperus excelsa,* et en Arabie et Afrique orientale par *Juniperus procera.* Il est également présent en Espagne, en France méridionale et en Corse ; les données biosystématiques récentes tendent à faire considérer les populations nord-africaines comme se rattachant à un taxon particulier *(J. africana).*

— Le genévrier sabine (*Juniperus sabina* L.).

Cet arbuste prostré caractéristique des hautes montagnes eurasiatiques, constitue un élément résiduel extrêmement localisé en Afrique du Nord, où il est uniquement présent sur les lappiaz culminaux très arrosés du Djurdjura (moins de cent individus). Il mérite d'être au moins signalé pour sa valeur historique et biogéographique.

Les espèces à feuilles aiguës

— Le genévrier oxycèdre ou genévrier cade *(Juniperus oxycedrus* L.)

Ce petit arbre qui peut néanmoins atteindre 7 à 8 mètres de hauteur lorsqu'il n'a pas été trop malmené par l'homme, est commun en Afrique du Nord, depuis le bord de la mer jusque vers 2000-2200 m. d'altitude. C'est une espèce typique de la région méditerranéenne où il représente un élément pionnier très dynamique, surtout en milieu forestier dégradé. On peut le rencontrer dans le Tell associé essentiellement au chêne vert, au chêne liège, voire au Pin d'Alep, et sur les massifs montagneux où il est partout présent et souvent abondant dans les chênaies. Peu exigeant pour le sol, il s'observe surtout sur calcaires, aux étages méso et supra-méditerranéens, en bioclimat surhumide. Il peut apparaître très localement en bioclimat semi-aride où il arrive parfois à former des peuplements presque purs, notamment dans les vallées internes du Haut Atlas. Son aspect rappelle le genévrier commun mais il s'en distingue facilement par ses fruits brun rougeâtres et non bleuâtres. Comme le genévrier de Phénicie, il colonise également les dunes littorales où il est représenté par un type particulier à gros fruits *(J. macrocarpa).*

— Le genévrier commun (*Juniperus communis* L.)

Rare en Afrique du Nord, cet élément européen se localise sur les massifs montagneux bien arrosés au-dessus de 1500-1600 m. Il est représenté par des formes trapues et rampantes correspondant au type *Juniperus hemisphaerica.* En Algérie, il est abondant sur les crêtes du Djurdjura et plus rare sur l'Aurès et les Babors, où il se situe à l'étage de la cédraie. Au Maroc, toujours rare, il est présent sur le Haut Rif calcaire, le Moyen Atlas oriental, voire très éparsément sur le Haut Atlas oriental.

P. QUÉZEL

Lexicographie

Les lexiques, dictionnaires berbères et arabes, nous donnent peu de termes pour désigner le genévrier, sans précision de l'espèce ; *taqa* en kabyle (*tawrirt* plus rarement) ; ɛarɛar ('ar'ar) en ouargli (mot emprunté à l'arabe) identique en tamazirt du Maroc.

Il existe pourtant un vocabulaire berbère abondant et précis désignant en chaque grande région les différentes espèces.

D'après L. Trabut (1935) J. *oxycedrus* ou cade est nommé : *tamerbout, taka, tagga, teka, tiqqi, tirkit* (sans précision géographique) et *tiqqi, tirqui* selon L. Auclair au Maroc ; le genévrier commun (*J. Communis*), toujours selon Tra-

but : *tamerbout, taarka, ir'en.* Alors que le genévrier rouge *(Phoenicea)* est appelé *Zimeba* (Trabut 1935 : 140) et *aïfs* au Maroc (L. Auclair 1993).

Le genévrier thurifère (*J. thurifera* L.) est nommé selon L. Auclair (1993) : *awal* ou *tawalt* au Maroc central en tamazirt et selon Trabut (1935 : 140) : *tazenzena, aboual, aïoual, taoualt, adroumam, takka* et *iqqi* chez les Chleuh selon Jahandier (1923 : 40).

Pour A. Hanoteau et A. Letourneux (La Kabylie et les coutumes kabyles, 1893, t. 1 : 186), J. *Oxycedrus* est appelé *tamerbout* en kabyle et *taga* en arabe (!), J. *Phoenicea : arar* et *djinda* en arabe (nous respectons la transcription de chaque auteur).

La plus grande confusion règne quant à l'emploi du terme arabe désignant selon les locuteurs (et malheureusement aussi selon les auteurs de dictionnaires), tantôt le genévrier, tantôt le thuya, sinon les deux indifféremment, confusion d'autant plus regrettable que ce vocable l'emporte de plus en plus sur les termes berbères, précis et variés, dans les lieux où ces arbres abondent.

Pour Marcelin Beaussier (Dictionnaire pratique arabe-français, Alger, La Typo-litho et J. Carbonel, 1958 : 645) ʿarʿar désigne le « thuya articulé. Cèdre. Genévrier oxycèdre. Mélèze » ! Pour A.-L. de Prémare (1996, t. 9 : 75) ʿarʿar en arabe marocain est : 1/ « thuya de Barbarie, *Tetraclinis articulata* / *Callitris quadrivalvis* ; il donne la gomme sandaraque ; ses feuilles sont utilisées en fumigations et en décoctions ; il a des propriétés médicinales [Co, Loub ; cf. Renaud-Colin, *Tuḥfa* n° 26]. 2/ Genévrier arborescent [Co]. 3/ Fig. personne sévère ; individu lourdaud [Mer]. »

Le terme de šarbin « l'arbre au goudron » appelé en berbère *tiqqi* signalé dans *Tuḥfat al-Ahbab* (1934 : n° 458, p. 194) ne semble pas connu actuellement. Les traducteurs (H.P.J. Renaud et G.S. Colin) pensent qu'il s'agit soit du *Juniperus phoenicea* soit du J. *oxycedrus*, alors que pour A. de Biberstein- Kazimirski (Dict. arabe-français, Paris G.P. Maisonneuve, t. 2, 1960 : 224) ʿarʿar est le genévrier... « il est réputé ennemi du palmier et tenu à distance de ce dernier. » Mais cet auteur ne précise pas de quelle espèce de genévrier il s'agit.

Il semble que l'erreur d'identification entre le thuya d'Afrique du Nord qui est un cyprès *(Cupressus atlantica)* et le genévrier rouge *(Juniperus Phoenicea* L.) vienne en particulier de leurs feuilles écailleuses de même couleur et que l'on peut confondre, alors que celles du genévrier oxycèdre sont piquantes et d'un bleu-vert très reconnaissable. Cependant, cette apparente confusion pourrait venir selon Taoufiq Monastiri (CNRS-IREMAM) de la racine quadrilitère du mot ʿarʿar qui désigne une apparence générale et non une espèce botanique, d'où son emploi indifférencié pour les genévriers, les thuyas et même les pins, arbres qui fournissent tous des goudrons.

Une étude systématique des vocables berbères désignant les genévriers d'une part et les thuyas d'autre part, serait fort utile avant qu'il ne soit trop tard. Car ce savoir botanique est surtout l'apanage des bergers, des nomades, des montagnards vivant encore en symbiose avec la nature.

Notre vœu vient d'être en partie exaucé par la publication récente du remarquable ouvrage de Jamal Bellakhdar (1997).

Emplois techniques et médicaux des produits du genévrier

Les troncs des genévriers peuvent fournir des perches et poutres de construction car ils sont résistants aux parasites (de part leur essence) et à l'humidité. Seul le genévrier thurifère donne un bois d'œuvre de qualité en raison du diamètre (jusqu'à 5 m) et de la hauteur de ses troncs, de sa robustesse et sa résistance aux

intempéries. Il sert de charpente aux maisons avec les toits en terrasse, aux murs de pierre ou de pisé, pour la construction des abris de bergers en haute montagne *(azib)* ou celle des greniers collectifs aménagés en forteresses défensives *(tirghemt)*. Il est aussi transformé en charbon de bois. Malheureusement, ce bel arbre qualifié de « géant de l'Atlas » est en voie de disparition dans les lieux où il formait d'immenses forêts au Maroc, tant son exploitation sauvage et continue par l'homme depuis des siècles, a eu raison de sa capacité de reproduction. Car le genévrier thurifère fournit non seulement un bois d'œuvre, du bois de chauffage mais aussi des feuilles vertes très appréciées des troupeaux de chèvres et moutons abondants en ces lieux. « L'homme et ses troupeaux sont largement responsables de cette situation. De la vision apocalyptique de ces forêts mortes ou mourantes, de ces arbres géants comme pétrifiés après un cataclysme, émane une atmosphère lourde de menaces futures. Les immenses espaces dénudés et sans vie qui maintenant couvrent la haute montagne ne sont-ils pas la vengeance du thurifère traqué par l'homme ? Que se passera-t-il lorsque s'éteindra le dernier porteur de *baraka* ? Le destin du montagnard de l'Atlas central et celui du thurifère semblent étroitement liés... La survie du thurifère dépend dans une large mesure de la capacité des hommes de l'État et des hommes de la montagne à se comprendre et à entreprendre des actions communes » (L. Auclair 1993 : 311).

Moins spectaculaire mais tout aussi dramatique l'exploitation abusive des genévriers (en particulier J. *Phoenicea*) apparaît également dans les monts de l'Aurès ravagés par une érosion qu'il est difficile désormais d'enrayer.

Comme en Europe la distillation du bois de genévrier donne lieu à l'extraction d'huile ou de goudron (voir J. Bellakhdar, 1997, p. 270).

Usages thérapeutiques

Le genévrier oxycèdre ou cade *(tiqqi, tirqi)* fournit par distillation de son bois l'huile de cade, noirâtre et goudronneuse, aux divers usages. C'est essentiellement un produit vétérinaire pour soigner certaines maladies des animaux : piétin chez les moutons, gale chez les dromadaires ou tout autre animal ; eczémas et plaies diverses.

J. BellaKhdar signale au Maroc ses usages en dermatologie et dans les soins capillaires : « affections squameuses, psoriasis, eczemas, plaies rebelles aux traitements habituels, gales, alopécies, chute de cheveux, cheveux secs, etc. » (p. 271). Son odeur répulsive et ses propriétés chimiques éliminent les parasites chez les animaux, en particulier pour éliminer les tiques sur les chiens et autres porteurs, soit en imbibant le poil à l'aide d'un chiffon, soit en appliquant à l'aide d'une paille une goutte d'huile sur la tête des tiques pour les retirer ensuite à la main.

Le genévrier rouge *(J. Phoenicea)*, le *mourven* des Provençaux, confondu avec le Thuya de Berbérie (*Tetraclinis articulata* Vahl) avec lequel il est souvent en compétition sur les mêmes terrains, fournit des perches pour les constructions et le coffrage des puits, du bois de feu et parfois même du fourrage foliaire. Il est quelquefois sacralisé comme le thuya et devient alors robuste avec une abondante végétation (dans les cimetières en particulier où les arbres ne sont jamais exploités). Les feuilles à écailles du genévrier rouge, ainsi que celle du thuya, peuvent entrer, une fois séchées et légèrement broyées, dans la fabrication d'un tabac à fumer pratiqué en particulier dans la région de l'oued Souf; mélangé à des feuilles de tabac de production locale et de feuilles séchées et broyées de chanvre indien (kif), ce produit très apprécié des Sahariens dégage un parfum spécifique, très reconnaissable. Fumé dans de petites pipes de terre, ou roulé en cigarettes, le « tabac soufi » est consommé par les cultivateurs et les riches citadins de l'oued Souf et l'oued Ghir.

Cependant, les feuilles de *Thuya articulata*, comme celle de J. *thurifera* peuvent être aussi utilisées en décoction comme abortif ou en cataplasme contre les migraines, maux de tête et insolations. La drogue *sanina*, tirée de la décoction des feuilles du genévrier thurifère, de saveur amère et à forte odeur, serait un produit dangereux selon J. Nauroy (1954 : 20). Ces mêmes feuilles sont aussi employées contre les hémorroïdes.

Les usages médicinaux des produits issus des genévriers en pays berbère viennent davantage de la distillation de leur bois pour l'obtention d'huile et de goudron, plutôt que de l'exploitation de leurs baies comme c'est le cas en Europe en particulier pour le genévrier commun *(J. Communis)*. Les baies bleues de cet arbre moins présent en Afrique du Nord que le genévrier rouge *(J. Phoenicea)*, sont parfois utilisées comme condiment mais ne semblent pas avoir engendré d'emplois généralisés comme aromate ou remède stomachique, antiseptique, expectorant, sédatif, etc., si anciens sur les rives nord de la Méditerranée (voir L. Portes 1993 et J. Bellakhdar, 1997, p. 271-274).

BIBLIOGRAPHIE

AUCLAIR L., « Le genévrier thurifère *Juniperus thurifera* L. Géant de l'Atlas. » *Forêt méditerranéenne,* t. XIV, n° 4 oct. 1993, p. 306-314.
BARBERO M., QUEZEL P. et RIVAS-MARTINEZ S., « Contribution à l'étude des groupements forestiers et pré-forestiers du Maroc », *Phytocaenologia* 1981, p. 311-412.
BELLAKHDAR J., *La pharmacopée marocaine traditionnelle,* Médecine arabe ancienne et savoirs populaires, préface de J.-M. Pelt, Paris, Ibis Press, 1997, 764 p.
EMBERGER L., *Aperçu général sur la végétation du Maroc,* Veröff-Geold Inst. Rübel Zürich 1914, t. 14, p. 40-157.
JAHANDIEZ Emile, « Contribution à l'étude de la flore du Maroc. Mission de l'Institut scientifique chérifien en 1921 », *Mémoires de la Société des sciences naturelles du Maroc,* Rabat-Paris 1923.
MAIRE R., Flore de l'Afrique du Nord, Paris, Ed. P. Lechevalier, 1952, t. 1, p. 366.
PORTES L., « Fours à cade, fours à poix dans la Provence littorale », Les Alpes de Lumière, 104, Salagon-Mane 1990, p. 56.
PRÉMARE A. L., *Dictionnaire arabe-français,* Paris, L'Harmattan, 1996, t. 9, p. 458.
QUÉZEL P. et Santa S., *Nouvelle flore de l'Algérie,* Paris, Ed. du CNRS, t. 1, 1962, p. 565.
QUÉZEL P. et Barbero M., « Contribution à l'étude des groupements pré-steppiques à genévriers du Maroc », *Bull. de la Soc. Bot.,* t. LIII (2), Lisboa, 1981 : 1137-1160.
TRABUT L., *Répertoire des noms indigènes des plantes spontanées, cultivées et utilisées dans le nord de l'Afrique,* Alger, La Typolitho et J. Carbonel, 1935, 356.

M. GAST

G25. GÉNIE

(voir Aire à battre, EB, t. III, A 125, p. 368-369 ; Amulette, EB, t. IV, AA 203, p. 613-629 ; Animisme, EB, t. V, A 223, p. 660-672 ; Akufi, EB, t. III, A 151, p. 428-431 ; Arnobe, EB, t. VI, A 274, p. 909-911 ; Encens, EB, t. XVII, E 21, p. 2627-2630 ; Faucille, EB, t. XVIII, F 9, p. 2737-2744 ; Fennec, EB, t. XVIII, F 14, p. 2752-2753 ; Foyer F 45 ; EB t. XIX, p.)

Étant donné l'importance de la littérature concernant le sujet et la croyance aux *jnûn* étant répandue partout dans le monde berbère, des choix étaient nécessaires ; aussi avons-nous pris l'essentiel de nos références géographiques dans des exemples empruntés, entre autres, à G. Laoust-Chantréaux pour la Grande Kabylie (Aït Hichem), M. Gaudry et R. Laffitte, pour l'Aurès, D. Champault pour le Sahara occidental (oasis de Tabelbala) Ch. de Foucauld, D. Casajus et M. Gast, pour l'Ahaggar.

L'universalité des croyances populaires en des forces invisibles dont la Nature entoure les hommes remonte au fond des âges, comme le laissent supposer les humbles vestiges de tout l'appareil prophylactique dont s'entouraient les hommes préhistoriques et qui en sont les seuls témoignages.

Durant la période protohistorique, elles vont perdurer et se maintenir jusqu'à nos jours ; malgré l'introduction successive des panthéons puniques et romains, les *dii mauri*, issus de ces croyances, sont très ancrés dans le sol africain et cohabitent avec les autres dieux antiques. Ces croyances subsisteront malgré l'apparition des religions monothéistes, comme le Judaïsme, puis le Christianisme et ensuite l'Islam qui reconnaît formellement l'existence de ces génies, les *jnûn*.

La désignation et la reconnaissances des *jnûn* ne sont jamais simples et encore moins évidentes. Cela tient au fait que le nom de génie recouvre des acceptions complexes, aux multiples facettes, parmi lesquelles il est malaisé d'identifier les origines de ces puissances occultes. Leur existence repose sur la transmission des idées, des croyances, de génération en génération, uniquement par la tradition orale, que les femmes contribuent largement à conserver et qui ont été adoptées et aménagées par le Coran.

Les noms

Les noms donnés à ces génies sont très nombreux et presque chaque région a les siens.

Le nom de *jinn* pluriel *jnûn* nom arabe provient du latin *genius*, génie. Pour Varron, le *genius* est un dieu particulier qui présidait à la naissance de chaque homme et veillait sur lui pendant sa vie mais pour Tertullien, c'est un ange déchu. Selon Mac Donald, les *ghûl* qui sont les ogres, les *'ifrit*, les *si'lat* sont des variétés de *jnûn*.

Mais les termes berbères sont légion.

Pour de Foucauld, dans l'Ahaggar :

alhin, alhînen (de Foucauld, III, 1010) est le mauvais esprit, le mauvais génie, nuisible dans la vie terrestre des hommes mais non tentateur. Ce terme touareg est issu de l'arabe *al-jinn*, comme le confirme la forme *alhin, aljeyn* des parlers touaregs méridionaux ;

amdoun, imdoûnen (de Foucauld, III, 1162) est l'équivalent du précédent.

Les quatre expressions suivantes sont synonymes d'*alhin* :

agg asouf, kel asouf (de Foucauld, III, 1444) est le fils de la solitude.

ou tenéré, kel tenéré (de Foucauld, III, 1444) est le fils du désert

agg amadâl, kel amaḍâl (de Foucauld, III, 1444) est le fils de la terre profonde.

agg ahoḍ, kel ahoḍ (de Foucauld, III, 1444) est le fils de la nuit.

En Grande Kabylie et plus précisément à Aït Hichem, le terme *i'essassen ppuxam* désigne le "gardien". On y retrouve le mot arabe 'assâs.

Dans bon nombre de régions d'Afrique du Nord, les *jnûn* sont le plus souvent nommés par allusion (*hadûk al-nâs*, ces gens-là) ou ceux d'en bas. Dans le Sahara occidental, il existe même une langue inintelligible, le Koran-die qui est attribuée aux *jnûn*, désignés par les termes suivants : *igwaden* « ceux qui sont posés » ; *do koyu* les « gens de la terre » ; *mulana n-atayen*, les « frères de dieu » ; *Kafirine*, les « païens », *isbihina imgwa*, les « invisibles ».

Dans l'Aurès, le *besrour* est isolé et les *ahel el-djebbana* désignent les « gens du cimetière ».

Le *ghoul* (*ghilane* au pluriel) est un ogre. L'ogresse (*tamza*, dans le Sahara occidental et dans de nombreux parlers berbères) joue un très grand rôle, vivant dans les endroits isolés, dans les forêts et surtout dans les grottes. L'ogre égare le voyageur et dévore ses victimes comme l'atteste dans certaines grottes la découverte d'ossements animaux et aussi humains qui souvent s'avèrent être des restes de sépultures et d'habitats préhistoriques. Certains noms sont ceux de bêtes sauvages, connues pour leur férocité : lion, panthère, hyène ; d'autres donnent à l'ogre un caractère anthropomorphe plus accusé, où l'on retrouve peut-être, des souvenirs du paganisme gréco-latin. Sous l'influence de la démonologie islamique, ces ogres ont pu évoluer vers les *jnûn, 'âfrit-s*. C'est la raison pour laquelle nous en parlons.

Les génies dans le Coran

L'Islam admet que les génies existent et qu'ils peuvent avoir part au salut.

Ils ont été créés d'une flamme sans fumée (Coran, LV, 14).

Dans le Coran, il est à plusieurs reprises question des *jnûn* : sourates LXXII ; VI, 100, 130 ; XXIII, 7 ; XXXIV, 13 ; XXXVII, 158 ; XLI, 29. Une sourate leur est entièrement consacrée *(sûrat al-jnûn)*. D'autres versets y font référence : sourate *el Saba*, sourate *el Ahqaf* (adresse des *jnûn* restés infidèles). Dans la sourate *Er-Raḥman,* on peut lire « Je n'ai créé les hommes et les *jnûn* que pour m'en faire adorer. je n'attends d'eux ni nourriture ni argent ».

L'ambivalence du sens de *jinn*

Il faut bien souligner la dualité du sens de *jinn*, bon ou mauvais esprit selon les cas, les lieux, les régions, les circonstances, dualité que l'on retrouve dans les acceptions « frères de Dieu » et « païens ».

Dans l'Aurès, le *jinn* serait un « mauvais esprit », une sorte de démon poussant l'homme vers les mal alors que le *'assâs* serait le gardien. Un proverbe rapporte que *« l'enfant de sexe masculin vient au monde avec soixante jnûn aux corps ; l'enfant de sexe féminin naît pur ; mais chaque année le garçon se purifie d'un jinn tandis que la fille en prend un ; c'est pourquoi les vieilles femmes sont des sorcières plus malignes que le diable lui-même. »*

Qui sont les *jnûn* ?

Les *jnûn* peuvent se rendre invisibles et s'incarner dans le corps d'un être humain ou d'un animal.

Le *jinn* peut être un homme, vêtu, portant la barbe ou la moustache. Il peut parler différentes langues : arabe, français ou berbère. On l'entend même parfois compter. Il se marie (son épouse est la *jennyia*) et peut avoir des enfants. Il est intelligent, a une âme et de ce fait peut différencier le bien du mal. Toutefois le *jinn* lui-même, peut être bon ou mauvais, car si son savoir est différent de celui de l'homme, il a les mêmes qualités que lui : bienveillance, générosité, passion amoureuse mais aussi les mêmes défauts : méchanceté, jalousie, colère, haine.

Les *jnûn* mènent une vie parallèle à celle des hommes. Selon les *ṭolba* de la région de Sétif, ils se répartissent en sept royaumes divisés en tribus, clans, ethnies, chaque royaume ayant son roi. Très bien organisés, ils disposent d'une administration avec ses fonctionnaires. Enfin ils se partagent trois grandes religions : l'Islam, le Christianisme, le Judaïsme.

Mais le *jinn* peut revêtir aussi une forme animale jouant le rôle de gardien, de protecteur : on compte parmi eux le chat, noir de préférence, la grenouille, le sanglier, le bélier, le jeune taureau, la jument blanche qui donne forme au fils de la nuit *(agg ahoḍ, kel ahoḍ)* en galopant dans un lieu dont on tait volontairement le nom, en Ahaggar. La tortue cistude devient l'objet d'un véritable culte dans la source où elle vit. Le serpent (la couleuvre surtout) qui vit dans la maison est toléré et même nourri ; on se garde bien de le tuer car il est sacré et devient le protecteur du foyer*, de la propriété qui l'entoure. Il est le génie des thermes, le gardien des grottes et des trésors enfouis. Cette croyance qui semble remonter aux périodes protohistorique, carthaginoise et romaine s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Mais les serpents venimeux qui incarnent des esprits mauvais peuvent être tués.

Bon nombre d'autres animaux sont considérés comme de mauvais génies : il s'agit surtout des animaux souterrains, comme les fourmis : malheur à celui qui met le pied dans un fourmilière ; il pourra boiter fortement jusqu'à ce qu'il ait réparé ce préjudice par une offrande, car la fourmi est considérée comme une servante du *jinn*. Le fennec*, ce petit animal agile, rusé, très résistant est à la fois recherché et redouté : en effet, creusant un terrier comme le font le porc-épic et le hérisson, il est d'autant plus lié avec les *jnûn*, que, chassant durant la nuit, il peut devenir leurs rivaux.

Un infirmier de l'oasis de Tabelbala pensait même que « les *jnûn* étaient des microbes qui préfèrent travailler la nuit ».

Où se trouvent les *jnûn* ?

Les *jnûn* se trouvent partout mais, en tout lieu, ils séjournent de préférence enfouis sous la terre, d'où la terreur qui s'emparerait de tout voyageur devant passer près d'un cimetière et, de surcroît, la nuit. Présents, tant dans les zones habitées qu'au désert, dans les montagnes et les forêts, dans les prairies ou les champs cultivés, dans les jardins ou sur les chemins qui conduisent au village, sous la tente ou à l'intérieur des maisons, ils vivent isolés ou en troupes. Les *jnûn* peuvent se déplacer en file au début de coups de vent, s'identifiant aux petits tourbillons de poussière qui les suivent ou les précèdent. En se déplaçant, ils peuvent créer des trombes.

On les sent partout grâce à certains signes et, pour cette raison, on évite de les chasser. Les *jnûn* sont omniprésents mais ils ont leurs lieux favoris.

Les génies domestiques

Dans la maison où règne la femme, ils sont légion et peuvent être gardiens ou ennemis. Cachés dans la porte et le seuil, ils isolent ainsi la zone familiale sacrée du monde extérieur. Blottis dans les trois pierres du foyer*, ils retrouvent leur berceau d'origine selon la tradition musulmane. La cendre compte des génies malfaisants, ils occupent aussi le pilier central et la poutre faîtière. Plus complexe est l'explication de leur présence dans les ustensiles les plus courants de la vie quotidienne : poteries, vases à provision en terre crue, décorés selon un rituel bien précis (*ikufan** de Grande Kabylie), plats en bois, fuseaux et quenouilles, couteaux et autres outils de fer qui reparaîtront dans chaque intervention pour se concilier, apaiser ou repousser les *jnûn*, souci constant de la femme berbère. Le moulin à bras, en tous points identique au moulin antique, le balai sont les plus redoutés. Le métier à tisser, comme le moulin sont utilisés eux aussi avec bon nombre de précautions et formules.

Mzara construite avec des pierres romaines dans les ruines de Sigus (sud-est de Constantine). Les *Jnûn* fréquentent volontiers les ruines et les souterrains. Le dépôt votif de poteries occupe le centre du sanctuaire (photo M. Janon).

C'est surtout durant la nuit que se manifestent les génies qui font tomber des pierres ou de la terre pour manifester leur mécontentement ou font entendre un bruit insolite pour montrer leur satisfaction.

Les génies à l'extérieur de la maison

Certains esprits bénéfiques résident aussi dans les sources et sont symbolisés par les tortues d'eau.

Les lieux de prédilection des mauvais génies peuvent être les eaux stagnantes, le fumier, les lieux d'aisance (le plus souvent désignés par des euphémismes), les endroits isolés, les maisons abandonnées. L'écho est considéré comme une de leur manifestation.

Les jnûn et le corps humain

Les génies enfin peuvent s'attaquer directement à l'homme ; la chute d'un épileptique est interprétée comme l'attraction de forces occultes vers le sol. Plus graves enfin sont les cas d'envoûtement, de possession qui se chargent de notions encore plus obscures que celles attribuées aux seuls *jnûn*.

La *ttabla* est le génie le plus redouté en Grande Kabylie, puisqu'il frappe les femmes stériles ou porte atteinte à la vie de l'enfant.

Les relations avec les invisibles

Les humains vivant parmi ces génies mystérieux doivent les éviter quand ils sont malveillants ou se les concilier pour qu'ils deviennent bienfaisants. Il est indispensable, à tout moment, de composer avec eux par des offrandes aux génies domestiques, en prenant d'infinies précautions, en trouvant des artifices

prophylactiques, en respectant les interdictions formelles, quelquefois en abdiquant devant eux ou en faisant appel à l'intervention du *ṭaleb*, du marabout et du sorcier, dans les cas les plus graves.

Offrandes aux génies

Parmi les offrandes, on compte d'abord les fumigations qui plaisent aux *jnûn* parce que la fumée constitue leur essence même. Il peut s'agir d'encens* noirs, de benjoin qui peuvent s'employer seuls ou se mêler à d'autres ingrédients parfumés. Les fumées dégageant d'agréables odeurs ont pour but de satisfaire les génies. Après le septième jour de la naissance, dans le Sahara occidental, la femme familiarise les *jnûn* en leur présentant son enfant : elle se dirige vers tous les coins de la maison sans omettre une visite au four à pain et aux lieux d'aisance ; elle est précédée d'une fillette qui porte de l'encens allumé sur les braises du foyer* mêlé à du sel et de la rüe. C'est chaque matin que la femme kabyle vient saluer les gardiens de la maison, chaque matin en ouvrant sa porte. Des lampes à huile sont allumées dans la maison pour les fêtes. A Aït Hichem, c'est dans la poutre faitière, lieu préférentiel des gardiens du foyer, que sont déposés après la circoncision le prépuce et les cheveux coupés des jeunes enfants : il s'agit donc d'une offrande propitiatoire faite aux génies domestiques pour qu'ils protègent l'enfant ; après avoir consommé de la viande, la chair et le sang sont offerts aux génies afin de les apaiser.

Pour se préserver d'une grossesse, dans le Sahara occidental, la femme forme des boulettes avec son sang menstruel séché ; puis elle les dissimule sous la selle d'un chameau de bât afin que dans le désert, le sang menstruel soit dévoré par les *jnûn*. Le sang, si apprécié des *jnûn*, est utilisé en Kabylie, après l'Achoura, pour en imprégner des plumes, qui servent à la fois d'offrandes et d'appât pour emmener tous les esprits avides de sang qui ainsi ne pourront nuire au village.

Dépôt de bougies dans une mzara du Chenoua (photo G. Camps).

Avant de se servir du moulin, la femme dépose sept poignées de céréales et un peu de sel; après la mouture, elle abandonne quelques grains, destinés à nourrir l'esprit invisible qui hante le moulin. La faucille*, comme le soc est un protecteur contre les mauvais esprits. Chez les Bani Snus, elle est suspendue, enroulée dans le tablier de peau, derrière le métier à tisser, afin de protéger le tissu.

En Grande Kabylie, elle est associée aux rites qui accompagnent le septième jour de la naissance, jour de la dation du nom...

Dans les terres de culture, il est coutume d'abandonner aux *jnûn* les fruits d'un ou de plusieurs palmiers, s'il s'agit d'une palmeraie, de la dernière gerbe laissée dans le champ à la fin de la moisson, s'il s'agit d'un champ de céréales. Les *jnûn* d'en-dessous daigneront alors céder aux hommes une partie de leur domaine.

Le septième jour après la naissance d'un veau, la vache reçoit des fumigations de benjoin, de soufre, de laurier rose, etc. pour éviter que le beurre et le lait ne soient ravis : la faucille ou le soc de la charrue sont alors tournés sept fois dans un sens, puis sept fois dans l'autre, autour de la vache, en demandant que le mal, que pourrait susciter les mauvaises intentions, retombe sur leurs auteurs.

Protection et moyens de défense contre les jnûn

Il ne suffit pas de chercher à satisfaire les *jnûn* en prenant des précautions qui touchent aussi bien au corps, qu'à la maison et à ses ustensiles mais en même temps, il faut aussi se prémunir contre eux.

La sauvegarde du corps exige tout un appareil prophylactique qui peut commencer par l'application de henné et de khol qui jouent un rôle si important dans les cérémonies du mariage, servant de filtres en laissant passer les bonnes influences et en arrêtant les mauvaises. L'incrustation indélébile des tatouages constitue une préservation permanente. Le safran est aussi utilisé comme phylactère. Dans le Zaccar et l'Ouarsenis, on met aux enfants un peu de goudron sur le gros orteil pour écarter les mauvais génies. D'autres produits permettent de se préserver; au Sahara, la peau de fennec est utilisée en amulette dans tous les cas d'épilepsie, maladie prouvant l'aliénation du corps aux *jnûn* qui sont en effet rendus responsables de la chute de l'épileptique, en raison de l'attraction incontrôlable du corps vers la terre.

Mais pour se concilier et prévenir les mauvais esprits on porte partout et à tout âge des amulettes*. Bijoux, dents et pattes d'animaux, queues de chacal, papiers écrits par le *taleb* pliés et inclus dans des boîtes d'argent ou enveloppées de chiffons ne sont que quelques exemples des phylactères dont s'entourent les populations d'Afrique du Nord. Des métacarpiens de fennec serviront de protection au malade, en raison de leur caractère pointu mais aussi parce qu'ils portent en eux un signe de reconnaissance dans les lieux souterrains où les *jnûn* règnent en maître. La patte de porc-épic, souvent fixée dans une poignée de cuir, favorise l'allaitement.

Dans le Sahara occidental, on place dans des nouets intégrés aux colliers des enfants le *fasuh*, sorte de gomme ammoniaque tirée d'une ombellifère, la férule commune.

Pour conserver aux génies leur élément vital, le feu ne doit jamais être éteint dans la maison. De même, les femmes s'entourent de grandes précautions pour la fabrication de l'huile ou du beurre. Les femmes s'abstiennent de rouler le couscous, le premier jour du printemps, en Grande Kabylie, car les fourmis qui ont partie liée avec les *jnûn*, risqueraient d'envahir les cours et les maisons.

Des formules suffisent quelquefois à se protéger des micro cyclones dont les génies sont responsables, en disant *bismillah* trois fois et *nesbidur ri asbidur* « ne me tournez pas je ne vous tournerai pas ».

Conjuration des mauvais esprits

Il s'agit de respecter les interdits formels. Le fiancé qui franchit le seuil de la maison ne doit ne se retourner ni parler pour ne pas subir les atteintes du *jinn*. Il ne faut pas s'asseoir sur le moulin, ni sur le balai car ces attitudes entraîneraient la disparition du père de famille, dans le premier cas, ou celle de la mère, dans le second cas. Certains jours, la femme ne doit pas balayer le seuil de la maison, blanchir les murs, fabriquer les poteries, se marier ou avoir des relations sexuelles.

Le métier à tisser est le siège de nombreux maléfices dus aux puissances occultes malfaisantes qu'on peut conjurer en y accrochant une faucille★. La fabrication de l'huile et du beurre sont aussi l'objet de toutes les convoitises qu'il est nécessaire de juguler ou de détruire.

Comment lutter contre les esprits invisibles qui sont rendus responsables de toutes sortes de calamités à l'extérieur de la maison : épidémies, mauvaises récoltes, tempêtes ? A tout instant, il faut composer avec *ceux d'en-dessous*.

Quand un malheur touche une famille, on peut espérer le conjurer en utilisant un objet d'usage courant ; le plus souvent, il s'agit d'une poterie hors d'usage dans laquelle sont placées quelques plumes d'une poule sacrifiée aux mauvais génies qui risquent de hanter le foyer★ ; il suffit d'adjoindre un peu de suie et d'aller déposer le tout à l'écart de la maison, sur un chemin éloigné. Nul n'osera toucher cet objet dans la crainte d'être frappé à son tour ! Il existe bien d'autres interdits pour ne pas mécontenter les *jnûn*. Le balai ne doit pas être employé quand le soleil commence à décliner, il est aussi dangereux de couper du bois car la hache peut exécuter un être invisible.

Aux dires des Chaouïas, les *jnûn* s'attaquent surtout aux femmes alors que ce sont leurs épouses, les *jenniyat* qui s'attaquent aux hommes, comme le laisse entendre le proverbe reproduit ci-dessus. Ces mêmes esprits souterrains risquent de sortir de terre et chez les Regueïbat, le troisième jour après la naissance, le couteau ayant servi à couper le cordon ombilical était fiché en terre pour blesser les *jnûn* au moment de leur sortie de terre.

Pur lutter contre *tamza*, l'ogresse mais aussi contre les *jnûn*, dans le Sahara occidental, on utilise des coloquintes comme armes défensives parce qu'elles sont réputées pour leur amertume et leur particularité d'exploser avec force lorsqu'on les jette au feu.

Sel, encens, dont on ne sait s'ils apaisent ou mettent les *jnûn* en déroute sont employés quotidiennement.

Les légendes et les mythes rapportent un grand nombre de cas où un homme ayant eu affaire à un *jinn* a été amené à le tuer.

L'abdication

Enfin il faut quelquefois abdiquer devant certaines forces particulièrement virulentes et agressives et s'effacer pour leur laisser la place : simple abandon par ses habitants d'une maison soumise au pouvoir maléfique des *jnûn*, d'une manière répétitive et insupportable, long détour pour éviter de déranger la nuit les hôtes terrifiants d'un cimetière.

Le désenvoûtement

Dans certains cas, contre le mauvais génie responsable en particulier de la stérilité des femmes (la *ttabla*) interviennent les *bu-sa'diyat*, nègres revêtus de peau de chacal et qui sont les seuls étrangers admis à rentrer dans la cour de la maison, tant leur pouvoir est jugé efficace et important.

Les *jnûn* restent aussi responsables des effets de l'envoûtement et de la possession. Comme les mauvais esprits sont invisibles, le seul moyen de les détruire est de les brûler et de faire respirer à un possédé la fumée d'une mèche imbibée de goudron. Le rôle joué par les *tolba*, vient de l'idée qu'« un individu pourra être frappé par un *jinn*, monté par un *jinn*, habité par un *jinn*, possédé par un *jinn* ». Certains marabouts, certains sorciers ont, comme le *tolba*, pouvoir contre les mauvais esprits. Aussi l'exorcisme est-il une pratique très courante dans toutes les régions montagneuses d'Algérie, en particulier les Bibans, la Kabylie.

Les cultes voués aux *jnûn*

Ainsi, dérivant pour la plupart des génies et dieux locaux de l'Antiquité, comme leur nom l'indique clairement, les *jnûn* sont la source de précautions très variées et de moyens de défense pour conjurer leurs maléfices mais ils reçoivent en même temps des signes de déférence qui s'expriment d'une manière encore plus évidente dans l'érection de petits sanctuaires ruraux, dans un lieu élevé, dans les offrandes déposées dans un arbre consacré, même dans une grotte ou près d'une source.

Mzara ou *haouita*

L'endroit situé à l'écart des habitations est marqué par des murettes de pierres *(mzara)* ou un cercle de pierres *(kheloua)*. Le lieu porte le nom d'un saint homme

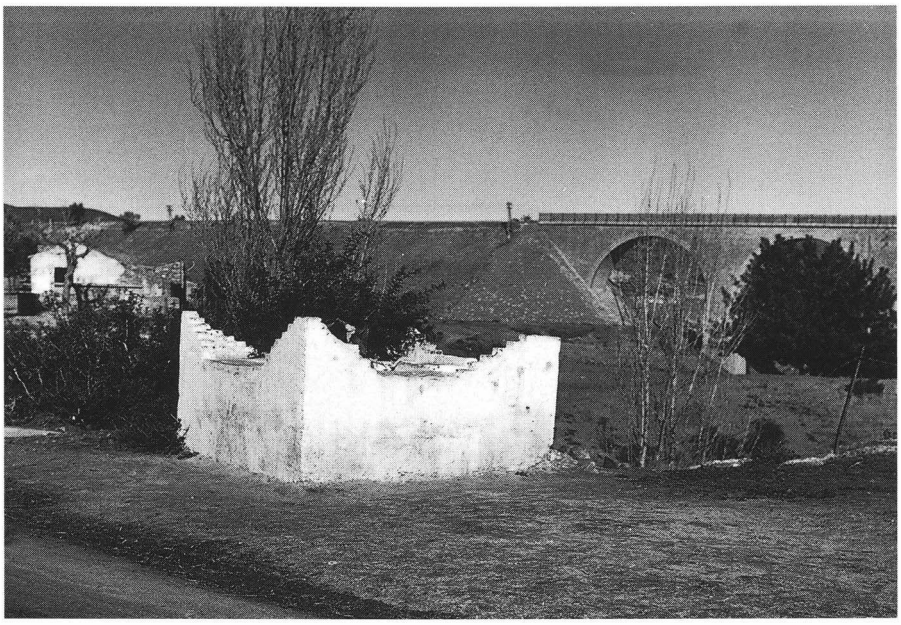

Haouita à Aïn Tellout , région de Tlemcen (photo G. Camps).

dit « Sidi » (par exemple dans l'Aurès, Sidi bel Ahouss au sud-est de Batna, en Petite Kabylie, *mzara* de Sidi Hamoud, près d'Aïn Kbira). Il peut aussi porter le nom d'une femme, le plus souvent pour désigner un sommet tel l'Ikhf n'Kheltoum, le sommet du Chelia dans l'Aurès ou Lalla Khedidja, point culminant du Djurdjura*.

Les *haouita* ou *mzara* édifiées par les femmes dans les campagnes sont de très rustiques sanctuaires. Elles y ont déposé des poteries votives, de petite taille, perpétuant ainsi les traditions protohistoriques de la microcéramique découverte dans les sépultures. Quelques brûle-parfums ou de simples bougies, même si elles ne sont pas systématiquement allumées apparaissent comme les gardiennes du lieu. Souvent blanchis à la chaux, ces autels modestes et simples découlent de pratiques sans doute protohistoriques et qui se perpétueront durant les temps antiques jusqu'à nos jours.

Les fêtes qui se déroulent autour de ces petits sanctuaires peuvent être simples, elles aussi : après avoir déposé les bougies, il arrive qu'une mélopée sorte de la flûte d'un musicien ou qu'on procède au sacrifice d'un animal ; dans certains cas, les hommes dansent au son des flûtes qu'accompagnent des incantations difficiles à comprendre ; dans d'autres cas, il s'agit de grandes festivités et d'un afflux considérable de population.

Haouita de style moderne, dans le Sahel d'Alger, en 1966 (photo G. Camps).

De même dans le Sahel tunisien, en bord de mer, que ce soit dans une anfractuosité de rocher ou plus simplement sur le sable, on invoque les « hommes de la mer » *(Radjel el-Baḥr)* en déposant des bougies.

Les arbres hantés par les esprits bienfaisants

Un véritable culte s'organise aussi autour des plus vieux arbres, creux de préférence, les oliviers surtout en Grande Kabylie hantés par de bons esprits qui assument tous les maux, à condition pour cela d'accrocher un morceau de vêtement longuement porté, pour y laisser son mal. Cette coutume se retrouve partout en Algérie et, dans l'Aurès, elle est attestée par l'Apologiste chrétien Arnobe*, africain qui vivait à la fin IIIe siècle-début IVe à Sicca Veneria, dans l'ouest de la Tunisie (aujourd'hui Le Kef).

Ces nouets attachés aux branches d'un arbre le désignent comme séjour des génies et les donateurs peuvent s'en aller soulagés. Les *tisfifin*, ces longues ceintures de laine des femmes d'Aït Hichem en Grande Kabylie, ne sont pas sans rappeler ces nouets et d'ailleurs ils jouent un rôle considérable dans les rites de protection de l'huile, contre la stérilité ou l'expulsion du mal.

Les grottes

Des infiltrations continues, qui constituent un phénomène tout à fait naturel, ont été remarquées dans la grotte sacrée de Ouerja, en Grande Kabylie, dans la tribu des Aït Itsouragh, réputée pour guérir les affections rhumatismales. Arrivant près de cette grotte, les femmes se mettent à ululer et l'eau va alors couler plus abondamment et apporter un apaisement immédiat aux maux dont elles souffrent.

Arbre fréquenté par les génies, à l'entrée du Lycée de Ben Aknoun à Alger, en 1954 (photo G. Camps).

Dépôt de tissus et de vêtements dans une mzara de la Macta, à l'ouest de Mostaganem (photo G. Camps).

Les sources

Bon nombre de sources, du Maroc à la Tripolitaine, sont considérées comme des lieux sacrés où cohabitent *jnûn* et tortues sacrées. Ces dernières aussi sont les servantes du saint et ont droit, comme les *jnûn* à une petite part des sacrifices. Les pèlerins les font venir en leur criant *« abbud, abbud »* et leur jettent quelques déchets de bêtes immolées. Dans certaines sources, on prend bien soin d'avertir de la présence humaine, les tortues d'eau douce, les minuscules crustacés et êtres invisibles qui habitent les lieux, en frappant l'eau avec le fond de l'écuelle destinée à la puiser. Une visite à une source et quelques ablutions peuvent guérir les maladies des jeunes enfants. Dans les sources d'eau chaude, se trouvent les *sahalin* qu'il faut se concilier en brûlant du benjoin voire même en sacrifiant un coq : après cela, seront résorbées les douleurs rhumatismales ces mêmes *sahalin* chauffant les sources thermales. Cette forme de religiosité est encore attestée en maintes régions berbères mais il est bon de signaler l'impact des forces de la nature et des êtres invisibles qu'elle retient, l'universalité de ces croyances ; une preuve évidente en est donnée par exemple dans les « bonnes fontaines » du Limousin auxquelles sont accrochés des nœuds.

* * *

L'ensemble des pratiques qui viennent d'être décrites découlent pour la plupart de la sacralisation de phénomènes naturels. C'est surtout au début du XXe siècle qu'appartient la littérature qui nous fait connaître ces croyances qui depuis auraient pu évoluer. Aujourd'hui la perception des *jnûn* est sûrement différente, qu'elle émane des habitants des campagnes ou des habitants des villes, des gens instruits ou des illettrés, des religieux ou des laïcs. Mais il ne faut jamais perdre de vue la permanence du monde berbère qui se perpétue dans la croyance en ces

génies, êtres mythiques, tour à tour malfaisants ou bienveillants mais avec lesquels il faut toujours composer. Cette croyance, bien antérieure à l'Islam, est issue des traditions millénaires du comportement de l'homme devant l'Invisible.

BIBLIOGRAPHIE

AGABI, notice F45 « foyer » *Encyclopédie berbère,* t. XIX, p. 2928-2930.

ARQUES E., « El culto de los yenun », *Homenaje a Julio Martinez Santa-Olalla,* Madrid, 1946, p. 59-78.

ARRIPE H.-J., « Essai sur le Folklore de la Commune mixte de l'Aurès. » *Revue africaine,* 1911, t. LV, p. 450-470.

BARRERE G., « Naissance et baptême des enfants à Idelès (Ahaggar) », *Trav. du LAPMO,* 1987, p. 163-172.

BASSET R., *Le culte des grottes au Maroc,* Alger, Carbonel, 1920, p. 129.

BERNUS E. et Durou J.-M., *Touaregs. Un peuple du désert,* Paris, Robert Laffont, 1996.

BLANGUERNON C., *Le Hoggar,* Paris, Arthaud, 1965.

BOREL F., « Tambours et rythmes de tambours touaregs du Niger », *Schweizer Jahrbuch für Musikwissenschaft / Annales suisses de musicologie,* NF/NS, 1, 1981, p. 107-129.

BOURGEOT, *Les sociétés touaregues, Nomadisme, identité, résistances,* Paris, Karthala, 1995.

CASAJUS D., *La tente dans la solitude. La société des morts chez les Touaregs Kel Ferwan.* Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1987.

CAMPS G., *Berbères. Aux marges de l'histoire,* Toulouse, Les Hespérides, 1980.

CAMPS G., « Les croyances protohistoriques en Afrique du Nord », *Mythes et croyances du monde entier, t. II, Le monothéisme,* Lidis-Brepols, Paris, 1985, p. 304-319.

CHAMPAULT D., *Une oasis du Sahara nord-occidental Tabelbala,* Paris, CNRS, 1969.

CORTADE J.-M., *Lexique français-touareg. Dialecte de l'Ahaggar,* Trav. du CRAPE, Paris, AMG, 1967.

COUR A., « Le culte du serpent dans les traditions populaires du nord-ouest algérien. » *Bulletin de la Soc. de géogr. et d'Archéol. d'Oran,* t. XXXI, 1911, p. 57-75.

DERMENGHEM E. et Mohammed, « Un conte fasi; l'histoire du roi des Jnoûn, de sa fille et du fils du sultan, recueilli par... », *Revue du Monde Musulman,* LXII, 1925, p. 7-25.

DOMENECH LAFUENTE A., « Morabitos y genios en Aït Ba Amran », *Cuerdanos de Estudios africanos, Madrid,* II, 1950, p. 9-19.

DOMENECH LAFUENTE A., « Del territorio de Ifni : yenun y cuevas en Aït Ba Amran », *Cuerdanos de Estudios africanos, Madrid,* 14, 1951, p. 39-53.

FOUCAULD Ch. de Père, *Dictionnaire Touareg-Français. Dialecte de l'Ahaggar,* t. III, Imprimerie nationale de France, 1952.

GAST M., « Croyances et cultures populaires au Sahara », *Mythes et croyances du monde entier, t. II, Le Monothéisme,* Dir. André Aknoun, Lidis-Brepols, Paris, 1985, p. 370-382.

GAUDRY M., *La femme chaouia de l'Aurès. Étude de sociologie berbère.* Paris, Geuthner, 1929.

GENEVOIS M., *Superstition, Recours des femmes kabyles,* J.D.B., n° 100, Fort National, 1968.

GOICHON A.-M., *La vie féminine au M'zab, Étude de sociologie musulmane,* Paris, Geuthner, 1927.

MARCAIS W. et Guiga A., *Textes arabes de Takrouna. I. Textes, transcription et traduction annotée,* Paris, Leroux, 1925, XLVIII, p. 424.

HART DAVID M., « Saints and jinns in the Central Rif », *Tomorrow,* 7, 1959, p. 45-54.

HERBERT Dr J., « Les mensonges et la feinte prophylactiques au Maroc », *Revue de l'Histoire des Religions,* sept-déc., 1933, p. 447-456.

LAOUST E. *Mots et choses berbères. Notes de linguistique et d'ethnographie, Dialectes du Maroc,* Société marocaine d'édition, 1920.

LAOUST E., « Des noms berbères de l'ogre et de l'ogresse. » *Hespéris,* XXXIV, 1947, 3e-4e tr., p. 523-565.

LAOUST-CHANTREAUX, *Kabylie côté femme. La vie féminine à Aït Hichem, 1937-1939; Notes d'ethnographie,* Archives maghrébines, Edisud, Aix-en-Provence, 1990.

LAFFITTE R., *C'était l'Algérie.* Ed. Confrérie Castille, Perros-Guirrec, 1994.

MAC DONALD D.-B. (Masse H.) « *jnin* ». Encyclopédie de l'Islam, p. 560-561.

MARCAIS W. et GUIGA A., *Textes arabes de Takrouna. I. Textes, transcription et traduction annotée,* Paris, Leroux, 1925, p. 424.

MORIZOT J., *Les Kabyles : propos d'un témoin,* Cheam, Paris, 1985.

OUITIS A., *Les contradictions sociales et leur expression symbolique dans le Sétifois,* Documents du CRAPE, SNDD, Alger, 1977.

NICOLAS F., *Tamesna. Les Ioullemeden de l'Est ou Touâreg « Kel Dinnîk ». Cercle de Tawa. Colonie du Niger. Notes de linguistiques et d'Ethnographie berbères.* Paris, Imprimerie Nationale, 1950.

PASCON, « Système des croyances au Maroc », *Mythes et croyances du monde entier, t. II, Le Monothéisme,* Dir. André Aknoun, Lidis-Brepols, Paris, 1985, p. 345-354.

SALMON G., « Notes sur les superstitions populaires dans la région de Tanger », *Archives marocaines,* 1, 1904, p. 262-272.

SERVIER J., *Tradition et civilisations berbères. Les portes de l'année.* Rocher, Monaco, 1985.

SERVIER J., *L'homme et l'invisible,* Coll. Les « Voies de l'Homme », Paris, Robert Laffont, 1964.

WESTERMARCK E., « The nature of the arab ginn, illustrated by the present bieliefs of the people of Morocco », *The Journal of the Anthopological Institute of Great Britain and Ireland,* London, XXXIX, 1899, p. 252-269.

WESTERMARCK E. « The belief in spirits in Morocco », *Acta Academiae Aboensis Humaniorum,* I, 1, Abo Akademi, Abo, 1920, p. 167, analysé par L. Bouvat in *Revue du Monde Musulman,* avril-juin 1921, p. 17-44.

WESTERMARCK E., *Marriage ceremonies in Morocco,* London, 1914, trad. française par Mme J. Arin, *Les cérémonies du mariage au Maroc,* École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat, VII, 1921, p. 394.

WESTERMARCK E., *Pagan survivals in mahometan civilisation,* London, 1933, VIII, 190 p., 74 fig. in-t, index, traduction française par Robert Godet, *Survivances païennes dans la civilisation mahométane,* Paris, 1935, « Bibliothèque Historique », 230 p., 74 fig., index.

H. CAMPS-FABRER

G26. GENOU

Dans un article du *Mémorial Henri Basset,* en 1928, Marcel Cohen, examinant les désignations du genou dans le domaine chamito-sémitique et recherchant « si les termes employés servent aussi de désignation pour le lien familial ou pour d'autres notions », entre autres celle de « force », écrivait : « en berbère, le nom du genou est *afūd**; ce mot peut désigner aussi une autre articulation, l'angle fait par une branche avec le tronc d'un arbre, une élévation de terrain. En dehors de cette signification physique, il semble qu'on ne trouve à relever que « le sens de bataille, combat important » donné par de Foucauld, *Dictionnaire abrégé touareg-français* (1918), I, p. 209 : s'agit-il de l'idée de force ? »

La dénomination panberbère du « genou » est *afud,* avec des variantes de forme selon les différents parlers, qui ont été relevées par André Basset dans ses *Études de géographie linguistique en Kabylie**. Le mot se caractérise aussi par un pluriel de type connu mais non des plus fréquents, avec voyelle *a* devant la dernière radicale en même temps que suffixation de *n* et alternance non-tension/tension *(d/dd-)* pour la deuxième (et dernière) consonne radicale; ce pluriel *ifaddn*

est attesté aussi bien dans des parlers orientaux que des parlers occidentaux. Selon les parlers, l'état d'annexion, là où l'on a une forme à *a-* initial est en *u-* ou *wa-*. Enfin, c'est un des termes les plus anciennement attestés en berbère puisque des chroniques ibadites des VIe et VIIe siècles de l'hégire nous ont transmis un nom de lieu où semble bien figurer le nom du genou, si l'on en croit la traduction arabe (Lewicki 1936).

La comparaison des formes des différents parlers berbères amènerait à supposer une racine bilitère FD. M. Cohen (1947) a rapproché *afud* de l'akkadien *puridu* et de l'égyptien *p'd* « genou, jambe ». Pour la labiale sourde et la dentale sonore, l'apparentement ne pose aucun problème du côté du berbère. Reste un troisième élément, représenté en égyptien par la laryngale, ce qui nous conduit à nous poser les question suivantes : la base « chamito-sémitique » commune est-elle une racine bilitère avec élargissement en akkadien et en égyptien, ou bien a-t-on affaire à une racine trilitère, l'absence de laryngale n'étant pas étonnante, ni pour le berbère, ni pour l'akkadien ?

Quels sont les sens de ce terme ancien, ou de ses substituts plus récents à travers le domaine berbère ? On peut classer sous les rubriques suivantes des acceptions en partie citées par M. Cohen ou par A. Basset et regroupées ou complétées ici :

A *Parties du corps ;* « genou » est le sens le plus généralement donné par les lexiques, qui ont souvent à leur base des questionnaires incluant une liste des parties du corps. La forme à *t-* initial, au pluriel, en fonction de diminutif, est utilisée pour désigner les genoux ou les jambes des enfants (dans les parlers chleuhs notamment). En Kabylie, sur une partie seulement du domaine, *afud* a le sens de « genou » ; il peut signifier « jambe » en d'autres parlers où il a été supplanté par *agecrir, tagecrirt* (ou *errekbet*). Les noms de la rotule ou du tibia sont souvent des composés de *afud*, que le parler utilise ou non ce dernier au sens de « genou ». Outre le sens de « genou », le touareg de l'Ahaggar connaît pour *afud* le sens de « articulation du doigt ».

B. *Partie d'un végétal :* notion de renflement ou de coude. On a, pour le Chenoua *ifadden n temẓin* « base de la feuille engainante de l'orge et des céréales » (cf. Zaïan) ; pour le Maroc, Ntifa, « nœud, renflement irrégulier se trouvant sur un tronc, une branche, une tige de végétal » ; Beni Snous, *tifaddin* « bourgeons d'arbres ou d'arbrisseau qui perdent leurs feuilles en hiver ». Le touareg de l'Ahaggar connaît aussi *tifaddin* « bourgeons (d'arbres ou d'arbrisseaux qui perdent leurs feuilles en hiver, com. la vigne, le figuier, etc.) » et *afud* p. ex. « coude moyennement accentué (... d'un tronc d'arbre ou d'une branche) ». Comme pour le germanique, le grec ou le latin, on peut penser que c'est le corps humain qui a fourni ces « métaphores de la langue rurale ».

C. *Toponymie :* On peut supposer la même origine aux sens de « coude moyennement accentué (d'un relief de terrain) » pour l'Ahaggar et, pour le Maroc, « colline », « accident de terrain plus accusé », (Laoust 1939-1940) mais aussi nom d'un endroit escarpé avec des ravins profonds, entre Tiznit et Tafraout (Enquête personnelle de l'auteur).

D. *Tifaddin* est également, dans l'Ahaggar, le « fait de mettre les genoux en terre sans s'accroupir (pour permettre à son maître de se mettre en selle) (en parlant d'un chameau de selle) » et le P. de Foucauld précise que ce terme ne s'emploie que lorsqu'il s'agit bien de l'action de baraquer et non de s'agenouiller pour une autre raison. On peut rapprocher cet emploi de celui qui est fait de *ifadden* dans d'autres parlers, notamment chleuh *ign f ifaddn* « il est à genoux » et Berrian *qim s ifaden* « s'agenouiller ».

Ces notions concrètes sont faciles à inventorier. Mais les notions abstraites étaient plus difficiles à atteindre à travers les lexiques. Pourtant C. de Foucauld

indiquait déjà pour *afud* le sens de « bataille, combat important » et nous pouvons reprendre ici la question que se posait M. Cohen : « S'agit-il de l'idée de force ? »

En Kabyle, *afud* n'est utilisé au sens de « genou » qu'aux deux extrémités, orientale et occidentale, du domaine mais bien vivant ailleurs au sens de « jambe » et entre dans la composition de nombreux syngtames figés.

Différents contextes font bien ressortir une valeur « vigueur, force physique ou morale, ou les deux à la fois » pour *afud* (employé ici au pluriel). Ces emplois de *afud* sont des survivances et il ne semble plus y avoir, dans l'esprit des locuteurs, pour ces idiotismes-là, de conscience d'une association *force/genou*. Mais, sur la même aire, d'autres idiotismes associent *tagecrirt* « genou », qui s'est substitué à *afud*, à des notions analogues.

On trouve, en kabyle comme en d'autres langues, des emplois métaphoriques des noms de parties du corps et la confrontation de ces emplois avec ceux de *afud* permet de préciser le champ sémantique de ce dernier.

Les renseignements fournis par le chleuh complètent ceux du kabyle. Outre le sens de « nœud » (sur un végétal) ou de « relief » en toponymie, on notera les faits suivants :

— Quand il s'agit de la force physique de la jambe, un utilise toujours le terme qui désigne proprement le *genou* et non *aḍar* « pied-jambe ».

Remarquons encore que, s'il s'agit de décrire la jambe et de l'apprécier d'un point de vue esthétique, on utilise *aḍar* et un participe par exemple (jambe grosse, mince, bien faite...). Même chose en kabyle où on n'utilise en ce cas ni *afud* ni *tagecrirt*.

— *afud* peut exprimer la force physique de l'ensemble du corps : *b (u) ifaddn* « celui des genoux », terme bien attesté en chleuh, signifie « l'homme gros et fort » et pas seulement « celui qui a du jarret ». L'expression a une allure familière, plaisante, un peu l'équivalent du français « costaud » ; elle peut servir à l'occasion de sobriquet.

On peut citer dans la même sphère sémantique une autre acception de *b (u) ifaddn*, qui est aussi « celui qui veut toujours avoir raison et qui réussit, à force d'opiniâtreté, à convaincre son ou ses interlocuteurs d'en venir où il veut ».

— On utilise encore *afud* ou le pluriel *ifaddn* quand on veut marquer qu'on use de force ou de violence envers autrui, pour le contraindre ou le soumettre. Il peut s'agir de violence physique : à quelqu'un qui s'échauffe au cours d'une discussion, on adresse une mise en garde : *trit s wafud* (Tagraout) « tu vas en arriver à des sévices », (cf. Chtouka) *iwiin t asn s ifaddn* « ils le leur prirent par la force » au cours d'une guerre.

Comme en kabyle, *afud* peut être confronté avec *afus* « bras, avant-bras, main, poignée, anse (d'un ustensile) » mais aussi « possession, clan, force, pouvoir » (de Dieu, d'un chef) ; *aḍar* s'oppose également à *afud* et la notion de mouvement, de déplacement y est, comme en kabyle, centrale.

Avant de faire le bilan des sens de *afud*, en comparant les données du touareg, du kabyle et des parlers marocains, on peut se demander si *afud* ne désigne jamais en berbère le lien familial ou des notions voisines. Il semble que la réponse soit négative dans l'état actuel de l'exploration des documents. Alors que le rapport genou (bonne) famille est attesté en arabe, ni le kabyle, ni le chleuh, ni le touareg ne nous ont fourni, jusqu'à ce jour, de donnée analogue.

Si la porte reste ouverte à des recherches plus poussées, on peut déjà établir par convergence des emplois dans des groupes de parlers aussi distincts et dis-

tants que le chleuh, la *tamaziġt* (Maroc central), le kabyle, que le terme désignant le genou, en regard de *aḍar* qui évoque plutôt « mouvement, déplacement » et de *afus* « prise en main, mainmise, clan, force, pouvoir », signifie « vigueur du membre inférieur, solidité du jarret et du maintien, force et énergie de tout l'être, violence et violences ». Les exemples fournis par le chleuh permettent en outre de jeter le pont vers le touareg où le sens de « bataille, combat important » semblait aberrant ; en effet, Foucauld fait cette remarque : « ce sens d'*afoud* vient, dit-on, de ce qu'au début du combat les guerriers de l'Ahaggar lient le genou (c.-à-d. lient l'avant-bras contre canon, près du genou) » à leurs chameaux de selle, pour que ceux-ci restent accroupis pendant qu'eux-mêmes combattent à pied (*Dict. touareg-français,* Paris, 1951, p. 302). Les contextes chleuhs qui se réfèrent explicitement (commentaire des informateurs à des situations de discussion ou de guerre) établissent sans équivoque le sens de « accès de violence, de contrainte, voies de fait » qui rejoint le « bataille, combat » indiqué par Foucauld et laissent penser que l'explication fournie du genou lié n'est pas la bonne.

En résumé, si, pour la forme, le berbère *afud* n'est pas isolé dans le domaine chamito-sémitique, puisqu'il semble devoir être rapproché au moins de l'égyptien et, de l'akkadien, on peut également établir qu'en berbère comme dans d'autres langues chamito-sémitiques les notions de « genou » et de « force » sont nettement associées.

D'APRÈS P. GALAND-PERNET

« FAIRE GENOU »

« *Iga efud* » en touareg.

Le terme *efud* (pl. *ifedden)* en touareg désigne à la fois "le genou" et "la bataille, le combat". "Faire genou" (*iga efud*) signifie "livrer bataille, combattre".

Cette seconde acception de *efud* se réfère selon mes données recueillies dans l'Aïr et le Gourma à une position de combat qui consiste à faire face à l'ennemi avec un genou fermement ancré au sol. Le "fait de mettre genou en terre" (*igi n efud dagh amaddal)* ou "de rentrer genou en terre" (*égaz n efud amaddal*) connotent la détermination inébranlable du guerrier qui est arrimé au sol avec lequel il fait corps. Cette posture, qui caractérise par excellence le combat entre pairs, indique que le guerrier ne changera pas de position quelle que soit l'issue de la bataille. Il est décidé à demeurer inamovible, n'envisageant ni retrait, ni sauvegarde, car seuls deux aboutissements sont acceptables : la victoire ou la mort. Les récits touaregs racontent que les guerriers s'enchaînaient pour ne pas que l'un d'eux soit tenté de quitter le combat et de le ternir par un acte non glorieux.

Cette attitude fait du combattant un guerrier d'honneur ; elle est conforme au comportement que doit avoir le noble ; en l'adoptant, tout individu quelle que soit sa catégorie sociale s'ennoblit : "Ne fait genou en terre que le genou blanc" (*wer tegu efud dagh amaddal ar efud mellen*), dit le proverbe.

Ce type de combat qui se déroule entre deux camps de rang similaire, selon les règles de l'honneur touareg, c'est-à-dire à armes égales, dans un affrontement face à face et en évitant d'humilier l'adversaire, est accompagné d'une cérémonie festive (*senseni*) se tenant en retrait de chaque position. A cette occasion, des taureaux noirs sont sacrifiés. La peau des animaux servira de linceul aux héros morts au combat. Pour cette manifestation, les familles se déplacent. Les femmes et les forgerons jouent le rôle de juges de l'honneur guerrier que les joutes poétiques mettent immédiatement en scène. Les encouragements destinées à attiser l'héroïsme des guerriers exaltent les valeurs de l'honneur à travers les chants,

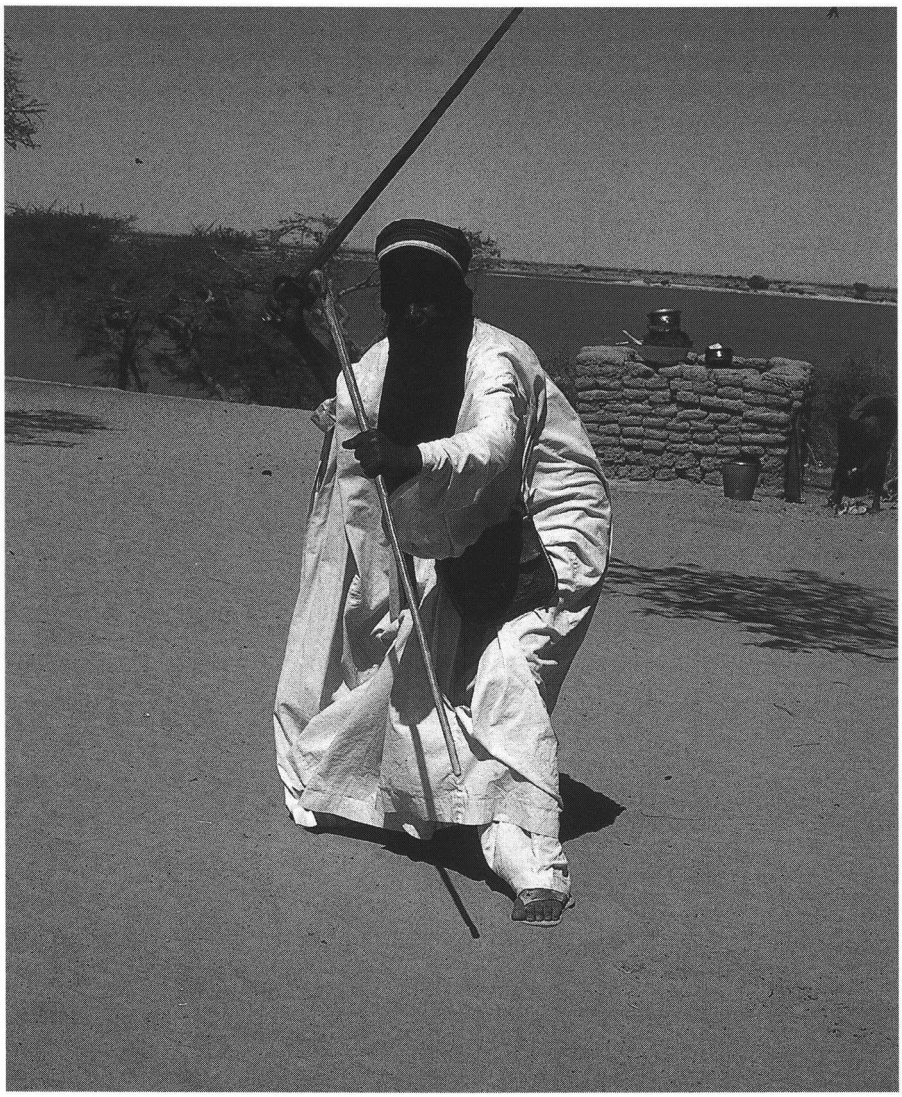

Démonstration sur les postures de combat faite à Tagharust, dans le Gourma (Mali) (photo H. Claudot-Hawad).

les poèmes épiques accompagnés du violon, les battements du tambour de guerre (*ettebel*)...

Cette attitude guerrière est associée également à l'idée de sacrifice et de don de soi. Le terme *esagarfan* signifie "se mettre à genoux", c'est-à-dire en position de sacrifice. L'acceptation même de ce sacrifice donne aux intéressés un statut de héros et de martyr (*amaqqaju*) avant même que l'action n'ait décidé de leur sort. Au contraire, c'est seulement au moment de leur mort que les combattants qui affrontent une force jugée illégitime et non égale, peuvent être considérés comme des martyrs.

Au cours d'un combat, le fait de reprendre la position du genou en terre ou d'incliner le genou vers le sol indique clairement à l'adversaire que la détermination du guerrier est intacte.

Les contextes d'utilisation de l'expression "rentrer en terre" permettent d'affiner son sens. Elle est utilisée par exemple à l'adresse d'un voyageur prié de "rentrer en terre", c'est-à-dire d'accepter de s'arrêter dans un campement afin d'y recevoir l'hospitalité. Cette image de "rentrer en terre" rapproche également l'état du combattant sacrificiel qui campe sur sa position et celui de la femme qui met au monde, tous deux immobilisés entre la vie et la mort.

Les individus qui acceptent volontairement ce don d'eux-mêmes sont appelés selon l'étape à laquelle ils sont parvenus *imagharga*, qui littéralement signifie "ceux qui sont penchés ou inclinés" vers leur destinée, autrement dit les "radicaux" ou les "déterminés", et *imegeteka*, "ceux qui ont rompu" les liens avec ce bas-monde, ceux qui sont "détachés". La représentation du monde qui sous-tend le choix des "sacrifiés" est l'idée qu'en agissant ainsi, ils irriguent le courant sous-terrain qui assure la continuité de la communauté, le fil invisible et nécessaire de la résistance qui ne s'altère jamais, ni ne s'interrompt. C'est pourquoi un *efud* est un temps fort qui permet de caractériser une époque particulière, de la délimiter et de lui donner un nom.

Cette tradition guerrière qui ne laisse d'autre choix que la victoire ou la mort, semble partagée non seulement par le pays touareg dans son ensemble mais également par d'autres régions sahariennes et méditerranéennes de culture berbère ancienne ou actuelle.

Les Touaregs Attawari, par exemple, dans la guerre religieuse qu'ils menèrent sous la conduite de Jilani, sont présentés comme des guerriers redoutables : « ils se battaient avec un courage qui effrayait leurs adversaires... Avant le combat, ils s'attachaient les uns aux autres avec des cordes pour s'enlever toute idée de fuite. Le combattant qui tombait était détaché et le lien de nouveau renoué. » (D. Hamani, *in* Norris, p. 31).

En Kabylie, C. Lacoste-Dujardin (1997 : 63) cite le cas des *imsebblen,* "jeunes gens qui font le sacrifice de leur vie pour défendre leur pays contre l'étranger (envahisseur ou occupant)", placés à la limite où ils devaient stopper l'ennemi, "après que l'on a dit sur eux la prière des morts" (Robin, 1874). Ainsi, "au siège de Fort-National, le 21 mai 1871, ils furent 1 600 *imsebblen* (2 000 d'après Ageron (1968) à tenter de s'opposer à une tentative d'assaut nocturne". L'un des acteurs de cet épisode de la conquête de l'Algérie par l'armée française décrit l'attitude de ces sacrifiés volontaires : « Dans certains retranchements, nos soldats trouvèrent des hommes nus jusqu'à la ceinture, vêtus seulement d'une courte culotte de bure et qui s'étaient attachés les uns aux autres par les genoux au moyen de cordes, pour ne pas reculer ; c'étaient les *imsebblen* ; il fallut les tuer sur place à coup de baïonnette » ; (Robin, 1874 ; voir aussi Wolff, 1905).

L'histoire livre des exemples anciens de ce comportement. A la bataille de Tondibi, le 13 mars 1591, au nord de Gao, les 8 000 hommes – vraisemblablement des Touaregs – de la garde de l'Askia Ishaq II, fer de lance de l'armée songhay, s'étaient entravés pour s'interdire tout repli et furent anéantis par les troupes marocaines de Jouder.

Enfin, des pratiques équivalentes sont mentionnées chez les Almoravides. Dans son article sur "Abdullah ibn Yasin (m. 1 059) et la dynamique conquérante des Almoravides", Norris mentionne l'hypothèse intéressante de Paulo Fernando de Moraes Farias "qui soutient l'existence d'un rapport étroit entre les méthodes de combat des Lemtûna, les injonctions prophétiques d'après la tradition des premiers temps de l'islam et l'idée de ribât', mur humain constitué de rangs serrés". La description d'al-Bakri rappelle à l'auteur « les méthodes de combat d'autres populations, notamment les Rgaybat, Touareg, Idaw 'Ali et autres nomades Sahariens qui offraient le spectacle de groupes armés alignés comme pour la prière publique, le porte-étendard prenant la place de l'imam. Ces rangs de combattants préféraient

la mort à la retraite. Leur manœuvre était guidée par un étendard. Les hommes de troupe étaient armés de longues lances qu'ils utilisaient pour percer et pousser le premier rang, derrière venaient les javelots, dont le maniement était précis, et enfin la défense pouvait être fermement maintenue grâce aux boucliers d'oryx »

Ainsi, le sens du terme *murābiṭ*, dérivé de *rabāṭa* qui signifie "lier" en arabe, pourrait renvoyer non seulement à l'idée de lien moral et spirituel ("homme rattaché à ses compagnons ou à son port d'attache, un ribat', lieu où il vit, étudie et œuvre", Norris : 32) mais également à cette attitude particulière de combattant sacrificiel qui s'est pratiquée jusqu'à la période coloniale dans le nord de l'Afrique et le Sahara.

H. CLAUDOT-HAWAD

BIBLIOGRAPHIE

AGERON C.-R., *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919,* PUF, Paris, 1968, 2 vol.

BASSET A., *Études de géographie linguistique en Kabylie,* Paris, 1929.

Id., *La langue berbère,* Oxford, 1951.

COHEN M., « Genou, famille, force dans le domaine Chamito-sémitique », *Mémorial Henri Basset,* Paris, 1928, p. 203-210.

FOUCAULD Ch. de, *Dictionnaire touareg-français, dialecte de l'Ahaggar,* Paris, Imprimerie Nationale, t. I à IV, 1952.

GALAND-PERNET P., « Genou et force en berbère », *Mélanges Marcel Cohen,* Mouton, Paris, 1970, p. 154-262.

GENEVOIS H., « Le corps humain. Les mots, les expressions », *Fichier de documentation berbère,* n° 79, 1963.

LAOUST E., *Mots et choses berbères,* Paris, Challamel, 1920 (réédité par Soc. maroc. d'édition, 1983).

Id., « Contribution à la toponymie du Haut-Atlas », *Rev. des étud. islam.,* 1939-1940.

LACOSTE-DUJARDIN C., *Opération oiseau bleu. Des Kabyles, des ethnologues et la guerre d'Algérie,* Ed. La Découverte, Paris, 1997, p. 63.

LEWICKI T., « Mélanges berbères-ibadites », *Rev. des étud. islam.,* 1936, p. 280.

NORRIS H. T., « 'Abdullah ibn Yasin (m. 1059) et la dynamique conquérante des Almoravides », *Les Africains,* t. 12, Ed. du Jaguar, 15-39.

ROBIN N., Les Imessebelen, *Revue africaine,* t. XVIII, 1874, p. 401-412.

WOLFF H. (commandant), *Vingt-quatre ans chez les Bédouins. Journal d'un ancien officier aux affaires arabes,* Auxerre, Imp. de l'Indépendant auxerrois, 1905, 115 p.

G27. GENRE (grammatical) en Berbère

Le genre est une catégorie grammaticale et sémantique essentielle de la langue berbère ; il oppose un masculin *(la forme morphologiquement non-marquée)* à un féminin *(la forme marquée)* et concerne la classe du nom, celle des pronoms (personnels et non-personnels) et celle du verbe

Les signifiants

La marque fondamentale du féminin est l'affixe dental sourd ***t*** :

Verbe (indices de personnes obligatoires) :

	dda-n	sont allés-ils	= ils sont allés
>	*dda-n-t*	sont allées-elles	= elles sont allées

	t-dda-m	vous-êtes allés-	= vous êtes allés
>	*t-dda-m-t*	vous-êtes allées-fem	= vous êtes allées
	y-dda	il-est allé	= il est allé
>	***t-dda***	elle-est allée	= elle est allée

Pronoms (personnels) indépendants :

netta	= lui	>	*netta-**t*** = elle
nitni	= eux	>	*niten-**t-i*** = elles

Pronoms (personnels) affixes :

t	= le (ppad, 3° masc. sing)	> *t-t (tet, tt)*	= la (ppad, 3° fem. sing.)
ten	= les (ppad, 3° masc. plur.)	> *ten-t*	= les (ppad, 3° fem. plur.)

Pronoms (non personnels)

w-a	= celui-ci	>	***t- a***	= celle-ci
w-i	= ceux-ci	>	***t-i***	= celles-ci

Nom (et adjectif)

amγar	= vieillard	>	*t-amγar-**t***	= vieille
azegg°aγ	= rouge	>	*t-azegg°aγ-**t***	= rouge (fém.)

Ce morphème ***t*** est évidemment apparenté à celui du chamito-sémitique, très largement attesté comme marque de féminin, de singulatif ou d'abstraction (Brockelmann 1910 : 128; Diakonoff 1988 : 58). Ce morphème est même l'un des indices les plus solides de la parenté chamito-sémitique du berbère dans la mesure où il est utilisé dans quasiment toutes les classes d'unités, lexicales et grammaticales, selon des configurations propres au berbère, ce qui exclut l'hypothèse d'un emprunt au sémitique. Il s'agit bien d'un morphème hérité d'un fond antérieur commun.

On notera cependant au plan des signifiants que :

a) L'on relève l'existence, manifestement résiduelle, d'autres marqueurs du féminin dans différents paradigmes :

–m

Pronoms personnels affixes :

k	= te (ppad, 2° masc. sing.)	>	*k-**m** (kem)* ppad, 2° fem. sing.)

Indices personnels du verbe :

ddu-t	= allez ! (vous, masc.)	> *ddu-**m**- t = allez ! (vous, fem.)*

– Finale vocalique /***a***/ plus rarement /**i**/ sur les lexèmes nominaux :

*ta-zeqq**a***	= maison	*ta-γm**a***	= cuisse

Dans la mesure où il est établi (Vycichl 1957/1986, Chaker 1995) que la marque initiale du nom (ici : *ta-*) est secondaire et procède du figement d'un ancien déictique pré-posé à valeur de définitude, il est clair qu'à date ancienne, le morphème du féminin des lexèmes nominaux connaissait au moins deux allomorphes : ***t*** (cf. supra) et ***a*** (ou ***i***). Situation qui est probablement le reflet de la sédimentation de stades chronologiques distincts et/ou de la confusion de marques initialement en opposition (cf. Diakonoff 1988).

b) Le morphème le plus répandu *(**t**)* se rencontre en berbère avec d'autres fonctions que celle du marquage du féminin, notamment celle d'indice du pluriel dans certains paradigmes particuliers d'indices de personnes du verbe :

Impératif :

ddu	= va ! (toi, masc. sing.)	*ddu-t*	= allez ! (vous, masc. plur.)

Thème de prétérit des verbes d'état (kabyle) :

meqq°er = il est grand (marque zéro) *meqq°er-it* = ils sont grands

mais également pour certaines unités nominales archaïsantes :

ayt = enfants de = *ay-t*, < *aw/w* = fils de

En définitive, une situation assez hétérogène où coexistent plusieurs marqueurs dont on trouve, chaque fois, des traces nettes en chamito-sémitique. Peut-être cette diversité de marques du genre (féminin) est-elle la trace d'un ancien système de classificateurs nominaux évoqués par certains auteurs (Diakonoff 1988) ?

Les signifiés

En synchronie, on doit reconnaître le statut d'unité à part entière au genre en berbère, dans la mesure où, très généralement, l'opposition masculin~féminin est significative et où elle peut faire l'objet d'un choix du locuteur.

Même pour la classe du nom, il ne s'agit pas, comme dans certaines langues (le français notamment), d'une simple contrainte morphologique : le genre en berbère est libre, en ce sens que, quelque soit l'usage dominant (forme de masculin ou forme de féminin), il est toujours possible de produire la forme opposée, en lui affectant une signification particulière. Le genre n'est donc pas *lexicalisé* en berbère. En face du masculin *argaz* « homme », on peut toujours produire le féminin *targazt* « femmelette » ; et le féminin *tameṭṭut* « femme » (forme normale) autorise le masculin *ameṭṭu* « femme virile »/« matrone », qui sera parfaitement et immédiatement décodé par tout berbérophone... Autrement dit, même s'il y a une tendance au figement du genre pour les lexèmes nominaux, l'opposition masculin~féminin continue de fonctionner de manière systématique, ceci parce qu'en fait, au niveau du signifié, la catégorie du genre est fortement polysémique.

Comme cela est généralement postulé pour le chamito-sémitique (notamment Diakonoff 1998 : 58), l'opposition masculin~féminin recouvre en effet au moins trois notions sémantiques distinctes (mais apparentées) :

a) **le sexe** = mâle~femelle

amɣar « vieillard » > *tamɣart* « vieille » ; *aɣyul* « âne » > *taɣyult* « ânesse »

b) **la taille**

= **(diminutif)** normal (masculin) ~ petit (féminin) :

asif « rivière » > *tasift* « petite rivière »

Le diminutif est aussi très souvent un hypocoristique, accompagné de fortes connotations positives (gentillesse, grâce...).

= **(augmentatif)** normal (féminin) ~ grand (masculin) :

tiṭṭ (œil) > *iṭṭ(ew)* « gros œil »

L'augmentatif a généralement valeur péjorative et connote la grossièreté voire, l'obscénité (cf. kabyle : féminin *tabbušt* = sein (allaitant) / masculin *abbuš* = phallus).

c) **l'inclusion :** masculin = collectif (genre) ~ féminin = singulatif (individu), notamment pour les petits animaux et les végétaux :

	aweṭṭuf (masculin)	= les fourmis (espèce et collectif)
>	*taweṭṭuft* (féminin)	= une fourmi (singulatif)
	azemmur (masculin)	= les oliviers (espèce et collectif)
>	*tazemmurt* (féminin)	= un olivier (singulatif)
	aslen (masculin)	= les frênes (espèce et collection)
>	*taslent* (féminin)	= un frêne (singulatif)

C'est cette polysémie fondamentale de la marque de genre qui permet sa distinctivité et donc sa vitalité synchronique : l'une ou l'autre des notions sémantiques peut toujours être vérifiée pour toute réalité. Contrairement à la thèse développée par F. Bentolila (1981), qui y voit une simple contrainte morphologique (selon lui, le genre nominal serait lexicalisé) et une simple marque de dérivation dans les cas d'opposition, le genre est donc bien une catégorie grammaticale et sémantique de pleine statut et à caractère tout à fait systématique en berbère, au même titre que le nombre (singulier ~ pluriel) ou l'état (état libre ~ état d'annexion).

BIBLIOGRAPHIE

BASSET A., *La langue berbère,* Londres, 1952, p. 26-28.

BASSET A. et PICARD A., *Éléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen),* Alger, (notamment p. 33-43), 1948.

BENTOLILA F., *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère, Aït Seghrouchen...*, Paris, 1981, p. 46-51, 212-213.

BROCKELMANN C., *Grundriss der vergleichenden Grammatik der Semitischen Sprachen,* Berlin, 1908/1913, I et II.

BROCKELMANN C., *Précis de linguistique sémitique,* Paris, 1910.

CHAKER S., *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe,* Université de Provence, 1983, p. 92-95, 189-192, 330-331 ; 373-377.

CHAKER S., *Linguistique berbère. Études de syntaxe et de diachronie,* Louvain/Paris, CNRS, 1984, cf. notamment chap. 7.

CORTADE J. M., *Essai de grammaire touarègue...*, Alger, IRS, 1969.

DESTAING E., *Etude sur le dialecte berbère des Aït-Seghrouchen...*, Paris, 1920.

DIAKONOFF I. M., *Afrasian Languages, Moscow,* Nauka (notamment p. 57-59), 1988.

ELMOUJAHID E., *La classe du nom dans un parler de la langue tamazight : le tachelhiyt d'Igherme (Souss-Maroc),* Thèse de doctorat de 3° cycle, Université de Paris-V, 1981.

GALAND L., « Berbère (La langue) », *Encyclopédie de l'Islam,* t. I, Brill, p. 1216-1217.

GALAND L., « Le berbère », *Les langues dans le monde ancien et moderne,* (3e partie : Les langues chamito-sémitiques), Paris, Éditions du CNRS, 1988, p. 207-242.

GUERSSEL M., The Status of the lexical category "preposition" in Berber : mplications for the nature of the construct state, in Guerssel et Hale eds, *Studies in Berber syntax,* CAMBRIDGE, MIT, 1987, p. 159-190.

PENCHOEN Th., *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès), Naples* (= *Studi Magrebini* V) (§ 1.3, 4.5), 1973.

PENCHOEN Th., *Tamazight of the Ayt Ndhir,* Los Angeles (§ 3.1.3, 3.1.4) n 1973.

PRASSE K-G., *Manuel de grammaire touarègue,* IV-V, Nom, Copenhague (B. Préfixe d'état, p. 11-33), 1974.

VYCICHL W., L'article défini du berbère, *Mémorial André Basset,* Paris, 1957, p. 139-146 (voir aussi : L'article défini de la langue kabyle, *Études et documents berbères,* 1, 1986, p. 61-63).

WILLMS A., *Grammatik der südlichen beraberdialekte (Süd-Marokko),* Hamburg, 1972.

S. CHAKER

G28. GENS, GENTES, GENTILES

Pour désigner les communautés humaines qui ne connaissent pas le modèle d'organisation sociale de la cité *(ciuitas)* mais qui vivent dans un cadre tribal au moment de la conquête, les Romains ont retenu le terme de *gentes.* C'est le mot le plus approprié à leurs yeux pour caractériser le cadre de vie de ces populations car il exprime certains concepts que l'on retrouve à Rome. En effet, à Rome, le terme est employé pour désigner une communauté naturelle fondée sur les liens du sang par son rattachement à un même ancêtre. Elle regroupe un cer-

tain nombre de familles dont la solidarité se traduit par des pratiques communes, sociales et religieuses en particulier funéraires. Le signe d'appartenance à une *gens* est déterminé par le nom. Les *gentes* qui représentent la forme d'organisation sociale primitive se perpétuent tout au long de l'histoire de Rome.

En Afrique, les Romains cernent mal la complexité des structures de la société et vont qualifier de *gentes* des collectivités diverses, depuis des groupes familiaux restreints jusqu'aux grandes confédérations tribales. La *gens* repose toujours sur la notion de liens de parenté plus ou moins étroits, autour desquels s'instaure un système de valeurs communes et un droit coutumier *(ius gentium)*. Elle réunit les habitants d'un territoire économiquement moins évolué, à vocation agro-pastorale et aux limites fluctuantes du fait de mouvements de transhumance à échelle plus ou moins vaste. La connaissance des populations africaines vivant dans de tels cadres à l'époque de l'empire romain repose sur les documents épigraphiques et littéraires dont l'étude permet une approche de la perception que les Romains ont eue de ces *gentes* et de la nature des relations qu'ils ont établies avec elles.

En Afrique, les Romains entrent progressivement en contact avec des peuples qu'ils connaissent mal jusqu'au début de l'ère chrétienne (Strabon, II, 5, 53). La prise de conscience de la diversité des communautés africaines n'apparaît qu'incidemment avant la fin du Ier siècle de notre ère, à travers certaines allusions d'auteurs, comme Polybe qui mentionne parmi les Numides des *Maccoiens* (Ils sont attestés à l'époque impériale par une inscription de Cherchel, *A.E.* 1904, 150, dédicace à un procurateur par la *gens Maurorum Maccuum*) (cf. J. Desanges, 1962, p. 57) ou Diodore de Sicile (XXVI, 23, 1) qui mentionne la tribu des *Micataniens* (Μικατανῶν Νομαδων 'εθνος) parmi les Numides victimes de la répression carthaginoise après la guerre des mercenaires en 237 av. J.-C. Ce sont les inscriptions et les textes d'époque impériale qui permettent d'identifier un grand nombre de peuples de l'Afrique ancienne (J. Desanges, 1962). En effet, il faut attendre les écrits de Pline (*H.N.*, V, 17, 21 et 30) et de Ptolémée (IV, 1 à 3) pour avoir des informations plus précises sur la réalité des *gentes*. L'ensemble des *gentes* constitue trois grands peuples, parfois qualifiés eux-mêmes de *gentes* : les Numides et les Maures, structurés politiquement dès le IIIe siècle av. J.-C. dans le cadre de royaumes et les Gétules qui, aux marges de ces royaumes, regroupent des populations ayant un même genre de vie marqué par un nomadisme plus ou moins affirmé mais dont on ne peut dire que le nom reflète un ethnique précis. Les renseignements fournis par Pline et Ptolémée font état d'une connaissance plus approfondie de la géographie humaine de ces régions, qui reflète les efforts de la politique impériale de maîtrise de l'espace dans les provinces africaines, inégale au demeurant et surtout active dans la province de Proconsulaire.

Cependant, du fait même de cette connaissance progressivement acquise mais aussi du caractère mouvant et par là insaisissable des communautés africaines vivant en dehors du monde des cités, il demeure difficile pour les Romains de désigner clairement les peuples, à la différence de ce que l'on constate dans le cas des tribus des peuples celtes et germains, solidement unifiées. Il n'existe que de rares attestations de l'emploi du mot *natio*, que les Romains appliquent aux vastes communautés indigènes organisées selon le mode tribal. On le trouve toutefois dans Pline (V, 30), pour qualifier les peuples de l'Afrique proconsulaire, dans le récit de la révolte de Firmus en 373 par Ammien Marcellin (XXIX, 5, 11) et dans quelques inscriptions (*C.I.L.* VIII, 22729 ; V, 5267 *A.E.* 1903,368). Les sources romaines utilisent beaucoup plus souvent le terme de *gens* quand il s'agit de définir une communauté tribale africaine mais les documents officiels témoignent des hésitations de l'administration romaine face à ces groupements car ils emploient souvent et parfois dans le même document, le singulier et le pluriel, comme dans la *Tabula banasitana* (*I.A.M.2*, 94) avec les expressions *princeps gentium Zegrensium* (ligne 16) et, *princeps gentis Zegrensium* (ligne 31). Une

telle situation n'est pas propre à l'Afrique car M. Sartre (Syria, 1982, p. 77-91) dresse le même constat en étudiant les tribus et clans du Hauran antique.

Aussi la traduction systématique par « tribu », si elle est commode, n'est-elle pas forcément adéquate. Elle est valable pour les grands regroupements tribaux, plus ou moins stables ; ceux-ci ont été en partie perturbés par l'affirmation des royautés numides qui a accéléré des processus, soit de dissolution, soit de mise en subordination par rapport aux structures étatiques, comme le montre l'existence, à l'époque impériale, de *gentes* qualifiées de *Regiani*. Il s'agit de « tribus » qui ont été en relations étroites avec la dynastie massyle. On les rapproche des cités *regiae (Bulla Regia, Zama Regia, Hippo Regius)* que l'on considère non comme des capitales d'une royauté « itinérante » mais comme des villes qui, situées sur des domaines royaux, appartenaient en toute propriété au souverain et pouvaient être le centre d'ateliers monétaires. De ce fait, les tribus qualifiées de royales, toutes situées dans l'aire d'influence directe de la dynastie massyle, doivent occuper des territoires sans doute à la suite d'un acte d'allégeance particulier au roi qui leur confère en contrepartie un certain nombre de privilèges. Ce sont les *Suburbures Regiani* au sud-est de Cirta, près de *Tigisis* (*A.E.*, 1918, 41 ; 1957, 175 ; 1969-70, 696), les *Musunii Regiani* près de *Thelepte* (Feriana) (*I.L. Afr* 102-103 ; *C.I.L.* VIII, 23195) et les *Mazices Regiani Montenses* près de Lambèse (*C.I.L.* VIII, 766). Or d'autres inscriptions permettent de constater que des groupes, portant le même nom mais sans le qualificatif de royal, sont attestés en des endroits excentrés par rapport aux premiers, les *Suburbures* au sud-ouest de Cirta et à la pointe nord-est du chott El-Beida (*A.E.* 1904, 144 ; 1917-1918, 45 ; 1942, 68) et les *Musunii* au sud-est de Sétif (J. Desanges, 1980). Ces différences de dénomination et de localisation peuvent résulter d'un phénomène de fractionnement, peut-être à partir d'axes anciens de nomadisme mais résulter tout aussi bien de la politique des rois numides vis-à-vis des tribus de leur royaume et de ce fait être bien antérieur à la date que propose G. Camps qui lie leur apparition à la division de l'ancien territoire contrôlé par Massinissa entre plusieurs souverains numides au Ier siècle av. J.-C.

Ce phénomène de dissolution est aussi lié à l'instabilité intrinsèque des grandes tribus maghrébines, incapables de maintenir longtemps une certaine unité, un phénomène que Pline relève quand il évoque le cas des *Autololes*. Cette grande confédération gétule qui occupe de vastes étendues en Tingitane (V, 5) entre *Sala* (Rabat) et les îles purpuraires (la région d'Essaouira) commence, à son époque, à se démanteler puisqu'une partie de la tribu forme désormais un groupe indépendant, les *Nesimi*. Après Pline, il n'est plus question de la puissance des *Autololes* (C. Hamdoune, 1993). De tels fractionnements de tribus sont peut-être aussi à l'origine de la similitude de noms de *gentes* situées pourtant en des lieux fort éloignés les uns des autres comme les *Bavares* dont les sources permettent de localiser deux grandes confédérations, à l'est et à l'ouest de la Césarienne, très puissantes au IIIe siècle (G. Camps, 1955). A ces deux exemples, il convient d'ajouter celui des *Musulames*, – confédération de peuples gétules de la région de *Theveste* (Tébessa), dirigés par des *principes* (Tacite, *Annales,* IV, 24, 2) et placés sous le commandement d'un chef de guerre, Tacfarinas, auquel ils prêtent allégeance – et celui des *Baquates* de Tingitane (C. Hamdoune, 1993) connus par une série d'inscriptions de Volubilis, des *arae pacis* qui commémorent des pourparles et entérinent des accords de paix entre les procurateurs romains et les *principes gentis* des années 173-175 à la fin du IIIe siècle apr. J.-C (G. Di Vita, 1987). Ainsi, pendant le Haut-Empire, de telles confédérations apparaissent aux confins des régions contrôlées par les Romains. Elles sont parfois renforcées par des alliances avec d'autres tribus comme les *Cinithiens* qui se joignent aux *Musulames* (Tacite, *Annales,* II, 52), les *Macennites* aux *Baquates* (*I.A.M.2*, 384), les *Bavares* occidentaux aux *Baquates* (*I.A.M.2*, 402) et les *Bavares* orientaux aux *Quinquegentanei* (*C.I.L.* VIII, 2615). On peut en conclure que ces communau-

tés élargies se soudent momentanément, par un réflexe de solidarité pour défendre des intérêts communs menacés, autour d'un chef militaire dont l'ascendant justifie le ralliement personnel des hommes de la tribu. Ces confédérations existent toujours au IVe siècle et sont mentionnées par diverses sources (*Geographi latini minores,* Riese, reéd. 1964; *Liber generationis,* p. 169; *Liste de Vérone,* p. 129; *Iulius Honorius,* p. 54).

Mais les documents les plus nombreux concernent des groupements appelés, certes *gentes* mais qui correspondent en réalité à des subdivisions de tribus, des « fractions » pour reprendre un terme de l'Administration coloniale (R. Montagne, 1989) pour traduire, imparfaitement d'ailleurs, la réalité très complexe du mot berbère *taqbilt,* lui-même dérivé de l'arabe *qbila* (tribu), conçu comme une simple division d'un groupe ethnique. La « fraction » désigne donc la cellule politique et sociale plus restreinte mais aussi plus stable que les tribus. Il est indéniable que les croyances religieuses et, en particulier les rites funéraires, ont joué un rôle dans la formation de ces solidarités comme le montrent les liens existant entre les nécropoles protohistoriques et les lieux de rassemblement tribaux qui enracinent dans l'espace des fractions ou des groupes familiaux (G. Camps, 1989). Certains documents témoignent parfois d'un effort de conceptualisation de ces subdivisions tribales. Mais là encore, le vocabulaire est incertain et traduit mal la réalité. Ainsi, une inscription de *Theveste* (*I.L.Alg.*I, 3134) mentionne une *tribu Gubul* en tant que subdivision des *Musulames* : la mention du nom qui suit le mot *tribu* fait apparemment référence à un homme, ce qui permet de considérer cette *tribu* comme un groupe d'agnats, un clan ou même plus largement une « fraction » étant donné que les sources permettent de considérer les *Musulames* comme une *gens* dans son sens le plus large, c'est-à-dire une fédération de peuples. Mais G. Camps (1993), en étudiant les documents, 62 inscriptions libyques et 3 inscriptions bilingues de la région orientale de la moyenne vallée du Bargradas conclut à l'existence d'une *gens* des *Misiciri,* bien que sur les inscriptions bilingues il ne soit fait mention que de la *tribu Misiciri* (*I.L.Alg.*, I, 138, 156, 174). En effet, cette *gens* est divisée en cinq clans ou « fractions ». Or, G. Camps relève la fréquence des subdivisions tribales en cinq groupes dans les confédérations tribales, aussi bien dans l'Antiquité (les *Quinquegentanei* de Grande Kabylie) que dans le Maghreb moderne (Ayt 'Atta, Ayt Ba Amran, Ayt Wariaγar, à voir C65. Cinq, E.B.t XIII, p. 1958-1960).

Sur le problème des structures de la *gens,* le document le plus complet est fourni par une inscription de Tingitane, la *Tabula banasitana* (*I.A.M.2,* 94) qui reflète la perception que les Romains ont, sous le règne de Marc Aurèle, des différents constituants de la société tribale. On y retrouve l'ordre ternaire tel que S. Gsell l'avait tracé en s'appuyant sur les permanences observées dans le monde berbère (*H.A.A.N.*, V, p. 53-60). L'inscription distingue en effet, la *domus,* le groupe familial de base, – père, mère et enfants qui bénéficient de la citoyenneté romaine – et des groupes plus larges, composés d'agnats, les *familiae,* dont l'ensemble forme la *gens Zegrensium.* L'existence de ces *familiae,* en tant que subdivisions de la tribu correspondant à l'*ikhs* berbère, est connue de Pomponius Mela (I, 42) qui précise qu'elles sont composées d'agnats et de Pline qui évoque la situation des *Maurusii* décimés par les guerres et « réduits à un petit nombre de clans », *ad paucas recidit familias* (V, 17). Tite Live en fait également mention (XXIX, 29, 8 et 10) quand il décrit les luttes de succession après la mort du roi massyle, Gaia, le père de Massinissa : au sein de la *gens Maesuliorum* existent des *familiae,* liées à la dynastie régnante. Quelques inscriptions en font également état : *Mathun, Massiranis filius, princeps familiae Medid (itanorum ?)* (*I.L.Af.*, 107); *ob prostratam gentem Mesgnensium praedasque omnes ac familias eorum abductas* (*C.I.L.* VIII, 21486 *I.L.Alg.*, I, 3869). Quant à la *gens Zegrensium* elle correspond vraisemblablement à une « fraction » plus qu'à une tribu compte tenu de sa situation par rapport à Banasa (M. Euzennat, 1974, p. 183 et 185) mais aussi

de la suffixation en *-enses* qui s'applique à des communautés tribales d'importance modeste (Ph. Leveau, 1974), comme le montrent les exemples des *Bavares Mesgnenses* (*C.I.L.* VIII, 21486) ou des *Babari Transtagnenses* (*C.I.L.* VIII, 9324) qui apparaissent comme des « fractions » de la confédération bavare.

Mais de telles indications sur la signification des ethnonymes sont assez rares. D'une manière générale, les noms des *gentes* correspondent à la transcription latine de noms libyques, non sans un certain nombre de confusions entre des ethniques très généraux et des *gentes* très étroitement localisées. Ce phénomène explique sans doute la présence de plusieurs *gentes* de *Mazices* depuis la Numidie jusqu'aux pentes occidentales du Rif : les *Mazices* sont cités dans des textes et inscriptions qui concernent surtout la Maurétanie césarienne mais des *Mazices* sont également localisés dans les régions arides situées entre la Tunisie et la Cyrénaïque et d'autres dans les régions montagneuses de Tunisie, d'Algérie et du Maroc. La racine libyque du mot, *MZGH,* Amaziγ^{*}, demeure inexpliquée mais on la retrouve dans l'onomastique actuelle puisque les Berbères se désignent eux-mêmes par le terme « Imazighen ». Pour G. Camps, repris par Ph. Leveau, « il s'agit d'un ethnique largement répandu à travers tous les pays berbères et dont l'extension même et son application à la toponymie permettent de considérer comme le vrai nom du peuple berbère » (G. Camps, 1960, p. 26 et Ph. Leveau, 1973, p. 174). Le terme caractérise donc davantage des peuples unis par une communauté de vie, une économie pastorale et semi-nomade dans un milieu difficile, montagnard ou prédésertique mais il a fini par s'appliquer à des *gentes*, des « fractions », comme les *Mazices Regiani Montenses* (*C.I.L.* VIII, 766). Il existe d'autres exemples d'interprétation étroite à donner à de grands noms de peuples. Ainsi, certaines inscriptions mentionnent une *gens Numidarum.* Il s'agit d'une part, de deux bornes de délimitation de territoires trouvées en Césarienne orientale (*C.I.L.* VIII, 8813 et 8814) qui concernent une *gens* d'origine masaesyle localisée dans les plaines constantiniennes et restée attachée au nom antique de la tribu (J.-M. Lassère, 1977, p. 359). Une autre *gens Numidarum* apparaît également autour de *Thubversicu Numidarum* (*I.L.Alg.* I, 1244 et 1297, *C.I.L.* VIII 4884 et *C.I.L.* XI, 7554).

Les *gentes*, quelque soit leur importance, se présentent toujours comme des organismes officiellement reconnus par le pouvoir romain, en particulier comme entités juridiques (cf. la clause *saluo iure gentis, Tabula banasitana,* ligne 37) mais leur statut précis dépend de leur situation par rapport au pouvoir romain. Le statut des *gentes* peut être analysé à partir des inscriptions qui renseignent sur la localisation et les phénomènes de fractionnement voire de refoulement mais aussi sur leur fixation autour de noyaux urbains qui prélude à un accès plus ou moins rapide au stade de la *ciuitas*. De telles évolutions concernent les *gentes* qui ont été, pour diverses raisons, encadrées plus étroitement par Rome. Des différences sensibles apparaissent entre la Proconsulaire et les Maurétanies. En Proconsulaire, on assiste à un contrôle précoce et étendu à des secteurs géographiquement de plus en plus vastes, au fur et à mesure de la progression romaine. Des bornes de délimitation de territoires entre *gentes* différentes, entre *gentes* et cités, entre *gentes* et particuliers, marquent cette prise de possession de l'espace africain. En Césarienne, la même politique tend à se développer sous la dynastie des Sévères. Mais en Tingitane, les efforts déployés restent beaucoup plus modestes. Aussi faut-il distinguer le cas des territoires intégrés plus moins précocement dans le cadre effectif des provinces romaines et celui des *gentes* qui échappent à la subordination directe à Rome, du fait de leur situation géographique très isolée dans les montagnes difficilement accessibles de Maurétanie, loin des centres effectifs de l'autorité romaine ou du fait d'une forte identité tribale comme les *Baquates*.

Les *arae pacis* de Volubilis illustrent la nature des relations que les Romains ont établies avec ces *gentes* extérieures (G. Di Vita, 1987). Le pouvoir romain intervient

peu si ce n'est pour garantir le maintien de relations pacifiques, réaffirmées à chaque changement d'interlocuteur, le procurateur ou le *princeps gentis* et fondées sur une reconnaissance réciproque. Rome favorise le choix de chefs qui lui sont acquis, parfois dotés de la citoyenneté romaine ou même directement nommés par Rome quand le pouvoir impérial est en mesure d'exercer un véritable protectorat (*I.A.M.2*, 349 : *princeps constitutus*). Le chef coutumier prend parfois le titre de *rex* (*I.A.M.2*, 360, datée de 277), ce qui a parfois été interprété comme l'affirmation d'une volonté d'indépendance (M. Benabou, 1976, p. 466). Dans le cas des *Baquates*, la politique romaine n'apporte pas de bouleversements notoires mais permet un certain contrôle des déplacements de la tribu et la multiplication de contacts économiques avec le territoire de la cité de Volubilis (C. Hamdoune, 1993, p. 287).

Le statut des *gentes* localisées dans les régions directement contrôlées par Rome est variable. L'attitude d'intervention directe de l'autorité romaine dans l'administration des affaires d'une *gens* n'est pas systématique car traditionnellement, les Romains reconnaissent le droit à l'autonomie locale.

Lorsque des relations de confiance sont établies avec des collectivités en voie d'intégration, les Romains laissent la direction du groupe à un *princeps gentis*. Il est choisi parmi les notables de la tribu qui se réunissent parfois en conseil, les *undecimprimi* ou les *decemprimi* (*I.L.Alg.*, II, 626). Dans ce cas, l'intervention romaine se borne à favoriser le choix de personnalités romanisées, qui disposent déjà de la citoyenneté romaine (J. Desanges, 1976-1978) ou qui la reçoivent après leur arrivée au pouvoir. Certains de ces groupes, d'importance secondaire, sont vraisemblablement dans une situation d'*attributio*, c'est-à-dire rattachés administrativement à une cité romaine ou romanisée, tout en conservant leurs usages propres et leurs droits coutumiers. Ainsi J. Gascou (1972, p. 104) propose de mettre dans ce cas, la *gens Numidarum* mentionnée dans deux inscriptions (*C.I.L.* VIII, 4884 et XI, 7554) : la présence d'un *princeps gentis* (*I.L.Alg.* I, 1297) après la promotion de *Thubursicu* comme municipe à la fin du règne de Trajan s'expliquerait par l'existence de populations trop peu romanisées pour être intégrées au corps civique du municipe et de ce fait cantonnées hors du territoire de la cité à laquelle elles sont néanmoins rattachées administrativement. Il est fort possible que les *Zegrenses* soient dans la même situation par rapport à Banasa (M. Christol, 1987, p. 333).

Mais dans d'autres cas, il s'est avéré nécessaire d'administrer directement des collectivités par la nomination de représentants du pouvoir central, les *praefecti gentis**, connus par un certain nombre d'inscriptions. L'étude de Ph. Leveau (1973) permet de suivre à la fois leur répartition géographique et l'évolution de leurs fonctions. La carte des localisations auxquelles il faut ajouter un nouveau texte d'Ammaedara présente huit sites en Proconsulaire et trois en Césarienne. Investis à l'origine d'un commandement à la fois sur une *gens* et sur une unité militaire par décision impériale, ils deviennent peu à peu des représentants d'un pouvoir uniquement civil. Ils sont alors choisis parmi les notables de cités voisines, très souvent des africains romanisés (*C.I.L.*, VIII, 5352). L'étendue de leur compétence ne se réduit pas forcément à une seule *gens* mais peut concerner deux ou plusieurs tribus voisines comme le *praefectus Musulamiorum et Musuniorum Regianorum* étudié par Z. Benzina Ben Abadallah (1992). Ils constituent une étape transitoire en attendant que se dégagent des élites locales sur lesquelles Rome peut s'appuyer. En effet, des *principes gentis* prennent la suite des *praefecti gentis* à la tête des *Cinithiens* (*C.I.L.* VIII, 10500 et 22729). Mais la succession *praefectus gentis* / *princeps gentis* n'est en aucun cas systématique. Les deux institutions ont existé simultanément et dans certains cas seulement, la deuxième peut avoir pris le relais de la première, quand la *gens* est jugée apte à se gérer elle-même. De plus, la préfecture de tribu se maintient au Bas-Empire avec les mêmes attributions, comme l'attestent des inscriptions, le passage d'Ammien Marcellin consacré à la révolte de Firmus (XXIX, 5) et une lettre de saint

Augustin (*epis.*, CXCIX, XII, 46) : les *praefecti gentis* assurent l'administration de tribus avec l'accord de Rome et leur investiture, est symbolisée par l'attribution d'insignes (cf. Lepelley 1974, p. 25). L'empreinte romaine perdure même après la disparition de l'empire. Certes, le titre subsiste mais vidé de tout son contenu car l'institution est hors de son contexte et de sa signification d'origine : l'inscription *A.E.* 1926, 60, trouvée près de *Thanaramusa castra* (Berrouaghia) et datée de 474, célèbre la construction d'une église par le peuple des *Zabenses* sous l'autorité de leur préfet Iugmena. Il en va de même avec l'inscription d'Altaua de 508 (*C.I.L.* VIII, 9835) : ce document reprend la formule employée dans les dédicaces impériales, *pro salute et incolumitate* (« pour le salut et la prospérité ») et l'applique à un personnage, *Masuna* qualifié de *rex gentium Maurorum et Romanorum*, c'est-à-dire « roi des peuples maure et romain » car il convient de considérer ici que le terme de *gens* prend un sens très large. Son délégué à Safar, chargé de la construction d'un *castrum* à *Altava*, porte le titre de *praefectus*.

Les interventions du pouvoir impérial romain, directes ou indirectes, ont pour effet d'affaiblir les cadres tribaux et d'accélérer un processus d'acculturation individuel ou collectif. Des *gentes* tendent à s'organiser en *ciuitates*. Cette évolution se traduit par un changement de vocabulaire : les *gentiles* forment désormais un *populus* et sont dirigés par des *principes ciuitatis* (Kotula, 1965). L'étude des inscriptions relatives à la tribu des *Suburbures* fait ainsi apparaître la mise en place progressive d'institutions de type urbain : ils constituent à la fin du IIe siècle une *respublica* (*A.E.* 1917-1918, 45). La *gens Nattabutum* (*C.I.L.* VIII, 4825) au sud de *Thibilis* devient la *ciuitas Nattabutum*, dirigée par un *princeps ciuitatis* (*C.I.L.* VIII, 4836 = 16911) et sous Valens le *municipium Nattabutum* (*A.E.* 1895, 82). L'époque de Caracalla et d'Elagabal est, en particulier, marquée par une grande attention portée au problème des tribus rurales et de leurs rapports avec les cités, qui atteste des progrès réalisés en ce domaine : caractéristique est l'exemple des *possessores Altavenses* dans une inscription d'*Altaua* (Ouled Mimoun) où, dans les années 220, la *ciuitas*, composée d'exploitants agricoles, gérée jusque-là par un *prior princeps civitatis ex decemprimis* (*A.E.* 1933, 57 et 1957, 67) se dote d'un *ordo*. J.-M. Lassère (1977) s'est penché sur le cas des *Cinithiens*, alliés des *Musulames* pendant la guerre de Tacfarinas. Il constate la rapidité de la romanisation dont témoigne l'onomastique de la région, la promotion d'un notable cinithien, *L. Memmius Pacatus*, entré sous le règne d'Hadrien dans les cinq décuries de jurés et le mausolée d'El-Amrouni qui reflète la réussite de l'acculturation d'une famille indigène, romanisée sans perdre ses racines.

Les sources romaines qui nous font connaître la partie de la population africaine vivant en dehors du monde des cités dans un cadre tribal plus ou moins élargi, les *gentes*, reflètent avant tout les préoccupations des autorités romaines soucieuses de pacification et confrontées à des réalités mouvantes et souvent mal perçues. Elles renseignent donc essentiellement sur la localisation des peuples et sur les mesures administratives prises à leur égard. Cependant, certaines notations montrent que les Romains ont pris peu à peu conscience de l'originalité des tribus africaines, comme l'organisation quinaire que l'on retrouve chez les *Misiciri*, les *Bavares* orientaux et les *Quinquegentanei*, système qui s'est maintenu dans plusieurs tribus ou fédérations berbères, comme les Aït'Atta et certains Touaregs. Ils ont su relever certains traits caractéristiques d'une structure sociale qui a modelé le cadre de vie des Berbères des montagnes de l'Atlas depuis la protohistoire jusqu'à nos jours.

BIBLIOGRAPHIE

BENABOU M., *La Résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976, p. 427-469.

BENZINA BEN ABDALLAH Z., « Du côté d'Ammaedara (Haïdra) : *Musulamii* et *Musunii Regiani* », *Ant. Afr.*, t. 28, 1992, p. 139-145.

CAMPS G., « Les Bavares, peuples de Maurétanie césarienne », *Revue Afr.*, t. 99, 1955, p. 241-288.

CAMPS G., « Massinissa ou les débuts de l'Histoire », *Libyca,* t. 8, 1960.

CAMPS G., « *Rex gentium Maurorum et Romanorum.* Recherches sur les royaumes de Maurétanie des VIe et VIIe siècles », *Ant. Afr.,* t. 20, 1984, p. 183-218.

CAMPS G., *Les Berbères. Mémoire et identité,* Paris, 1987, 2e éd.

CAMPS G., « Le mort rassembleur de foules. Une fonction méconnue des nécropoles protohistoriques de l'Afrique du Nord », *Anthropologie préhistorique : résultats et tendances,* Paris, 1989, p. 91-96.

CAMPS G., « A la recherche des *Misiciri.* Cartographie et inscriptions libyques », *Mélanges offerts à P. et L. Galand,* Paris, 1993, p. 113-123.

CHRISTOL M., « Rome et les tribus indigènes en Maurétanie tingitane », *L'africa romana,* t. 5, 1987, p. 305-337.

DESANGES J., *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité à l'ouest du Nil,* Dakar, 1962.

DESANGES J., *Pline l'Ancien, Histoire naturelle, livre V,* éd., trad., comm., Paris, C.U.F., 1980.

DESANGES J., « Un *princeps gentis* à Sétif », *B.C.T.H.*, t. 12-14, 1976-1978, p. 123-129.

DI VITA-EVRARD G. « En feuilletant les Inscriptions antiques du Maroc II », *Z.P.E.* t. 68, 1897, P. 200-209.

EUZENNAT M., « Les Zegrenses », *Mélanges offerts à W. Seston,* Paris, 1974, p. 175-186.

GASCOU J., *La Politique municipale de l'empire romain en Proconsulaire de Trajan à Septime Sévère,* Rome, 1972.

GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord,* tome V, Alger, 1927.

HAMDOUNE C., « Ptolémée et la localisation des tribus de Tingitane », *M.E.F.R.A.*, t. 105-1, 1993, p. 241-289.

KOTULA T., « Les *principes gentis* et les *principes ciuitatis* en Afrique romaine », *Eos,* t. 55, 1965, p. 347-365.

LANCEL S., « *Suburbures* et *Nicibes.* Une inscription de Tigisis », *Libyca,* III, 1955, p. 289-298.

LASSÈRE J.-M., *Ubique populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères, 146 av. J.-C.; 235 apr. J.-C.,* Paris, 1977.

LASSÈRE J.-M., « *Onomastica africana* XII. La romanisation de la Petite Syrte », *Mélanges offerts à A. Martel,* Montpellier, 1997, p. 39-44.

LEPELLEY C., « La préfecture de tribu dans l'Afrique du Bas-Empire », *Mélonges offerts à W. Seston,* Paris, 1974, p. 285-295.

LEVEAU Ph., « L'aile II des Thraces, la tribu des *Mazices* et les *praefecti gentis* en Afrique du Nord », *Ant. Afri.,* t. 7, 1973, p. 153-191.

LEVEAU Ph., « Un cantonnement de tribu au sud-est de Caesarea de Maurétanie, la borne de Sidi Bouzid », *R.E.A.,* t. 76, 1974, p. 293-304.

MONTAGNE R., *Les Berbères et le Makhzen,* reéd. Casablanca, 1989.

THEBERT Y. et Biget J.-P., « L'Afrique après la disparition de la cité classique », *L'Afrique dans l'Occident romain, coll. E.F.R.,* t. 134, Rome, 1990, p. 575-602.

C. HAMDOUNE

G29. GENSERIC (GEISERIC)

Fils du roi vandale Hasding Godagisel et d'une concubine servile, son nom germanique véritable semble avoir été Gaisareiks, « puissant par le glaive », ce qui explique les transcriptions anciennes *Gizericos* (Procope), *Geisericus* (Victor de Vita) ou *Gesiric* (inscription de Sbeitla, ILT 380). On a cependant conservé ici, par commodité, la forme *Genséric*, depuis longtemps adoptée par l'historiographie moderne.

Des rives du Danube à Carthage (389-439)

Né probablement en 389 alors que son peuple se trouvait encore en Pannonie, il n'avait que dix-sept ans lorsqu'à la fin de 406, sous la conduite de son demi-frère le nouveau roi Guntharic, les Vandales suivis des Alains et des Suèves franchirent le Rhin et envahirent la Gaule. On ignore tout de son rôle dans le pillage de ces provinces, puis dans l'invasion de l'Espagne en 409. Genséric n'apparaît en fait dans l'histoire qu'avec son accession au pouvoir royal, en 428, alors qu'il atteignait déjà sa quarantième année. A ce moment, les Vandales étaient établis dans le sud de la péninsule, en Bétique, où les guerres incessantes contre les Romains et les Wisigoths les avaient conduits depuis le début des années 420. Mais leur position était précaire : l'Empire les acceptait mal et leurs anciens alliés Suèves contestaient leur territoire. Or, au même moment, de l'autre côté de la Méditerranée, l'Afrique, qui n'avait subi encore aucune invasion et dont la réputation de prospérité était toujours considérable, se trouvait brusquement affaiblie. Tandis que les Maures se faisaient plus pressants sur le *limes* méridional, le comte Boniface, général en chef des armées provinciales, était en effet entré en rebellion contre le gouvernement impérial et une véritable guerre l'avait opposé en 427-428 à des troupes venues d'Italie. Selon Procope et Jordanès, le comte d'Afrique, en difficulté, aurait alors sollicité l'intervention de Genséric, en lui promettant une partie du pays. Cette trahison, ignorée des sources contemporaines, semble très douteuse, d'autant qu'une réconciliation entre Boniface et la cour de Ravenne se produisit dès la fin de 428 ou le début de 429. Mais l'Afrique avait été profondément désorganisée par ces événements et il est très probable que Genséric en fut tôt informé. Ainsi s'explique l'audacieuse décision qu'il prit au printemps suivant. En mai 429, probablement par une série de navettes sur de grosses barques et des navires de commerce réquisitionnés, Genséric fit passer tout son peuple, augmenté des débris des Alains (écrasés par les Goths en 418), de Tarifa aux rivages voisins de Tanger. Sous la conduite de celui qui portait probablement dès cette époque le titre de « Roi des Vandales et des Alains », 80 000 personnes en tout, hommes, femmes, enfants, vieillards, commencèrent alors une longue marche vers l'est, qui réunit à la fois tous les caractères d'une migration et d'une expédition de pillage. Genséric, de toute évidence bien informé sur leur urbanisation et leur richesse supérieures, se donnait dès ce moment comme objectif la conquête des provinces orientales de l'Afrique romaine : mais il entendait aussi mettre à sac tout ce qui l'en séparait : les Maurétanies furent donc soumises à un pillage d'une extrême violence. On connaît en fait très mal, en dehors du siège d'Hippone en 430-431 durant lequel mourut saint Augustin, les étapes de cette avancée des Vandales. Mais deux choses sont certaines : ils terrorisèrent les populations et l'armée romaine fut incapable de les arrêter. Pourtant, en 435, pour des raisons encore mal expliquées et alors qu'il avait déjà pénétré en Byzacène, Genséric accepta de conclure avec l'Empire un traité qui lui attribuait seulement, et encore à titre de fédéré, la Maurétanie Sitifienne et la Numidie étendue jusqu'à Hippone et Calama. L'histoire de ce qui fut alors le premier État vandale en Afrique est assez obscure, mais elle fut de toute façon fort brève, malgré les espérances que l'Empire avait mises dans le traité. Quatre ans après, en effet, Genséric reprit sa marche, et le 19 octobre 439 il s'emparait de Carthage, avant d'occuper dans les semaines suivantes la Byzacène et vraisemblablement aussi la Tripolitaine. Pour les Vandales, le temps des migrations était désormais achevé.

Un royaume sans cesse élargi (439-477)

Si dès 439, comme on le verra, Genséric avait décidé d'établir son peuple dans l'arrière-pays de Carthage, la construction de son royaume n'en fut pas

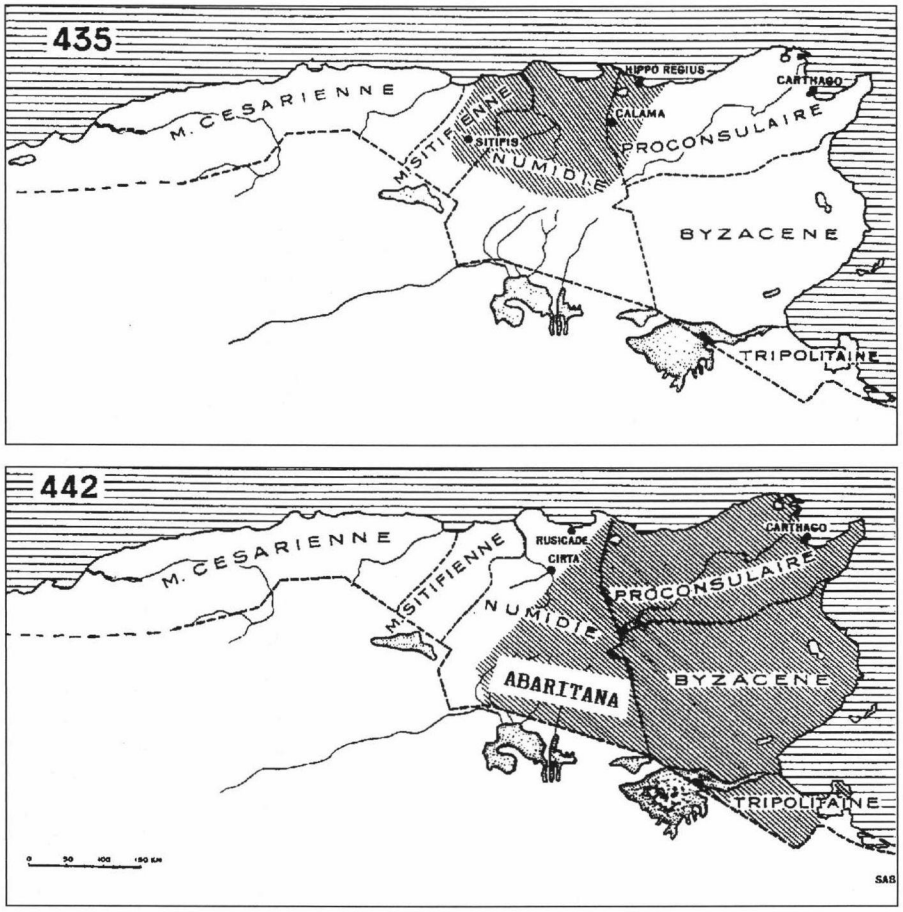

Les partages de 435 et 442. La partie hachurée est sous domination vandale (d'après Chr. Courtois).

moins, dès lors et jusqu'à la fin de sa vie, une œuvre sans cesse corrigée et complétée. Certes, en 442, il commença par signer avec Ravenne un nouveau traité qui, juridiquement, transformait son statut : de chef de peuple fédéré, il devenait souverain d'un État « ami et allié » (Procope, *Guerre Vandale* I, 4, 39), c'est-à-dire théoriquement vassal de l'Empire. Au terme d'un partage, il recevait la partie la plus riche de l'Afrique, celle qu'il occupait, avec la Proconsulaire, la Byzacène, la Numidie orientale (avec l'Aurès) et vraisemblablement la Tripolitaine et il rendait aux Romains la Numidie occidentale et les Maurétanies ; de plus, il s'engageait à verser un tribut à l'empereur et il lui remettait, toujours selon la coutume des rois clients, son fils Hunéric en otage. Mais Genséric, selon une logique toute « germanique », feinte ou réelle, semble ne s'être considéré ainsi lié qu'avec Valentinien III en personne, à la fille duquel il espérait d'ailleurs marier Hunéric. L'assassinat de l'empereur en 455 brisa ce projet et réveilla alors toutes les ambitions du roi vandale. Genséric rompit la paix et se lança dans de nouvelles conquêtes. Parmi celles-ci, la prise et le pillage de Rome en juin 455, qui fixèrent pour toujours son image de barbare absolu, ne furent qu'un épisode sans

suite, tout comme les nombreux raids de piraterie lancés ensuite sur les côtes d'Italie méridionale et de Grèce ; En revanche, en Afrique, le roi vandale mit dès ce moment la main sur une grande partie des territoires rendus aux Romains en 442 : Numidie occidentale mais aussi Maurétanie Sitifienne. Et surtout, il donna alors à son royaume une nouvelle dimension en s'emparant successivement des Baléares, de la Corse et de la Sardaigne, avant de tenter l'annexion de la Sicile. Ici la résistance romaine fut cependant beaucoup plus forte, et ce n'est qu'après une longue série d'expéditions qu'il en prit, probablement seulement partiellement, le contrôle vers 468-470 (?) ; ce fut d'ailleurs pour peu de temps puisqu'en 476 un accord conclu avec Odoacre, nouveau maître de l'Italie, remit l'île à ce dernier, moyennant versement d'un tribut. A cette date cependant, Genséric, alors âgé de quatre-vingt-sept ans, pouvait croire fermement établi son vaste royaume : il avait vaincu deux tentatives de reconquête romaine, l'une venue d'Occident sous Majorien en 460, l'autre venue d'Orient sous Léon I en 468 et l'Empire, réduit désormais à la seule *pars orientis,* avait accepté par un traité de paix perpétuelle conclu en 474 de le reconnaître solennellement. C'est donc certainement avec la conviction d'avoir réussi son œuvre que le vieux roi mourut l'année suivante, le 24 janvier 477.

Les historiens se sont cependant beaucoup interrogés sur le sens de celle-ci et plus particulièrement sur les objectifs territoriaux réels de Genséric. Selon E.-F. Gautier, qui insiste beaucoup sur la piraterie et les annexions insulaires, c'est un « empire de la mer » sur le modèle de la Carthage punique qu'aurait voulu édifier le roi vandale. Au contraire, pour C. Courtois, qui était particulièrement frappé par l'étroitesse relative du domaine africain des Vandales, Genséric aurait cherché à créer un « empire du blé », centré sur la Proconsulaire, la Sardaigne et la Sicile, les anciens « greniers » de Rome, en songeant avant tout à la sécurité alimentaire de son peuple. Mais cette interprétation se fonde sur une définition beaucoup trop restrictive de l'étendue du royaume vandale en Afrique, que Courtois limitait aux frontières de 422 alors qu'il s'étendit après 455 probablement au moins jusqu'aux extrémités occidentales de la Sitifienne. En réalité, Genséric semble n'avoir jamais réellement fixé de bornes précises à ses ambitions, que ce soit en Afrique ou en Méditerranée : il n'était guidé que par deux principes. Le premier était de profiter sans vergogne de toutes les occasions favorables de pillage ou de conquête que lui offrait la crise générale de l'empire romain en Occident au Ve siècle, et du sac de Rome en 455 à la prise de Nicopolis d'Epire en 474 il ne manqua effectivement aucune occasion. Mais en même temps, et c'est l'autre clef de sa politique extérieure, par crainte à la fois d'un retour offensif de l'Empire ou d'une agression venue des autres États barbares, il ne cessa jamais non plus de vouloir négocier avec les uns et les autres et de rechercher le contrôle d'avant-postes protecteurs de Carthage, avec fondamentalement toujours un même but : assurer l'avenir du foyer qu'il avait enfin trouvé pour son peuple.

L'État vandale d'Afrique sous Genséric

Le même souci de l'avenir peut expliquer la manière dont Genséric procéda dès 439 à l'établissement de ses hommes dans leur nouveau pays. Les Vandales et les Alains (dont les effectifs particuliers sont impossibles à préciser) étaient en tout 80 000, dans une Afrique qui comptait assurément encore plusieurs millions d'habitants. La disproportion était énorme, et elle était lourde de menaces pour le maintien de l'identité des envahisseurs. Genséric en eut conscience dès le début et, pour qu'ils conservent une relative cohésion au milieu des multitudes africaines et restent surtout aisément mobilisables, il s'efforça d'empêcher la dispersion de ses guerriers et de leurs familles. Il décida donc de les établir en

Proconsulaire, à relative proximité de sa capitale, Carthage. Ainsi, c'est dans cette province surtout que grandes ou moyennes propriétés romaines furent confisquées, pour devenir après une répartition dont nous ignorons les modalités les « lots des Vandales » *(sortes Wandalorum)*, exemptés d'impôts. Par contre, dans les autres provinces, Numidie et Byzacène en particulier, définies comme « provinces royales », le roi n'expulsa que les plus grands propriétaires au profit de ses fils, laissant sans changement l'essentiel des propriétés romaines, seulement soumises à l'impôt ; lui-même se contenta de mettre la main sur les domaines impériaux devenus domaines royaux, sans modifier la situation des Romains, fermiers ou colons, qui les exploitaient. Parallèlement, un système de double administration fut aussi institué dans le royaume. Les Vandales de Proconsulaire furent soumis à l'autorité d'officiers royaux nouveaux, les *millenarii*. Les populations romaines, de Proconsulaire ou des autres régions, conservèrent quant à elles les anciennes structures administratives : les cités et leurs municipalités et les gouverneurs de province continuèrent donc à remplir toutes leurs fonctions, en étant désormais placés sous le contrôle du roi.

Illustrant le pragmatisme et surtout le réalisme de Genséric, ce système s'avéra à terme assez souple pour permettre, au moins sur le plan économique et social, une relative détente entre les deux communautés. Certes, le roi ne ménagea pas au début la haute aristocratie africaine, surtout à Carthage ou nombreux furent ceux qui furent dépouillés de tout et contraints à l'exil. Mais peu à peu, même pour eux, comme en témoigne l'histoire des parents de saint Fulgence* de Ruspe, la politique royale s'adoucit : des restitutions de biens eurent lieu et certains rentrèrent en Afrique, acceptant un ralliement de fait au nouveau régime.

Avec les Maures, les choses furent encore plus simples. Qu'il s'agisse en effet des tribus de l'intérieur ou de celles établies aux abords du *limes*, le problème foncier ne se posait guère en 439. Genséric ne remit pas en cause les attributions territoriales anciennes, et il se contenta de se substituer à l'empereur, en reprenant à son compte les manifestations traditionnelles d'exercice de la suzeraineté romaine : les traités furent renouvelés régulièrement et les chefs investis selon les règles. On vit donc très tôt des contingents maures accompagner les troupes vandales, en particulier lors de l'expédition sur Rome en 455. Certes, la désorganisation des défenses du *limes* qu'avait provoquée la conquête aurait pu inciter certaines tribus à étendre leur influence. Le phénomène se produisit certainement en Maurétanie Césarienne après 429. Mais dans le royaume vandale lui-même, aucun signe de « renaissance berbère » ne fut réellement perceptible avant 477. Au dire de Procope, avant cette date, « les Maures se tenaient tranquilles car ils redoutaient Genséric » (*Guerre Vandale*, I, 8, 2). L'exemple du roi Capsur (ou Capsus), peut-être établi dans le sud tunisien, illustra bien, vers 457-460, cette docilité : Victor de Vita le décrit comme un exécutant fidèle de la politique religieuse de Gensséric, envoyant des rapports réguliers au roi et prenant ses ordres (Victor de Vita, I, 35-38). Rien encore à ce moment ne laissait donc présager les difficultés qu'allaient devoir affronter tous les successeurs de Gensséric à cause des Maures.

En fait, en dehors du conflit persistant avec l'Église catholique *(infra)*, le roi semble avoir rencontré plus d'opposition politique chez les Vandales eux-mêmes que chez les Africains. Le seul complot connu du règne vint en effet de ce côté, en 442, lorsque la noblesse vandale tenta de défendre ses prérogatives contre un souverain qui affirmait de plus en plus l'autorité royale. L'entreprise fut violemment réprimée et elle ne fit à terme qu'accentuer la toute puissance de Gensséric. Si on ignore en effet ce que pouvaient être avant 439 les rapports du monarque avec le *concilium* traditionnel de son peuple, ce dernier paraît bien avoir été inexistant après la chute de Carthage. En fait, devenu maître de l'Afrique, Gensséric exerça seul et sans limites son pouvoir, comme tout à la fin de sa vie

Monnaies vandales (Genseric ?) portant la légende "Karthago" (photo Cabinet des médailles Paris).

devait le démontrer encore le règlement de sa succession : ayant réuni ses héritiers, il leur imposa pour l'avenir le respect du principe de *tanistry* (priorité à l'aîné de la famille et non au fils aîné), mais après avoir au préalable exterminé tous les enfants de son prédécesseur Guntharic et avoir ainsi assuré le couronnement de son propre fils Hunéric. Solution toute personnelle mais qui, comme pour le reste, n'offrait en réalité aucune certitude de continuité. On ne peut en effet ici qu'approuver C. Courtois lorsqu'il conclut qu'en définitive tout l'État créé par Gensséric ne reposait que sur la personne de Gensséric : ce dont hérita Hunéric, ce fut « un État qui n'avait de réalité vraie que dans la mesure où la personne du souverain lui en créait une ».

Gensséric et l'Église

Mais le legs probablement le plus dangereux laissé par le vieux roi à son fils fut le conflit religieux dans lequel il avait plongé son royaume, même si un début de détente s'était esquissé peu avant sa mort. Les Vandales, peut-être seulement depuis leur séjour au contact des Wisigoths en Espagne, étaient en effet ariens et

cette religion était devenue très rapidement une composante essentielle de leur identité collective. Dès le débarquement au Maroc, ils avaient manifesté une hostilité particulière à l'Église catholique et à ses clercs, multipliant les incendies d'églises et les viols de religieuses. Il s'agissait cependant là de « faits de guerre » et on aurait pu s'attendre, de la part de ces chrétiens, à un relatif apaisement une fois leur établissement reconnu, comme cela s'était produit dans les autres royaumes barbares ariens. Or, c'est au contraire une véritable et méthodique politique de persécution anticatholique qui, à l'initiative de Genséric, fut instituée dans le royaume après 439. On beaucoup écrit sur celle-ci, tantôt pour lui donner une ampleur dramatique en insistant sur le fanatisme personnel du roi, tantôt au contraire pour en nier la gravité en la réduisant à des simples mesures de police rendues nécessaire par une Église enfermée dans une attitude d'opposition systématique à la présence vandale (C. Courtois). En réalité, l'étude précise de notre source principale, l'*Historia persecutionis Africanae provinciae* de Victor de Vita, et les recherches archéologiques des trente dernières années conduisent à une interprétation beaucoup plus nuancée. Sans préjuger des convictions personnelles de Genséric, qui restent en fait mal connues, l'existence dès octobre 439 d'initiatives agressives de sa part n'est pas niable : l'évêque de Carthage Quovultdeus fut expulsé aussitôt la ville prise et c'est peu après que commencèrent de très importantes confiscations d'églises au profit du clergé arien. Il y eut certes ensuite, en 454 d'abord, puis à la fin du règne, après 474, des périodes de recul relatif dans cette politique, mais fondamentalement son orientation ne changea pas.

Toutefois, il serait abusif d'en généraliser la portée à tout le royaume. En réalité, c'est avant tout en Proconsulaire et plus précisément dans les régions où avaient été lotis les guerriers vandales que Genséric persécuta l'Église catholique. C'est dans les Terres *quas diviserat Wandalis* (Victor de Vita, I, 17) que vers 440 tous les évêques furent chassés de leurs églises. C'est *in medio Wandalorum* (*ibid.* I, 22) qu'il n'y eut plus, selon Victor de Vita, « aucun lieu pour accomplir le sacrifice divin ». Plus tard, c'est encore en Proconsulaire qu'eut lieu l'interdiction absolue de toute ordination d'évêque catholique (*ibid.* I, 29) puis l'ordre de livrer tous les objets du culte et les Livres sacrés (I, 39). Et c'est aussi ici surtout que nous possédons des traces d'implantation d'une Église arienne et des témoignages d'un prosélytisme arien auprès des Africains. A l'inverse, dans ce que Victor de Vita appelle les « provinces tributaires » (I, 22), c'est-à-dire évidemment les seules provinces où on payait l'impôt, donc celles comme la Byzacène où les Romains n'avaient pas été expropriés, aucune confiscation d'église et aucune mesure de réglementation du culte ne sont signalées sous Genséric. Tout au plus ici le roi exila-t-il, en interdisant leur remplacement en cas de décès, les évêques qui dénonçaient, de manière plus ou moins directe, la persécution menée en Proconsulaire. Mais le sort de ces régions resta durant tout le règne fort différent de ce qui se produisait *in sortibus Wandalorum*. Ainsi, Genséric orienta dès le début la persécution suivant une logique géopolitique qui, à l'examen, s'explique en fait très aisément au regard de sa politique agraire. Le roi avait voulu grouper son peuple en Proconsulaire pour lui conserver sa cohésion.

Dans le même esprit, il voulut faire de ce pays vandale, où nécessairement allaient demeurer de nombreux Africains, esclaves, colons, ou petits propriétaires non dépossédés, un pays arien. Il fallait ici donner des lieux de culte à l'Église nationale des Vandales mais il fallait aussi, pour assurer la prédominance et l'enracinement de ces derniers, convertir les Africains qui vivaient au milieu d'eux. Foyer du peuple vandale, la Proconsulaire devait réellement devenir une terre vandale et donc arienne. Ailleurs, en revanche, en Byzacène, en Numidie, en Sitifienne, où la présence vandale devait se limiter à quelques garnisons isolées au milieu des multitudes africaines, Genséric se contenta de mesures de poli-

ce contre les clercs trop virulents dans leur solidarité avec leurs frères persécutés. Cette politique se voulait réaliste mais on sait ce qu'il en advint. Elle envenima pour toujours les rapports entre Vandales et Romains et elle constitua le legs le plus funeste du vieux roi à son successeur.

Elle contribua aussi pour la postérité à la légende noire des Vandales et de leur grand roi. Si Gensériс n'eut pas en effet la réputation de son contemporain Attila, il n'en fut pas loin : incarnation de la Bête de l'Apocalypse pour les uns, de l'Antéchrist pour les autres, il représenta très tôt, en particulier grâce au succès de l'œuvre de Victor de Vita, le barbare par excellence, celui à qui « vont si bien les mots de férocité, de cruauté, de terreur » (Victor de Vita, III, 62). Sans démentir les jugements plus mesurés de Procope, pour qui il fut « un des hommes les plus redoutables du monde », et de Jordanès qui voit en lui « un esprit profond mais d'une avidité sans bornes, habile à attirer les diverses nations dans ses intérêts », on se risquera à avancer que chez ce chef qui avait accompagné son peuple de l'Europe centrale à Carthage le trait de caractère le plus profond fut peut-être, en définitive, une perpétuelle inquiétude de l'avenir. Si l'on y regarde bien, la manière dont il installa ses hommes, la conquête des îles, les négociations répétées avec l'Empire, l'intimidation des Maures, la persécution des catholiques en Proconsulaire, en bref tout ce qui fit l'originalité de l'œuvre de Gensériс, pourrait bien en effet n'avoir été inspiré que par une obsession : assurer la sécurité et la pérennité du foyer qu'après une migration de plusieurs milliers de kilomètres, il avait enfin trouvé pour son peuple sur la terre africaine.

BIBLIOGRAPHIE

PROCOPE, *La Guerre Vandale*, éd. J. Haury/G. Wirth, Leipzig, 1962 ; trad. D. Roques, Paris, 1990.

VICTOR DE VITA, *Historia persecutionis Africanae provinciae*, éd. Petschenig, *C.S.E.L.*, 7, 1881 ; trad. anglaise J. Moorhead, Liverpool, 1992.

MARTHROYE F., *Gensériс, la conquête vandale en Afrique et la destruction de l'empire d'Occident*, Paris, 1907.

GAUTHIER E.-F., *Gensériс, roi des Vandales*, Paris, 1932.

SCHMIDT L., *Histoire des Vandales*, Paris, 1953.

COURTOIS C., *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955.

CARCOPINO J., *Profils de conquérants*, (chap. IV, « Gensériс et les Vandales », p. 359-409), Paris, 1961.

COURCELLE P., *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, 3e éd., Paris, 1964.

MODERAN Y., « L'Afrique et la persécution vandale », dans *Histoire du christianisme* sous la dir. de J.-M. Mayeur, Ch. et L. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, tome III *(sous presse)*.

MODERAN Y., « Les frontières mouvantes du royaume vandale » dans *Actes de la Table Ronde « Limites et frontières dans l'Afrique antique »*, Paris, 1997, à paraître.

Y. MODERAN

G30. GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

La géographie linguistique est cette branche de la dialectologie qui s'occupe de localiser les unes par rapport aux autres les variations linguistiques, au sein d'une aire linguistique déterminée et de les cartographier. En Europe, cette spécialité a pris son essor à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, avec la réalisation des grands atlas systématiques des domaines allemand (Wenker) et français (Gilliéron & Edmont). Depuis, les travaux de ce type se sont poursuivis et affinés en Europe et les atlas sont régulièrement réactualisés dans tous les grands pays. La technique de base habi-

tuellement utilisée consiste à vérifier par enquête de terrain, sur un échantillon de localisations (points d'enquête), un ensemble de formes – en général du vocabulaire et/ou des phrases typiques (grille d'enquête ou questionnaire), pour reporter ensuite les diverses réalisations sur des cartes. On fait ainsi apparaître la répartition géographique des variations et donc les frontières linguistiques. Pour un paramètre donné, la ligne de délimitation d'une réalisation particulière constitue un *isoglosse.* Lorsqu'on a un faisceau d'isoglosses, c'est-à-dire lorsque les limites de plusieurs paramètres se superposent ou se rapprochent significativement, on a une frontière entre parlers ou entre dialectes, selon le nombre d'isoglosses et leur importance structurale. Bien sûr, le travail de géographie linguistique peut être plus spécialisé et s'intéresser à des phénomènes linguistiques plus précis, phonétiques ou grammaticaux, qu'il s'agira là aussi de localiser et de cartographier.

On comprendra évidemment que les deux difficultés essentielles de la géographie linguistique soient celles du maillage du territoire étudié (choix des points d'enquête) et celles liées à l'élaboration des grilles d'enquêtes (choix des formes linguistiques à soumettre). De ce fait, la géographie linguistique suppose à la fois une excellente connaissance de la géographie et de l'histoire du territoire et une parfaite connaissance de la langue concernée, de ses structures et de ces points de variations potentiels.

Dans le domaine berbère, la géographie linguistique reste, pour l'essentiel, liée au nom d'André Basset, qui a eu une production importante et diversifiée dans ce domaine, avec deux œuvres majeures : *Géographie linguistique de la Kabylie* (1929) et *Atlas linguistiques des parlers berbères (Algérie du nord)* (1936/1939). Auxquels s'ajoutent une foule d'études plus ponctuelles, sur le domaine saharien et touareg, dont une partie se retrouve dans les *Articles de dialectologie berbères* (1959). En dehors des travaux de Basset, les recherches dans ce domaine sont rares et plus pointues (cf. Galand 1954).

L'œuvre de géographie linguistique de Basset reste donc la référence essentielle mais elle est fortement limitée par le fait qu'il n'a travaillé que le vocabulaire (champ lexical des noms d'animaux domestiques, des parties du corps), du moins pour sa partie publiée car ses archives inédites (Inalco) comportent des approches plus diversifiées. Et les résultats, sur cette base, sont rarement probants en ce sens que le lexique berbère est caractérisé par une très grande dispersion et que la répartition géographie du vocabulaire permet rarement de tracer des frontières stables (les faisceaux d'isoglosses sont exceptionnels). Les variations du lexique ne permettent donc pas d'organiser un territoire en sous-ensembles cohérents. On peut d'ailleurs penser que cette extrême dispersion du vocabulaire berbère a largement déterminé la vision d'André Basset pour qui la langue berbère « s'éparpille directement en plusieurs milliers de parlers locaux » (1952, 1959...).

Dépassant cette approche purement lexicaliste, Galand & Galand-Pernet ont mis en circulation en 1971 un questionnaire linguistique pour le berbère beaucoup plus ample et intégrant les données morpho-syntaxique. S'il a souvent été utilisé par les chercheurs de terrain, il n'en a cependant pas résulté d'étude publiée à caractère systématique.

Récemment une recherche menée par un jeune chercheur de l'Université de Béjaïa (Bougie), mais non encore publiée, a sensiblement renouvelé la problématique : Kh. Madoui, après avoir élaboré une grille très complète de critères linguistiques (*phonétique, morphologiques, syntaxiques et lexicaux*), l'a appliquée en six points de la Petite Kabylie (vallée de la Soummam et côte bougiote). Les résultats sont particulièrement intéressants puisqu'ils mettent en évidence une frontière assez nette entre les parlers de la Kabylie et la Soummam et ceux de la côte méditerranéenne à l'est de Bougie, sur la base sur d'une série d'isoglosses, essentiellement *phonétiques*

et *morphologiques*. Par ailleurs, il apparaît que les indices syntaxiques, en particulier la typologie des syntagmes prédicatifs, ne connaissent pratiquement aucune variation dans cette région – et dans toute la Kabylie d'ailleurs. Il se confirme ainsi que les critères de délimitation des parlers (et des dialectes) sont plutôt à rechercher du côté des données phonético-phonologiques et morpho-syntaxiques que du côté du lexique. Et d'autre part, que l'unité des dialectes reposent avant tout sur le niveau syntaxique (notamment la structure de la phrase simple).

Cette recherche devrait donc également contribuer à repenser le problème plus large, ancien et lancinant, de la classification linguistique des dialectes berbères qui, depuis René Basset en passant par Edmond Destaing et A. Laoust et jusqu'aux travaux et propositions récentes de A. Willms (1980), A. Aïkhenvald (1988) ou O. Durand (1991), a fait couler beaucoup d'encre (voir l'excellent synthèse de M. Ameur 1990). Il est probable, comme nous l'envisagions dès 1980 dans notre compte rendu de l'ouvrage de Willms, que c'est sur la base d'une grille d'indices structuraux « lourds » (phonético-phonologiques et morpho-syntaxiques) que l'on pourra classer significativement les différents dialectes berbères.

BIBLIOGRAPHIE

AIKHENVALD A., « A Structural and Typological Classification of Berber Languages », *Progressive Tradition in African and Oriental Studies,* Berlin, 1988, Akademie Verlag.

AMEUR M., « A propos de la classification des dialectes berbères », *Études et documents berbères,* 7, 1990, p. 7-27.

BASSET A., *Essai de géographie linguistique en Kabylie,* Paris, 1929.

BASSET A., *Atlas linguistique des parlers berbères. Algérie.* Territoires du nord, fasc. I, Equidés, Alger, 1936, fasc. II, Bovins, 1939.

BASSET A., *La langue berbère,* Londres, IAI, 1952 (1969).

BASSET A. *Articles de dialectologie berbère,* Paris, 1959, Klincksiek (notamment toute la partie II. « Géographie linguistique »).

BRETON R., *Géographie des langues,* Paris, PUF, 1976.

CHAKER S., Compte rendu de : A. Willms, *Die dialektale Differenzierung des Berberischen,* in *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée,* 34, 1982, p. 154-156.

DAUZAT A., *La géographie linguistique,* Paris, Flammarion 1922.

DURAND O, « L'enchevêtrement des parlers berbères », *Rivista degli Studi Orientali,* LXV (3-4), 1991, p. 185-194.

GALAND L., « Un type de frontière linguistique arabe et berbère dans le haouz de Marrakech », *Orbis* III/1, p. 22-33, 1954.

GALAND L. et Galand-Pernet P., *Questionnaire linguistique pour le berbère (vocabulaire et morpho-syntaxe),* CNRS-LOAB, 16 p., 1971.

GALAND L., « Berbère (La langue) », *Encyclopédie de l'Islam,* t. I, Brill, p. 1216-1217, 1960.

GALAND L., « Le berbère », *Les langues dans le monde ancien et moderne,* (3e partie : Les langues chamito-sémitiques), Paris, 1988, Éditions du CNRS, p. 207-242.

GILLIERON J. & EDMONT E., *Atlas linguistique de la France,* Paris, 1902-1920, 1920.

MADOUI Kh., *Contribution à la géographie linguistique de la Petite Kabylie,* Mémoire de DEA/Magister (linguistique berbère), Unalco/Université de Béjaïa, 1995. Une synthèse accessible de ce travail se trouve dans :

MADOUI Kh., « Études de géographie linguistique en Petite Kabylie », *Études et documents berbères,* 14, 1996.

POP S., *La dialectologie : aperçu historique et méthodes d'enquêtes linguistiques,* I & II, Louvain. 1951.

WILLMS A., *Die dialectale Differenzierung des Berberischen,* Berlin, 1980, Verlag von Dietrich Reimer, 1980.

S. CHAKER

G31. GÉOMANCIE (voir D54. Divination)

G32. GÉOPHAGIE

« Absorption de terre par certains animaux et aussi par les humains. »

Nous n'avons pas trouvé de terme en berbère désignant la consommation de terre ou d'argile. En pays touareg, on distingue la terre argileuse *talaq,* qui sert à fabriquer le mortier (avec ou sans addition de paille) pour la confection des moellons ou celle de murs de pierre, de l'argile blanche *tabâriq,* qu'on peut ingérer comme remède. En kabyle, trois mots désignent l'argile : *ideqqi,* l'argile des potiers ; *tumlilt,* l'argile blanche, utilisée pour décorer les maisons et les poteries ; *sensal* (mot d'origine arabe) désignant l'argile grise en bloc sec servant à enduire les tablettes coraniques.

Nous ferons la différence entre la consommation de terre et celle d'argile.

L'absorption de terre est considérée dans toute l'Afrique du Nord et au Sahara comme un vice rédhibitoire, honteux, que tout le monde réprouve sans en chercher l'explication et encore moins une justification. Cependant, l'on peut arriver à obtenir quelques confidences ou témoignages sur cette pratique connue chez les jeunes enfants, chez les adultes, en particulier chez les femmes et en période de disette.

« Un enfant ne peut grandir sans manger au moins un sac de terre », dit-on à Idelès (Ahaggar). « Les enfants lèchent de petites mottes de terre qu'ils gardent quelquefois dans leurs poches, ou mangent de la terre par pincée, ou encore sucent de l'argile en plaquettes ramassées dans le lit des oueds après les crues », nous dit l'infirmier d'Idelès qui constate cette habitude sans y trouver de remède. Dans un campement, une petite fille qui parlait beaucoup, gênait la conversation des adultes. Cherchant une solution pour la faire taire, une domestique lui lance à courte distance une pincée de terre dans la bouche ; l'enfant, nullement offensée, mastique et avale cette terre et s'en rajoute quelques pincées supplémentaires comme si c'était une denrée savoureuse, de la farine ou du sucre par exemple. L'on remarque que les enfants qui consomment de la terre, maigrissent très souvent. Il est probable que l'ingestion de terre polluée autour des lieux de vie favorise le développement de parasitoses intestinales.

Un autre exemple nous est donné par André Chouraqui qui raconte (*L'Amour fort comme la mort,* Paris, 1990, p. 65) comment, durant son enfance, atteint de poliomyélite, il s'est mis à manger de la terre dans le jardin de ses parents, au début du siècle, à Oran. Le jardin fut recouvert de carreaux, il consomma alors le plâtre des murs ; les murs furent aussi carrelés ; il consomma encore la terre collée à la semelle de ses souliers. Ses parents firent alors paver tous les trottoirs sans comprendre les besoins irrésistibles de sels minéraux qu'éprouvait leur enfant.

Au Sahara, presque toutes les femmes enceintes consomment beaucoup d'argile lors des premiers mois de leur grossesse. Le fœtus qui se développe alors très proche du diaphragme leur provoque des nausées et des douleurs semblables à des maux d'estomac. L'argile blanche (kaolin), ou rouge, qu'elles vont récolter dans des lieux non pollués leur sert d'emplâtre en leur apportant une partie des sels minéraux dont elles ont besoin. Cette consommation n'est pas considérée comme un vice mais comme une médication. D'ailleurs, cette même argile, blanche, verte ou grise, est aussi celle qu'on emploie dans toutes les écoles coraniques pour enduire après leur lavage à l'eau, les tablettes de bois sur lesquelles

sont écrites les sourates du Coran. Cette eau de lavage, contenant à la fois les écritures sacrées et de l'argile, est un remède contre les maléfices, très fréquemment utilisée par les exorciseurs *(tolbas, marabouts).*

Bien que nous n'ayons pas de témoignages d'adultes ayant consommé de l'argile en période de famine au Sahara central, il est certain que cette habitude consacrée aux femmes et aux enfants, ne soit pas négligée par les hommes en cas de détresse. Cependant, l'aspect dérisoire et humiliant d'un pareil réflexe reste secret, on n'en parle jamais. Et s'il existe quelques bribes de souvenirs à ce sujet, ils sont vite bannis de la mémoire collective.

BIBLIOGRAPHIE

BERTHOLON L. et CHANTRE E., *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale (Tripolitaine, Tunisie, Algérie),* Lyon, 1913, t. I, p. 538-540.

CATOUILLARD G., "Enquête sur les populations géophages du Sahel tunisien". *Archives de l'Institut Pasteur,* Tunis, 1911, fasc. III : 217-245.

GAST M., *Alimentation des populations de l'Ahaggar,* Paris, A.M.G., 1968, p. 276.

GOBERT E.-G., Remarques sur la géophagie. *La Tunisie médicale,* t. II, 1912, p. 137-140.

M. GAST

G33. GÉPHEIS

Dans une description qui part du Constantinois actuel pour aboutir aux rivages de la Grande Syrte, les Gēpheis sont mentionnés par Ptolémée (IV, 3, 6, Müller, p. 641) à la suite des Makhrues*, eux-mêmes situés « sous » les Makhuni*. Or les Makhuni s'étendent sur la côte au-delà de la Karkhèdonie (territoire voisin de Carthage) et des Libuphoenikes* jusqu'à la Petite Syrte, soit en gros entre *Thapsus* (Ras Dimas) et *Thaenae* (Hr Thyna), cependant que les Makhrues, contrairement à l'indication de Ptolémée, paraissent à situer le long du golfe de Gabès. Les Gépheis seraient donc à rechercher dans l'hinterland de ce dernier, mais on ne sait s'il faut les localiser au nord ou au sud du chott el-Fedjedj. Un rapprochement entre le nom des Gēpheis et le second élément de *Ta-capes* (Gabès) n'est peut-être pas à exclure.

J. DESANGES

G34. GÉTULES

Les Gétules semblent apparaître dans nos sources avec la relation que fit l'historien Polybe de son périple de reconnaissance au long de la côte atlantique de l'Afrique, dans l'été de 146 avant J.-C. (J. Desanges, *Recherches*, p. 121-147). Mais il est difficile de déterminer, dans ce rapport transmis par Pline l'Ancien (V, 9-10), probablement par l'intermédiaire d'Agrippa, ce qui revient à Polybe et ce qui a été ajouté par le gendre d'Auguste (*Id.,* éd. de Pline l'Ancien, *H.N.,* Livre V, 1-46, Paris, CUF, 1980, p. 113). Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que, quarante ans plus tard, Artémidore d'Ephèse faisait mention des Gétules (St. de Byz., *Ethn., s.v.,* Meineke, p. 195; Eustathe, *Comm. à Denys, Périég.,* 215). Pour l'époque de la guerre contre Jugurtha (111-105 av. J.-C.), Salluste en fait état à plusieurs reprises, en précisant (*Jug.,* LXXX, 1) que cette peuplade sauvage et inculte ignorait au début du conflit jusqu'au nom des Romains. Mais Tite-Live (XXIII, 18, 1), d'après un annaliste romain, signale déjà les Gétules dans l'armée d'Hannibal en 216 avant notre ère.

Il n'est pas aisé d'établir avec quelque précision la limite septentrionale de la Gétulie qui, au surplus, a dû fluctuer. C'est dans la partie orientale de l'Afrique Mineure qu'on la connaît le mieux. Du temps de la guerre jugurthine (Sall., *Jug.*, CIII, 4) puis encore à l'époque de César (*B. Afr.*, XXV, 2), les Gétules n'étaient pas éloignés de *Cirta*, sans doute en direction du sud. *Gadiaufala* (Ksar Sbahi) (*Table de Peutinger*, segm. IV, 2) et Madaure (Mdaourouch) (Apulée, *Apol.*, 24, 1) paraissent avoir été situées à la limite de la Gétulie; puis, à en croire le témoignage de la *Table* (IV, 5-V, 1), cette limite passait par *Ad Aquas Ca(e)saris* (Youks), un peu à l'ouest de *Theueste* (Tebessa) mais englobait *Thelepte* (Medinet el-Kdima) et *Capsa* (Gafsa). Cependant, à une époque il est vrai antérieure, les Cinithi* de *Gightis** (Bou Ghara) pourraient avoir été tenus pour gétules (J. Desanges, éd. de Pline, *H.N.*, V, 1-46, p. 338-339); en tout cas, la *Table de Peutinger* (VII, 2) signale des *Bagigetuli* ou Gétules errants (*uagi*) aux sources d'un fleuve *Ausere* qui se jette dans la mer face à l'île de *Girba* (Djerba). Au-delà, vers l'est, des Gétules étaient établis le long du littoral de la Tripolitaine (Strab. XVII, 3, 9, C 829; Virg. *Aen.*, V, 192; Florus, II, 31; *Table de Peutinger*, VII, 3 : *Getullu*, à l'est d'*Oea*, sur la mer). Ce sont peut-être ces Gétules syrtites qui ont fourni des rameurs et de l'infanterie de marine aux Pompéiens, adversaires de César (*B. Afr.*, LXII, 1; St. Gsell, *H.A.A.N.*, V, p. 111, n. 13).

Il est très vraisemblable qu'au cours des temps, la perception de la Gétulie s'est quelque peu estompée vers le sud, car la *Table de Peutinger* (III, 2-5) paraît en exclure *Thamugadi* (Timgad) et Lambèse. Mais quand Augustin (*Enarr. in psalm.*, CXLVIII, 10, dans *C.C., séries Latina*, XL, Turnhout, 1956, p. 2172-3) oppose la sécheresse de la Gétulie aux pluies qui arrosent Hippone, il est probable que, pour lui, la Gétulie représente la région des hauts plateaux qui s'étend au nord de l'Aurès et des monts des Nemencha. C'est là sans doute qu'il faut situer la « province » de Gétulie de l'époque vandale (Victor de Vita, I, 13).

La Gétulie est groupée avec la Maurétanie par des textes inspirés des *Commentaires* d'Agrippa (*Dimens. prou.*, 25, dans *G.L.M.*, p. 13; *Diu. orb. terr.*, 26, *ibid.*, p. 19). La raison en est, à notre avis, que Juba II en avait reçu une partie d'Auguste, en plus des États de Bogud et de Bocchus II (Cassius Dio, LIII, 26, 2). L'existence de cette Gétulie unie au royaume protégé de Maurétanie explique sans doute que Ptolémée (IV, 2, 7, p. 611-612) ait situé, beaucoup plus tard, dans la province de Maurétanie Césarienne un vaste territoire méridional, qu'il aurait dû attribuer à la Numidie, de *Zarai* (Zraia) à *Thabudeos* (Thouda), en passant par *Tubunae* (Tobna). En tout cas, l'expression « Gétulie de Maurousie » est attestée chez Dioscoride (*De mat. med.*, II, 66), tout comme, chez Pline l'Ancien (XXI, 77), l'expression « Gétulie de Maurétanie Césarienne ». Vers le sud, la limite entre la Gétulie et l'Éthiopie était, d'après Pline (V, 30), le Fleuve *Nigris*, peut-être l'oued Djedi*, considéré comme une partie du haut cours d'un Nil supposé, après pertes et résurgences, prendre source dans l'Atlas de Tingitane. Des populations mixtes naquirent de ce voisinage, comme les Mélanogétules mentionnés par Ptolémée (IV, 6, 5, p 743) parmi les grands peuples de la Libye Intérieure.

A l'ouest, en Tingitane, toujours selon Pline (V, 5), les Gétules Autololes* étaient installés sur l'itinéraire menant de *Sala* (Le Chellah, près de Rabat) à l'Atlas. A l'en croire (V, 17), les Maures ou *Maurusii**, diminués par les guerres, concédaient dans la Maurétanie de l'intérieur une place de plus en plus grande aux Gétules Baniurae* (à situer dans le Haut Rharb ?) et à ces mêmes Autololes (appelés en l'occurrence *Autoteles*). Les Gétules s'étendaient jusqu'à l'Atlas, sur les pentes duquel ils récoltaient l'euphorbe (Diosc., III, 82; Pline, XXV, 78-79). Vers le sud, ils touchaient aux Éthiopiens (Pline, V, 17). Ils peuplaient le Haut Draa (Id., V, 10) et également les rivages de la région de Mogador, si bien que la pourpre fabriquée dans les îlots était qualifiée de gétulique (Id., VI, 201). En revanche, le littoral qui s'étend depuis l'embouchure du Sous jusqu'à celle

du Draa et au-delà, était plutôt peuplé d'*Aethiopes*. Mais ces derniers vivaient aussi dans une partie des montagnes de l'Atlas méridional voisin de l'Océan (Athénée, II, 62 (62e), à rapprocher de Strab., XVII, 3, 5, C 827).

Qui étaient ces Gétules, disséminés des sables des Syrtes aux rivages de l'Atlantique sur une bande latitudinale géographiquement assez hétérogène ? Il semble qu'ils n'aient jamais constitué de royaume. Le grand ensemble de populations mal différencié et peu structuré qu'ils formaient (« le plus grand des peuples libyques », selon Strabon, XVII, 3, 2, *in fine; natio frequens multiplexque,* d'après Méla, I, 23), en général nomade (Sall., *Jug.* XIX, 6; Méla, III, 104, etc.), ne peut être considéré comme une unité ethnique s'opposant aux Maures ou aux Numides*, comme l'a observé St. Gsell (*H.A.A.N.*, V, p. 110). Même leur nomadisme ne saurait les caractériser par rapport à certains de ceux-ci. Faute d'un critère plus évident, Gsell (*ibid.*) a supposé que furent considérées comme gétules les populations qui restèrent en marge des royaumes maures, masaesyle et massyles.

De fait, depuis l'époque de Marius, qui leur concéda des terres (*B.A. fr.*, LVI, 3) les Gétules lièrent leur sort au parti populaire du Sénat romain, soucieux de limiter les pouvoirs des rois massyles. Le dernier de ces rois, Juba Ier, semble avoir été en mauvais termes avec eux (Élien, *N.A.*, VII, 23). La création du royaume protégé de Maurétanie changea les données du problème : désormais les Gétules se heurtaient à la coalition du pouvoir romain et du roi vassal (cf. M. Coltelloni-Trannoy, *Royaume de Maurétanie,* p. 31, 48-49, 72-75). Juba II eut maille à partir avec eux (Pline, VIII, 48; Cassius Dio, LV, 28, 3-4); son fils Ptolémée joua un rôle important dans la phase finale de la campagne contre Tacfarinas, dont une grande partie des fidèles était gétule (Tac., *Ann.*, IV, 24, 3 et 26, 4).

La position de Gsell nous paraît sage : c'est une attitude commune à l'égard de la notion d'État, si embryonnaire fût-elle, plutôt qu'un critère ethnique ou un genre de vie particulier, qui peut, très imparfaitement il est vrai, rendre compte de l'identité gétule, à condition de ne pas perdre de vue que ces populations avaient en commun, par ailleurs, d'habiter des hauts plateaux peu arrosés, éloignés des rivages montagneux : elles n'atteignaient la mer ou l'océan qu'aux deux extrémités du Maghreb dans un climat prédésertique. Cette marginalité préserva longtemps leur identité.

Les Gétules furent assez rapidement incorporés dans l'Empire. Dès le milieu du Ier siècle de notre ère, six nations gétules implantées sur le territoire militaire de la Numidie avaient à leur tête un préfet romain (*C.I.L.*, V, 5267). Certains d'entre eux furent intégrés dans l'armée romaine et stationnés loin de l'Afrique. Il y eut, au moins depuis Vespasien, une *ala Gaetulorum,* qui participa à la guerre juive (*C.I.L.*, V, 7007), puis fut utilisée dans le sud de la province d'Arabie : on ne sait si elle est identique à l'*ala I Flauia Gaetulorum,* stationnée en Mésie Inférieure, puis en Pannonie Inférieure au IIe siècle de notre ère.

BIBLIOGRAPHIE

COLTELLONI-TRANNOY M., *Le royaume de Maurétanie sous Juba II et Ptolémée,* Paris (CNRS), 1997, *passim.*

DESANGES J., « Les territoires gétules de Juba II », *Rev. Et. Anc.*, LXVI, 1964, p. 33-47.

Id., éd. de Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle,* Livre V, 1-46, Paris (CUF), 1980, notamment p. 342-346.

GASCOU J., « Le *cognomen Gaetulus, Gaetulicus* en Afrique romaine », M.E.F.R., LXXII, 1970, P. 723-736.

GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord,* Paris, V, 1927, p. 109-112.

LUISI A., *Popoli dell'Africa mediterranea in età romana,* Bari, 1994, p. 35-42.

J. DESANGES

G35. GETULIEN

Nom donné en 1909 par P. Pallary aux industries épipaléolithiques de l'Afrique du Nord, connues aujourd'hui sous le nom de Capsien. Qu'il soit qualifié de "typique" ou de "supérieur" cet ensemble d'industries est caractérisé par la qualité de la taille du silex et un premier développement de l'art (gravure sur œuf d'autruche, sculpture sur pierre). Cette culture brillante doit son nom à J. de Morgan qui, la même année, avait fouillé l'important gisement d'El Mekta situé à quinze kilomètres au nord de Gafsa. L'industrie lithique riche en burins, lames à dos et microlithes géométriques, fut nommée "Capsien". Si J. de Morgan avait suivi les principes de nomenclature adoptés pour les industries préhistoriques, il aurait du appeler celle-ci "El-Mektien" puisque le gisement de référence était situé en ce lieu-dit. D'autre part, choisir le nom antique de la ville de Gafsa pour désigner le Capsien n'était aucunement justifié.

Au cours de la même année, P. Pallary attribuait aux industries présentant les mêmes caractéristiques le nom de Gétulien qu'il décrivait sommairement dans ses *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le nord-ouest de l'Afrique* : « Nous désignons sous le nom de Gétulien, écrit-il, un type d'industrie très répandu dans l'est-Algérien et en Tunisie. Les stations de cette époque (ordinairement en plein air) sont connues sous le nom d'*escargotières* à cause de l'abondance de ces mollusques dans les dépôts... On recueille dans ces stations un outillage de grande taille : lames à retouches marginales, lames à encoches, lames étroites à dos retaillé, grands grattoirs circulaires. Mais on n'y trouve aucune forme géométrique... »

Depuis, P. Pallary réclama la priorité de la dénomination qu'il avait proposée, soutenant que le nom de Gétulien avait été publié avant que ne paraisse à Paris, chez Leroux, l'ouvrage de J. de Morgan intitulé "*Les premières civilisations*" Or, comme l'a dénoncé R. Vaufrey, cette priorité est loin d'être certaine puisque les deux ouvrages ont paru la même année, en 1909, et que celui de Pallary a une introduction datée du 1er mai.

Sur place, le docteur E. G. Gobert observa une attitude hésitante. Dans ses premiers travaux, en 1910, il opte, sans état d'âme, pour le Capsien, puis, très vite, il adopte le terme Gétulien qui lui paraît mieux convenir que Capsien puisque cette industrie s'étendait sur une vaste région semi-aride, celle même que parcouraient, dans l'Antiquité, les nomades Gétules. Cette attitude est d'autant plus surprenante que le principal reproche que l'on faisait, au même moment, à la dénomination Gétulien était son imprécision géographique, ce qui faisait dire à J. de Morgan : « Si je n'ai pas adopté le terme "Gétulien" proposé par M. Pallary... c'est que d'une manière générale j'estime qu'il est très dangereux de donner à une industrie le nom d'une région entière et que, comme G. de Mortillet, je préfère le nom d'une localité précise, restreinte comme étendue, pour caractériser un type industriel » et poursuivant sa démonstration, il cite les nombreuses cultures préhistoriques qui doivent leur nom à un site ou une agglomération : Chelléen, Acheuléen, Moustérien (appelé à l'époque "Moustiérien"), Aurignacien, Solutréen, Magdalénien, etc. alors qu'il condamne les différents noms tirés de régions africaines comme Saharien, Libyque, Mauritanien, Berbère, Maghrébien.

Le docteur Gobert resta quelques années fidèles au Gétulien et créa même "l'Intergétulo-Néolithique", industrie intermédiaire entre le Gétulien/Capsien et le Néolithique qui, aujourd'hui est considéré comme un faciès du Capsien supérieur (Capsien supérieur du type Aïn Aachena). Puis Gobert, ayant acquis une meilleure connaisance des cultures du Sud tunisien, abandonna définitivement le Gétulien et ses dérivés.

Depuis, comme l'écrit L. Balout, un préhistorien périgourdin, F. Lacorre, à la suite d'un séjour en Afrique du Nord, a tenté de ressusciter le Gétulien, mais en lui donnant une nouvelle acception (1949). D'après F. Lacorre, le Gétulien serait l'industrie la plus ancienne du complexe capsien et ne compterait aucun microlithe géométrique, ainsi que le montreraient ses fouilles de l'Abri 402 à Moulares. En fait, une fouille de contrôle effectuée l'année suivante dans le même gisement par E. G. Gobert et R. Vaufrey, recueillit respectivement dans les deux couches grise et noire 53 et 64 % de microlithes géométriques ! Seules les méthodes de fouille de F. Lacorre expliquaient cette prétendue absence de microlithes.

Plus personne ne parle aujourd'hui de Gétulien qui a rejoint le long cortège des industries mort-nées du Maghreb et du Sahara telles que le Mahrouguétien, le Kreidérien, le Sbaïkien, l'Aurignacien africain, le Néolithique berbère...

BIBLIOGRAPHIE

PALLARY P., *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le nord-ouest de l'Afrique*, Jourdan, Alger 1909.

MORGAN J. de, *Les premières civilisations*, Paris, 1910.

Id., *La Préhistoire orientale*, Paris, Geuthner, 1926, t. 2.

MORGAN J. de, CAPITAN L. et BOUDY P., "Etudes sur les stations préhistoriques du Sud tunisien" *Rev. de l'Ecole d'Anthrop.*, t. XX, 1910 et XXI, 1911.

GOBERT E. G., "Note préliminaire sur le Capsien", *BSPF*, t. VII, 1910, p. 453.

GOBERT E. G., "Recherches sur le Capsien", *BSPF*, t. VII, 1910, p. 417-419.

GOBERT E. G. et VAUFREY R., *Le Capsien de l'Abri 402*, Paris, Klincksiek, 1950.

LACORRE F., "Le Gétulo-Capsien : Abri 402 et Aïn Metherchem", *BSPF*, t. XLVI, 1949.

VAUFREY R., *Préhistoire de l'Afrique*, t. 1, Masson, Paris, 1955, Publ. Inst. des hautes études de Tunis, vol. V, p. 127.

BALOUT L., *Préhistoire de l'Afrique du Nord. Essai de chronologie*, Paris, A.M.G. 1955, p. 384.

G. CAMPS

G36. GHADAMÈS

Une oasis berbérophone

Oasis du Fezzan occidental, née auprès d'une source artésienne dont l'eau magnésienne (2 à 3 g par litre de chlorures de sodium et de magnésium) jaillit à une température de 30°. En plus de cette source importante, les Ghadamsi bénéficient d'un apport complémentaire par des puits à balancier qui captent l'eau de la nappe phréatique, de nombreuses sources et d'un puits artésien creusé en 1932. Situé à proximité du point de convergence des trois frontières d'Algérie, de Tunisie et de Libye, Ghadamès a longtemps vécu du commerce transsaharien et particulièrement de la traite des noirs dont l'essor se répercuta sur l'économie de l'oasis. Les Ghadamsi, estimés à 2 000 personnes, ont toujours été des commerçants habiles répandus dans le Sahara oriental et méridional, jusqu'à Tombouctou. Du sud, les caravanes amenaient des esclaves et les produits africains traditionnels : poudre d'or, plumes d'autruche, ivoire, cuirs et peaux. Du nord arrivaient les étoffes des fabriques européennes : cotonnades et draps, ainsi que les produits industriels divers.

Ce commerce dépendait du bon vouloir des Touaregs Ajjer qui contrôlaient les pistes ; aussi chaque famille de Ghadamès avait une ou plusieurs tribus alliées, touarègues ou arabes. Mais les relations avec les Arabes de l'ouest restaient

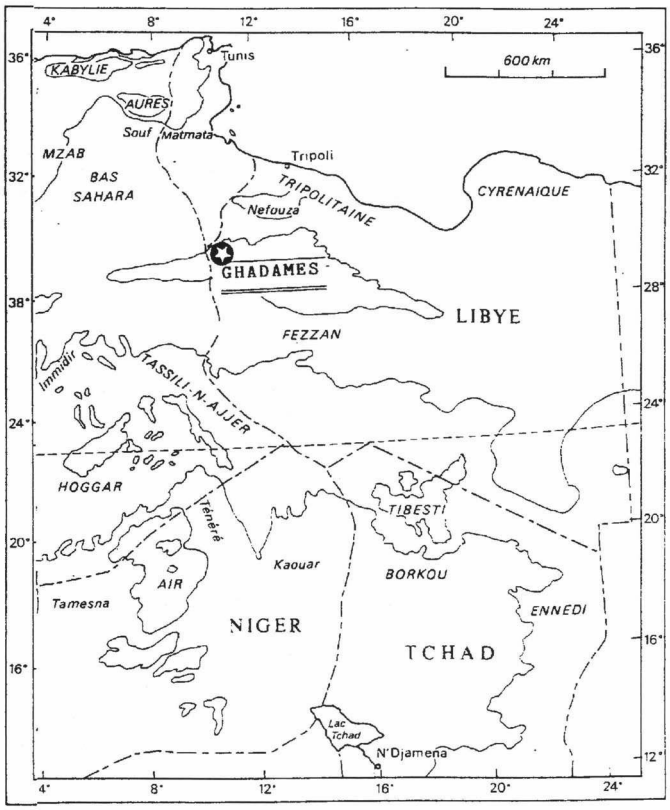

Situation de Ghadamès.

conflictuelles. Dans les temps précoloniaux les Ouled Ba Hammou de la région d'In Salah, les Chaamba* du Souf et surtout les Ouerghemma de la Djeffara* faisaient régner la terreur chez les caravaniers.

Cependant, dès le voyage de Duveyrier au milieu du XIXe siècle, Ghadamès connaissait un déclin certain de son commerce saharien ; la cause principale en était la réduction puis la disparition de la traite des noirs. Une autre cause de ce déclin fut le développement des voies maritimes qui prenaient à revers le commerce continental. Le marasme qui s'en suivit s'accompagna d'une réduction de toute activité autre qu'agricole. Le départ des anciens esclaves contraignit les Ghadamsi à cultiver eux-mêmes leurs jardins quand ils ne choisissaient pas, eux aussi, d'émigrer. Cette émigration vers les villes de la côte : Tripoli et surtout Tunis, devint un facteur économique fondamental.

Les habitants de l'oasis sont traditionnellement répartis en trois clans opposés les uns aux autres. Celui des Beni Waziten et des Beni Uled sont berbères, tandis que les Awled Bellil revendiquent une origine arabe. Ces divisions de caractère ethno-linguistique expliquent le maintien de ksour (*qsur*), identifiés par leur enceinte individuelle et leurs portes fermées la nuit.

La société de Ghadamès était, et demeure encore, très hiérarchisée.

Elle se composait de quatre castes :

— les nobles (*Harah* ou *Drafen*).

— des hommes libres, blancs, les *Homran,* qui entrent dans la clientèle d'une famille noble.

— les *Attara,* qui sont des affranchis souvent depuis plusieurs générations.

— A l'étage inférieur, les esclaves, nés dans la famille ou achetés, sont appelés *Adjenaou* en berbère, *abid* ou *ouçif* en arabe. Le caractère commun à tous ces esclaves était leur peau noire. Certains venaient du Kanem, d'autres de la boucle du Niger. Ceux originaires de Tombouctou étaient les plus appréciés, sans doute parce qu'ils avaient acquis un vernis citadin. Les esclaves hommes étaient employés aux travaux agricoles dans l'oasis.

E. B. (D'après J. DESPOIS)

Ghadamès dans l'Antiquité

(Voir C61., Cidamus, t. XIII, p. 1953-1954)

Les Qṣūr (Ksour)

Selon les traditions encore vivantes à Ghadamès, le groupement actuel des quartiers et l'ensemble urbain, tels que les révèle une photographie aérienne de l'oasis, ne sont pas de construction très ancienne. Les premiers habitants établis à proximité de la source artésienne de yeṣṣōf auraient bâti des demeures fortifiées, chacune regroupant un ensemble familial avec ses « clients » ou ses serviteurs et espacées les unes des autres : en somme, des qṣūr indépendants groupés autour d'un point d'eau et que les nécessités de la survie au désert et la volonté de prospérer maintiennent ensemble.

La tradition nomme plusieurs cas de ces qṣūr et les situent avec quelque précision : mais les bâtiments se sont parfois trouvés dans la suite incorporés à un système de rues, ruelles et constructions nouvelles qui les ont rendus à peu près méconnaissables : ou bien ce sont des ruines.

1. On mentionne, chez les Aīt Waziten, quatre qṣūr, dont un seul, au nord-est, est resté nettement séparé de l'ensemble urbain par des jardins : c'est Amānef. De mémoire d'homme, Amānef pouvait à sa belle époque, rassembler quarante hommes en âge de porter les armes.

On nomme encore chez les Aīt Waziten :

— Le Qṣar n-Nunu : lui-même disparu, absorbé dans le développement urbain ; une rue a gardé son nom.

— Aggār, dont l'emplacement est marqué par une porte d'entrée de quartier, qui porte encore ce nom et qui est encadrée par les hauts murs aveugles des premières maisons.

— End-em-Barrēh dont le souvenir est conservé par le nom d'une petite place, carrefour de ruelles au quartier Tennazin.

Cet ensemble se répartit selon un axe général nord-est – sud-ouest et sur une distance qui n'excède pas 500 mètres, tout compris chez les Aīt Waziten. Cette proximité des qṣūr rend bien compte de cet autre élément de la tradition ghadamsie : c'est, dit-on, du temps des qṣūr isolés que date ce trait de mœurs encore observable : les femmes du haut des terrasses s'avertissent de maison en maison par un cri prolongé, hūhu, de l'arrivée d'une caravane ou d'un groupe de voyageurs. Quand ils sont identifiés, on ajoute, après hūhu, par exemple « āyet Tūnis », des gens qui arrivent de Tunis.

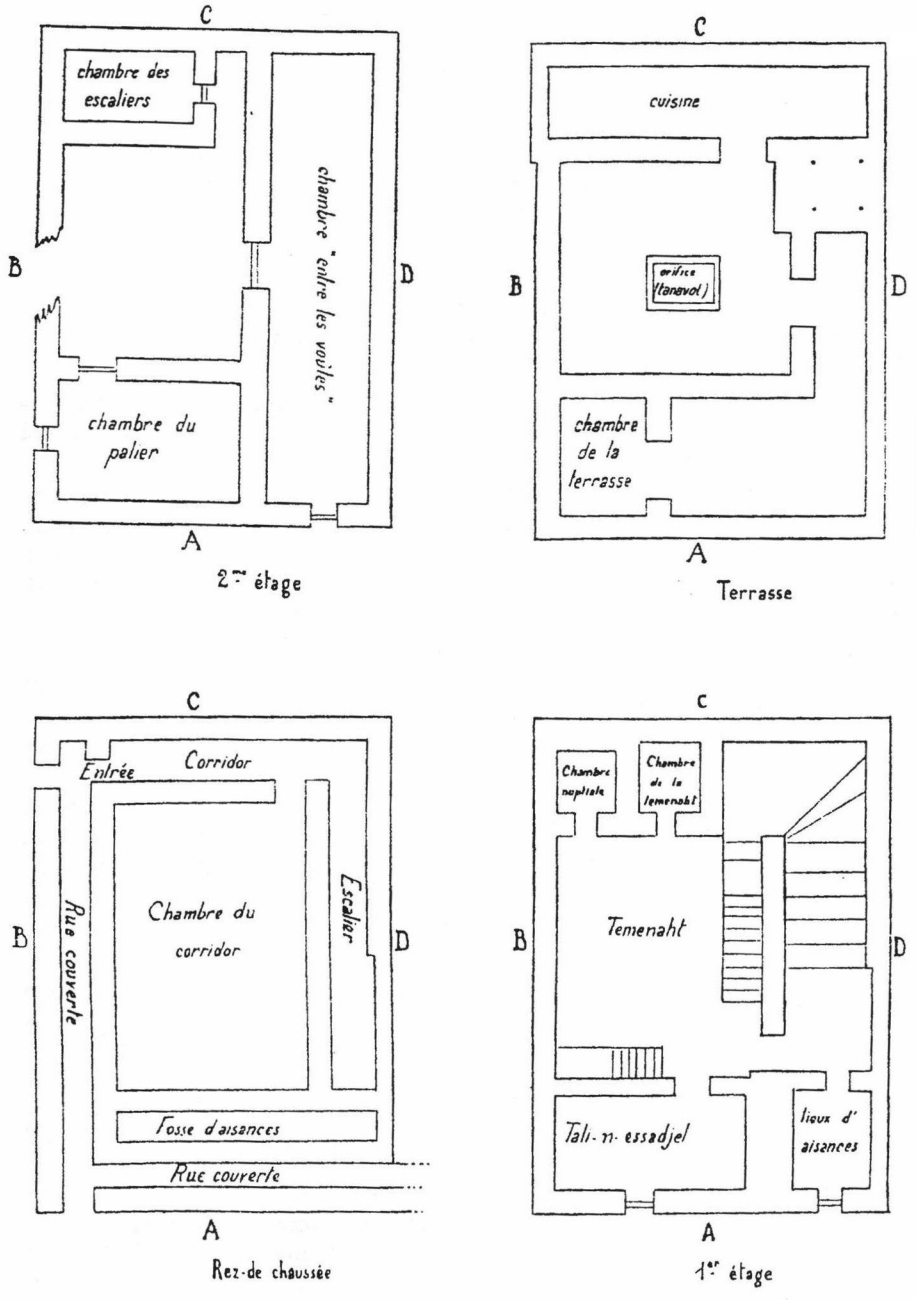

Plan d'une maison de Ghadamès (d'après Amoy).

2. Un autre groupe d'habitants était massé près de la source artésienne principale (γéṣṣōf) à l'entour d'un carrefour de rues du quartier Téṣko.

3. Deux autres points fortifiés hors de l'oasis actuelle sont cités comme des Qṣūr qui constituèrent peut-être les plans anciens centres habités de façon stable. C'est d'abord : Amadūl (de racine GDL qui exprime l'idée d'abri, de protection, défense), ruine de fortification (dont un croquis précis fut relevé par Largeau en 1875). Ce qṣar est vraisemblablement d'origine romaine. Les Ghadamsis en parlent comme d'un qṣar qui était le centre d'un groupement de population : les Aït Darar auraient trouvé sécurité auprès de ce bordj à une époque ancienne. Ils sont maintenant en pleine ville (Aït Ulid).

Amagdūl est situé, hors de la dépression occupée par la source et l'oasis, sur le rebord du plateau rocheux, à quelques centaines de mètres à l'ouest du rempart ruiné. Position dominante, vues lointaines : c'est un point stratégique qu'il importait de tenir.

Les Aït Darar seraient venus du nord, ou de l'est, auraient fixé leurs résidences pendant un temps en ce point fortifié avant de descendre dans l'oasis à proximité de la source, où ils sont actuellement.

On mentionne encore Tékut (en divers ouvrages, sous des formes très variées : Tugutt, Tegut, Tukut et Tūkit, Toukout) comme un qṣar rattaché à Ghadamès très anciennement. C'est un village fortifié au sommet d'une colline conique, à une heure de marche au nord de l'oasis, en direction du grand Erg oriental. L'alimentation en eau s'y faisait par un puits creusé à partir du sommet.

Ce qṣar est depuis longtemps ruiné. On ne sait où sont allés ses occupants.

Il semblerait qu'à la fin du XVIe siècle, certainement au XVIIe, la cité avait en gros sa physionomie actuelle et atteint un développement urbain, avec une organisation des rapports sociaux entre les quartiers, dont l'essentiel a subsisté jusqu'à nos jours.

Ces informations trop laconiques et sans les références qui permettraient de les mieux situer dans le temps, car elles se rapportent sans doute à des faits échelonnés largement au cours de plusieurs siècles, éclairent tout de même cette phrase de Ibn Khaldūn : « Ghadamès, lieu de station dans le désert, fut construit dans les temps islamiques. Il renferme beaucoup de châteaux (quṣūr) et de bourgades » (*Histoire des Berbères*, trad. de Slane, III, p. 303).

La situation stratégique de Ghadamès explique les temps troublés que l'oasis a connu depuis un siècle. Longtemps, l'Etat tunisien revendiqua le territoire de Ghadamès. Mais les habitants de l'oasis surent habilement sauvegarder leur indépendance en jouant des rivalités entre Tunisiens, Tripolitains et Touaregs. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XIXe siècle que Ghadamès reconnut l'autorité des Turcs établis à Tripoli (1860). Malgré la présence d'une garnison ottomane, la ville continua à s'administrer d'une manière autonome par l'intermédiaire de la Jemaa composée de chefs de familles nobles.

Les Italiens ayant pris Tripoli en 1911, ne s'aventurèrent au Sahara qu'à partir de 1913. L'occupation de Ghadamès ne devint définitive qu'en 1924, et elle prit fin en janvier 1943, date de l'arrivée au Fezzan de la Colonne Leclerc. Pendant une douzaine d'années, de 1943 à 1955, Ghadamès, comme le reste du Fezzan, fut sous administration française avant d'être rattaché à l'Etat libyen (1956).

J. LANFRY

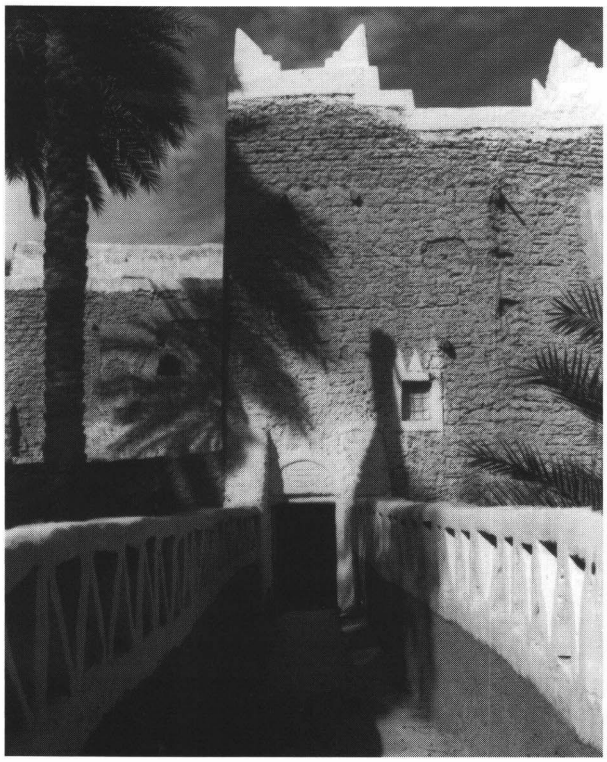

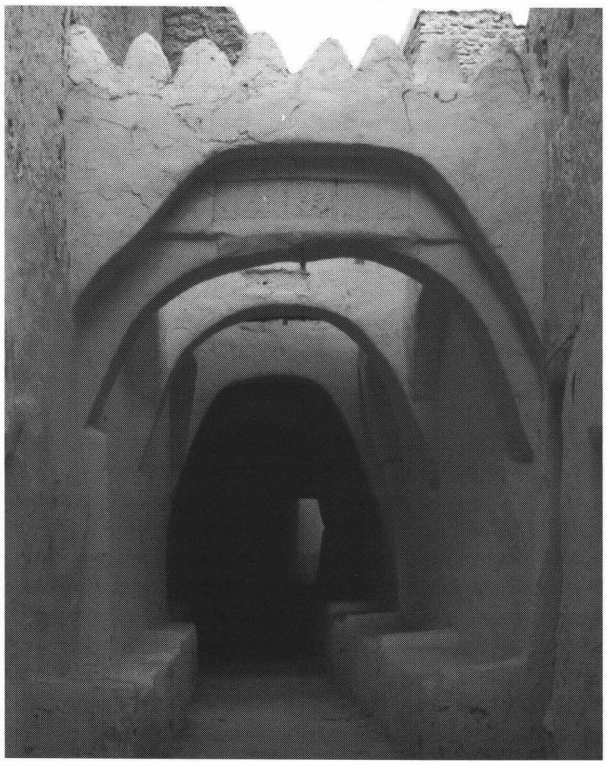

Deux rues
de Ghadamès
(photo
H. Claudot-Hawad).

Le ghadamsi

Ghadamsi (parler berb. de Ghadamès [ɛadēməs] ou plutôt : ensemble des parlers de quartiers de cette ville, divisés en deux groupes principaux : parlers des Ayt-Wälid, parlers des Ayt-Wazitän. Cet article est principalement fondé sur les matériaux de J. Lanfry, recueillis chez les Ayt-Wazitän avec quelques sondages chez les Ayt-Mazēɛän (fraction des Ayt-Wälid). L'informateur de Motylinski était des Ayt-Wälid).

A) Phonologie :

1) La spirantisation des consonnes occlusives est inconnue comme fait général mais on signale quelques ex. de ð (phonème autonome < *d*?). – Le passage de *tän* > *hän* (*hən*?), pron. aff. dir. 3 m pl., chez les Ayt-Wälid (quartier de Täṣko seul?) est peut-être le résultat final d'une spirantisation de *t* (phénomène connu dans l'Aurès et sporadiquement ailleurs aussi). 2) La semi-occlusion est sporadiquement connue pour *tt* > *tt* [tts] et pour g^{v} et k^{v} palatalisés (v. 3). 3) La palatalisation atteint régulièrement *g* et sporadiquement *k* [g^{v}, k^{v}], qui passent de ce fait à la médiopalatale avec tendance au relâchement de l'occlusion (semi-occlusion). Les affriquées (semi-occlusives) *ǧ* et *č* en sont peut-être des développements plus poussés, qui aboutissent le cas échéant à *š* (*ž*) chuintantes, p. ex. *näšš* (tou. *näkk*) „moi", *ašällid* (kab. *agəllid*) „roi". Mais les chuintantes *š, ž, ẓ,* semblent provenir également de *s, z, ẓ*). 4) La bilabiale spirante ß correspond à *h* ou *zéro* touaregs et à *zéro* du berb. du N. en général (ß ainsi défini est connu aussi dans le parler d'Awdjila). La correspondance avec *b* est toujours due à l'analogie et limitée aux cas où *b* alterne avec h ou zéro dans les autres parlers, p. ex. *äßg^{v}əg^{v}*, impf. int. *ißägg^{v}äg^{v}* „ê. mouillé", tach. *əbzəg, yazzəg*. Chez les Ayt-Mazēɛän (des Ayt-Wälid) *ß* serait largement devenu b. De façon analogue *ß* alterne avec *w* et sporadiquement d'autres sons encore (*f, y*) tout à fait comme *h* ou *zéro* alternent ailleurs avec ceux-ci. 5) Un phonème *h* existe cependant dans des interjections (*oho* „non"), des onomatopées (*huhu* „aboyer") et sporadiquement ailleurs, p. ex. *hāl(än)* „beaucoup". Pour *h* < *t* v. 1). 6) A l'uvulaire sonore γ correspond souvent en ghad. la pharyngale *ɛ*, y compris la désinence de 1. c. sg. des vb : *əkräzäɛ* „je semai". 7) Les consonnes labialisées sont inconnues. A *gg^{w}* < **ww* du berb. du N. correspond comme en touareg, *gg* non labialisé et non palatalisé, p. ex. : *azəggaγ* „vassal". 8) Deux voyelles contrales *ə* et *ä*, phonèmes autonomes comme en touareg, correspondent à la voyelle *zéro* du berb. du N. en général, normalement auxiliaire sans statut de phonème. *ə* et *ä* ont des places fixes mais *ə* initial tombe souvent quand la structure syllabique le permet, y compris *ə* du préf. **tə-** du f. pl. des noms. Ces deux phonèmes distinguent p. ex. les temps verbaux simples largement confondus ailleurs, soit *yäkrəz* (impf.)" *ikräz* (pf.) = kab. *yəkrəz*. 9) Cinq voyelles pleines *a, i, u, e, o* phonèmes autonomes comme en touareg, correspondent à *a, i, u* seuls du berb. du N. en général. On relève des oppositions comme din „où ?" ≠ *dēn* „là", *yūzän* „il envoya"" *yōzän* „il pesa", *āg^{v}ər* „surpasser" ≠ *äg^{v}ər* „lancer". *o* correspond normalement à *a* (final ou initial) des autres parlers. 10) Des oppositions quantitatives entre voyelles n'ont pas été établies, comme en touareg entre voyelles centrales et voy. pleines, et les mètres poétiques ne semblent pas fondés sur une telle opposition. Mais les voy. pleines s'allongent sensiblement dans des circonstances phonétiques particulières à déterminer (*ā, ī,* etc.).

B) Pronom et Adverbes :

1) Personnel suff. rég. dir. de vb. : triple série, p. ex 3 m pl. *tän* (après consonne désinence ou dern. rad. ou voy. finale : *əg^{v}äräṇ-tän* „ils les lancèrent" (*ig^{v}är-tän* „il…", *rəbbu-tän* „élève les", pf. *yärəbba-tän*) – *ettän* (après *-o* final élidé : *ig^{v}(o)-ettän* „il les mit„ *əttän* (dialectalement *ättän*?) (après *–i* final tombé ?) : *yäg^{v}-əttän* „il les met", cp. pl. *äg^{v}in*). 2) Particules de rection : triple série analogue : *d, ed, əd* (proxi-

mité), *n, en , ən* (éloignement). En outre *id, in* var. oblig. après pron. suff. 3 m sg. *t.* Gémination de *dd* et *nn* bien attestée en position intervocalique 3) Possessif simple : Double série : *əs/sän* „son/ leur", „lui/eux" (après nom de parenté, prép.), *is/ itsän* (après nom de parenté). 4) Possessif composé : *ənnäs/ənnasän* „son/leur" (après nom), *ənnäs/ənnasän* „à lui/eux" (indét. = it. „(un) suo", sans noyeau nominal = kab. *inəs*), *innäs/innasän* „le sien/leur" (dét. sans noyau nominal). 5) Pronom d'appui (dém. antécédent de relative) : singulatif déterminé : *we/wīd* (f. *te/tīd*) „celui/ceux (qui)", *i* (antécédent de complément poss.) dans *innäs* (v. 4 ?; singulatif indéterminé *was* (indécl. = touareg *ere*) „qui que ce soit (qui); quelqu'un (qui)"; collectif dét. et indét. *ke* „ce (qui); quoi que ce soit (qui); quelque chose (qui)" (employé en sgt. aussi comme régime aux. de préposition, résomptif de l'antécédent : *yōt ɛūr ke yämməftäk kara* „une chez laquelle quelque chose a été demandé"); local dét. et indét. *din* „le lieu (qui; où)" (= tou. *(e/wa/)*. 6) Suffixes déictiques (après nom) : triple série : *o/i* „ ce/ces… ci" (proximité), *e/īd* „ce/ces… là" (rappel; article défini marqué), *änn/inn*" ce/ces… là-bas" (éloignement). 7) Démonstratif : triple série : *wo/wi* (f. *to/ti* : touareg *wa*) „celui/ceux-ci" (proximité), *we/wīd* (f. *te/tīd* = pron. d'appui) „celui-là/ceux-là (rappel); *wänn/winn* (f. *tänn (tonn)/tinn*) „celui/ ceux là-bas"; en outre *ənte* (Ayt-Wälid *ahe*) „ce" (sujet de prop. nom. invertie : *amisi-nnuk ənte* „c'est mon souper"). 8) Adverbes de lieu : triple série; *da* „ici" (proximité), *dēn* „là" (rappel), *dawe* „là-bas" (éloignement; *dänn* „là-bas" comme adv. subordonné du cas local, v. C. 5). 9) Particule d'identification : *dät* „même" (touareg *däɣ*, kab. *gi*; se joint aux suffixes déictiques, au pron. démonstratifs, aux adv. de lieu, p. ex. : *wōdät* „celui-ci même" (= *wadäɣ, wagi*). 10) Indéfinis : singulatif : *yōn* (f. *yōt*) „un, quelqu'un, l'un", coll. : *kara* „quelque chose"; on note le suff. adjectival *iḍän* (f. *iḍät)/əḍnin* „autre" et les composés : *wēḍän/widəḍnin* (f. *teḍät/tidəḍnin,* aussi *weyeḍän*?) „l'autre", *wayiḍ/wiyyiḍ* (f. *tayiḍ/tiyyiḍ*) „un autre" cp. pron. d'appui); enfin *akk, ikk* préf. adjectival „ chaque". 11) Interrogatifs : en principe dépourvus d'élément initial *m* (cp. kab.), soit : *anno* „qui?" (< **an-wo* = kab. *an-wa*; indécl.); *wa-din/wədnin* (f. *ta-din/tədnin*) „lequel/lesquels?" ; *ke* „quoi"; *din* „où?" ; *išɛ* „pourquoi?" (< *i-ke?*); *simman* „quand?" ; *əmmək* „comment?" ; *ēkēt* „combien ?". – Mais on a aussi relevé *me* „quoi?".

C) Nom :

1) Les états libres et d'annexion ne sont pas distingués. La forme unique du ghad. semble correspondre normalement à l'état d'annexion du berb. en général, si l'on accepte que *w* et *y* initiaux du masculin seraient tombés, comme en touareg (en effet, on observe dans les poèmes traditionnels des cas d'état d'annexion en *w-* conservé : cp. *alät-ma-is* = *walät-ma-is* „sa sœur". On a donc normalement *azəggaɣ/zəggaɣän* (< **(y)əzəggaɣän*), f. *tazəggaḥt/a-zəggaɣēn* „vassal, membre de la classe des vassaux", souvent noté avec *ä-, tä-* initiaux, surtout au féminin. Les noms m. pl. qui ont un groupe consonantique après le préfixe, commencent normalement par *a(ä)* : *agᵛ mar/agᵛ marän* „cheval", mais f. : *tagᵛ mart/təgᵛmarēn* „jument". 2) Des singuliers correspondant à l'état libre berb., existent cependant plus ou moins régulièrement selon les thèmes. Ils sont invariables, eux aussi et présentent les voy. initiales *ō-* ou *ē,* correspondant à *a-* et *e-* longs du touareg, *a-* et *i-* pleins du berb. du N. en général, soit : *ōßəggᵛan/ßəggᵛanän* „petit rat", *ō-käl* „terre" (*ä* < *a*), *tōmärt/tomarēn*" barbe du menton" (*ä* < *a*), *ōfəs/fässän* „main" (*ə* < *u, ä* < *a* kab. *afus/ifassən*) ; *-ēɣäf/ēɣäfawän* „tête", *ēkēt* „mesure, quantité". Les fém. à initiale *tō-* conservent aussi très régulièrement *ti-* du pl. f. : *tōlifsa/tiləfsiwēn.* „vipère", *tomarše/timəršaw* „sauterelle", *tōfariḥt/tifiraɣ* „pertuis (de canal d'irrigation)". 3) Le pluriel masculin conserve cependant un état d'annexion à *i-* initial (< **yə-*, cp. pf. *ikräz* < **yəkräz* 3. m. sg.), facultatif après préposition, obligatoire après *ən* prép. du complément possessif, p. ex. : *s-(i)dafasän* „ par des habits", *adēs n-iḍarän-näs*

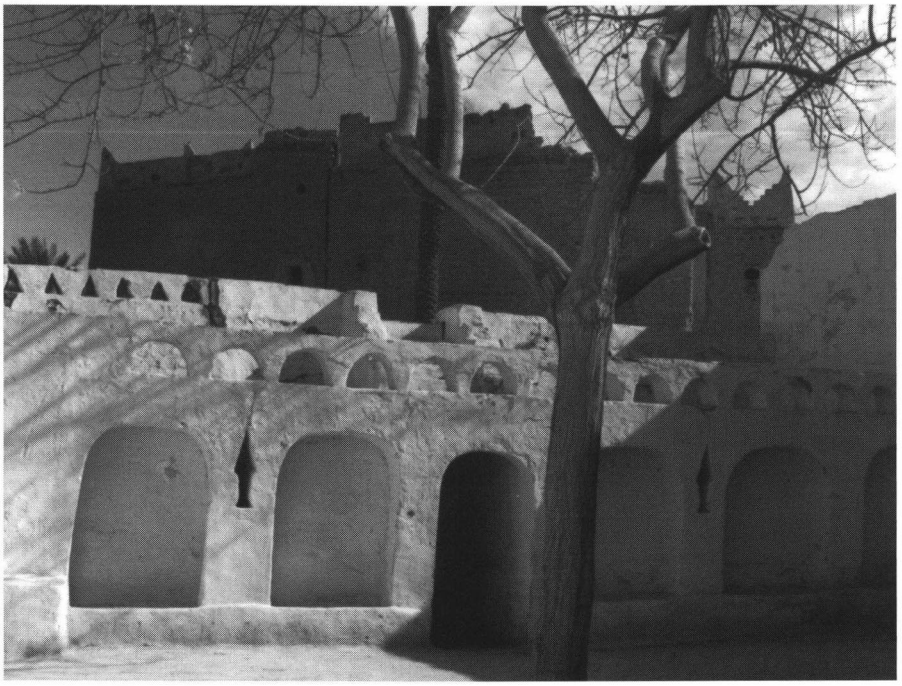

Place de l'un des marchés de Ghadamès (photo H. Claudot-Hawad).

„à côté de ses pieds". – Il doit encore s'agir d'un état d'annexion, car le fém. en *tə-* ne se change pas en *ti-*. 4) Le pluriel montre toutes les formations usuelles : *a-zəggaɣ/zəggaɣän, tazəggaḥt/təzəggaɣēn* „vassal"; *agʷəḍiḍ/gʷəḍaḍ* „chauve-souris" (type rare!), *ōkamir/kūmar* „arc de maçonnerie", *taḍänfäss/təḍənfas* „tapis"; *adäref/dərfan,* f. *tadäreft/tədərfēn* „noble", *ašällid/šəldan* „roi", *tamada/təmədwan* (!) „jardin", *aflēlo/(ə)flēlan* „oignon(s)", *taṣlet/təṣlatēn* „fiancée"; *izi/izan* „mouche"; *ēɣäf/ēɣäfawän* „tête", *talta/taltawēn* „femme"; *asəf/asfiwän* „jour", *tawaɛne/twäɛniwēn* „gerbe", *tamza/tamziwēn* „hyène; ogresse"; *tōmärt/təmira* (sic Motyl.) „barbe", *taßßurt/təßuro* „porte" (kab. *ṭabburṭ/ṭibburra*) *tēte/tīyto* : *tīto* (< **tewäte*) „coup"; *o-ayt-* „fils de…", *(w)alät-/sät–* „fille/s de…" (anciens pl. groupés ? à désinence *t*) ; *ənd-* préfixe des noms autrement indéclinables : *yälle-s/ənd-yälle-s* „ sa fille/ses filles„. 5) Un cas local indéterminé à suffixe ou infixe *i* s'est constitué comme une formation particulière au ghadamsi, p. ex. : *allūn-i* „ dans un trou". L'infixation ne se fait en principe que si le nom se termine par une consonne unique précédée de voy. centrale. Si celle-ci était *ä, i* se colore en *e* : *ɣazär* : *ɣazēr* „ dans un fossé", *allūnän : allunen* „ dans des trous", *tali-nnasän : tali-nnasēn* „ dans leur chambre" mais aussi : *āman* (*āmän* ? m. pl.) : *āmēn* „ dans de l'eau". L'infixation s'est peut-être créée par fausse interprétation du cas local des noms à voy. finale, qui le cas échéant se fond avec le suffixe *i,* soit : *tāli* : talī „ dans une chambre", *tamada* : tamadā „dans un jardin". Si le nom est déterminé par un suffixe déictique, on ajoute les adverbes autonomes de lieu, p. ex. *allūn-o da* „ dans ce trou-ci", *allūn-a dänn* (!), *allūn-e dēn.* Au pl. le suff. déic. est alors invariablement *i* (*allūnän-i da*). C'est peut-être cet *i* qui, réinterprété, est devenu suffixe local de l'indéterminé. 6) Les adj. déverbaux, à deux genres, sont rares et comme en touareg s'emploient uniquement en substantifs, jamais en épithète adjectivale (fonction assurée par les participes, v. D. 3-4). P. ex. : *awəssar* „ un/le vieux", f. *tawəssart* (mais *wäggʷid wässärän* „ homme vieux").

D) Verbe :

1) Les affixes personnels du système normal présentent : 1. c. sg. *əkräzäɛ* „je semai" (tou. *-äɣ*, berb. N. *-əɣ*), 2. c. sg. *təkräzət* „tu semas" (tou. *t-…-äd*, berb. N. *t-… -əd, -ət, -əd*) (distincte du part. f. sg. *təkräzät*), 3. m. sg. *y-* ou *i-* selon le timbre de la voy. prérad. *yäkrəz* (impf.). *ikräz* (pf.), f. *täkrəz, təkräz*. 2). La première personne du pluriel est parfois étoffée des désinencees de l'impératif pluriel, soit : *nəkräz* ou *nəkräzät, nəkräzmät* „ nous semâmes". Cette forme élargie, comme aussi p. ex. à Wargla, semble théoriquement constituer une 1re pers. pl. inclusive, qui comprend expressément plus d'un seul interlocuteur dans le nous. En pratique la forme simple s'y oppose en ghad. dans un jeu assez subtil comme un duel à un pluriel, ou comme un pluriel d'assistants et d'absents opposé à un pluriel concernant des membres assistants seuls, avec indication de la composition sexuelle du groupe. Détails sans doute à vérifier. 3) Le participe, comme en touareg, est pleinement conjugable : m. sg. *ikräzän* f. sg. *təkräzät*/c. pl. *əkräznin*, nég. *wälän-ikrēz, wälät-təkrēz/wälnīn-ikrēz* (!). Mais le sg. m. tend à supplanter les deux autres formes. 4) Le parfait particulier des verbes de qualité a bien conservé le système d'affixes primitif qui implique : affixe zéro à la 3. m. sg. : *wässär* „il vieillit", suff. *-ät* à la 3. f. sg. *wässärät*, suff. *-it* au pl. commun *wässärit* (toutes personnes). Les 1 et 2 c. sg. suivent le système normal. Le participe est : *wässärän, wässärät, wässärnin*. 5) L'imparfait (l'aoriste) se distingue du pf. par la vocalisation même dans les thèmes qui ne comportent pas de voy. pleine (cp. touareg). A la cj. Ire le thème est *äkrəz* (pf. *əkräz*). Celui des cj. de vb. de qualité (ailleurs *a-a, i-i, u-i-u, i/u-a*) a toujours la voy. init. réduite à ə : *əsdid* „ê. mince„, souvent la deuxième voy. aussi : *əmləl* „ ê blanc". Nu, il s'emploie pour constater une habitude générale ou un fait isolé dans une chaîne reproductible (p. ex. les opérations successives d'une recette de cuisine), une conséquence automatique (consécutif), un souhait (optatif). 6) Le parfait (le prétérit), toujours à vocalisation particulière, présente pour les verbes à finale faible (vocalique) une répartition sur un groupe à fin. *-a* et un groupe plus vaste à fin. *-o*, éventuellement tombé en finale absolue. Le ghad. se range par là dans le groupe de parlers établis déjà par E. Destaing et qui embrasse aussi le nefousi (mais non pas le touareg, ni le kabyle, qui ont invariablement *-a*). Ainsi on a : *ilso*/pl. əlsōn „il se vêtit„ (< *äls*), opposé à *imda*/pl. *əmdan* „il compléta" (< *əmdu*), *illa* „il exista" (< *ili*), *inna* „il dit" (< *än* [!]). En outre : *yäffəss/äffəssōn* „il se tut" (< fäss), *yäqqim/äqqimōn* „il resta" (< *qem*). 7) Le parfait négatif à voy. *e* (< *i : ak-ikrēz*) devant la dernière radicale est bien attesté, après négation *ak*, non seulement à la cj. Ire, comme en touareg mais aussi dans beaucoup d'autres conjugaisons et dérivés à préfixe ayant une voy. centrale devant la dern. rad. au positif. 8) L'imparfait intensif distingue régulièrement, comme en touareg, dans les conjugaisons qui le permettent, une forme positive d'une forme négative (après nég. *ak*), p. ex. : *ikärräz/ikərrəz* „il sème" (< *äkrəz*), *ittäfäss/ittəfəss* „il se tait„ (< *fäss*), *ittämäknäf/ittəməknə* „ il se rôtit" (< *məknəf*), *issädmär/issədmər* „il répond" (< *sədmər*). Le préf. T des formes qui le demandent est géminé, y compris les vb. de type *äkkəs* „ôter" : *ittäkkäs* (kab. *iṭəkkəs*), sauf en initiale absolue : pl. *tämäknäfän*. Pourtant dans le parler des Ayt-Mazēɛän (Ayt-Wälid), il n'est jamais géminé, comme il ne l'est pas en touareg. Il n'y a pas de voy. pleine devant la dern. rad. dans les formes qui l'ont ailleurs, probablement par réduction, sauf dans les vb. de type *ägᵂər* „lancer" : *iggᵂar/iggᵂir*. La première voyelle n'est pas longue/pleine non plus, comme elle l'est exceptionnellement partout en touareg. 9) Un futur particulier s'est créé en ghad., qui ne se recouvre que partiellement avec la forme berb. usuelle, bâtie sur l'impf. précédé de *ad* (*tahäggart : ed*). En ghad. la particule préf. est (*ə*)*d* en prop. ordinaire, *da* en prop. relative et après nég. *ak* (cp. tou. *e(he), za, mad.*, etc… dans cette position). Le temps qui la suit varie selon la

Entrée d'une maison à Ghadamès (photo H. Claudot-Hawad).

conjugaison : les trilitères emploient le plus souvent le parfait (le pf. int. peut être employé de façon analogue en tou. mér.) : *(ə)d-ikräz* „il sèmera", f. *ət-təkräz*. Les quadrilitères et tous les vb. faibles à pf. en *-a* emploient l'impf. : *d-imdu* (pf. *inda*) „il complètera", *d-imassu* (*yäməssa*) „ il touchera", *d-iffənzər* (*yäffənzär*) „il saignera du nez". De même les vb. qui ont une voy. pleine devant la dern. rad. : *d-iffā* (*yäffūd*) „il aura soif", *d-isdid* (*sädid*) „il sera mince". Dans certains cas, c'est cependant l'impf. int. qui est mis en jeu (la tournure est connue un peu partout comme inchoatif : „il se met/mit à..."). Ainsi causatif : *d-issädmär* (*issədmər / yässədmär*)" il répondra". Enfin certains verbes ont créé un thème particulier, peut-être toujours par analogie avec des causatifs, soit : *d-immäknäf* (*imməknəf / yämməknäf / ittämäknäf*) „il sera rôti". – Une particularité du futur, c'est que la finale s'en abrège. Les vb. à fin. consonantique perdent les suff. des 1. et 2. c. sg. : *d-əkräz, ət-təkräz*). Les pf. en *-o*, qui n'ont pas déjà perdu celui-ci, le perdent en finale absolue et la voy. *e* des 1. et 2. c. sg. se réduit à *ə/ä* : *d-əlsäɛ, ət-təlsət, d-ils, ət-təls,* pl. *ən-nəls,* mais *d-əlsōn*. Cp. *d-əmduɛ, ət-təmdut,* etc. La particule *(ə)d* est omise devant verbe précédé de pron. suff. etc. La var. *da* se place entre le verbe et les pron. suff. préposés. 10) L'injonctif (Lanfry : optatif) est bien attesté. Il a en ghad. la désinence *-ēt* ou plus souvent *-nēt*, qui s'ajoute au thème de l'impf. et précède la désinence de la 1. c. sg. (äkrəz(n)ētäɛ „que je sème"). La 3.p pl. est cependant *äkrəz(n)ēt* sans affixe personnel, ce qui permet de supposer que l'*n* de la forme normale est en effet cet affixe même, réinterprété et précédant la désinence modale comme en touareg (*əkrəsäɣet, krəsänît* < *əkrəs* „nouer". L'injonctif en *-(n)ēt* ne peut pas être nié et on ne semble pas avoir d'inj. intensif comme en touareg. 11) L'impératif est formé, comme normalement en berb., à base du thème de l'impf. employé sans affixe au sg. : *äkrəz* (*äkrəzät, äkrəzmät*). Pour le nier, on se sert du thème de l'impf. int. pos. : *wäl-kärräz*, ce qui a entraîné une inversion des thèmes, l'imp. int. pos. étant *kərrəz* (thème négatif).

E) Vocabulaire : 1) Les numéraux sont conservés dans leur forme berbère jusqu'à dix inclus : *sən* = 2, *maraw* = 10, f. sənät, maräwät. Les numéraux au-dessus de dix sont normalement empruntés à l'arabe mais on peut utiliser les noms berb. jusqu'à 99, les dizaines s'exprimant selon la formules *sən-(ə)m-maraw* ou *sən-ənd-maraw* : 20, etc. 2) Un système particulier de chiffres sert à écrire les numéraux, comportant des signes pour 1 (|). 5 (>), 10 (○), 50 (ح), 100 (6), 500 (⧖), 1 000 (⧗) qui se composent en s'écrivant de droite à gauche : III < : 8, etc. Sauf pour ○ = 10 ils pourraient rappeler les chiffres romains. 3) Un autre système graphique sert à compter les unités d'eau d'irrigation.

K.-G. Prasse

Graphie des chiffres et des nombres

Les parlers berbères de Ghadamès possèdent une série complète des noms de nombre jusqu'à dix, avec distinction des genres masculin et féminin. Au-dessus de dix, on utilise plus ordinairement la numérotation arabe. En particulier les noms de 100 et de 1 000 sont empruntés à l'arabe.

On peut entendre cependant :

sen m-maraw pour 20 (senend-maraw),

kāred m-maraw pour 30,

kāred end-maraw ed-yōn, pour 31, etc.

tournures où il apparaît que 10 a été retenu comme base de numération entre dix et cent.

Les Ghadamsis n'écrivent pas leur dialecte. Quand ils s'expriment par écrit, ils le font en langue arabe ; si besoin est, ils transcrivent en arabe les mots berbères que le texte comporte, assez exceptionnellement par conséquent. Ils savent que les Touaregs ont gardé l'usage de leur écriture en tifinagh. Mais les Ghadamsis ne s'en servent pas et la plupart même ignorent ces caractères.

Tandis que les Touareg n'ont pas, actuellement, de système graphique des nombres, les Ghadamsis ont en propre deux systèmes d'écriture des chiffres, originaux et qui restent jusqu'à ce jour bien connus et vivants à Ghadamès :

— Un système de graphie des chiffres pour exprimer un compte quelconque.

— Un système propre à l'enregistrement des titres de propriété et des comptes de l'eau d'irrigation.

Nous décrivons sommairement l'un et l'autre de ces systèmes.

Ecriture courante des chiffres :

Chiffre ghadamsi		Noms de nombres masculin	féminin
|	1	yōn	yōt
||	2	sen	senet
|||	3	kāred	kerḍet
||||	4	aqqoz	aqqozet
>	5	semmes	semmeset
|>	6	ṣuẓ	ṣuḍset/suṭṣet
||>	7	sā	sāt

ⵊⵊⵊ>	8	tām	tāmet
ⵊⵊⵊⵊ>	9	teṣō	teṣōt
0	10	maraw	marawet
>0	15		
00	20	sen m-maraw	
ⵛ	50		
ⵙ	100	miyya	
ⵅ	500		
ⵆ	1 000		
ⵅ̇	5 000		
·>	10 000		
ⵙ	100 000		

Le signe ⵙ, 100, s'exprime par les mots : ha yenqeren, c'est-à-dire la lettre arabe ha renversée. Ce même signe marqué d'un point en son centre, ⵙ, est le chiffre qui désigne le nombre 10 000.

Le sigle ⵅ, 500, est parfois exprimé par le terme « lam alif », faisant allusion à la forme de la lettre double arabe)). C'est ce même sigle qui, affecté d'un point distinctif, désigne le nombre 5 000.

Le nombre 10 000 a pour sigles soit le >, 5 ou bien le 0, 10, l'un et l'autre marqués d'un point.

On remarquera encore que les nombres de dizaines de 10 à 100 s'écrivent par adjonctions du sigle 10; autrement dit, c'est une manière de décomposer le nombre en deux fois, trois fois dix, auxquels sont ajoutées les unités. La graphie 1 000 se lit mot à mot, de droite à gauche : kāred end-maraw ed yōn, trois dix et un.

Une liste des chiffres de la numération ghadamsie a été publiée par le Général Hanoteau au Journal Asiatique en 1860. Il apportait quelques précisions qui ne nous ont pas été fournies lors de notre séjour à Ghadamès en 1945.

Il écrit :

6 >ⵊ	8 >ⵊⵊⵊ
7 >ⵊⵊ	9 >ⵊⵊⵊⵊ

à partir de 50, les dizaines sont ainsi notées :

50 ⵛ	80 OOOⵛ
60 Oⵛ	90 OOOOⵛ
70 OOⵛ	

Hanoteau nous prévient qu'il ne peut « garantir que les formes des chiffres soient bien exactement reproduites ». Il semble que son informateur ait fait quelques confusions. Malgré cette réserve, nous citons un renseignement intéressant qu'il apporte sur la graphie de quelques fractions et nombres fractionnaires élémentaires. Nous n'avons recueilli aucune information à ce sujet et nous ne saurions dire si ces signes de fractions sont connus aujourd'hui. Selon Hanoteau,

1/4 s'écrit –	1 1/4 s'écrit I –
1/2 s'écrit =	1 1/2 s'écrit I =
3/4 s'écrit ≡	1 3/4 s'écrit I ≡

Motylinski, après Hanoteau, a été frappé par la ressemblance de ces chiffres avec le système des chiffres utilisé par les Romains, du moins pour les unités, d'une part et mille de l'autre. Il ne faudrait sans doute pas trop vite en conclure à une dépendance directe, ou un simple emprunt à la culture latine. On sait que l'origine historique des chiffres en général comme des systèmes numériques dont ils sont l'expression est très compliquée à établir et qu'on n'en a pas encore éclairci tous les mystères. Les Ghadamsis, en tout cas, n'en disent rien, du moins à ce que nous savons.

Système de chiffres pour l'enregistrement des titres de propriété et des comptes de l'eau d'irrigation.

A Ghadamès, les titres de propriété de l'eau d'irrigation sont rédigés en arabe. Ils sont inscrits sur un registre unique, commun à toute l'oasis. On trouve noté sur les feuilles des parchemins épais l'énoncé exact et tenu à jour, des droits de chaque propriétaire. Les quantités d'eau sont évaluées, non pas en volumes mais en temps d'écoulement et exprimées par un ensemble d'unités diverses. Il nous faut ici tenter de simplifier l'exposé d'un système si complexe, qu'en principe et encore maintenant sur les titres de propriété, les unités d'eau ne sont pas les mêmes s'il s'agit d'eau de nuit ou d'eau de jour. Les Ghadamsis ont, dans la pratique, réduit à un système plus maniable le décompte de l'eau.

L'unité principale est la tadermist. Elle équivaut à une demi-heure d'eau sur le canal principal (Tésko).

On compte 24 tadermisen pour 12 heures de nuit.

— La tadermist est elle-même divisée en 160 habba.

— La habba vaut 24 qirat.

Les droits d'eau d'irrigation de chaque propriétaire sont relevés au moyen de signes ou symboles dont l'ensemble constitue un système de graphie des nombres qui paraît bien indépendant du système ordinaire décrit en A.

‖	1	tadermist (au pl. tdermisen)				
ǀ	1/2	”				
<	1/4	”				
v	2 1/2	”				
>	3	”				
X	3 1/2	”				
0	4	”				
.	1	ḥabba	ou	⁘	10	ḥabba
..	2	”		∴	20	”
⁘	4	”				
.	1	qīrāt				
..	2	”				
...	3	”				
	4	”				
⁖	5	”				
=	8	”				
≡	12	etc.				

Dans l'ordre d'écriture, les signes qui représentent les qirat et eux seuls, sont placés après la conjonction arabe و (et) et se trouvent ainsi aisément distingués des signes qui représentent les habba ; on aura remarqué que pour représenter certaines quantités de habba et de qirat, on a recours aux mêmes signes. Seule la position qu'ils occupent avant ou après la lettre و distingue habba et qirat.

Supposons qu'un usager de l'eau ait les droits suivants :

○ soit 4 tḍermisin
∴ 20 ḥabba, ou 1/8 de taḍermist
: 1 ḥabba
< 1/4 de taḍermist
| 1/2 « «
Θ 10 ḥabba
|| 1 taḍermist
– 4 qīrāṭ

On groupe ensemble les unités de même valeur et on écrit le résultat de droite à gauche, en séparant les qirat des habba pour la conjonction و. Il ne s'agit donc pas de faire la somme des unités mais de les écrire à la file, par simple juxtaposition. On aura :

– و · Θ ∴ <| ||○

Comme il apparaît, ce système, élémentaire, est peu élaboré. Mais il est intéressant de constater que pour des unités différentes, un nombre égal d'unités diverses s'exprimera par le même signe qu'on ne distinguera que par sa place avant ou après la conjonction qui sépare deux ordres de nombres différents.

Comme nous l'avons déjà signalé ce système de chiffres pour l'eau se montre autonome par rapport au précédent :

en système A :	en système B :
> = 5	> = 3
○ = 10	○ = 4
Θ = 10 000	Θ = 10 (ḥabba)

J'ai recueilli au sujet de ce système B quelques rares indications d'ordre historique qui ne suffisent pas à rendre compte de l'origine de cette écriture.

Le système d'irrigation, le réglage du débit des canaux tel qu'il fonctionne actuellement seraient dûs à un saint homme, originaire du quartier de Garassan, Sidi ʿabd Allah O Baker. Il vivait, il y a deux siècles et demi environ. On lui garde la réputation d'un sage et celle d'un savant en toutes sortes de sciences et de techniques. On nous dit qu'il connaissait mieux que quiconque la coutume et les traditions de son antique cité. Et l'on ajoute qu'il composa un livre pour tout réglementer de la vie privée et publique des gens de Ghadamès. Mais personne, que je sache, ne lui attribue le système de chiffres qui sert à transcrire les comptes d'eau.

Une autre tradition affirme que le système graphique des chiffres d'eau est d'origine marocaine. Le gérant du canal principal, Tésko, de qui j'ai obtenu ces divers renseignements ne m'en a pas dit plus. Cette tradition trouvera-t-elle confirmation en quelque point du Maghreb ?

Reste à dire que l'usage qui est fait de l'écriture des comptes d'eau par le moyen de ces signes demeure bien vivant. Le dépositaire du Registre d'eau doit fréquemment lire ces signes et écrire les titres nouveaux de propriété. Il fournit à chaque gérant de canal un relevé en chiffres des parts des ayants droit. Chaque propriétaire a le souci de commander le relevé chiffré de ses droits, qui lui est donné à ses frais, sur feuille séparée. Le gérant a lui-même pour l'aider dans sa charge un secrétaire qui doit tenir sur registre la comptabilité détaillée de la consommation d'eau par les usagers de chaque jour et de chaque nuit. Ces quelques indications font apparaître la fréquence d'usage de chiffres qui restent un instrument bien adapté au régime économique traditionnel dont vit ce petit monde enfermé dans sa palmeraie.

J. LANFRY

BIBLIOGRAPHIE

AYMO J., "La maison ghadamsi", *Trav. de l'Inst. de rec. sahar.*, t. XVII, 1958, p. 157-194.

AYMO J., "Notes de sociologie et de linguistique sur Ghadamès", *Bull. de Liaison sahar.*, X, juin 1959, p. 247-249.

AYMO J., "Les cris de Ghadamès", *Bull. de Liaison sahar.*, X, 33, p. 21-26, mars 1959.

BASSET A, "A propos du parler berbère de Ghadamès", *Trav. de l'Inst. de Rech. sahar.*, III, 1945, p. 137-140.

HANOTEAU M. A., *Lettre adressée à M. Reinaud par M. H.*, à la suite d'un article de M. Reinaud "sur le système primitif d ela numération chez la race berbère", *Journ. Asiatique*, t. XII, p. 264-269 (article de Reinaud, ibidem, p. 107-114), août-sept. 1860.

LANFRY J., *Ghadamès, étude linguistique et ethnographique*, I, F. D. B., Fort-National (Algérie), 1968.

LANFRY J., art. "yessof, source artésienne principale de Ghadamès", *Extraits du Glossaire linguistique et ethnographique de Ghadamès*, t. II, F. D. B., Fort-National, n° 108, 1970 (IV) : "Les unités de mesure et le tour d'eau", p. 33-50.

LARGEAU E., *Le Sahara, premier voyage d'exploration*, Paris, 1877.

LEWICKI T., "Quelques textes inédits en vieux berbère, provenant d'une chronique ibadite anonyme", *Rev. des Et. Islamiques*, (1934-III).

MERCIER M., "Les idoles de Ghadamès", *Rev. Afric.*, t. XCVII, n° 434, 1° trimestre 1953, p. 17-47.

MIRCHER, VATONNE et de POLIGNAC, *Mission de Ghadamès*, 1863.

MOTYLINSKI A. de C., *Le dialecte berbère de R'damès*, Paris, 1904.

VYSICHL W., "Das berberische Ziffernsystem von Ghadamès und sein Ursprung", *R.S.O.*, t. XXVII, 1952, p. 81-83.

VYSICHL W., *Etude sur la langue de Ghadamès (Sahara)*, Genève-Afrique V/2, 1966, p. 248-260.

G37. GHANA

Nom donné au premier Etat du Soudan nigérien et à sa capitale située vraisemblablement à l'emplacement de Koumbi-Saleh, dans le sud de la Mauritanie. Ghana fut la capitale du plus ancien Etat négro-africain. La première mention du Ghana remonte avant 800, sous la plume d'Al Fazari, l'astronome. Au moment de sa plus grande expansion le royaume s'étendait du Tagant, au nord-ouest, au delta intérieur du Niger à l'est.

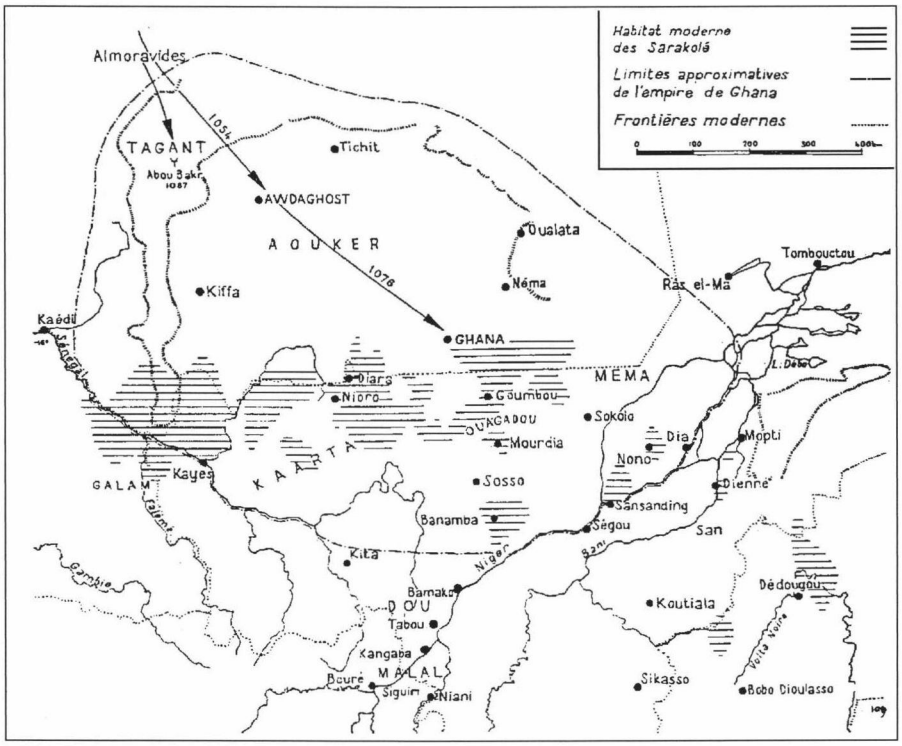

L'Empire de Ghana à son apogée (début du XIe siècle), comparé à l'habitat actuel des Sarakolé (d'après R. Mauny).

La fortune de ce royaume reposait sur l'abondance de l'or qui "poussait dans le sable comme des carottes" (Ibn al Fakih al Hummadjuni, *Kitab el Buldan,* VI, 87) ; plus sérieux, Ibn Hawkal écrit, en 977, que le roi de Ghana est le souverain le plus riche de la terre en raison des mines d'or qu'il contrôle dans son pays.

Les premiers siècles de l'histoire du Ghana sont occupés par les luttes entre les Blancs, qui auraient donné 44 souverains au pays, et les Soninkés. Ceux-ci réussissent, sous le commandement de Kaya Maghin Cissé, premier souverain noir du Ghana, à chasser les Blancs jusque dans le Tagant. Mais dès le IXe siècle la pression des Berbères Sanhadja est suffisamment forte pour que se constitue l'Etat vassal d'Awdagost (voir Aoudagost*, A 238, *E.B.*, t. VI, p. 798-803).

El Bekri est notre meilleure source, bien qu'il n'ait pas visité le pays. Il donne une bonne description de la ville de Ghana, à la veille de sa destruction par les Almoravides d'Abou Bekr, en 1077. Après un bref retour à la prospérité, la ville fut à nouveau détruite, définitivement, par les Soundiata du Mali, vers 1240.

Certains auteurs (J. Vidal, Ch. Monteil) mettent en doute l'identification de Ghana à la ville de Koumbi-Saleh. Tout en gardant une attitude prudente, R. Mauny a apporté des arguments de poids, appuyés sur plusieurs campagnes de fouilles, en faveur de cette identification.

El Bekri nous renseigne sur l'importance et la richesse de la ville qui est constituée de deux agglomérations distinctes, construites en pierres : la cité musulmane, qui ne comptait pas moins de douze mosquées, et la cité royale dont les environs étaient occupés par des boisements d'où le nom de Rabah donné à cette capitale tenue par les animistes. Le Ghana, au moment de son apogée, vivait autant

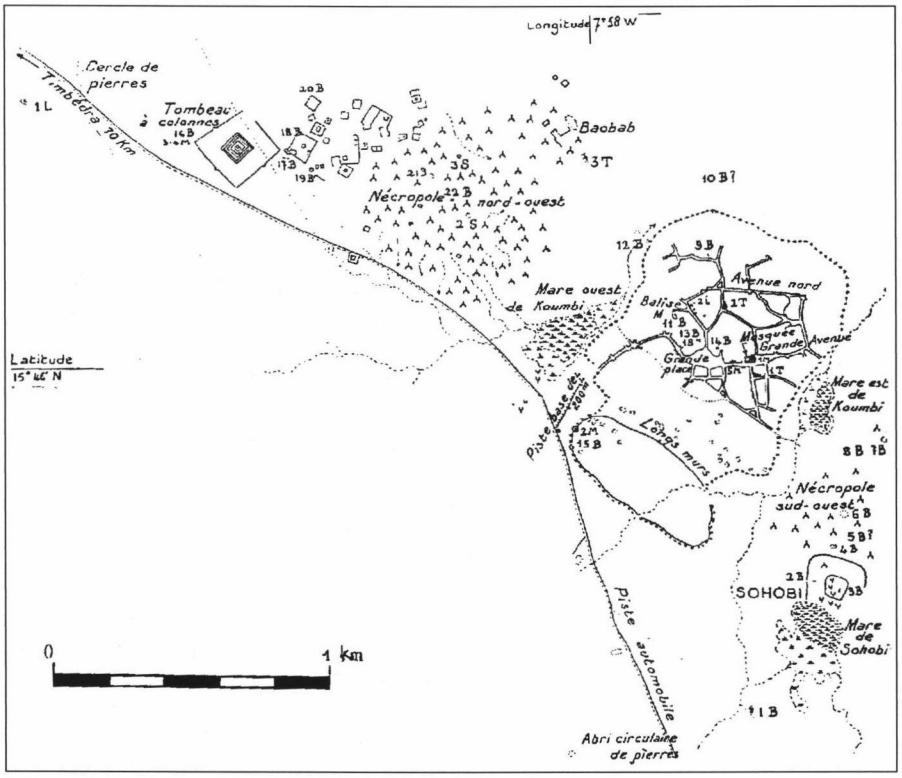

Ruines de la capitale de Ghana à Koumbi Saleh (d'après R. Mauny).

du commerce transsaharien que de ses placers du Wangara. Toujours selon El Bekri, la puissance du roi de Ghana était telle qu'il pouvait réunir une armée de 200 000 hommes ; ce qui paraît notoirement exagéré.

La durée du Ghana qui fut de plusieurs siècles (de avant 800 à 1240) est une exception dans l'Histoire des grands royaumes soudanais. R. Mauny l'explique par le fait que l'empire avait été fondé sur une certaine unité raciale et linguistique, celle des Sarakolés-Marka qui forment encore aujourd'hui une entité distincte et consciente de son originalité.

Au moment des indépendances africaines, l'Etat du Ghana servit de référence aux dirigeants de l'Afrique occidentale soucieux de retrouver les racines du pouvoir africain. C'est ainsi que Kwamé N'Kruma, devenu maître de la Gold Coast en 1957, décida de nommer son pays Ghana, bien qu'il n'y ait aucune relation ethnique ou géographique entre ce jeune Etat et l'empire médiéval.

BIBLIOGRAPHIE

BONNEL de MÉZIÈRES A., "Recherches sur l'emplacement de Ghana et de Takrour", Paris, *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bel. Lettres,* 1920, p. 227-273.

CORNEVIN R.,"Ghana", *Encyclopédie de l'Islam,* 2e édit, p. 1025-1026.

DELAFOSSE M., "Le Ghana et le Mali et l'emplacement de leurs capitales" *BCHSAOF,* 1924, p. 479-542.

MAUNY R., "Etat actuel de la question de Ghana" *Bull. IFAN,* 1951, p. 453-475.

MAUNY R., *Tableau géographique de l'ouest africain au Moyen Age*, IFAN, Dakar, 1961.

MONTEIL Ch., "Les "Ghana" des géographes arabes et des Européens", *Hespéris, t.* XXXVIII, p. 441-452.
VIDAL J., "Le mystère de Ghana" *BCHSAOF,* 1923, p. 512-524.

C. AGABI

G38. GHANIYA

Ancêtre féminine d'une famille almoravide des XIIe et XIIIe siècles. On ne sait pour quelle raison les Banu Ghaniya se rattachaient à une femme plutôt qu'à un ancêtre masculin. Il est vrai que ce clan n'acquit une certaine importance que lorsque Ali ben Yusuf épousa cette princesse selon la volonté de Yusuf ben Tašfin, le conquérant et fondateur de l'empire almoravide.

Ali ben Yusuf eut deux fils ; l'aîné, Yahya, fit carrière en Andalus, nommé successivement gouverneur de Murcie, Valence et Cordoue, mais il est obligé de reconnaître la suzeraineté d'Alphonse d'Aragon. Son frère Muhammad était nommé gouverneur au nom des Almoravides des îles Baléares. Ainsi se constitua un émirat insulaire qui fut la dernière possession des Almoravides en pays ibérique. Ce royaume almoravide servit de refuge aux dignitaires sanhadja lorsque les Almohades l'emportèrent définitivement en Andalus. Mais la lutte contre les Almohades fut poursuivie par les Banu Ghaniya qui s'enrichissaient de l'essor de la course contre les navires chrétiens aussi bien qu'almohades. C'est en participant à une opération maritime que périt Ishak, le fils et successeur de Muhammad. Ce fut un second Muhammad qui lui succéda. Désormais la dynastie des Banu Ghaniya était suffisamment établie pour se maintenir sans trop de dommage bien qu'elle ait dû reconnaître la suzeraineté des Almohades imposée à Muhammad II. La révolte des Majorquins, qui déposent Muhammad et reconnaissent son frère Ali ben Ghaniya* comme souverain indépendant, devait peser lourdement sur la destinée du Maghreb.

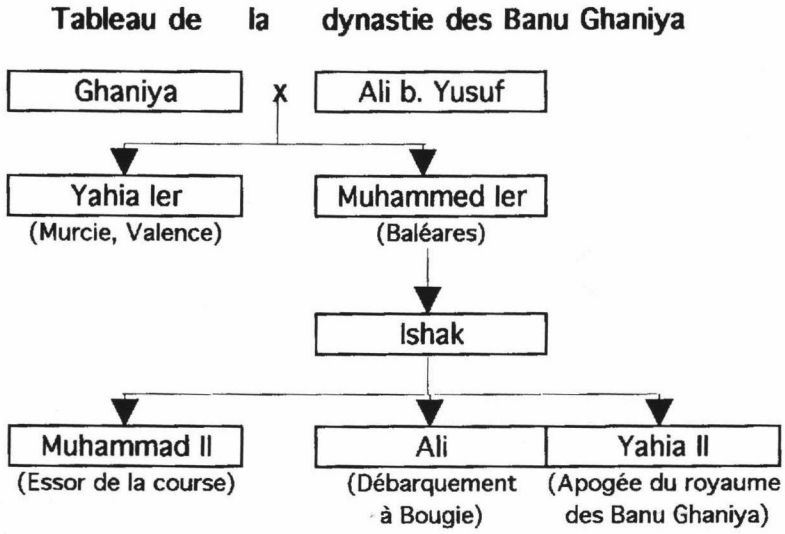

Tableau dynastique du Banu Ghaniya.

Ali est le prince qui devait porter la guerre contre le Almohades au Maghreb central et en Ifriqiya (voir *E. B.* t. IV, A 162) où il constitua un royaume éphémère appuyé sur l'alliance des Arabes hilaliens et sur celle du "condottière" arménien Qaraqus qui s'était taillé une principauté au Fezzan et en Tripolitaine. L'échec final de l'équipée almoravide ne survint qu'une cinquantaine d'années plus tard. Ali mourut quatre ans après son débarquement à Bougie (1188) ; sous son successeur, son frère Yahia, le royaume almoravide atteint son apogée. Yahia fut vaincu et tué en 1237 sur les bords du Chélif, au voisinage de Miliana et cette défaite mit fin à la tentative de restauration du pouvoir almoravide au Maghreb, en faveur des Banu Ghaniya.

Comme le notait G. Marçais (notice Ghaniya, *Encyclopédie de l'Islam*, nelle édition, p. 1030-1032), cette suite de combats, de razzia, de surprises eut pour première conséquence de renforcer les contingents hilaliens de l'Ifriqiya qui étendent leurs déprédations à la totalité du nord-est. Cette longue suite de combats, pendant plus d'un demi-siècle, eut des conséquences fâcheuses pour les Almohades qui connaissent une profonde décadence. Une autre conséquence de la guerre des Banu Ghaniya, heureuse celle-ci, fut l'établissement d'une dynastie durable, celle des Hafsides, qui devait gouverner la Tunisie jusqu'à la fin du XVe siècle.

C. AGABI

G39. GHARB (RHARB)

La région du Gharb est une partie d'un vaste ensemble de plaines alluviales et de collines sous-rifaines du Maroc nord-occidental, région qui fut longtemps appelé Azerar. Dans une acception réduite le Gharb se confond avec la plaine du Sebou à partir de sa rive droite jusqu'au Loukos qui peut être considéré comme sa limite septentrionale. En fait, le cours du Sebou sépare le Gharb proprement dit et le pays des Beni Ahsen qui, au sud s'étend jusqu'au massif forestier de la Mamora.

Tumulus de Nouillat el-Kebira (photo G. Souville).

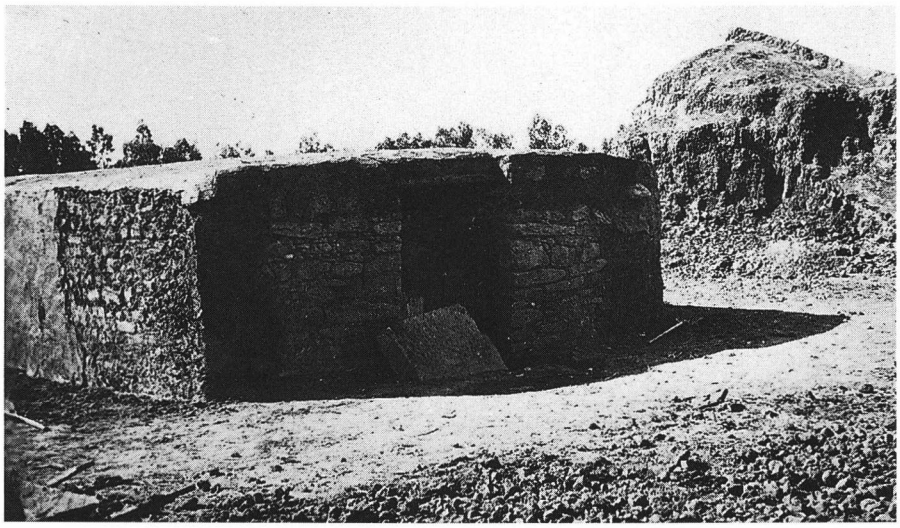

Le monument funéraire en forme d'habitation du tumulus de Sidi Slimane du Gharb (photo A. Ruhlman).

Le Gharb, dans sa partie occidentale est une vaste plaine alluviale constituée par le Sébou qui a progressivement comblé un golfe tertiaire. L'apport de sédiments par le fleuve est tel (80 000 tonnes à l'heure en régime de crue à Knitra) que le Sebou ne cesse d'exhausser son lit qui surplombe la plaine et ses merdjas. Un important cordon dunaire, atteignant une altitude de 50 à 100 m, contribue à l'extension de ces marécages littoraux. L'étendue des merdjas est considérable ; avant les travaux d'assainissement et de drainage, on estimait à environ 50 000 ha la surface occupée par les marécages qui sont des nappes d'eau en hiver et des pâturages en été. A l'est, le Gharb prend un aspect vallonné de plus en plus accidenté, ce sont, au nord-est, les collines prérifaines du pays jbala (voir Djebala★) et au sud, les plaines et plateaux traversées par l'oued Beth. Deux fleuves intéressent donc cette région, au nord le Loukkos (le Lixus★ de l'Antiquité) qui, après avoir arrosé le pays de Ksar el Kébir, déroule paresseusement ses méandres dans la plaine marécageuse avant d'atteindre l'océan à Larache. Le Sebou, qualifié de *magnificus* et de *navigabilis* par Pline l'Ancien, est alimenté par un bassin versant très important s'étendant jusqu'à Taza. Quand il reçoit sur sa rive droite l'Ouerra, son altitude est, à peine, de 13 m, et il lui reste à parcourir 300 km. Ces données expliquent l'aspect du cours inférieur de ce fleuve qui n'est qu'une succession de méandres.

Les industries préhistoriques ont laissé peu de traces dans le Gharb dont le sol est, dans la partie centrale, constitué de sédiments récents, voire actuels. En revanche, les très vieilles terrasses villafranchiennes en bordure de la plaine renferment plusieurs gisements de galets aménagés. Les plus importants sont ceux d'Arbaoua, de l'oued Mda, de Mechra bel Ksiri et surtout de Souk el Arba qui, plus récent, a livré un millier de pièces. Les industries du Paléolithique inférieur ne sont guère représentées. Des traces d'Atérien ont été reconnues. Quant aux industries à lamelles, des récoltes de surface en ont fait connaître un certain nombre mais il est difficile, en l'absence de fouilles régulières, de préciser leur appartenance culturelle. Le Néolithique n'est guère représenté, seule mérite d'être signalée une hache polie de grande taille découverte à Thamusida.

Cette médiocrité des témoignages d'âge préhistorique contraste avec l'abondance des monuments funéraires habituellement qualifiés de protohistoriques. Le Gharb et les régions voisines du Maroc atlantique, de Tanger à Rabat, présentent une originalité certaine qui est due au grand nombre de tumulus et particulièrement les tertres de grande taille. Le Gharb est le pays des grands tertres. Le plus grand, simplement signalé dans une note par A. Ruhlmann, serait le tumulus de Koudia bou Mimoun, situé à 7 km de Sidi Slimane du Gharb. Le plus célèbre et le plus original est celui de Mçora★ (ou Mezora) qui est situé au nord-est de Larache, au-delà du Loukos donc hors du Gharb. Il semble avoir renfermé un coffre, mais très remarquable avec sa ceinture de 167 monolithes, il fit l'objet de fouilles à diverses époques et semble même avoir été considéré durant l'Antiquité comme le tombeau d'Antée ; c'est ce monument qui aurait été ouvert par Sertorius vers 80 av. J.-C. Son diamètre varie de 54 à 58 m. Il est connu localement sous le nom d'*El Outed :* "Le piquet de tente" qui mesure 6 m de hauteur, est le plus grand des monolithes qui ceinturent la base du monument.

Le tumulus de Volubilis est une énorme accumulation de moellons et de terre qui occupe une position proche du centre de la cité, il recouvre des murs et un rempart ainsi qu'un grand nombre de tessons appartenant au IIe et Ier siècles avant notre ère. Il est possible qu'il s'agisse plus d'un monument symbolique que d'une sépulture.

Comme le précédent, le tumulus de Volubilis se trouve en dehors des limites du Gharb, il en est de même du tertre de Si Allal el Bahraoui d'un diamètre de 30 m, situé à une trentaine de kilomètres à l'est de Rabat. Plusieurs strates de sédiments différents, dont une chape d'argile, recouvraient la fosse sépulcrale.

C'est dans la plaine du Gharb et ses abords que les grands tertres sont les plus nombreux. Celui de Sidi Bachir à 60 m de diamètre. Le tertre de Sidi Sliman★

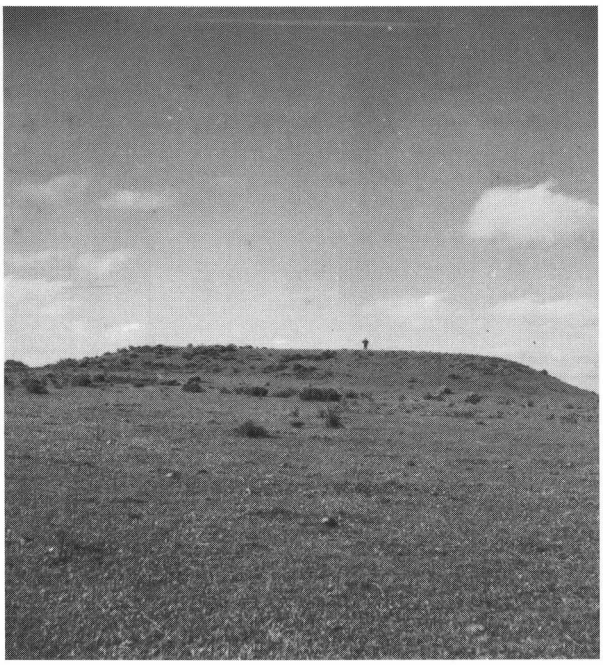

Tertre allongé de Sidi Khelili (photo G. Souville I.A.M.).

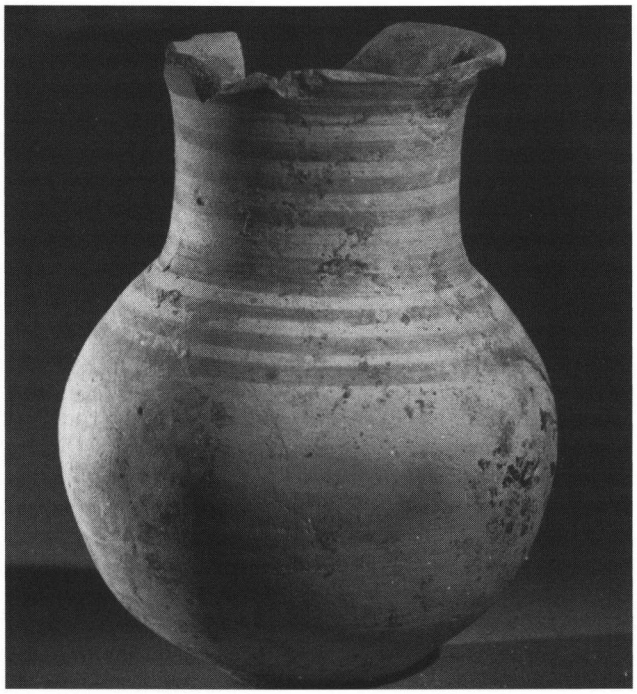

Vase du style de Banasa, retiré du tumulus de Lalla Rhano (photo I.A.M.).

du Gharb, qui s'élevait au milieu du souk, recouvrait une construction funéraire reproduisant le plan d'une maison avec entrée, couloir, petite cour servant de patio et chambre aveugle dans laquelle avait été construit un coffre renfermant un squelette en décubitus latéral fléchi. Le tertre avait un diamètre de 47 m. Le tertre de Sidi Khellili à Lalla Mimouna est un *long barrow,* d'une longueur de 90 m et d'une largeur de 30 m. Nous avons déjà cité le tumulus de Koudiya Bou Mimoun qui serait le géant de l'ensemble avec ses 100 m de diamètre.

A vrai dire seules les dimensions gigantesques de ces monuments assurent une apparente unité à l'ensemble de ces tertres alors que les structures internes et les rites funéraires qu'elles suggèrent sont variables d'un monument à l'autre. Celui de Si Allal el Bahraoui recouvrait une fosse creusée dans le sol, celui de Lalla Rhano renfermait des caissons dont un livra une poterie du style préromain de Banasa. Autre monument à caissons, le tumulus de Sidi Mohammed el Mhidi, dont les occupants avaient été placés en décubitus latéral fléchi.

La chronologie est aussi variée que les structures internes. La plupart des tumulus paraissent antérieurs à l'époque romaine; c'est sûr pour celui de Sidi Slimane et celui de Lalla Rhano dont la céramique est datable des IVe-IIIe siècles. Quant au monument de Meçora, en admettant qu'il soit le tombeau d'Antée ouvert par Sertorius (vers 80 avant J.-C.), il doit remonter bien au-delà de cette date. La ceinture de monolithes lui confère un certain archaïsme que contredit l'enceinte dont les blocs ont été équarris et disposés en assises régulières.

Le grand nombre de tumulus de dimensions plus modestes, dans le Gharb et surtout dans les collines voisines, confirme l'existence d'un peuplement assez dense dès les temps qui précèdent la mainmise romaine sur la Maurétanie. Le Gharb fut l'une des régions qui bénéficia le plus de la mise en valeur des terres bien que l'étude des sédiments des niveaux antiques de Banasa ait montré à

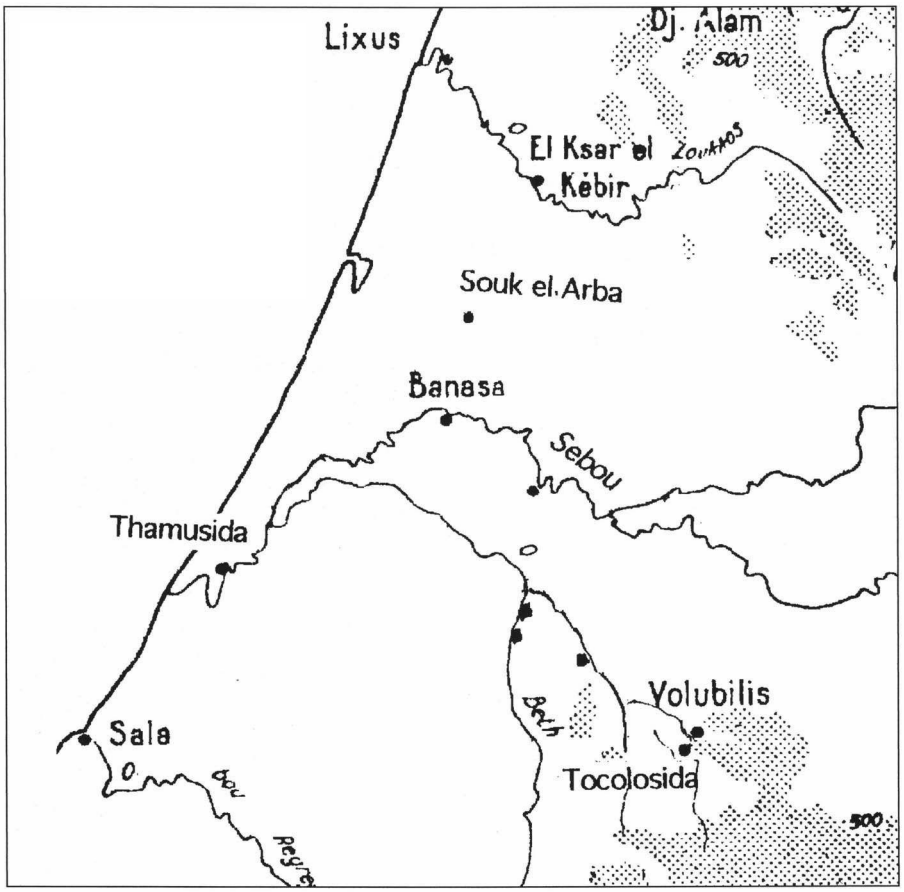

Les villes romaines du Gharb.

J. Le Coz que les sols étaient plus marécageux qu'aujourd'hui. Le développement économique s'accompagne d'un essor urbain déjà largement amorcé à l'époque mauritanienne. Banasa, Volubilis, Sala au sud, Lixus et Ksar el Kebir au nord, étaient déjà, avant la domination romaine, des centres urbains importants. Mais on remarquera que, comme aujourd'hui, les villes sont situées à la périphérie, seule la ville qui se développa autour du camp de Souk el Arba occupe une position centrale. Il est notoire que les villes romaines, comme celles qui les précédèrent, ont été construites près de fleuves dont la navigabilité était plus attractive que dans une économie moderne. Mais la véritable fonction des villes maurétaniennes n'était pas seulement économique. Dans cette Maurétanie tingitane, nombreuses étaient les villes servant de garnison aux cohortes ou ailes auxiliaires. M. Euzennat a montré que la province de Tingitane était, en quelque sorte, un limes chargé de protéger les provinces ibériques, en premier lieu la Bétique, des incursions maures. Ce fut encore plus sensible lors des abandons de l'époque de la Tétrarchie, lorsque le Loukos servit de limite méridionale à ce qui subsistait de la province.

Sous le Bas Empire, le Gharb échappe donc à la domination romaine. Se mettent alors en place des confédérations berbères, qui héritent du pouvoir des anciennes *gentes* ou des principautés établies par de nouveau-venus, monta-

gnards de l'Atlas ou nomades des steppes orientales. Dans ces territoires, survivent des cités qui ne sont plus que des bourgades agricoles, logées trop largement dans les ruines. Volubilis eut un sort particulier, elle conserva longtemps une communauté chrétienne qui semble avoir maintenu des relations avec Altava cité de Maurétanie Césarienne. Islamisée, la ville, devenue Walila, servit de capitale à Idriss Ier. La plupart de ces Berbères appartiennent vraisemblablement aux vieux groupes tels les Masmouda de l'Atlas et leurs alliés sanhadja ; mais d'autres ensembles, arrivés plus récemment, comme les Miknassa, préparent l'expansion zénète. C'est dans ce contexte, au IXe siècle, sinon avant, que naît l'hérésie bargawata★. Centrée sur la plaine littorale de la Chaouïa, la tribu des Bargawata appartenait au groupe masmouda. La nouvelle religion, qui introduisait dans l'Islam des coutumes locales et allait jusqu'à traduire le Coran en berbère, s'étendit au Maroc atlantique et donc au Gharb. Comme la plupart des hérésies musulmanes, celle-ci visa à atteindre le statut d'Etat et soutint une lutte féroce contre les Almoravides qui finirent par les exterminer. Les Bargawata sortent de l'histoire (1055-1058). L'importance des massacres fut telle que le Gharb perdit sa population et que se constitua ainsi un vide démographique qui fut comblé par une décision du sultan almohade Yakub el Mansour. Il introduisit dans le Gharb les bédouins Riyah, une des tribus hilaliennes qui sévissait en Ifriqiya (1180). Désormais l'armée almohade compta d'importants contingents hila-

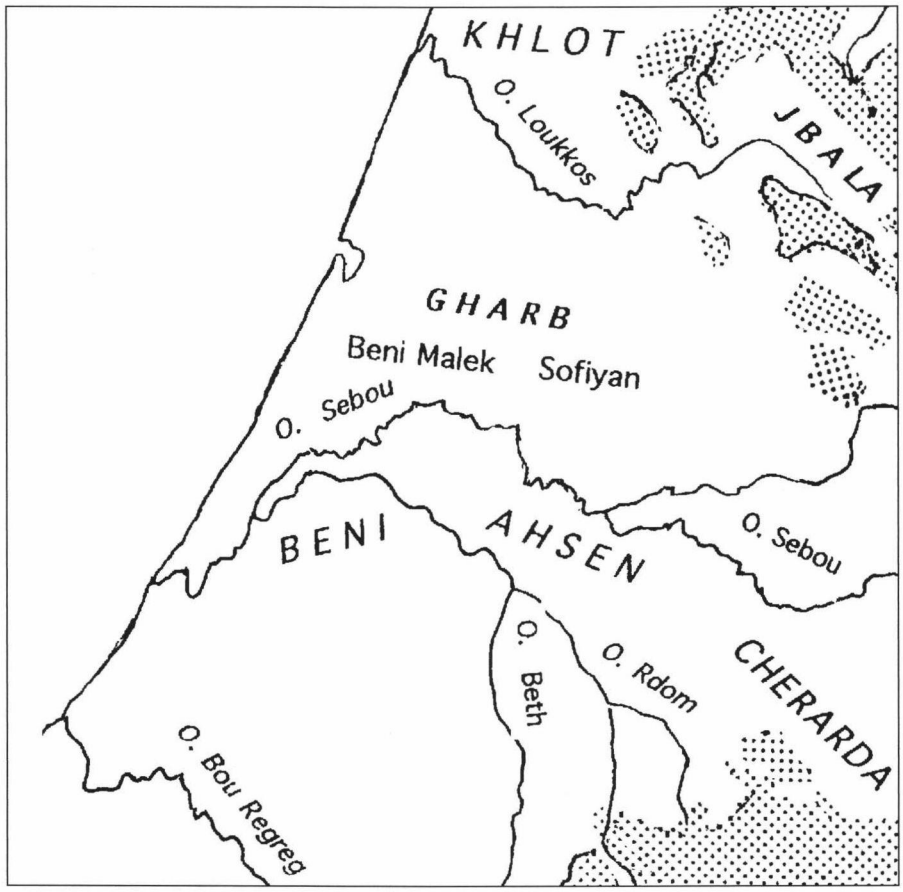

Gharb, les tribus d'origine hilalienne (à l'exception des Jbala).

liens, et les Mérinides, à leur tour, établirent des Arabes Maqil au nord du Sebou (XIIIe-XIVe siècles). Ainsi, le Gharb est aujourd'hui peuplé d'authentiques descendants des Beni Malik, Sufyan, Khlut, tribus militaires qui, jusqu'à la fin du XIXe siècle, servirent le Maghzen tout en conservant leurs traditions pastorales.

D'autres mouvements de population se poursuivirent au cours des deux derniers siècles ; la plus remarquable de ces migrations est la lente progression des Beni Ahsène, eux aussi d'origine bédouine, en direction de la boucle du Sebou, tandis que les descendants des Beni Hilal et des Maqil achevaient leur établissement entre Sebou et Loukos. Le Maghzen chérifien, de son côté, établissait la tribu "guich"* des Cherarda sur les collines de Sidi Kacem.

L'agriculture traditionnelle s'est maintenue, grâce à une pluviosité suffisante (500 mm en moyenne) sur les terres riches en bordure des merdjas. La colonisation française fut particulièrement dense dans le Gharb et ses bordures (on y comptait 800 domaines en 1960). L'introduction de méthodes modernes a, non seulement provoqué une augmentation très nette de la production des céréales, mais aussi le développement de la viticulture, de l'agrumiculture (19 000 ha) et même du riz ; les boisements destinés à assainir les sols fournissent la matière première de la pâte à papier. Drainage d'une part et irrigation d'autre part assurent une extension des cultures dans les merdjas.

Pas plus que durant l'Antiquité, le Gharb n'a de vocation citadine, les principaux centres urbains sont tous à la périphérie ; Larache, Ksar el-Kebir, Knitra, Sidi Kacem. La seule agglomération ayant une position centrale est Souk el-Arba, mais le rôle de capitale régionale est tenu, malgré sa situation excentrique, par Knitra (ex Port-Lyautey), ville champignon dont la population est passée de 11 000 habitants en 1912 à 112 000 en 1966.

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Léon l'Africain, *Description de l'Afrique.*, trad. Epaulard, Paris 1956.
Mission scientifique au Maroc, *Villes et tribus du Maroc, Rabat et sa région,* t. IV : *Le Gharb,* Leroux 1918.
LE TOURNEAU R., "Gharb", *Encyclopédie de l'Islam.* 2e édition.
LE COZ J.,*Le Rharb, fellas et colons. Etude de géographie régionale,* Rabat, 1964.
DESPOIS J., et RAYNAL R., *Géographie de l'Afrique du nord-ouest,* Paris, 1967.
SOUVILLE G., *Atlas préhistorique du Maroc. I. Le Maroc atlantique,* CNRS, Paris, 1973.
EUZENNAT M., *Le Limes de Tingitane. La frontière méridionale,* CNRS, Paris, 1989.

G. CAMPS

G40. GHAR CAHAL

1. Le site

La grotte de Ghar Cahal, creusée dans les affleurements calcaro-dolomitiques du massif du Jbel Moussa qui longent la rive marocaine du détroit de Gibraltar immédiatement à l'ouest de Sebta (Ceuta), est située dans la vallée de l'oued el-Marsa à proximité du village d'El Bioute. Elle fut signalée pour la première fois par l'officier des affaires indigènes T. de Azcarate, puis par le Dr Apffell, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Tanger, qui insiste sur son éventuel intérêt archéologique dans le cadre du *Ier Congreso Arqueológico del Marruecos Español.* La cavité fit l'objet d'une première campagne de fouilles en 1954. Celle-ci, dirigée par le professeur Miquel Tarradell i Mateu, alors inspecteur

des fouilles du Service de l'archéologie du Protectorat espagnol et directeur du Musée archéologique de Tétouan, servit à dégager la presque totalité de la partie la plus extérieure de la grotte. Tout récemment, au cours des années quatre-vingts, ce site a été examiné à nouveau par une équipe mixte maroco-française chargée du programme « Néolithique du nord du Maroc ».

Pour leur interprétation préliminaire, M. Tarradell regroupa les 24 « tailles » horizontales dénombrées au cours de la fouille en six niveaux archéologiques. Ceux-ci s'étalaient depuis une couche superficielle d'époque historique caractérisée par la présence de poterie tournée essentiellement islamique, jusqu'à une série de dépôts à industrie lithique abondante et céramique rare que le fouilleur faisait remonter à un âge néolithique voire prénéolithique. Toutefois la cohérence schématique de cette séquence chrono-stratigraphique ne semble résister ni à sa confrontation avec les indications topographiques tirées de l'examen des collections, actuellement déposées au Musée de Tétouan, ni à l'analyse sur place des témoins stratigraphiques et des lambeaux des couches encore visibles dans le site lui-même. L'une et l'autre mettent en évidence que les altérations stratigraphiques anciennes et les remaniements relativement récents que le professeur Tarradell avait cru pouvoir identifier et isoler de façon convenable au cours de travaux de terrain se sont avérés bien plus importants qu'il ne l'avait pensé.

Si la succession stratigraphique proposée par M. Tarradell n'est donc plus acceptée dans le détail, il est en revanche possible d'individualiser deux ensembles archéologiques antéhistoriques aux contours assez bien définis : un horizon épipaléolithique et un faciès protohistorique *lato sensu*. En effet, pour ce qui est de la phase prénéolithique, les dépôts profonds disposés autour du niveau IV de Tarradell n'ont livré une industrie lithique homogène, dont les affinités ibéromaurusiennes ont été évoquées à plusieurs reprises, qui atteste le caractère intrusif de la céramique dans ce contexte archéologique. Compte tenu de cette identification, il est par ailleurs tout à fait plausible que les restes des six individus à traits mechtoïdes exhumés près de l'entrée de la grotte, sous des éboulements du plafond, situés à la charnière des niveaux IV et III, soient à rattacher à cet ensemble industriel ibéromaurusien.

A son tour, la phase protohistorique, centrée sur le niveau II de Tarradell, succède à une période sinon d'interruption, du moins de très nette diminution de la fréquentation humaine de la grotte et correspondant au Néolithique ancien et moyen. Elle paraît commencer entre la fin du IIIe millénaire et le début du IIe millénaire av. J.-C. comme en témoignent les fragments de poterie rouge lustrée de type Achakar* des niveaux I et II, les nombreux tessons campaniformes maritimes de style portugais des niveaux I à IIIb et, enfin, deux des datations par termoluminescence disponibles pour les céramiques lisses noirâtres du niveau II (Cler 130a : 4100±350 avant 1980, cler 130b : 3650±350 avant 1980). Le stock des céramiques associées à cette phase est complété par quelques tessons peints et par plusieurs fragments de récipients ornés de cannelures ou de cordons en relief. La durée de cette occupation protohistorique demeure indéterminée, ses étapes terminales étant difficiles à différencier des dépôts d'âge historique tant du point de vue archéologique que stratigraphique.

2. La céramique peinte

Parmi tous les répertoires archéologiques attestés à Ghar Cahal et depuis le moment même de sa découverte, la céramique peinte a été sans aucun doute appelée à jouer un rôle majeur et récurrent dans la littérature archéologique nord-africaine. lorsque M. Tarradelle signale sa présence dans son niveau IIIb,

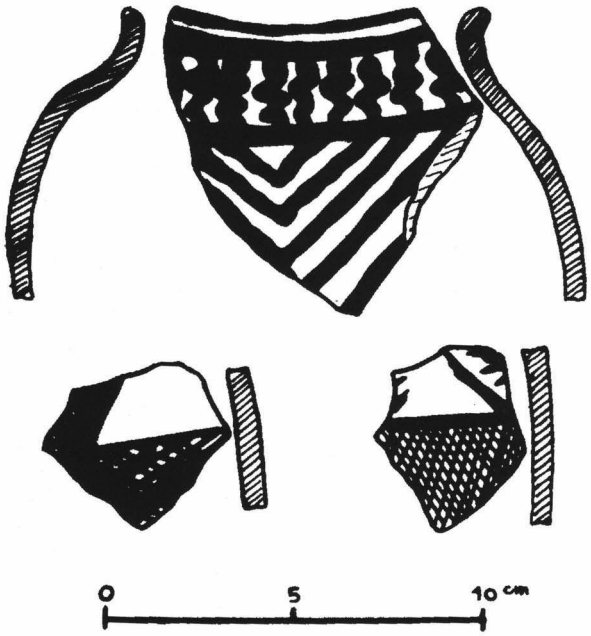

Tessons de poterie peinte de Ghar Cahal (d'après J. Onrubia-Pintado).

qu'il estime franchement précampaniforme, un nouveau pas semble effectivement franchi dans la quête de l'origine de la poterie rurale maghrébine modelée et peinte. Toutefois, cet enthousiasme initial cadre mal avec la prudence qui s'impose lors de l'étude détaillée de cette série ainsi que de l'analyse approfondie de son contexte stratigraphique et archéologique.

La cohésion techno-typologique et décorative de la dizaine de tessons peints exhumés à Ghar Cahal est évidente. La couleur et la texture des argiles, les procédés de montage et de finition ou les atmosphères de cuisson témoignent d'une uniformité technique difficilement contestable. A son tour, là où les indications typologiques sont suffisantes pour permettre une reconstitution fiable, la forme de ces céramiques dépend d'un prototype bien établi. Il s'agit d'un récipient à large ouverture, entourée d'un bord court et droit, dont le corps, à tendance globulaire, est parfois muni d'un bec tubulaire. Le décor, quant à lui, est toujours obtenu à l'aide d'une application d'un pigment minéral sombre et mat sur engobe, en général préalablement poli. Hormis une seule exception, les motifs peints peuvent être groupés en deux catégories ornementales qui appartiennent au même style géométrique linéaire : les ensembles de lignes parallèles et les éléments quadrillés.

Mais si cette homogénéité est suffisante pour affirmer la personnalité incontestable de cette poterie peinte, elle n'en résout pas plus que sa localisation stratigraphique les notables difficultés liées à son attribution chronologique et culturelle. Il est évident que des deux phases d'occupation de la grotte susceptibles d'être nettement individualisées, c'est au faciès protohistorique, sinon à un moment pleinement historique même tardif, qu'il faudrait associer l'apparition des tessons peints qui offrent par ailleurs des affinités techniques et typologiques

indiscutables avec la céramique lisse modelée caractéristique de cette période. Or l'ampleur diachronique notable qu'il faut accorder à cette phase afin qu'elle garde sa valeur discriminante fait que cette assimilation ne peut pas dépasser le stade d'une généralisation à faible pouvoir de résolution.

Pour ce qui est des parallèles éventuels, la comparaison des tessons peints de Ghar Cahal avec d'autres témoignages céramiques attestés dans plusieurs sites archéologiques nord-marocains ne semble pas apporter la moindre attribution chronologique valable. Ces fragments se rattachent effectivement sur le plan typologique aux poteries protohistoriques de la péninsule tingitane, elles-mêmes grossièrement datées et insuffisamment définies. Mais leur ornementation est en revanche exceptionnelle dans cet univers céramique, même si l'on retrouve leur schématisme géométrique dans un ensemble réduit de céramiques modelées à décor gravé, peut-être d'origine andalouse que l'on commence à peine à identifier dans cet région toujours en relation avec des documents archéologiques à du matériel phénicien ancien.

La banalité des liens décoratifs qu'entretiennent ces céramiques de Ghar Cahal avec les premières productions peintes ornées de motifs analogues, (poteries tournées préromaines de type Kouass) ne nous permet ni de résoudre la question de leur datation ni de préciser la priorité des apports exotiques ou des répertoires autochtones dans l'élaboration du fonds esthétique que ces deux séries semblent se partager. la détermination du sens, du module et de l'équilibre relatif des interactions entre les horizons coloniaux et les substrats indigènes est évidemment essentielle pour retracer les divers processus locaux d'émergence des types céramiques peints que nous voyons se mettre en place en Méditerranée centrale et occidentale vers la fin de l'Age du Bronze. Ces interdépendances ont été sans doute décisives dans le cas des poteries peintes sud-ibériques du Bronze récent et elles paraissent aussi fondamentales pour ce qui est de l'origine de la céramique modelée et peinte du Maghreb oriental dont le développement et l'extension ultérieures ne saurait pas être étrangers à l'impact de la civilisation phénicienne et punique.

La poterie médiévale non tournée ornée de peintures de la côte rifaine, encore très mal connue pour qu'elle puisse devenir un terme de comparaison significatif, constitue, quant à elle, le précédent historique direct des céramiques féminines actuelles. Mais, curieusement, tout porte à penser qu'elle est strictement cantonnée à l'est du Maroc méditerranéen, là où se trouvent aujourd'hui les styles les plus personnalisés et donc les moins fidèles aux types anciens du Maghreb occidental. Les tessons peints de Ghar Cahal ne sont pas, par ailleurs, sans évoquer ces productions rurales mais ils s'en différencient avec netteté par la composition et l'organisation du décor, l'emploi exclusif de pigments minéraux et la prédominance des engobes rouges.

La céramique peinte de Ghar Cahal, rare mais homogène, semble constituer l'un des précédents de la poterie modelée et peinte domestique du Maghreb occidental. Malheureusement les conditions de sa découverte empêchent l'établissement d'une datation précise et une association archéologique convaincante.

BIBLIOGRAPHIE

APFFEL C.-A., « La grotte de Ghar El Akhal », *I Congreso arqueológico del Marruecos español* (Tétouan, 1953), Alta Comisaría de España en Marruecos, Tétouan, 1954, p. 75-77.

BOKBOT Y., *Habitats et monuments funéraires du Maroc protohistorique,* Thèse de doctorat, Univ. de Provence (Aix-Marseille I), Aix-en-Provence, 1991, 2 vol., 549 p.

FUSTE M., « Restos humanos procedentes de la cueva de Ghar Cahal (Marruecos) », *Trabajos del Instituto Bernardino de Sahagún de antropologia y etnologia,* XV, 1961, p. 155-184.
GILMAN A., *The later prehistor of Tangier, Morocco,* American School of Prehistoric Research, B. n° 29, Peabody Museum-Harvard University, Cambridge, 1975, 181 p.
ONRUBIA-PINTADO J., « Les tessons peints de Ghar Cahal (Maroc septentrional). Encore des recherches sur l'antiquité de la céramique modelée et peinte en Afrique du Nord », *in : L'homme méditerranéen,* Aix-en-Provence, LAPMO-Publ. de l'Université de Provence, 1995, p. 127-142.
TARRADELL M., « Noticia sobre la excavación de Gar Cahal », *Tamuda,* II, 1954, p. 344-358.
TARRADELL M., « Die Augrabung von Gar Cahal (Schwarze Hohle) Spanisch Marokko », *Germania,* 33, p. 13-23.
TARRADELL M., « Gar Cahal y su aportación al conocimiento de la Edad del Bronce en el extremo occidental del Mediterránéo », *IV Congreso nacional de arqueologia* Burgos, 1955, Zaragoza, 1957, p. 101-112.
TARRADELL M., « Sobre el neolitico del noroeste de Marruecos y sus relaciones », *Tamuda,* VI, 1958, p. 279-305.

J. ONRUBIA-PINTADO

G41. GHARDAIA

(voir Cités mozabites, C74, p. 2007-2014)

Ville du Sahara algérien, à 197 km de Laghouat, 600 km d'Alger. Capitale du Mzab. Population berbère, de confession ibadite, avec présence d'une forte minorité arabe, de confession malékite.

De la cité refuge à la plaque tournante

Peu de villes auront connu une histoire aussi paradoxale. Née comme cité refuge, dans un site ingrat, en position de bout du monde, elle s'est progressivement ouverte au point d'être devenue aujourd'hui une grande place d'échanges.

Installée en bordure de l'oued Mzab, elle dut vivre les premiers temps d'une palmeraie exigue, parce que ne disposant que de ce fond alluvial, valorisé par des barrages traditionnels et des centaines de puits à poulie.

Progressivement, ce que la nature lui avait refusé, la communauté l'acquit à force d'opiniâtreté. Bien que sa position ne soit pas aisée sur les axes transsahariens, elle fit transiter entre Tell et Soudan dattes, blé, or, ivoire, et esclaves, devenant ainsi un relai du trafic caravanier. Au XVIIIe siècle, ce trafic était prospère. Ici, ce n'est pas le commerce qui a créé la ville, c'est la ville qui s'est donnée une fonction commerciale.

Cette activité ne suffisant pas à faire vivre la population, celle-ci s'organisa en émigration de commerçants dans le Nord. Un ou deux hommes par famille partaient dans les villes du Tell, y créaient des commerces, se relayaient par la suite avec d'autres afin de pouvoir revenir au pays. Emigration amorcée très tôt (dès le XIVe siècle probablement), longtemps masculine seulement, organisée par la collectivité, et qui a donné un visage spécifique à l'appareil commercial des villes du nord du pays. Dans les années 1960, l'on comptait environ 2 000 commerces mozabites dans le Tell, se partageant par moitié entre épiceries et commerces de tissus, et assurant 70 % des revenus du Mzab.

Mais c'est l'époque récente qui a changé radicalement le cours des choses pour Ghardaia. Par son dynamisme propre, la ville s'est forgé un rôle propre par rap-

Ghardaïa : la vieille ville et la place du marché (photo M. Côte).

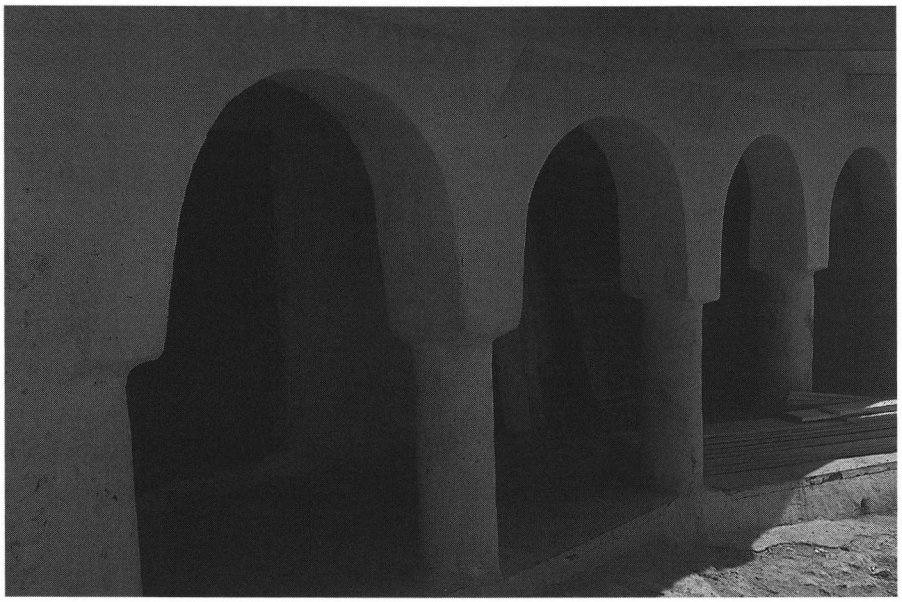

Arcades du vieux marché (photo G. Camps).

port au territoire saharien. Rôle administratif, par l'obtention de la fonction de chef-lieu de wilaya (1984). Rôle industriel, par l'implantation d'une unité nationale de tuberie acier, et de multiples petites unités privées (textiles principalement). Rôle de plaque tournante des échanges aériens, et du tourisme saharien, grâce à son aéroport et son équipement hôtelier. Rôle enfin de centre redistributeur des produits du Nord à destination du Sahara (commerce de gros et détail).

L'on ne comprendrait pas cet essor, si l'on ne réalisait que Ghardaia s'avère disposer aujourd'hui d'une position remarquable au sein du Sahara algérien : relai sur le grand axe méridien Alger/Laghouat/Ghardaia/Tamanrasset (la RN n° 1), elle constitue le centre de gravité du territoire nord saharien. C'est à Ghardaia que divergent les deux grandes "boucles" des circuits sahariens, celle de l'ouest vers Timimoun et la Saoura, celle de l'est par Ouargla et l'Oued Rhir.

Ainsi, la recomposition territoriale au long des siècles a transformé le cul de sac en un magnifique carrefour routier et aérien. Le dynamisme des populations de Ghardaia a fait le reste. La ville aurait pu, de ce fait, recevoir des fonctions d'animation à l'échelle de l'ensemble du Sahara. Mais les réticences des autorités du pays vis-à-vis de tout ce qui apparaît comme une conscience régionale spécifique, a fait préférer Ouargla à Ghardaia pour cette fonction.

De la ville à l'agglomération

Une longue vallée dessinant des méandres, et encaissée au sein d'un plateau rocheux calcaire, tel est le site d'implantation de Ghardaia, comme des 4 autres villes situées à quelques kilomètres de là, le tout constituant la pentapole mozabite.

Construite sur une butte, la cité vivait en symbiose avec sa palmeraie. Au cours des siècles, elle a grandi, a occupé les parties basses de la butte. Au XXe siècle, la croissance s'est accélérée, la ville est sortie de ses remparts, elle a gagné sur le fond de la vallée, les constructions occupant parcelle après parcelle, conser-

vant cependant dans les cours quelques palmiers qui maintiennent une ambiance de verdure à l'ensemble.

Aujourd'hui, les extensions de Ghardaia ont fini par rejoindre celles des autres villes, l'urbanisation a rempli tout le fond de vallée, la Pentapole n'est plus qu'une vaste conurbation allongée sur 8 km. Seule El Atteuf, à l'aval, reste encore un peu à l'écart.

L'agglomération actuelle (correspondant à l'ancienne Pentapole), compte aujourd'hui 120 000 habitants. Elle est organisée en 4 communes, qui sont, d'amont en aval : Dayet ed Dahoua, Ghardaia, Bou Noura, El Atteuf.

Les palmeraies ne subsistent largement que dans les deux vallées amont de Ghardaia/Daya, et d'El Atteuf. D'ailleurs, les nouvelles fonctions aidant, la palmeraie n'est souvent aujourd'hui plus qu'un lieu de résidence d'été, les riches citadins y construisant des maisons secondaires afin de profiter de la fraîcheur de la verdure.

Dans cette marée urbaine submergeant la vallée, le risque était de voir altéré ce patrimoine architectural incomparable, qui a inspiré des architectes tels que le Corbusier, Fernand Pouillon, Hassan Fathi. Les préoccupations de sauvegarde ont été jalonnées par quelques dates importantes, 1970, création de l'Atelier de la vallée du Mzab, 1982, la vallée est classée par l'Unesco au patrimoine mondial, 1992, l'Atelier est transformé en un Office de la promotion et de la protection de la vallée du Mzab, aux attributions plus larges. Mais en fait, plus que les institutions, c'est le sens communautaire très vif de cette population qui a sauvegardé le patrimoine, en maintenant en pratique certains usages coutumiers : hauteurs des maisons ne devant pas dépasser celle d'un palmier, décalage des portes d'entrées sur la rue, pas de signes extérieurs de richesse, entretien collectif, etc. L'urbanisation a changé le paysage, elle n'a pas défiguré la qualité architecturale et urbanistique du Mzab.

Un produit inattendu en vente à Ghardaïa :
poteries peintes de Grande Kabylie, en octobre 1983 (photo G. Camps).

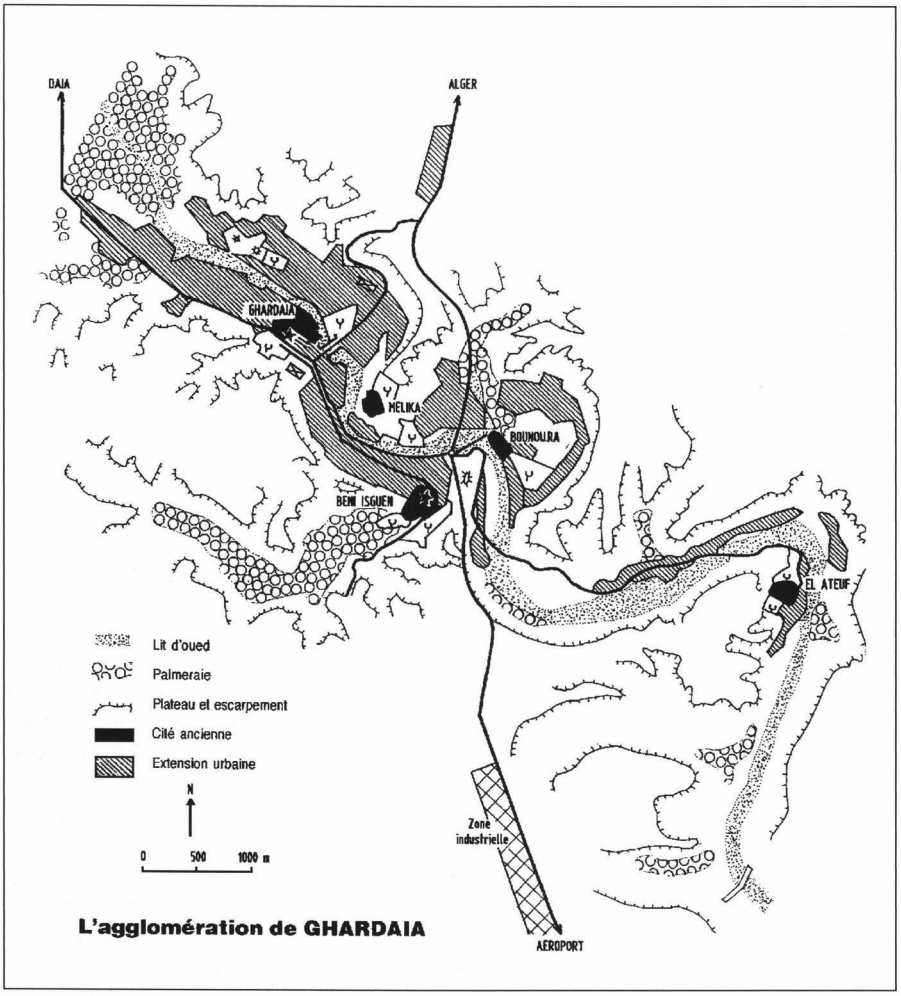

L'agglomération de Ghardaïa (d'après M. Côte).

Les habitants avaient appris à gérer avec parcimonie une eau rare en ce pays difficile. Actuellement, l'appel aux aquifères profonds du continental intercalaire, par une vingtaine de forages, assure sans trop de problèmes l'alimentation en eau de cette grande agglomération. Par contre, se font sentir des problèmes d'assainissement, car le seul exutoire est la vallée elle-même. Un collecteur sur 7 km, jusqu'à l'aval de la digue d'El Atteuf, est en cours de réalisation.

Aujourd'hui, Ghardaia est confrontée à une nouvelle étape de son développement. Ayant rempli sa vallée, elle doit chercher hors de celle-ci des terrains d'extension. La "montée" sur le plateau avait été engagée par la réalisation de l'aéroport de Noumérate, puis par celle de la zone industrielle sur la route du sud. Elle se poursuit actuellement par la création de vastes lotissements sur les plateaux nord et sud. Ce transfert de site permettra de respecter le fond de vallée, son harmonie architecturale et environnementale. Mais ces quartiers nouveaux sauront-ils façonner les mêmes qualités d'habitat que leurs prédécesseurs ?

BIBLIOGRAPHIE

BENYOUCEF B., *Le Mzab, les pratiques de l'espace,* SNED, Alger, 1986.

BENYOUCEF B., *Le Mzab, espace et société,* Im Aboudaoud, Alger, 1992.

BOUSQUET Ch., "L'habitat mozabite au Mzab", *Annuaire de l'Afrique du Nord,* Aix, n° XXV, 1986, pp. 257-269.

DONNADIEU C. et P., DIDILLON H. et J.-M., *Habiter le désert, les maisons mozabites,* Mardaga, Bruxelles, 1977, 254 p.

JOSSE R., "Croissance urbaine au Sahara, Ghardaia", *Les Cahiers d'Outre Mer,* Bordeaux, n° 89, 1970, pp. 46-72.

RAVEREAU A., *Le M'zab, une leçon d'urbanisme.* Sindbad, Paris, 1981, 282 p.

ROCHE M., *Le M'zab,* Arthaud, Paris, 1970.

M. CÔTE

G42. GHÂT (RHAT)

Ghât est située à l'est du Tassili n'Ajjer, à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau de la frontière algérienne. L'oasis est dans la large vallée de l'oued Tannezrouft qui sépare le Tassili et la Tadrart. En amont, à huit kilomètres au sud de Ghât se situe, à El Barkat, une vaste nécropole protohistorique révèle l'antiquité de l'occupation humaine dans cette zone privilégiée ; à quarante kilomètres plus au sud se trouve, à Tin Alkum, la même association d'un habitat actuel et d'une nécropole antérieure à l'Islam. D'autres témoignages plus anciens sont apportés par les gravures rupestres qui prolongent vers l'est la richesse artistique du Tassili n'Ajjer.

La ville de Ghât joue le rôle de capitale des Touaregs Ajjer (sur place on prononce Ajjir), mais d'une capitale qu'ils pressuraient en tout temps et en toute occasion. La frontière tracée entre la Libye et l'Algérie est totalement artificielle (la Tadrart n'est que le simple prolongement oriental du Tassili n'Ajjer), elle est issue du partage entre les possessions françaises à l'ouest et celle des Turcs puis des Italiens, à l'est. Ce partage est ignoré des Nomades en temps normal. La frontière a sectionné le territoire des Ajjer et réduit l'importance de Ghât à mesure que s'écroulait le commerce transsaharien au profit des villes du Fezzan (Mourzouk, Ghadamès...).

La première mention de Ghât est due à Ibn Battuta, au XIVe siècle. Aucune donnée archéologique ne permet de remonter, au-delà. C'est en vain que B. Pace a proposé de retrouver le nom de la ville dans celui de Raspa, ville citée dans le triomphe de Cornelius Balbus en 20/21 av. J.-C. J. Desanges a montré que le proconsul n'avait guère dépassé au sud la capitale des Garamantes c'est à dire Ghadamès.

La ville resta sous la dépendance des Touaregs jusqu'au dernier tiers du XVIIIe siècle. Les sultans Imenanes, qui se disaient chérifiens et dont l'autorité s'étendait jusqu'aux Touaregs de l'Ahaggar, résidaient à Ghât. Vers 1660, une autre famille noble, les Uraγen qui après avoir vécu au Fezzan, avait émigré au Soudan, à l'est de Tombouctou, renversa le sultan iménane Gouma, qui partageait sa résidence entre Djanet et Ghât. Gouma fut tué ainsi que son successeur Edukan et les Uraγen s'arrogèrent le droit au *tobol**. C'est aussi le moment où les Touaregs du nord se divisèrent en deux confédérations rivales, les Kel Ahaggar* et les Ajjer*. Cette division s'accompagna d'une rivalité permanente dont Ghât eut beaucoup à souffrir. Des récits, plus ou moins légendaires rapportent qu'à

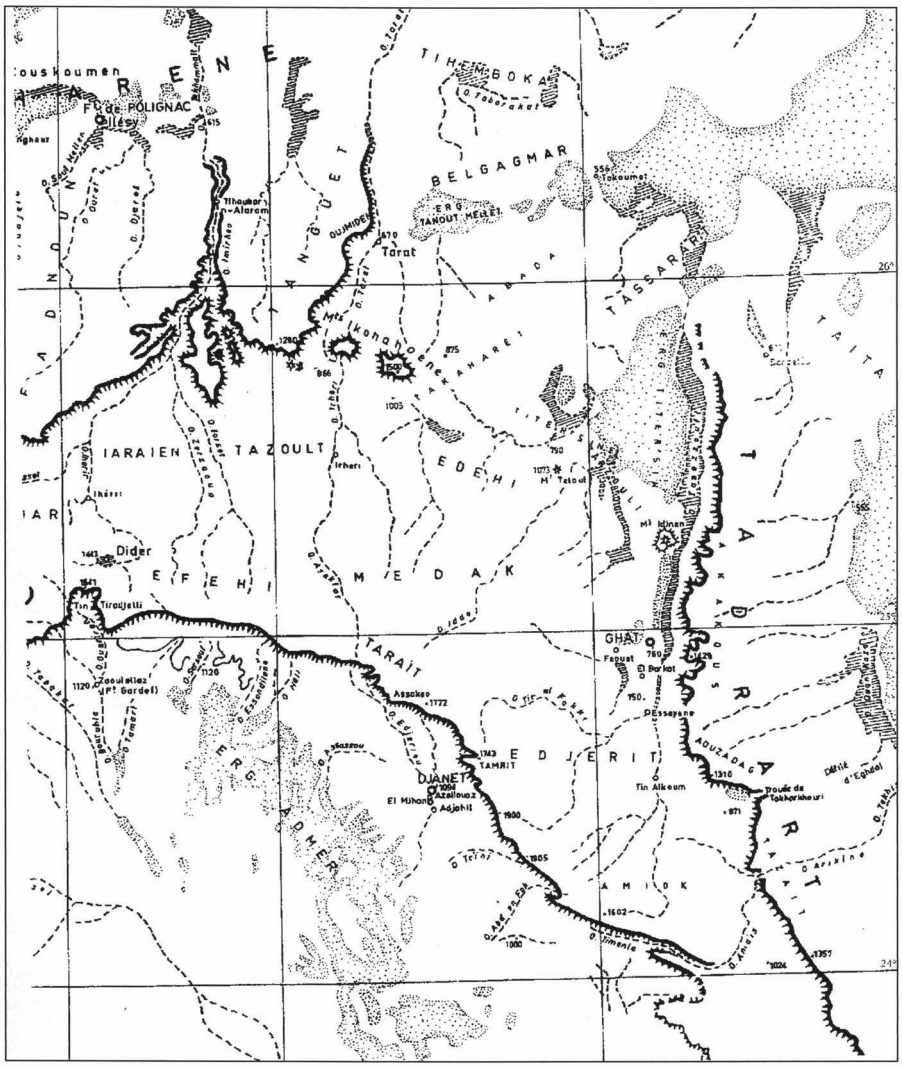

Situation de la ville de Ghât.

une date imprécise, dans le courant du XVIIIe siècle, les Iménanes vengèrent la mort de Gouma grâce à une ruse. Un guerrier Iménane se présente au campement des Uraγen et les défie au jeu de *Kérad* qui est proche du jeu de dames. Le défi ayant été relevé, l'Iménane se révéla être un joueur exceptionnel. Il gagna ainsi toutes les armes de ses adversaires, puis se retira après avoir demandé à ses hôtes de lui garder les armes réunies en faisceau dans une peau de bœuf détrempée. Il revint le lendemain en compagnie des guerriers iménanes qui massacrèrent leurs adversaires désarmés dont les lances et les épées étaient restées prisonnières du cuir durci. Ce récit donne une bonne image de ce que pouvaient être les rapports entre les clans touarègues rivaux.

Vers 1800, le sultan de Mourzouk, maître du Fezzan, lance une expédition contre Ghât. La ville, défendue par les Uraγen, résiste avec une telle opiniâtre-

té que l'ennemi abandonne le siège et perd dans l'affaire 200 dromadaires et les bagages qu'ils transportaient.

Aux querelles entre Touaregs, s'ajoute la lutte quasi permanente entre Chaamba et Ajjer : rezzou et contre-rezzou, embuscades, assassinats, pillages se multiplient tout le long du XIXe siècle. Malgré cette insécurité, des voyageurs européens commencent à pénétrer dans ces terres cruelles et enveloppées de mystère. Le premier arrivé à Ghât venait d'une région proche : Richardson était le consul anglais de Ghadamès. En 1845, il entre à Ghât où il est bien accueilli. Fort de cette expérience, il revient cinq ans plus tard, à la tête d'une véritable mission qui comprenait deux scientifiques allemands : Henri Barth et Overweg. Au nom du gouvernement britannique, Richardson propose un traité aux autorités de la ville, par lequel les Ajjer renonceraient à la traite des esclaves. Les négociations n'aboutirent pas et les voyageurs s'enfoncèrent dans le désert. Richardson et Overweg devaient périr de maladie et d'épuisement mais Barth allait poursuivre son exploration pendant cinq années et en ramener une documentation d'une valeur exceptionnelle sur le Sahara et l'Afrique tropicale.

Onze ans plus tard, un autre voyageur, Henri Duveyrier se présente aux portes de Ghât ; bien qu'il bénéficie de la protection de la confrérie Tidjaniya qui étend son autorité sur une grande partie du Sahara, Duveyrier n'obtient pas l'autorisation de pénétrer en ville où les Senoussis construisent hâtivement leur zaouïa. Il put cependant rester quinze jours au pied des remparts et nous laisser une description de la ville.

D'octobre 1876 à janvier 1977, un autre explorateur germanique, Erwin de Bary, put séjourner à Ghât dont il donna une description pittoresque et plus précise que celle de Duveyrier. Son séjour à Ghât fut interrompu par une exploration du Tassili n'Ajjer et de la vallée de l'oued Imirou (qu'il nomme Mihero) où

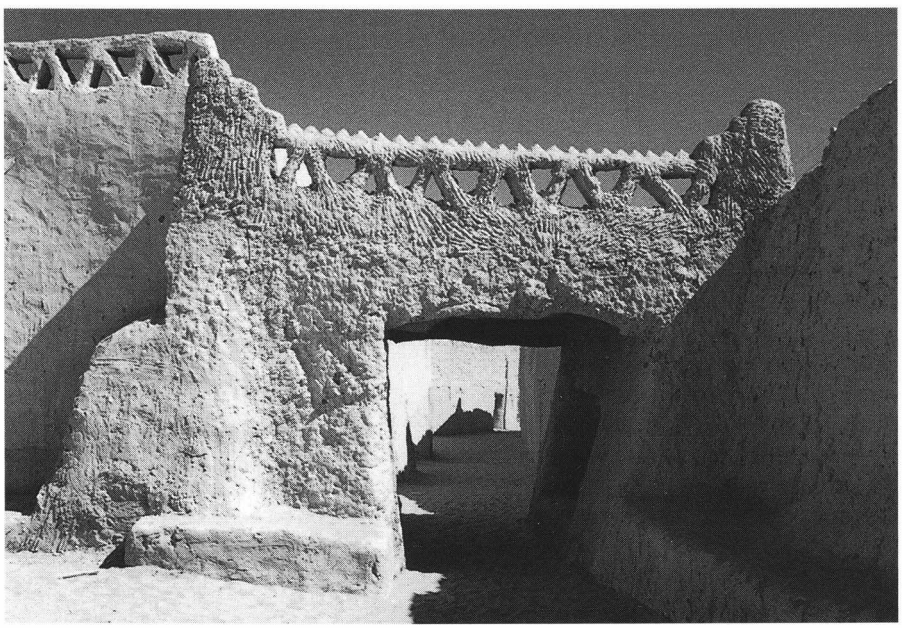

Une entrée de la ville ancienne (photo H. Claudot-Hawad).

sont signalés des crocodiles. Il n'a pas la chance de voir ces reptiles mais il reconnaît un grand nombre de traces leur appartenant. E. de Bary se rendit ensuite en Aïr. De retour à Ghât, il meurt brusquement le lendemain de son arrivée (3 octobre 1878).

Pendant toute cette période qu'on pourrait nommer le protectorat touareg, Ghât est, théoriquement, sous l'autorité du sultan d'Istanbul qui est aussi Calife. La ville est gouvernée par un *amγar**, le plus souvent berbère (Uraγen, Imanγassaten, Ihadjenan) mais la politique suivie par les confréries (tidjaniya et surtout snoussiya) fait parfois confier l'administration de la ville à un "arabe". Tel fut le cas de El Hadj Ahmed ould Seddiq qui gouvernait Ghât en 1845 lors du premier voyage de Richarson. Une djemaa*, dont les membres étaient élus, servait de Conseil de gouvernement.

Tandis que Ghât attirait les voyageurs européens, les Turcs prenaient possession du Fezzan. Au même moment, à la demande même du nouveau gouverneur de la ville, El Hadj el Amin ould Seddiq, les Turcs sont invités à occuper la ville. Sur leur refus, El Amin veut se faire reconnaître comme vassal du Sultan. (1855). Riposte ou simple fait du hasard, c'est au cours de ces années que les Touaregs Ajjer assurent la protection d'une caravane "française" qui, partie d'Ouargla, arrive sans dommage à Ghât et en repart après quelques mois (1856-1858), retournant à son point de départ avec des présents destinés au gouverneur général de l'Algérie.

Le destin de Ghât n'est pas encore fixé. Il faut attendre l'année 1875 pour que la ville reçoive une garnison turque et renouvelle son acte d'allégeance à la Sublime Porte. A la suite de cette avancée, la willayat de Tripoli compte deux nouvelles circonscriptions, les *caza* de Bardaï et de Djanet. Ces deux agglomérations

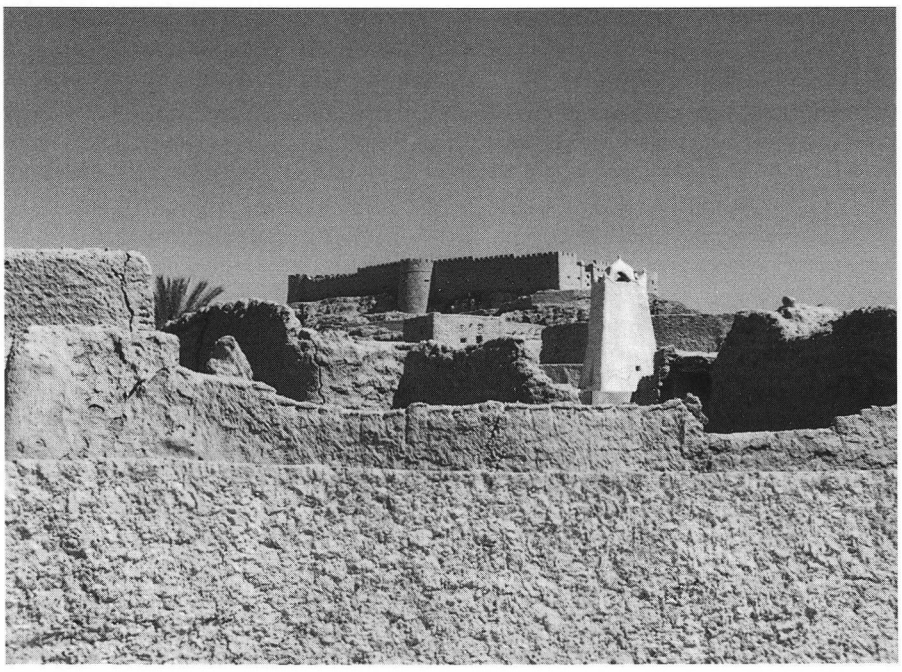

La ville dominée par le fort italien (photo H. Claudot-Hawad).

ont une situation géo-politique trop semblable pour qu'une telle décision soit le fait du hasard. Toutes deux sont des observatoires braqués sur des régions occupées par des populations difficiles, farouches et guerrières : Bardaï fait face aux Toubous, comme Djanet surveille les Ajjer.

La domination turque et la présence effective des soldats du Sultan sont bien acceptées des Ghâti, ce n'est pas le cas des Touaregs qui auraient bien voulu recouvrer leur liberté d'action. Mais la seule tentative vraiment sérieuse fut le massacre des Turcs de Ghât en 1886. En 1905 arrive à Ghât sous le nom d'emprunt d'Abd el-Kader, Djami Bey exilé dans cette province lointaine pour ses idées politiques, ce qui n'empêcha point son accession au grade de *kaïmakam* dès l'année suivante (1906). Les Senoussi poursuivent leur action et multiplient leurs interventions ou proclamations contre les Français et ceux qui acceptent de les servir. La guerre italo-turque (1911-1912) puis la Grande Guerre de 1914-1918 eurent des conséquences imprévues au Sahara : en août 1914 les Italiens occupent Ghât, mais ils sont obligés de l'évacuer en octobre. C'est à la suite de dures campagnes et d'une guerre de conquête que les Italiens s'emparent à nouveau de Ghât en février 1930. Ils construisent la forteresse qui domine la vieille ville. En janvier 1943, Ghât tombe aux mains des méharistes français venus de Djanet, tandis que les oasis du Fezzân sont occupées par les forces françaises libres du général Leclerc. La domination française sur Ghât et le Fezzân dura jusqu'à l'application du traité franco-libyen du 10 août 1955 qui rattachait Ghât et le Fezzân à la Libye.

Ghât d'aujourd'hui

Jusqu'à ces deux dernières décennies Ghât avait peu changé d'aspect et gardait les caractères signalés dans les premières descriptions. Comme la plupart des agglomérations fezzanaises, le ksar de Ghât possède une enceinte en terre banchée, peu solide, qui dessine un rectangle irrégulier (alors que Duveyrier la croyait circulaire) de 700 m sur 500 m. Cette enceinte munie de créneaux était percée de cinq portes. La ville est dominée par le fort italien en partie ruiné. Duveyrier et, quelques années plus tard E. de Bary décrivent dans les mêmes termes les maisons de Ghât, qui sont petites, n'ayant qu'un seul étage et construites toutes sur le même modèle : une *skifa* (vestibule allongé) permet de pénétrer dans une cour carrée sur laquelle donnent les chambres et les magasins. La cour est, avec la porte d'entrée, la seule source de lumière et d'aération. Ces maisons sont toutes semblables ; même celle du Kaïmakam ne se distingue pas des autres demeures.

Depuis l'établissement de la Jamahiriya libyenne, une cité moderne a été construite à côté de la vieille ville, évacuée sur ordre. Vidée de ses habitants, la cité de terre n'est plus entretenue, l'enceinte s'éboule en plusieurs endroits, les maisons ne servent plus que de dépôts et certaines sont "squatérisées" par des émigrés venus des Etats sahéliens, tandis que d'autres sont devenues des ateliers où s'affairent des forgerons venus de l'Aïr. La place principale qui avait une belle architecture rythmée par des arcades a été rasée afin d'agrandir le marché !

Dans les constructions modernes de la Mdina Jdida, la ville nouvelle, l'usage du *toub** est abandonné au profit des parpaings en ciment et le centre est desservi par des rues goudronnées éclairées à l'électricité. Mais cette ville nouvelle conserve un aspect inachevé que soulignent les chantiers abandonnés

Ghât était longtemps restée la capitale des Ajjer, autour de laquelle gravitaient les tribus touarègues depuis Amguid au nord-ouest jusqu'à Mourzouk à l'est. La politique de sédentarisation et le contrôle étroit exercé sur les nomades font peu

à peu disparaître ce genre de vie. L'oasis ne connaît plus qu'une vie ralentie bien que subsistent les cultures vivrières traditionnelles : dattiers, arbres fruitiers, blé, orge, sorgho, légumes et, de plus en plus, des cultures fourragères mais l'abaissement de la nappe phréatique, anciennement exploitée par des puits à traction animale ou à balancier, rendait précaire la plupart de ces productions avant que n'aient été effectués des forages profonds.

La population de Ghât s'élevait, en 1973, à 6 924 personnes. Elle est d'origines diverses : Touaregs, "Arabes" du Fezzân, familles venues de Ghadamès, "*Atara*" descendants d'esclaves soudanais. La langue courante est une forme du *tamahaq*.

La fête du sel

Cette population conserve, aussi bien à El Barkat qu'à Ghât le souvenir d'une cérémonie qui fut supprimée en 1954 par les autorités du nouvel Etat libyen. Il s'agit de la "fête du sel" qui se déroulait le 27 *ramdhan*. Les jeunes filles des deux localités se rassemblaient vêtues de leurs plus beaux atours et se donnaient une allure guerrière en croisant sur la poitrine leur longue ceinture, comme le font les méharistes avec leurs cartouchières. Chaque groupe était précédé de drapeaux et de musiciens et chaque participante était armée d'un bâton. Après avoir récolté le sel, les deux groupes se rapprochaient et simulaient un combat qui très vite prenait un aspect rythmique. Puis commençait, par deux ou trois vieilles femmes et en public, l'inspection des virginités. Les parents attachaient un grand intérêt à présenter leur fille pubère à cette visite traditionnelle. Cette cérémonie est très proche d'une autre festivité rapportée par Hérodote (IV, 180) qui avait lieu chez les Auses et les Machlyes, Libyens voisins du lac Triton (petite Syrte). D'abord les jeunes filles des deux peuplades simulaient un combat à coups de bâton et de jets de pierres qui dégénérait parfois jusqu'à des accidents mortels ; celles qui mouraient à la suite des coups reçus étaient considérées comme de fausses vierges. On reconnaît dans l'une et l'autre fête, à vingt-quatre siècles d'intervalle, la même action pseudo-guerrière associée à la manifestation de la virginité.

* * *

La route moderne qui réunit Ghât à Tripoli favorise le désenclavement de cet oasis mais aussi un exode massif des cultivateurs. Cependant de nouvelles palmeraies sont plantées en dehors des périmètres anciens.

BIBLIOGRAPHIE

Voir **A134**, Ajjer, E. *B.*, t. VIII, p. 1268-1275.

AGOSTINI E. de, "La conca di Gat", *Boll. geogr. del Gov. della Tripolitania,* n° 5-6, 1933-34.

BARTH H., *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855.* Paris, A. Bonne, 1860.

BARY E. von, *Le dernier rapport d'un Européen sur Ghât et les Touareg de l'Aïr (Journal de voyage 1876-77),* traduit et annoté par H. Schirmer, Paris, Fischbacher, 1898.

BOUDERBA, "Voyage à Ghat", *Bull. de la Soc. géogr. de Paris,* 1860.

BRULARD M., "N'Tchisent, la fête du sel à Ghât, le 27 Ramdhâm". *Bull. de liaison saharienne,* n° 25, 1957, p. 12-17.

DESANGES J., "Le triomphe de Cornelius Balbus (19 av. J.-C.)*", *Rev. africaine,* t. CI, 1957, p. 5-43.

DUVEYRIER H., *Les Touareg du nord,* Paris, Challamel, 1864.

GARDEL G., *Les Touareg Ajjer,* Alger, Baconnier, 1961.

FOUREAU F., *Rapport sur ma mission chez les Touareg Azdjer (octobre 1893-mars 1894),* Paris, Challamel, 1894.

MARTEL A., *La Libye, 1835-1990. Essai de géopolitique historique,* Paris, PUF, 1991.

E. B.

G43. GHIATA

Tribu importante qui occupe les monts et collines qui dominent la "Trouée de Taza". L'importance stratégique et commerciale de ce passage explique les étroites relations que les Ghiata ont toujours entretenues avec la ville de Taza.

Taza et les Ghiata

La région fut occupée aux différentes périodes de la Préhistoire. L. Voinot, dans son importante monographie sur *Taza et les Riata,* commence son étude par une présentation de la grotte de Kifan bel Gomari qui s'ouvre sur le rebord du plateau, à Taza même; les fouilles de J. Campardou ont montré qu'elle servit d'habitat à des Moustériens avant d'être longuement occupée pendant les temps épipaléolithiques (Ibéromaurusien *). Ce fut sans doute à une époque plus récente que fut sculpté un disque sur la paroi de gauche. On hésite sur sa signification; il est généralement considéré comme une représentation du disque solaire, mais il pourrait être simplement l'amorce d'une meule, bien que ses dimensions (son diamètre est de 1,30 m) soient trop fortes pour un moulin à main et ne peut convenir qu'à un moulin à eau.

Aux derniers temps de la Préhistoire appartient l'industrie recueillie à Bab Merzouka*, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Taza. Elle est caractérisée par l'abondance de pièces grossièrement taillées, de profil triangulaire et parfois spatulé, qui sont interprétées comme des houes. Cette industrie, généralement attribuée à des agriculteurs néolithiques, se retrouve dans le sud marocain, dans le Haouz et la région d'Akka.

Les habitats troglodytiques des Ghiata et de la ville de Taza sont d'âge incertain. En revanche, les hypogées funéraires, qui sont comparables aux haouanet* d'Algérie et de Tunisie remontent sûrement à l'Antiquité, voire à la Protohistoire. Les traditions juives attribuent ces sépultures troglodytes à des rabbins. Au même moment la grotte de Kifan bel Gomari recevait quatre sépultures accompagnées de poteries dont certaines étaient faites au tour.

L'Antiquité classique ne laisse dans la région aucun document attribuable aux armées romaines. On sait cependant que les deux Maurétanies, la Césarienne et la Tingitane, furent rassemblées sous le même commandement à plusieurs reprises, lorsque les tribus entretenaient une agitation dangereuse pour la sécurité des confins césaro-tingitans. Aucun monument de style classique n'a été reconnu en pays ghiata et les deux seules monnaies romaines découvertes dans la région de Taza, une à l'effigie de Tibère, l'autre de l'époque constantinienne,

ne font que révéler, par leur rareté, l'absence ou la faiblesse des échanges entre les deux provinces.

Proches voisins de Taza, les Ghiata ont toujours exercé une forte pression sur la ville. On comprend que les premières constructions de l'époque musulmane furent un ribat et la mosquée, dédicacée par Idriss Ier qui est considéré comme l'islamisateur (788-803). Mais à l'époque, ce sont les Miknassa qui exercent leur hégémonie sur l'ensemble du Maroc oriental. Ils constituent avec les Awerba*, les Ghiata et les Ghomâra* une coalition qui permet à Idriss Ier de dominer le Maroc du nord.

Malgré la légende qui place Taza au nombre des sept cités les plus importantes du Maghreb dont le nom commence par T, l'agglomération ne devint une vraie ville qu'après la conquête almoravide, elle s'appelle alors Ribat Taza ou Miknassa de Taza, noms qui confirment la mainmise des Miknassa sur l'ensemble du pays. Aujourd'hui il ne subsiste de cette primauté que le nom de deux petits villages du pays ghiata : Miknassa-Foukania et Miknassa-Tahtania et, témoinage de leur expansion vers l'ouest, le nom de Meknès donné à une des villes qu'ils créèrent en dehors de leur domaine primitif.

Au XIIe siècle, à l'époque almohade, le *Kitab al Istibçar* décrit la ville en précisant que ses habitants sont, déjà, des Berbères Ghiata. Le fond du peuplement de la ville est en fait constitué de Miknassa unis aux Ghiata. Dans les temps modernes il y eut aussi une forte communauté juive d'origine berbère. Ibn Khaldoun précise même que les Ghiata étaient de confession judaïque avant leur conversion à l'Islam.

C'est à l'époque mérinide, lorsque cette dynastie prestigieuse entre en une longue décadence que les Ghiata acquirent une indépendance de fait, mais le pays est constamment menacé par les incursions des Abdelwadides*. Les Ghiata en profitent pour occuper ce qui subsistait de l'ancien territoire des Miknassa. Sous les Saadiens, la situation des Ghiata ne change guère ou évolue suivant les fluctuations de la politique dynastique.

Après le règne prestigieux de Moulay Ismaïl, c'est le retour à l'anarchie entretenue par les Abids de la garde noire. La situation intérieure de l'Etat chérifien ne s'améliore guère au XVIIIe siècle et s'aggrave même au cours du siècle suivant. L'énergie d'un sultan de la trempe de Moulay el Hassan (1873-1894) ne suffit pas à empêcher les révoltes des tribus berbères ou à mettre fin aux agissements de gouverneurs ambitieux. L'expédition de Moulay Hassane contre l'*amel* d'Oujda en 1876 est, à cet égard, symptomatique. Désireux de venger le gouverneur de Taza qui, l'année précédente avait été battu à plate couture par celui d'Oujda, le sultan prit lui même la direction des opérations. Arrivé à Taza, il ne peut obtenir des Ghiata qu'une faible partie des vivres qu'il leur réclamait. Le sultan décida de châtier les récalcitrants. Le 20 juillet 1876, il lance ses troupes contre la fraction ghiata des Ahel Chekka (tribu des Beni Oujjane du groupe des Metaghra). Après avoir pillé puis incendié les maisons, Moulay Hassan, malgré son artillerie, ne réussit point à s'emparer de la forte position tenue par les Ghiata et une contre-offensive de ceux-ci le plaça dans une situation périlleuse. Dans les vallées profondes où les Ghiata avaient construit des barricades, il perdit ses bagages et la plus grande partie de son équipement. Ayant rassemblé ses gens, Moulay Hassan se vengea le lendemain et les jours suivants en saccageant le pays, détruisant villages et vergers.

De tels événements se repétaient avec plus ou moins de violence et l'anarchie ne cessait de progresser. En 1883, Ch. de Foucauld trouve en Taza une ville misérable subissant l'oppression constante des Ghiatas. Ces derniers exercent, selon un autre voyageur Ch. de La Martinière, une autorité absolue sur la totalité de la vallée de l'Inaouène (1891).

A la fin du XIXe siècle, les Ghiata étaient répartis en deux groupes, l'un gardait l'ancien nom de Matghara (Zénètes qui se trouvent être aussi aux origines des Aït Waraïn) et comptait cinq fractions, le second, celui des Ahel Tahar ou Ghiata de l'est, était constitué de sept fractions. Les Ghiata avaient toujours considéré Taza comme leur appartenant; les fractions de l'est avaient même pour habitude de réunir leur conseil en pleine ville.

Selon L. Voinot, la tribu était suffisamment importante pour réunir 7 000 combattants; la population totale était estimée à 30 000 personnes et son territoire à 800 km^2.

Le pays ghiata

Les Ghiata occupent la région montagneuse qui entoure Taza. Les reliefs les plus marqués sont au sud-ouest, dans le Djebel Tazzeka (1 980 m), mais au nord de la vallée de l'Innaouène, d'autres reliefs, appartenant à la chaîne rifaine, chez les Tsoul et les Branes, sont aussi élevés (Djebel Ouled Hammam, 1 527 m) particulièrement dans la région d'Aknoul (Djebel Kouine 1 882 m, Djebel Aïn Aokke 1 750 m). Le pays ghiata est traversé d'est en ouest par l'oued Innaouène qui rejoint le Sebou au nord de Fès. Les montagnes portent, au niveau inférieur, des pins d'Alep* et, plus haut, des boisements de cèdres et de chênes verts qui sont les restes de l'ancienne couverture forestière.

Dans toute la montagne des Ghiata, l'eau coule en abondance et de nombreuses sources servent à l'irrigation des vergers et des cultures maraîchères. L'olivier occupe de vastes surfaces sur les flancs des montagnes et des collines.

On trouve chez les Ghiata, en plus des habitations précaires dans les vallées, de nombreuses demeures troglodytiques, les *Kifan*. Elles sont presque toutes creusées selon le même plan : un couloir donnant de part et d'autre sur de petites pièces carrées de 2 m à 2,50 m de côté. Les maisons des vallées sont construites en pierres sèches et possèdent un toit à deux pans. La couverture traditionnelle est assurée par des plaques de liège ou des branchages recouverts de terre battue.

BIBLIOGRAPHIE

BASSET H., "Les troglodytes de Taza. Note sur les poteries des Ghiata", *Hespéris, t.* V, 1925, p. 427-442.

CAMPARDOU Lt, "La grotte de Kifan bel Ghomari à Taza (Maroc)", *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran,* t. XXXVII, 1917, p. 5-26.

Id., "La nécropole de Taza (Maroc)", *Ibid.,* p. 291-329.

Id, "Notes archéologiques sur la région de Taza", *Ibid., t.* XLI, 1921, p. 173-194.

FOUCAULD Ch. de, *Reconnaissance au Maroc,* 2 vol., Paris, 1888.

TERRASSE H., *Histoire du Maroc des origines au Protectorat français,* Casablanca, édit. Atlantides, 2 vol. 1949.

SOUVILLE G., "L'industrie préhistorique de Bab Merzouka (Maroc)", *L'Homme méditerranéen,* Aix-en-Provence, 1995, p. 93-100.

VOINOT L., "Taza et les Riata", *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, t.* XL, 1920, p. 19-79 et 103-166.

C. AGABI

G44. GHOMÂRA (GHUMARA, GHMARA)

Le nom

Ensemble de neuf tribus du Rif occidental qui, malgré sa petite taille, a conservé le nom des Ghomâra rappelant le rôle important que ceux-ci jouèrent pendant tout le Haut Moyen Age. Selon Ibn Khaldoun, les Ghomâra (écrit aussi Ghmara) seraient d'ascendance masmoudienne et compteraient parmi les plus anciens peuples du Maroc. Leur ancêtre éponyme, Ghomer, était fils de Masmouda. Mais, à d'autres moments, le même Ibn Khaldoun leur attribue une origine arabe : Ghomâra, signifierait "masse d'eau ou de gens qui submergent", le pays ayant été "submergé" par les Chorfas. D'autres versions, berbères celles-ci, ont été présentées : M. Mezzine voit en Ghmâra la métathèse de Amghar* (chef, personne détenant l'autorité). D'autre part, selon H. Ferhat, les pluriels "ighmaren" et "masmuden" auraient valeur d'adjectifs et renverraient à des genres de vie ; ainsi les Ghomâra seraient des chasseurs et des bûcherons qui vivent de la forêt.

Chez les Espagnols et les Portugais, l'appellation "Gomera" est la seule en usage depuis le XVe siècle ; elle s'est maintenue pour désigner l'un des derniers *presidios* de la côte rifaine : le Peñon de Velez de la Gomera (Bades).

Certains auteurs, en particulier G. Marcy, ont cru pouvoir rattacher au groupe Ghomâra, supposé d'origine méridionale, le nom de l'île canarienne de Gomera. Aujourd'hui ce rattachement de l'île de Gomera au monde masmouda n'est plus accepté. Il s'agirait d'une simple ressemblance toponymique, l'île devant son nom à la présence du lentisque (*Pistacia lentiscus*) qui donne une gomme appréciée. Cette résine du lentisque entre dans la fabrication du mastic et d'une pâte à mâcher très estimée des femmes de la Gomera.

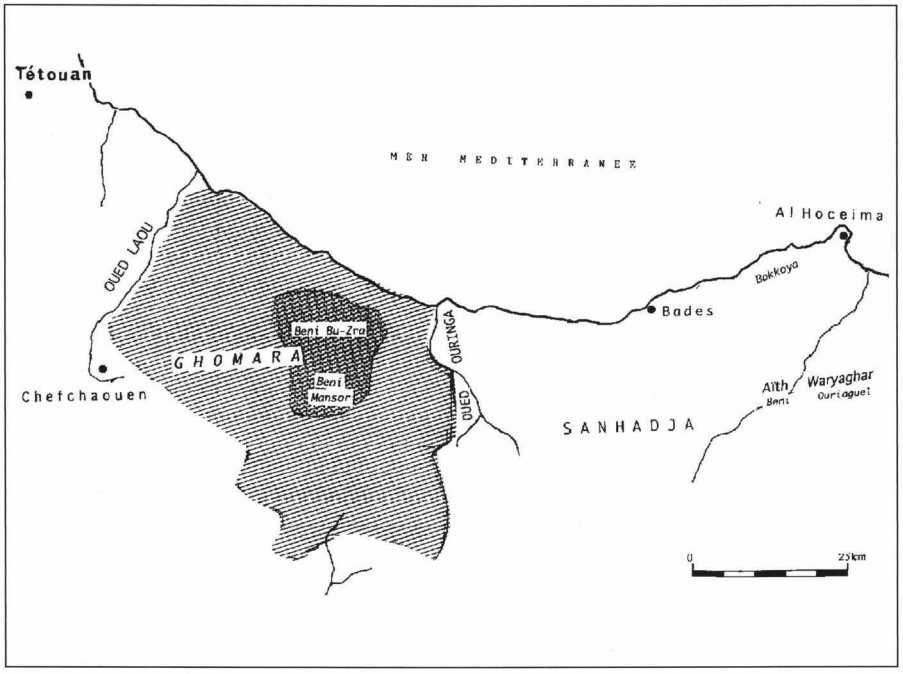

Territoire des Ghomâra et zones berbérophones des Beni Bou Zra et des Beni Mansor.

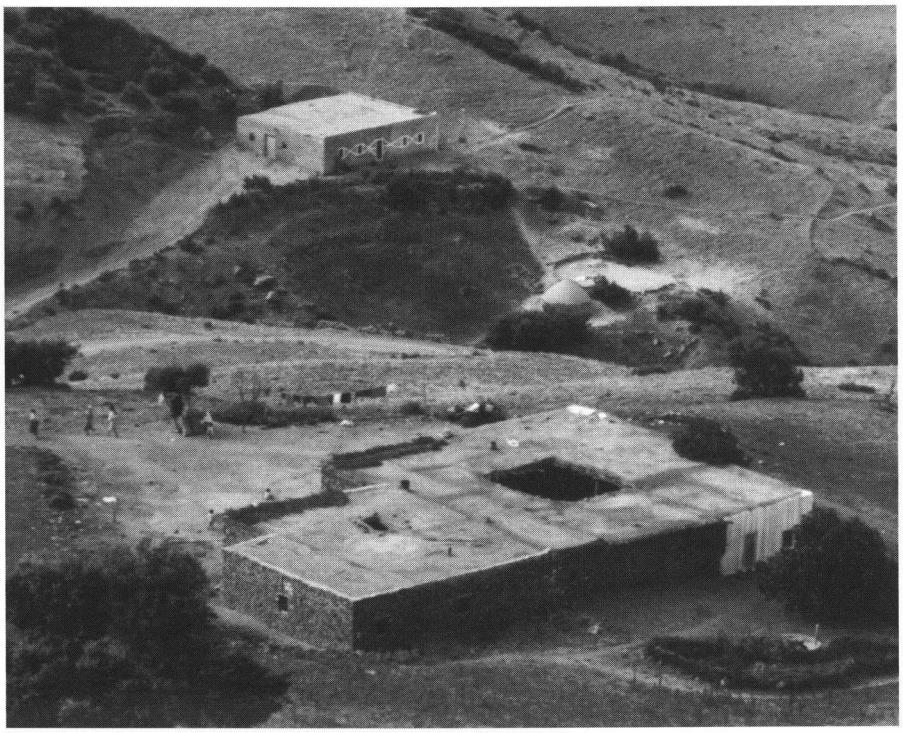

Nord du pays ghomâra : Jebha (photo J. Vignet-Zunz).

Le pays ghomâra

Actuellement, les Ghomâra n'occupent plus qu'une partie très réduite de leur ancien territoire. Les limites sont fixées, au nord-ouest, par la vallée de l'oued Laou et, à l'est, par celle de l'oued Ouringa qui prend sa source chez les Sanhadja du Sraïr. Le pays ghomâra actuel correspond à la région occidentale du Rif central. Celui-ci est constitué de deux crêtes parallèles, celle de grès du Djebel Tizighen et, chez les Sanhâdja, celle de quartzite du Djebel Tidighin, point culminant de la chaîne à 2 450 m. Cette haute montagne constitue un château d'eau qui alimente les courtes rivières du versant méditerranéen et, au sud, les affluents de l'oued Ouergha, lui même tributaire du Sebou★. La forte pluviosité, partout supérieure à 1 000 mm et atteignant 2 000 mm dans le Tidighin, favorise l'extension des pâturages et des forêts, tandis que les arbres fruitiers, surtout les figuiers, occupent les basses vallées et le littoral où de nombreux petits villages vivent d'une économie mixte fondée sur les activités agro-pastorales et la pêche artisanale.

Au Moyen Age, le pays des Ghomâra (ici dans son extension maximale) est décrit comme un séjour paradisiaque : "La montagne des Ghomâra, l'une des plus fertiles du Maghreb... Elle est habitée par de nombreuses tribus de Ghomâra qui se subdivisent à l'infini. Il s'y trouve de très nombreuses plaines propres à être labourées, ainsi que des villes anciennes... Elle s'étend sur une longueur de six jours de marche et une largeur de trois environ. Elle est actuellement très bien cultivée... Elle produit beaucoup de raisins, de fruits, de miel et de bestiaux" (*Kitab el Istibçar*, trad. Fagnan p. 142).

Aujourd'hui, bien qu'ils soient moins tentés que leurs voisins Sanhâdja et Beni Ouriagel (Aïth Waryaghar) par l'émigration, les Ghomâra s'expatrient fréquemment vers les villes du pays djebâla : Chefchaouen (Chaouen), Tétouan, Ceuta, ou plus loin vers les grandes villes du nord du Maroc, Tanger, Kénitra, Rabat.

La langue

Le groupe Ghomâra actuel compte neuf tribus dont deux seulement sont restées partiellement berbérophones : les Beni Bou Zra et les Beni Mansor. Peu avant 1930, S. Colin signalait encore la présence de vieillards parlant berbère dans quelques villages situés entre le groupe berbérophone des Beni Mansor et les Sanhadja du Sraïr. Comment expliquer le maintien de cet îlot berbérophone dans cette région du Rif? S. Colin posait la question de la manière suivante : "S'agit-il d'une antenne poussée vers l'ouest par les parlers des Sanhâdja et qui par la suite se serait trouvée séparée du bloc principal, ou ne sommes-nous pas plutôt en présence d'un témoin de l'époque ancienne où tout le Maroc, du Sahara à la Méditerranée, était berbérophone?". La seconde hypothèse est seule retenue de nos jours : les Ghomâra appartenaient au groupe masmouda, aujourd'hui cantonné dans le Haut Atlas occidental. Cette hypothèse trouve certaines confirmations dans la toponymie : on sait que Ksar es-Sghir a porté le nom de Qasr Masmouda et Ksar el-Kebir celui de Qasr Kutama (les Kutama constituaient une branche des Masmouda) ; bien mieux, une petite tribu située à la limite méridionale du pays djebâla se nomme Masmouda.

Origines des Ghomâra

Les Ghomâra du Rif croient que leur pays avait été peuplé, dans les temps anciens, par "les Ahl Sous", les gens du Sous, et cette opinion est partagée par l'ensemble des populations du nord-ouest du Maroc. Cette tradition peut s'expliquer par des considérations toponymiques : il y eut, semble-t-il, une époque où l'ensemble du Maroc atlantique, de Tanger à Agadir portait le nom de Sous. Le dictionnaire géographique de Yaqut, datant du XIIIe siècle, cite expressément un Sous citérieur dont Tanger serait la capitale et un Sous ultérieur qui se situe à deux mois de marche vers le sud. Un autre classique du Xe siècle, Al-Muqaddasî distingue lui aussi un Sûs al-Adnâ, le Sous "proche", ayant Fès pour capitale et englobant un "Balad Ghumar" (Al-Muqaddasî, 1950, p. 6).

Il n'est donc pas étonnant que le pays Ghomâra ait été occupé par des "Gens du Sous" (*Ahl Sûs*) ; il ne se serait pas agi d'envahisseurs méridionaux mais simplement de voisins attirés par les ressources et les refuges qu'offrait la région. Ces populations appartenaient au groupe Masmouda qui, alors, semblait bien s'être étendu à tout le Maroc atlantique.

La tradition rapporte que les "Gens du Sous" furent chassés de leur habitat par une pluie ininterrompue de sept années, à moins que ce ne fut un brouillard épais ou autre calamité ; avant de partir, ils enterrèrent leur richesses sur place en prenant la précaution de noter la situation exacte sur un parchemin ; or, dans le pays arrivent encore aujourd'hui des Soussis munis d'indications censées leur permettre de recouvrer les trésors de leurs ancêtres, agissant comme les "Canesin" décrits à Fès par Jean-Léon l'Africain au XVIe siècle.

L'islamisation

La conversion des Ghomâra à l'Islam est mieux connue que leur origine. L'actuel pays des Ghomâra est très réduit par rapport à leur territoire primitif. Ils

occupaient, en effet, des terres étendues de part et d'autre de leur domaine actuel ; ainsi Yulian (le comte Julien) qui tenait Sabta (Ceuta) au nom des Wisigoths, était, aux yeux d'Ibn Khaldoun, un prince masmoudien. La conversion à l'Islam ne se fit pas sans peine. Le développement du kharedjisme chez les Berbères et les guerres qui s'en suivirent, puis la décadence de la dynastie idrisside facilitèrent l'infiltration des Zénètes qui deviennent maîtres des villes périphériques : Sabta, Tanger, Fès. Les conflits entre Masmouda et Sanhâdja facilitent la conquête almoravide. En 1067, Yousouf ben Tachfin occupe le pays ghomâra et, deux ans plus tard, il s'empare de Fès ; au cours de l'assaut, 3 000 Zénètes sont massacrés.

Plus à l'est, dès le VIIIe siècle, le pays de Nokour, qui s'étendait aux domaines ghomaro-sanhadjiens, avait été conquis, selon la tradition, par Saïd ben Idris ben Saleh. Vaincus, les Berbères rifains embrassent l'Islam qui leur est prêché par Saleh ibn Mansour, arabe d'origine himyarite. Comme tant d'autres Maghrébins, Ghomâra et Sanhâdja abjurent bientôt la nouvelle religion ; ils chassent Saleh et prennent pour chef un aventurier nefza, Dawoud er-Rondi. El-Bekri nous apprend que, peu après, ils se reconvertissent, mettent à mort Dawoud et rappellent Saleh dont le neveu et successeur, Saïd ibn Idris, fonda Nokour. Cette ville se développa rapidement grâce à ses relations avec la péninsule Ibérique, mais son renom attira les barbares Madjous (Normands) qui la pillèrent en 859. Le long règne de Saïd fut encore troublé par la révolte de Berbères Branis commandés par un certain Seggen (voir Sugan★) qui porte le nom d'une divinité africaine de l'Antiquité. Les enfants de Saïd connurent de nombreuses vicissitudes, révoltes, défaites, exils ; la dynastie ne survécut que grâce à la protection des Oméïades d'Espagne.

Au début du Xe siècle, le pays ghomâra et les régions limitrophes connurent une effervescence religieuse née dans le canton de Medjekaça où un faux prophète surnommé Ha-mîm se proposait de réformer le Coran et les pratiques de l'Islam. C'est ainsi qu'il réduisit la durée du jeûne pendant le mois de Ramadan ; en revanche ses partisans devaient jeûner tous les jeudis et les mercredis jusqu'à midi ; de même les prières quotidiennes furent ramenées à deux, l'une au lever du soleil, l'autre à son coucher. Il abolit le pèlerinage et permit la consommation de la viande de porc, alors que les œufs de toute espèce d'oiseaux étaient pro-

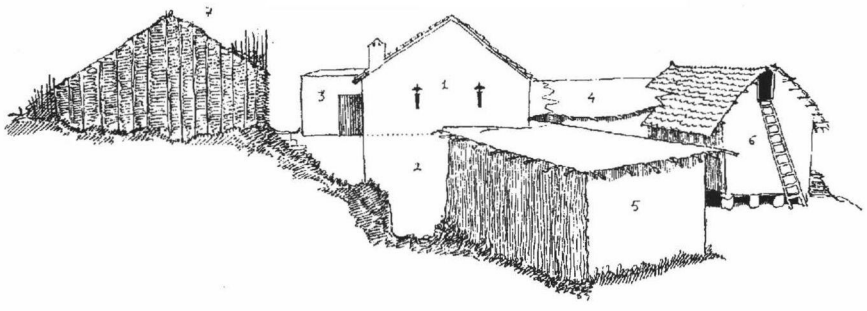

Ferme ghomâra appartenant à un cultivateur aisé.
1. chambre du propriétaire et de ses invités ; 2. autres chambres ; 3. toilettes ; 4. cuisine ; 5. étable des bovins ; 6. greniers ; 7. écuries des mules et abris pour les chèvres (d'après J. Caro Baroja).

hibés. Ha-mîm rédigea dans la langue des Berbères rifains un recueil de pratiques et un formulaire de lecture du Coran. Dans la profession de foi et les prières qu'il proposait était citée sa tante paternelle, une devineresse et magicienne connue sous différents noms : Tanguit, Tayfik, Tanant. On notera que ce dernier nom était aussi celui d'une divinité de l'Aurès à l'époque romaine. L'agitation qui accompagnait la prédication de Ha-mîm tourna rapidement à la lutte ouverte contre les pouvoirs établis. Le faux prophète fut vaincu et mis à mort chez les Masmouda voisins de Tanger, en 928.

Alliés peu fidèles des Almoravides, qui tentent de les contrôler à partir de leur possession de Sabta, les Ghomâra épousèrent la cause almohade et participèrent aux campagnes d'Abd el-Moumen dans le nord du Maroc. En 1146, Sabta est prise. Mais les Ghomâra sont aussi peu constants et fidèles dans leur alliance avec les Almohades qu'ils ne l'avaient été précédemment avec les Almoravides, les Idrissides ou les Omeïades. Leur grande révolte de 1168 affaiblit considérablement le pouvoir almohade dans cette région du Maghreb. Les Ghomâra connaissent une indépendance de fait sous la dynastie mérinide. Contemporain de cette domination, Ibn Khaldoun vante la puissance des Ghomâra et insiste sur leur rôle politique ; ils offrent régulièrement asile aux princes mérinides rebelles. Leurs montagnes découpées par de profonds ravins assurent une efficace protection.

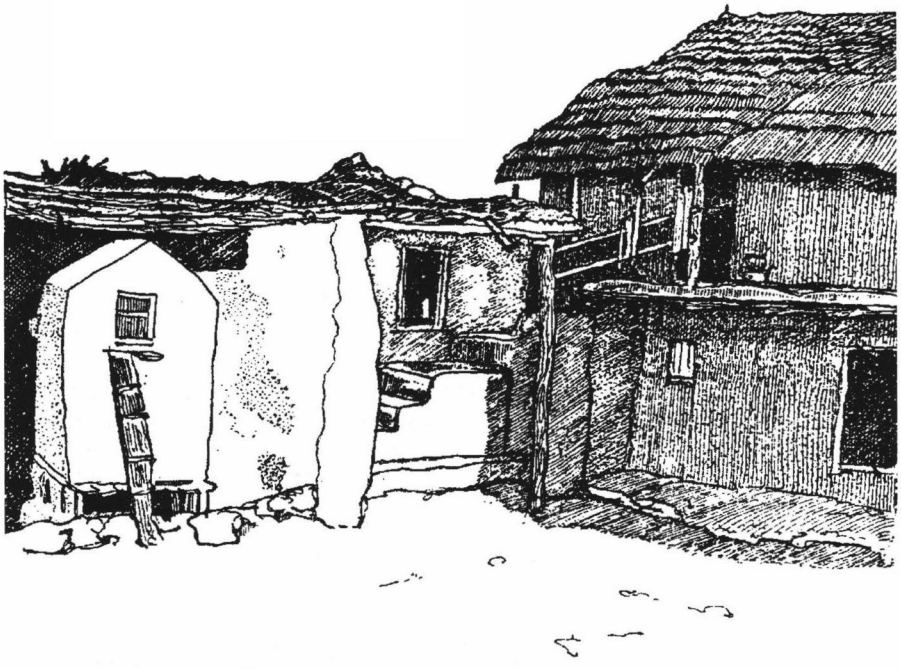

Cour de ferme ghomâra ; à gauche, le grenier sur pilotis (d'après J. Caro Baroja).

Four à pain ghomâra (photo J. Vignet-Zunz).

Mœurs anciennes des Ghomâra

C'est, sans doute, l'isolement créé par cette rude topographie qui explique le maintien chez les Ghomâra de certains traits de mœurs archaïques jusqu'en pleine époque historique. El-Bekri signale en premier lieu la pratique du *mowareba* qui est l'image d'un rapt qui flatte l'amour-propre des femmes qui le subissent. Au moment de leurs épousailles, les mariées étaient enlevées par les jeunes gens du village qui les retenaient pendant quelque temps, un mois ou quelques jours. Selon les dires d'El-Bekri, il n'était pas rare que la même femme fût enlevée plusieurs fois de suite ; elle en tirait gloire car ce rapt était considéré comme un hommage rendu à sa beauté.

Une autre coutume concernait un trait particulier de l'hospitalité. Le voyageur qui était reçu dans la famille se voyait offrir par son hôte une compagne pour la nuit (El-Bekri, p. 201). D'après le même auteur, les Ghomâra se distinguaient à la fois par leur bravoure et par leur beauté. Les hommes laissaient croître leur cheveux qu'ils tressaient et parfumaient ; coutume que les auteurs anciens signalaient déjà chez les ancêtres des Berbères.

Aspects de la culture matérielle

Par leur genre de vie, ces populations forestières et pastorales du pays ghomâra ne se distinguent pas fondamentalement de leurs voisines. Il y a, en réalité, des continuités et des ruptures. En effet, la culture locale, sous son aspect matériel

ou autre, n'est pas uniforme sur l'ensemble de la chaîne rifaine, non plus qu'au sein de chacun des quatre principaux groupes qui se partagent ce territoire, Ghomâra, Djebâla, Sanhâdja et Rifains proprement dits.

Il en est ainsi de quelques faits techniques qui ont la particularité de ne se retrouver, au Maroc, que dans cette région : la couverture en chaume de la maison, que seuls les Ghomâra de la Dorsale calcaire partagent avec les Djebâla – ceux des basses pentes des contreforts méditerranéens, moins arrosées, retrouvent l'usage du toit plat de terre battue plus conforme au modèle dominant dans le reste du Maroc rural ; le joug de cornes (*be-rwasi*), que les Ghomâra ont en commun avec plusieurs tribus de Djebâla de la péninsule Tingitane ; ou la meule de paille "en obus", sans protection de pisé (ce qui est une exception notable en Afrique du Nord) mais maintenue par des cordelettes lestées de pierres (*temmun, atemun*), qui leur est commune avec une grande partie des Djebâla et avec l'ensemble des Rifains.

En revanche, un grenier individuel sur pilotis *(heri)*, tout à fait insolite sous ces latitudes, n'existe que chez les Ghomâra. Pas tout à fait cependant, puisqu'il subsistait, à la période du protectorat, dans deux tribus voisines séparées par le cañon de l'Oued Laou, dont l'une est Djebâla (Beni Hassan), l'autre Ghomâra (Beni Esjjil) : il s'agit de deux regroupements de ces greniers sur pilotis en aires collectives (*aqrar, agrar*), situés sur des escarpements d'accès difficile et gardés par un homme armé et lettré (signe de probité et de maîtrise du règlement, qui était couché par écrit) ; l'un était encore en usage à la fin des années 1960. Ce sont les uniques témoignages, hors du domaine atlasique, de magasins collectifs.

Four à briques, à l'estuaire de l'oued Bou Ahmed (photo J.Vignet-Zunz).

Calebasse servant de baratte, Beni Esjjil (photo J. Vignet-Zunz).

Enfin, le moulin à bras à bielle-manivelle pour la farine, si caractéristique d'une partie importante du pays Djebâla, mais rare chez les Ghomâra. Par ailleurs, ceux-ci n'utilisent pas la baratte à piston avec jarre en terre cuite qui a cours, là encore, dans de nombreuses tribus des Djebâla, mais une calebasse suspendue selon le principe de l'outre en peau de chèvre, générale à tout le monde rural arabo-berbère.

Quant au vêtement, il se rapproche de celui des Djebâla, particulièrement pour les femmes. Avec quelques corrections : le chapeau en fibres de palmier-nain a moins d'envergure et il n'est pas décoré de pompons (sauf dans la région de l'Oued Laou) ; et la grande ceinture de laine (*ḥzam*) a ses couleurs propres, plus souvent blanche, ou noire rayée de blanc.

Enfin, autre distinction de leur savoir, mais sur le plan de l'écrit cette fois : les Ghomâra ont, dans tout le Maroc, la même réputation que les Djebâla quant à la qualité de leurs lettrés (*foqha*). Ils excellent notamment dans la calligraphie coranique. Leurs *ḥukamâ'*, grands maîtres en savoir religieux, seraient les derniers au Maroc – avec ceux du Sous – à posséder la science qui maîtrise les génies.

Un marché au bord de l'oued Laou; le secteur des vanneries (photo J. Vignet-Zunz).

Liste des neuf tribus Ghomâra

B. Ezjil (B. Esjjil)
B. Ziat
B. Bouchera (B. Bouzra ou B. Bou Zra)*
B. Selmane
B. Mansor*
B. Guerir
B. Smih
B. Erzine
B. Khaled

L'astérisque signale les deux tribus berbérophones.

BIBLIOGRAPHIE

Voir D 62 Djebala

AHMADAN A., *L'évolution récente d'un espace rural périphérique marocain : le pays Ghomara,* Th. Doct. "Nouveau régime", Univ. François Rabelais, Tours, France, 1991, 2 vol., 588 p., 28 tabl., 85 fig. & 62 phot.

AL-MUQADDASÎ, *Description de l'Occident musulman au IVe-Xe siècle,* trad. Ch. Pellat, Alger, 1950.

EL-BEKRI, *Description de l'Afrique septentrionale.* Trad. de Slane, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1965.

CAMPS G., "Une société archéologique à Fès au XVIe siècle : les Canesin de Jean-Léon l'Africain". *Rev. de l'Occid. musul.*, t. 13-14, 1973, p. 211-216.

CARO BAROJA J., *Estudios maghrebies*, Instituto de Estudios africanos, Madrid, 1957.

COLIN S., "Le parler berbère des Gomâra", *Hespéris*, t. IX, 1929, p. 43-56.

FAGNAN E., "L'Afrique septentrionale au XIIe siècle de notre ère. Description extraite du Kitab el Istibçar", *Rec. et Mém. de la Soc. archéol. du Départ. de Constantine*, t. XXXIII, 1899, p. 1-223.

FERHAT H., "Historiographie et stratégie tribale au Maroc, à la fin du XIe siècle", *Les Assises du pouvoir*, Vincennes, 1994.

HART D. M., *The Aïth Waryaghar of the Moroccan Rif. An Ethnography and History.* Tucson, The University of Arizona Press, 1976.

IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères.* Trad. de Slane, Paris, Geuthner, 1925-1956.

MEZZINE M., "Jihad" au pays Jbâla (XVIe et XVIIe siècles). Effervescence et régulation". Groupe Pluridisciplinaire d'Etude sur les Jbâla, *Jbala. Histoire et société. Etudes sur le Maroc du nord-ouest*, Casablanca-Paris, édit. du CNRS, Wallada, 1991.

Mission scientifique du Maroc, *Villes et tribus du Maroc*, vol. V, *Rabat et sa région, t.* III, *Les Tribus*, Paris, E. Leroux, 1920.

Id., Vol. VII, *Tanger et sa zone*, Paris, E. Leroux, 1921.

MONTAGNE R., "Un magasin collectif de l'Anti-Atlas. L'Agadir des Ikounka", *Hespéris*, t. IX, 1929, p. 145-267.

NAVARRO MADEROS J. F, *Los Gomeros, una prehistoria insular.* Santa Cruz de Tenerife, 1992.

TERRASSE H., *Histoire du Maroc des origines à l'établissement du Protectorat français*, 2 vol., Casablanca-Paris, éd. Atlantides, Plon 1949-1950.

VIGNET-ZUNZ J., "Djebala (Jbâla)", *Encyclopédie berbère.* Aix-en-Provence, Edisud, 1995, XVI, p. 2398-2408.

YVER G., "Ghumara", *Encyclop. de l'Islam*, 2e édition, p. 1121.

G. CAMPS ET J. VIGNET-ZUNZ

G45. GHORFA

Dans le sud-est tunisien, région déjà saharienne, un type particulier de construction fait, avec les demeures troglodytiques, l'originalité de l'architecture locale. Cette originalité résulte de la solution trouvée au problème posé par l'absence de bois de charpente. A cette absence, deux régions, le Souf algérien et le sud-est tunisien, ont répondu, le premier, par la couverture en coupole qui règne en maître à El-Oued "la ville aux mille coupoles", le second par la voûte en berceau. Dans un cas, comme dans l'autre, et ces deux constructions ne sont pas incompatibles, l'élévation se fait sans utiliser le moindre coffrage

L'unité élémentaire de toute construction dans les villages (*ksar* pl. *ksour*) de montagne ou de plaine décrits par A. Louis, reçoit le nom de *ghorfa* qui signifie simplement chambre. Ce type de construction avec voûte en berceau s'est répandu dans le Sahel et jusque dans le Cap Bon. Mais, dans le nord, ces maisons à voûte en berceau sont construites plus soigneusement en briques. On utilise aussi, comme à Djerba, des poteries tronconiques qui s'emboîtent les unes dans les autres. Les célèbres ateliers de tisserands à Djerba sont de grandes pièces dont les éléments voûtés sont opposés obliquement de façon à constituer deux pans comptant chacun cinq ou six voûtes en berceau. Un fronton triangulaire occupe chaque extrémité. C'est dans la Djeffara, les monts Demer et des Matmatas que triomphe ce type particulier d'architecture. La ghorfa y est construite d'une manière aussi simple qu'astucieuse. Une fois les deux murs construits à deux mètres l'un de l'autre, le maçon dispose des sacs ou des vanneries souples en alfa

Atelier de tisserand à Djerba. Couverture en voûtes à berceau disposées obliquement (photo G. Camps).

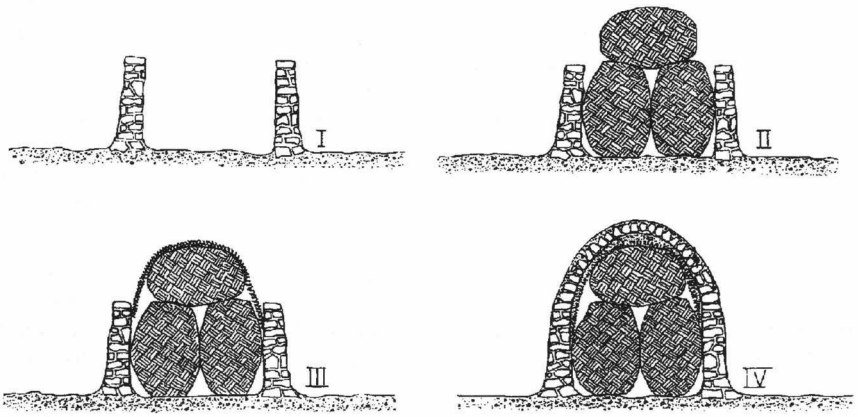

Les différentes phases de construction d'une ghorfa.
I : Elévation des murs de soutènement.
II : Des sacs remplis de terre déterminent la future voûte.
III : Une natte est disposée sur les sacs.
IV : Une couche d'argile est coulée sur la natte, elle peut être ornée d'empreintes diverses, puis le plâtre est étalé sur la couche d'argile. La voûte est montée au-dessus. Après séchage on retire les sacs et la couche d'argile (d'après A. Louis).

remplies de terre. Ils sont empilés de façon à engendrer la future voûte; on les recouvre d'une natte sur laquelle on répand une couche d'argile. Cette couche est lissée et parfois ornée d'empreintes de mains et de pieds et même d'inscriptions, autant de motifs qui apparaîtront ensuite en relief lorsque le maçon aura coulé sur l'argile, une couche de plâtre qui, seule, subsistera : les sacs et la couche d'argile ont joué le rôle de coffrage. On les retire une fois que la voûte en plâtre est sèche. Les motifs et inscriptions qui apparaissent alors en relief sur la voûte plongent le visiteur dans la perplexité s'il ne connaît pas le principe de la construction des ghorfas. Cette habitude des constructeurs ne date pas d'hier. A. Louis a pu déchiffrer, à Chenini, une inscription datée de 1193 de J.-C. et, encore plus ancienne, à Ksar Kedim, une inscription date la construction de 1091/1092.

Chaque ghorfa a grossièrement la forme d'un demi-cylindre d'une longueur de 4 à 5 mètres et d'une hauteur de 2 mètres. Il est rare qu'une ghorfa soit isolée; les chambres sont le plus souvent associées comme les alvéoles d'une ruche. Les cellules sont mitoyennes et la face opposée aux ouvertures se présente comme un mur d'enceinte. La construction aux multiples ghorfas disposées sur trois, quatre et même cinq rangées, se présente donc comme un ensemble défensif. Les ghorfas ainsi rassemblées dans une construction unique ont donné naissance au ksar.

Les ghorfas, qu'elles soient isolées ou éléments d'un ksar, n'ont guère fonction d'habitat; elles servent essentiellement de greniers qui, comme les agadirs* marocains et les guelaa* aurasiennes, sont utilisés pour conserver le grain et autres denrées. Les ghorfas des étages supérieurs sont atteintes au moyen d'une échelle primitive, faite d'un tronc de palmier portant des crans ou par des pierres laissées en saillie le long de la façade.

Les ksour et ghorfas les plus célèbres sont ceux de Médenine qui ont connu une évolution désolante : dans un premier temps qui marquait la fin de l'utilisation de ces greniers collectifs, les cellules des rangées supérieures furent abandonnées, tandis que de nombreuses autres étaient rasées pour améliorer la voirie. Ayant perdu sa fonction de grenier, le ksar fut occupé par les familles les plus pauvres et quelques artisans transformèrent les ghorfas du rez-de-chaussée en ateliers. Mais les destructions continuèrent et des 6 000 ghorfas décomptées à Médenine au début du siècle, il n'en reste qu'une centaine. Puis, survint l'essor du tourisme de masse et ce qui restait du ksar de Médenine devint l'un des endroits les plus visités du Sud tunisien. Les ghorfas de Médenine sont devenues un marché offrant aux touristes tissages divers, articles de petit artisanat et de bazar. L'histoire des ksour de Médenine fait malheureusement écho à bien d'autres destructions dans la plaine d'Arad, comme dans le Djebel. Les ensembles les mieux conservés sont les ksour occupant des pitons aujourd'hui désertés de même que les habitats troglodytiques des Matmatas.

A Djerba, la demeure traditionnelle, le *hus* est généralement de plan carré dont chaque angle est occupé par un pavillon qui s'élève d'un demi-étage au-dessus des terrasses. Ces bastions angulaires sont appelés ghorfas alors que leur couverture est en terrasse et non voûtée. Ils se distinguent aussi de la ghorfa par la présence de fenêtres grillagées.

La couverture en voûte simple a gagné le Sahel et même le Tell. Dans une enquête sur l'habitat en 1924, A. Bernard signalait de telles constructions avec voûtes en briques à Sousse, dans le Zaghouan, à Teboursouk et jusqu'à Béja. Le nom et la chose s'étendent au Cap Bon.

Ainsi, dans l'habitat, le terme de ghorfa s'applique à trois constructions différentes :

— la ghorfa, cellule de grenier collectif, élément d'une construction alvéolaire, le ksar, à caractère défensif indéniable,

Voûtes en berceau du village abandonné de Zriba tunisien (photo G. Camps).

— la ghorfa d'angle de la *hus* djerbienne qui, ouverte sur l'extérieur par ses fenêtres grillagées ne possède pas de voûte mais une terrasse,

— la ghorfa à voûte en berceau, simple ou en croisées d'ogives, en briques creuses, maison à pièce unique dont la voûte, dans la construction traditionnelle, ne dépasse pas deux mètres de large.

Il existe une quatrième acception qui s'applique, dans le nord de la Tunisie, et particulièrement en Khroumirie, à de petits hypogées creusés dans des rochers isolés ou à flanc de falaise. Ces excavations cubiques sont de petite taille, leur plus grande dimension ne dépasse pas trois mètres. Les archéologues désignent ces tombes sous le nom de hanout (pl. haouanet* : boutique), qui leur est donné en Algérie orientale. Mais elles reçoivent des noms différents selon les pays : en Tunisie, elles sont appelées *biban* (porte, en raison de leur ouverture rectangulaire ou carrée qui troue la façade des rochers) et, plus souvent, ghorfa, aussi bien dans le Cap Bon qu'en Khroumirie.

BIBLIOGRAPHIE

AKARI J., "L'habitat traditionnel de Jerba", *Ibla*, n° 139, 1977, p. 67-79.
BERNARD A., *Enquête sur l'habitat de indigènes de Tunisie*, Paris, 1924.

Les ghorfa de Médenine en 1982. La fonction de grenier collectif est abandonnée, quelques ateliers s'établissent au rez-de-chaussée (photo G. Camps).

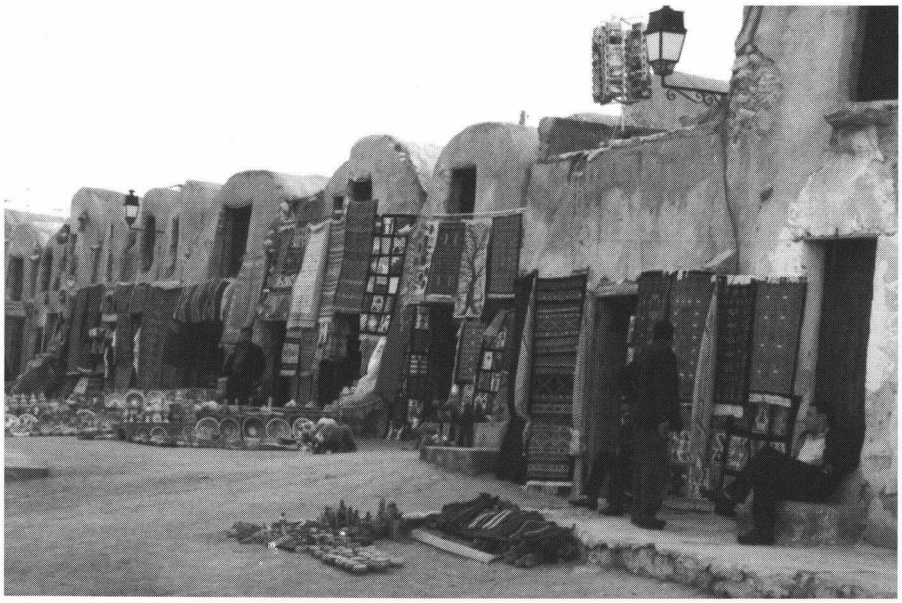

L'impact du tourisme ; en 1997, toutes les cellules du rez-de-chaussée sont devenues des boutiques qui débordent sur la place (photo H. Camps-Fabrer).

DESPOIS J., "Les greniers fortifiés de l'Afrique du Nord", *Cahiers de Tunisie*, I, 1953, p. 38-58.

F. C., "La côte orientale du Cap Bon. Habitations et habitat", *Ibla*, n° 68, 1954, p. 415-436.

LOUIS A., "Kalaa, ksour de montagne et ksar de plaine", *Maghreb/Sahara, Etudes offertes à Jean Despois*, Paris, 1973, p. 257-270.

LOUIS A., *Tunisie du sud. Ksars et villages de crête*, Paris, CNRS, 1975.

E. B.

G46. GIBRALTAR

Comme un doigt qui désigne l'Afrique, le Rocher de Gibraltar se projette sur 4, 600 km de longueur dans les eaux en direction de la côte africaine, vers l'autre colonne d'Hercule de l'Antiquité, Abila* sur le djebel Acho, à l'extrémité de la presqu'île de Ceuta*. Le Rocher se présente comme un étroit promontoire calcaire orienté du nord au sud, d'une largeur maximum de 1 200 mètres et culminant à 425 mètres. Le territoire de Gibraltar, colonie de la Couronne britannique devenue membre du Commonwealth, a une superficie de 4,900 km^2. Sur ce relief abrupt, se logent une petite ville située sur la pente ouest, de nombreux forts et batteries et d'importantes installations portuaires. Le Rocher de Gibraltar est rattaché à la Péninsule ibérique par un isthme sablonneux, long de 1 500 mètres où fut constituée une zone neutre de 500 mètres de longueur entre Gibraltar et La Linea. Sur le même isthme, fut établi un aérodrome, en partie gagné sur la mer.

Gibraltar est aussi le nom du Détroit qui sépare l'Europe de l'Afrique, l'Espagne du Maroc. C'est un bras de mer, large de 15 km où s'unissent les eaux de la Méditerranée et celles de l'Océan. Sa profondeur n'excède pas 450 mètres. La couche superficielle est composée des eaux atlantiques qui longent longtemps les côtes du Maghreb jusqu'à Alger et même Tunis, tandis que les eaux de la Méditerranée, plus salées et plus denses, plongent littéralement dans l'Atlantique. Le courant superficiel ouest-est ne facilite pas la traversée du Détroit. Celle-ci, dans le temps où seules la voile et les rames assuraient la propagation des navires se faisait suivant un axe nord-ouest-sud-est, pour qui se rendait d'Espagne au Maroc et sud-ouest-nord-est, pour qui allait d'Afrique en Europe. Malgré cette anomalie qui rendait plus difficile la traversée du Détroit que celle de la mer d'Alboran, véritable Manche méditerranéenne située à l'est des colonnes d'Hercule, les contacts entre l'Ibérie et la Maurétanie s'établirent très tôt. Dès le Paléolithique inférieur, des relations auraient pu avoir lieu sans qu'il y ait eu navigation : selon certains auteurs (Alimen, Thomas), il aurait existé au cours des régressions marines du Riss, des isthmes tant à Gibraltar que dans le Détroit de Sicile qui auraient permis aux Acheuléens du Maghreb de répandre dans la Péninsule ibérique des outils spécifiquement africains, tels que les hachereaux. Les études récentes portant sur les industries acheuléennes de la Meseta ibérique, permettent des comparaisons très poussées avec celles du Maroc atlantique et de l'Algérie occidentale (Ternifine). Mais l'origine africaine que voulaient établir plusieurs préhistoriens espagnols pour certaines civilisations du Paléolithique européen, telles que le Solutréen, ne résiste guère à l'analyse chrono-typologique.

En fait, ce n'est qu'avec le développement de la navigation, peu avant le Néolithique, que l'on reconnaît de véritables parentés entre les cultures établies de part et d'autre du Détroit. Les relations entre l'Afrique et l'Europe, hypothétiques à

l'Acheuléen et tout au long du Paléolithique, deviennent certaines au Néolithique : la céramique cardiale, si abondante sur les rives de la Méditerranée occidentale, se répand alors dans les régions septentrionales du Maroc, mais demeurent inconnues ailleurs en Afrique. Son origine ne peut être qu'ibérique (voir C25, Cardial et A42, Achakar). Une véritable identité de formes et de décors apparaît dans un autre type de céramique méditerranéenne incisée et imprimée, établie de part et d'autre du Détroit au Néolithique ancien (Murcielagos, La Narja, La Carigüela, en Andalousie ; grotte des Troglodytes, grotte de la Forêt, Batterie espagnole, Cimetière des escargots, en Oranie). Les datations par C 14 de certains de ces gisements donnent des résultats couvrant le Vᵉ Millénaire B.-C.

Les relations entre Andalousie et Maroc se précisent et se confirment au cours du Néolithique récent et du Chalcolithique : la céramique campaniforme (C13 Campaniforme*), d'abord importée de l'Espagne et du Portugal, fut ensuite imitée sur place au Maroc. Parmi ces échanges, sont les objets ibériques sculptés et ornés dans des matériaux d'origine africaine, tels que l'ivoire d'éléphant et la coquille d'œuf d'autruche que l'on trouve en grand nombre dans les civilisations de Los Millares et dans celles de Villa Nova de San Pedro (VNSP) dans le sud du Portugal. Bien qu'il n'ait été trouvé qu'un nombre très restreint d'armes en bronze au Maroc, les échanges avec l'Espagne se maintiennent et sans doute s'accroissent, à en juger par les gravures du Haut-Atlas qui représentent un nombre considérable de poignards, hallebardes et haches qui reproduisent manifestement des objets ibériques de l'Age du Bronze.

Les premiers navigateurs historiques à fréquenter le Détroit furent des Phéniciens qui concurrencèrent puis éliminèrent les Ioniens et fondèrent plusieurs comptoirs sur les rives du Détroit et de ses abords, dès le VIIIᵉ siècle av. J.-C. (Toscanos). Dans la période comprise entre le VIIIᵉ et le Vᵉ siècles av. J.-C., les fondations phéniciennes se multiplient au voisinage du Détroit sur les deux continents. Sur la côte atlantique du Maroc, Lixus est la ville principale et la plus ancienne, sur les côtes espagnoles, Malaka (Malaga) et Gadir (Cadix) contrôlent l'entrée et la sortie du Détroit. Gadir, sur la façade atlantique est la plus riche de ces villes et aussi la plus ancienne. Sa fondation remonterait à la fin du IXᵉ siècle.

Le Détroit est signalé par les deux "Colonnes d'Hercule", Calpé au nord et Abila* au sud. Il devait porter ce nom pendant de nombreux siècles. Les géographes de l'Antiquité le nomment aussi *Fretum Gaditanum* ou les Portes gaditaines ou herculéennes.

Il devait changer de nom au Moyen Age : les Arabes donnèrent au Rocher de Calpé le nom de "Montagne de Tarik", Djabal al Tarik, en mémoire du débarquement en 711 de l'armée musulmane commandée par Tarik Ibn Ziyad et constituée de contingents berbères, sans doute des tribus maures du Rif. De Djabal al Tarik, devenu en espagnol Gibraltar, les Musulmans firent d'abord un camp retranché puis fut construite la citadelle maure qui se dresse sur la partie nord-ouest du Rocher. Durant toute la période arabe, ce triple ensemble, la ville, le port et la citadelle prospèrent au même titre que la marine musulmane en Méditerranée et dans l'Atlantique voisin. En 1160, Abd el Moumin*, l'Almohade, maître du Maghreb et de l'Ifrikiya se tourne vers El Andalous et son premier geste, après avoir traversé le Détroit, fut de renforcer les fortifications de Gibraltar.

La Reconquista amène dès 1309, les troupes castillanes dans le sud de l'Andalousie et le Comte Alonzo Pérez Guzman dit El Bueno s'empare de Gibraltar, au nom de Ferdinand IV de Castille. Mais quatorze ans plus tard, le Rocher est repris par les Musulmans, d'abord par les Mérinides de Fès, puis par les Naçrides de Grenade. La ville fut définitivement reconquise en 1462 par le Duc Guzman de Medina Sidonia.

Redevenue espagnole, Gibraltar figure désormais dans les armes d'Espagne sous la forme des deux colonnes d'Hercule. Ce changement de statut et de domination ne protège pas Gibraltar de tout danger : en 1540, Kheireddin, le corsaire maître d'Alger, pille la ville et le port. Cette surprise incita Charles Quint à ordonner la construction de nouvelles fortifications. Symboliquement, c'est à Gibraltar que furent embarqués, en 1610, les Morisques renvoyés en Afrique.

Le déclin du grand commerce en Méditerranée, au profit de l'Atlantique au-delà duquel l'Espagne possède un immense empire, réduit l'importance de Gibraltar qui somnole durant le XVIIe siècle. Survient la guerre de succession d'Espagne (1701-1714) au cours de laquelle l'amiral Anglais Rooke, ayant essuyé des échecs graves à Cadix et à Barcelone et ne désirant pas revenir en Angleterre en vaincu, a l'idée de s'emparer de Gibraltar qu'il occupe à la suite d'une simple démonstration navale (1704). Le traité d'Utrecht devait conforter la possession anglaise ; le royaume de Philippe V de Bourbon était amputé de l'île de Minorque et de la place de Gibraltar. Les termes du traité précisaient que Gibraltar appartenait à "la Couronne anglaise", mais l'Espagne conservait un droit de préemption pour le cas où l'Angleterre abandonnerait Gibraltar.

Aucune tentative militaire, au cours du XVIIIe siècle, ne réussit à faire disparaître cette écharde irritante : les différents sièges, en particulier celui de 1779 à 1783, échouèrent et si les Anglais rendirent Minorque aux Espagnols par le traité d'Amiens (1802), ceux-ci ne purent recouvrer la possession du verrou de la Méditerranée. Il est vrai que l'intransigeance des Britanniques trouve son explication, autant dans l'orgueil national que dans le rôle que Gibraltar retrouva dans le dernier tiers du XIXe siècle, lors du percement de l'isthme de Suez qui ressuscita le grand commerce méditerranéen et ouvrit un nouvel itinéraire à la route des Indes, raccourcie de plus de 10 000 km.

Sa population, d'origine très cosmopolite, comptait, en 1978, 29 000 "*residentes*", dont 20 000 seulement sont considérés comme gibraltariens et beaucoup plus de journaliers, de sorte que certains auteurs estiment à plus de 62 000 les personnes qui vivent des activités portuaires.

Gibraltar, devenue une grande place commerciale et financière, un port avec des chantiers navals importants, a vu en revanche, se réduire, voire disparaître, ses fonctions militaires. Durant la seconde guerre mondiale, Franco eut la sagesse de résister aux demandes de Hitler et maintint le *statu quo* rendant ainsi aux alliés un fier service, puisque c'est dans la rade de Gibraltar que se concentra la flotte destinée au débarquement sur les côtes marocaines et algériennes, en novembre 1942. Aujourd'hui, les armes modernes et la rapidité des transmissions rendent peu utiles des places telles que Gibraltar. Malgré de nombreuses conférences et mesures coercitives, comme le blocus terrestre à La Linea, Gibraltar, dont la population est de moins en moins ibérique, reste possession britannique. Ainsi, Gibraltar, bien que devenue membre du Commonwealth, demeure la seule colonie sur le sol européen. La tradition veut que les Anglais resteront à Gibraltar tant que subsistera une autre anomalie, la colonie de magots (*macaca inuus*) qui fréquente les pentes du Rocher. On prétend même que cette colonie de macaques est périodiquement renforcée de quelques individus, capturés dans l'Atlas marocain !

BIBLIOGRAPHIE

ALIMEN H., "Les isthmes hispano-marocain et siculo-tunisien aux temps acheuléens", *L'Anthropologie*, t. 79, 1975, p. 399-406.

CAMPS G., "Les relations entre l'Europe et l'Afrique du nord pendant le Néolithique et le Chalcolithique", *Scripta praehistorica Francisco Jorda oblata*, Salamanque, 1984, p. 187-206.

GILMAN A., *A later Prehistory of Tangier, Morocco*, American School of Prehistoric Recherches, Peabody Museum, Bull. n° 29, 1975.

GRAN-AYMERICH J., "La Méditerranée et les sites princiers de l'Europe occidentale. Recherches en cours dans le "cercle du Détroit de Gibraltar" et dans l'isthme gaulois", *IIIe Congr. intern. des Et. phéniciennes et puniques*, Tunis, 1991, vol 2, p. 97-109.

JORDA F., *El Solutrense en Espana y sus problemas*, Servicio de Investigaciones archeologiquas, Oviedo, 1955.

JORDA-CERDA F., "Las relaciones entre el Epigravetiense de la Espana mediterranea y el Iberomauritanico nord-africano", *Congr. archeol. del Marruecos espanol*, Tetouan, 1953 (1954), p. 79-83.

LARSONNEUR B., "Gibraltar", *Encyclop. Univers.*, VII, p. 734-735.

PERICOT L., *La Espana primitiva*, Barcelone, 1950.

PERICOT L., "El problema del paso del estrecho de Gibraltar en Paleoozoico superior", *Africa*, t. 11, n° 154, p. 448-450.

SEYBOL C. F., "Gibraltar", *Encyclopédie de l'Islam*, 2e édit. t. II, p. 179-180.

SOUVILLE G., "Reflexions sur les relations entre l'Afrique et la Péninsule ibérique aux temps préhistoriques et protohistoriques", *Homenaje al prof. Martin Almagro Basch*, Madrid, 1983, t. I, p. 407-415.

TARADELL M., "El estrecho de Gibraltar. Puente o frontera ? (Sobre las relaciones post-neoliticas entre Marruecos y la Peninsula Iberica)", *Tamuda*, t. VII, 1959, p. 123-138.

G. CAMPS

G47. GIDDABA (MONT)

Mont que st Augustin cite trois fois, dans *Johan. ad Parthos,* 13 ; *Sermo* 45,7 et *Epitr,* 10*, 6,2. La mésaventure arrivée à des femmes *giddabenses* venues vendre du bois à Hippone, qui furent séquestrées par une habitante de cette ville avant d'être vendues à des marchands étrangers, montre que le Giddaba ne pouvait guère être très éloigné d'Hippone. St Augustin confirme implicitement cette proximité lorsqu'il qualifie cette montagne de "*Giddaba noster*".

Ces témoignages répétés de l'évêque d'Hippone font rejeter l'hypothèse de Mgr Toulotte qui pensait que le Chettaba, massif calcaire voisin de Cirta, avait conservé, en le déformant quelque peu, le nom antique de Giddaba. Dans une grotte du Chettaba avait lieu un pèlerinage annuel au cours duquel le *magister* de Phua dédicaçait une inscription à une divinité topique, évoquée seulement par les initiales GDAS. Dans la logique de son identification Giddaba = Chettaba, Mgr Toulotte proposait de développer le sigle GDAS en *Giddabae Deo Augusto Sacrum.* C'était oublier que le Chettaba porte un nom d'origine arabe.

Compte tenu des textes augustiniens, il est vraisemblable que le mont Giddaba se situait à proximité d'Hippone, que c'était un massif boisé, occupé par des Numides encore peu atteints par la culture urbaine. La partie orientale du massif de l'Edough, toute proche d'Annaba, nous semble convenir à cette identification.

BIBLIOGRAPHIE

Voir C 50, Chettaba, *E.B.*, t. XII, p. 1905-1907
et E 5, Edough, *E.B.*, t. XVII, p. 2586-2588

EL BRIGA

G48. GIGTHIS (Bou Grara)

Les ruines de la ville antique de Gigthis sont situées sur la rive occidentale de la mer de Bou-Grara*, à une trentaine de kilomètres au nord de Médenine et à 20 km du détroit de Jorf qui permet de rejoindre Ajim, c'est-à-dire l'île de Jerba. Le site occupe une sorte de plateau limité à l'est par l'escarpement festonné d'une falaise morte qui domine une plaine alluviale en cours de colmatage, surtout en direction du sud-est, où les alluvions récentes de l'oued Fja ont été remaniées par le vent en formant un champs de dunes. Une ample valleuse creusée dans cette falaise par un petit oued côtier, le Chabet el Hassiane, permet de relier par une pente douce, le centre de la ville au rivage, où, à peu de distance vers le nord du débouché vers la mer de cet oued, les vestiges envasés du port

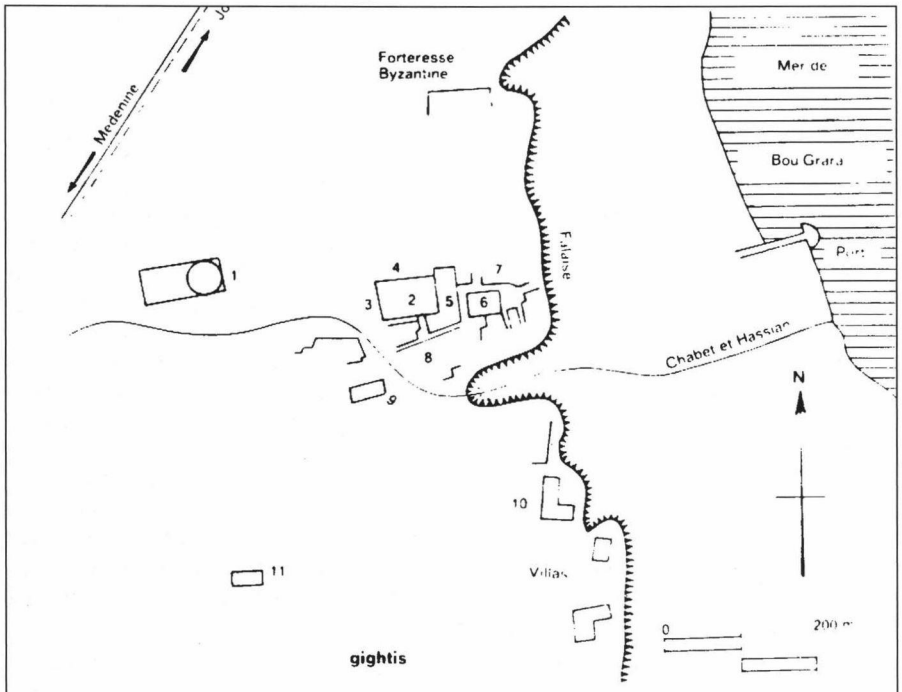

Plan général de Gigthis (d'après S. Tatli).

antique sont encore visibles aujourd'hui. Il s'agit d'une jetée de 17 m de large, de 140 m de long, se terminant par un môle arrondi et dont ne subsistent, au milieu des alluvions que les murs de parement en calcaire noircis par la corrosion marine. Des chapiteaux trouvés aux environs ont donné à penser que cette jetée était ornée d'une colonnade, mais il possible que ces témoins provenaient en fait du forum.

Le nom même de Gigthis nous a été transmis sous des formes diverses par des textes grecs et latins, la plus ancienne étant peut-être celle d'*Epichos* dans le Périple de Scylax, qu'on devrait, selon Müller, corriger en *Egichtos* (*Geogr. graeci minores,* I, 37). Ptolémée (*Géogr.* IV, 3, 11) écrit *Gichtis,* la Table de Peutinger *Gigti* (VI, 6, à 25 milles de *Pons Zita*), l'Itinéraire Antonin *Giti municipium* (60, 1, éd O. Cuntz, p. 9). Il est certain que ce sont là des transpositions en grec et en latin, d'un nom punique – ou libyque – dont la forme originelle exacte reste insaisissable.

Ce site urbain et portuaire qui est parmi les mieux connus de Tripolitaine occidentale, devait figurer à l'origine dans la série des anciens *emporia** puniques de la Petite Syrte, lesquels passèrent d'abord sous le contrôle du royaume numide de Massinissa après la défaite d'Hannibal en 202 av. J.-C., puis sous celui des Romains lorsque César fit de la Numidie la province romaine de l'"Africa Nova". A partir du règne d'Auguste, Gigthis appartint à la province de Proconsulaire et la domination romaine ne fut momentanément remise en cause qu'à l'occasion de la révolte de Tacfarinas, quand le peuple des *Cinithii* qui peuplait l'arrière pays de Gigthis, fit cause commune avec les Musulames et les Garamantes (Tacite, *Ann.* III, 74). Il est possible que la région de la Petite Syrte et la ville même eurent à souffrir de ces événements, après quoi Gigthis paraît avoir bénéficié d'une prospérité durable, comme le développement monumental de la ville, à partir du Ier siècle apr. J.-C. et surtout aux IIe et IIIe siècles, en propose le témoignage tangible. Cette prospérité, favorisée par le développement la production locale de l'huile, eut aussi pour fondement probable une activité commerciale de transit au long cours en liaison avec la grande oasis de Ghadamès (*Cidamus**) dont le port de Gigthis pourrait avoir été un des débouchés les plus directs sur la Méditerranée. La présence d'un marché et de docks signalés par Constans « en bordure de la rue du port » donne de la consistance à ces suppositions. Des activités dérivées de la pêche comme les salaisons ou d'autres produits du littoral comme la pourpre sont également à prendre en compte, ce qui est attesté dans les cités voisines de *Meninx* et de *Gergis* (Zarzis).

Le site de Gigthis avait été reconnu et identifié par Victor Guérin, lors de la visite rapide et mouvementée qu'il y fit en 1860, ceci grâce à une inscription trouvée sur l'emplacement du forum (*CIL* VIII, 22707) et qui donnait le nom des *Gigthenses.* Les ruines ont fait ensuite l'objet de fouilles exploratoires en 1884 par S. Reinach puis de 1901 à 1906 sous l'impulsion de P. Gauckler, enfin d'une étude plus systématique réalisée par L.A. Constans au début de la première guerre mondiale.

Depuis lors, un ensemble monumental important, notamment un forum daté du second siècle de notre ère, est bien connu à Gigthis qui en fait un des exemples les plus représentatifs parmi les cités romanisées de la Petite Syrte. A ces vestiges, s'ajoute l'intérêt exceptionnel, pour l'histoire des institutions, des documents épigraphiques recueillis sur place et qui nous renseignent sur les circonstances d'une promotion municipale dont le réaménagement du centre de la cité devait constituer au même moment, l'expression architecturale.

Le champ de ruines couvre une superficie d'une cinquantaine d'hectares. La limite en est marquée : au nord, du côté de la falaise, par une citadelle byzantine et une importante nécropole à caveaux et chambres funéraires qui a livré des

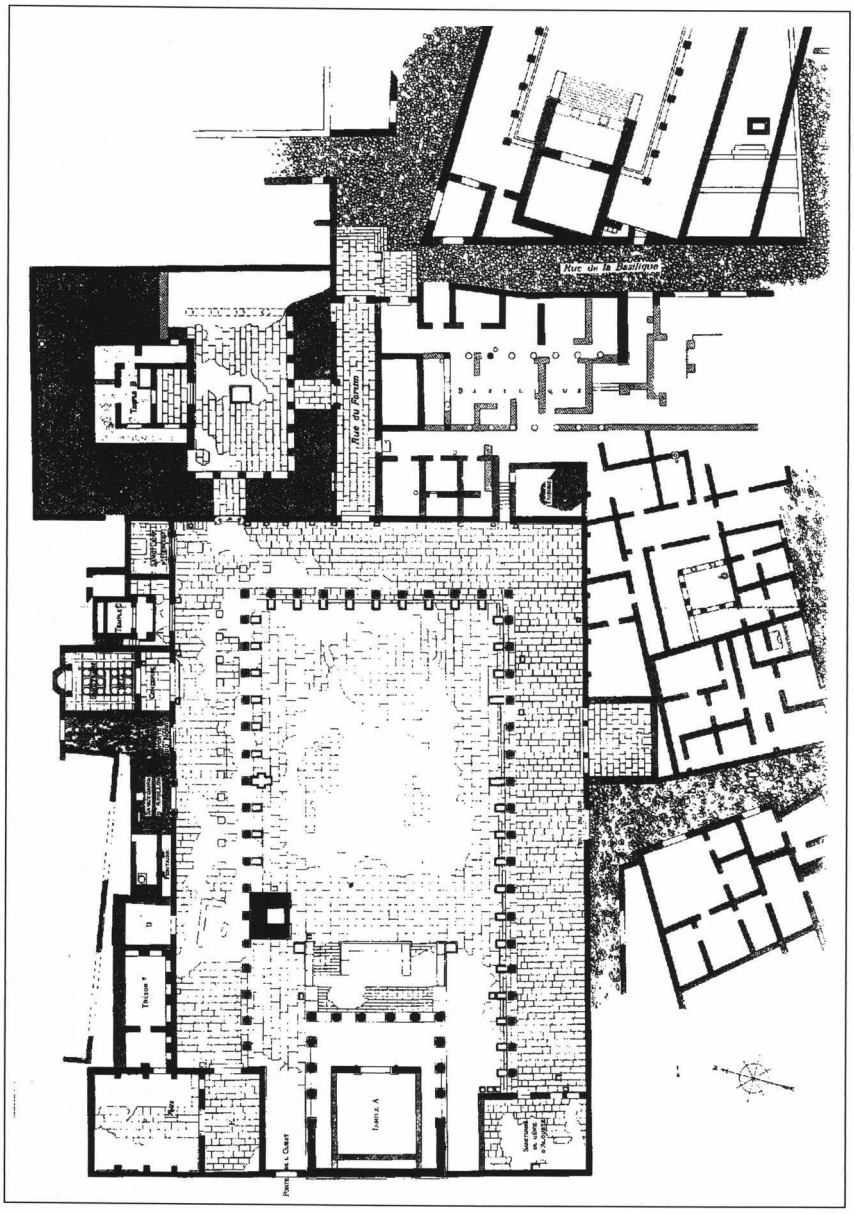

Le forum de Gigthis (d'après A. Constans).

vestiges antérieurs à l'époque romaine dont un remarquable cercueil-bahut en bois comparable à ceux du Sahel et qui pourrait dater du IIIe siècle av. J.-C. (Feuille, 1939) ; du côté de l'intérieur, à l'ouest et au nord-ouest, par d'autres nécropoles et par des thermes avec palestres ; au sud, du côté de la falaise, par un alignement de plusieurs grandes et luxueuses villas et du côté de l'intérieur, par un temple consacré à Mercure. Entre ces limites extrêmes, la topographie s'infléchit doucement dans le vallon qui descend, de l'ouest à l'est, du marché vers la mer. Le centre de Gigthis, marqué par le forum et ses annexes, était sur le versant nord de ce vallon.

Le forum constituait une esplanade rectangulaire de 32 x 23 m, entourée au nord, au sud et à l'est par un portique large de 7 m et comportant en façade 11 colonnes (et sur ses grands côtés 19) de marbre rouge aux chapiteaux corinthiens. Autour du temple principal qui dominait la place de la hauteur d'un podium (3,30 m) auquel on accédait par un escalier monumental, se trouvaient des statues d'empereurs et de magistrats locaux, permettant par les dédicaces de leurs bases conservées *in situ,* de dater cet ensemble de l'époque des Antonins et plus particulièrement du règne d'Hadrien. Ce temple d'ordre corinthien, hexastyle, prostyle et pseudopériptère était construit en grand appareil ; il semble bien avoir été le Capitole de la cité bien qu'on l'ait cru d'abord consacré à Sérapis et Isis, d'après certains restes de sculpture découverts aux abords.

Le forum était entouré sur trois côtés par des monuments publics. Sur la face ouest, à gauche du Capitole, s'élevait un sanctuaire destiné au culte du Génie d'Auguste comme le prouve une dédicace et une tête de marbre ; à droite du grand temple et à l'angle nord-ouest du forum, devait se trouver la curie identifiée par Cagnat (1917) : c'était une salle précédée elle-même par un vestibule, flanquée de gradins et dont les parois étaient pourvues de niches. A côté de la curie et en liaison avec elle, une autre salle a été interprétée comme étant le trésor (*aerarium)* de la cité. J.-Ch. Balty (1991) y verrait plutôt un *tabularium* à cause des niches qui s'ouvraient dans le mur. Sur le long côté nord du forum et s'ouvrant sur celui-ci, on trouve ensuite toute une série d'édifices civiques ou religieux offerts à leur cité par des évergètes locaux où se distinguent en particulier

Le forum et le capitole de Gigthis (photo P.-A. Février).

les noms de Q. Servaeus Macer et de M. Ummidius Sedatus, sous le règne de Marc-Aurèle : en allant vers l'est, on rencontre successivement une petite fontaine publique, un sanctuaire d'Apollon, puis le temple de la Concorde précédé d'un pronaos et orné dans son mur du fond par une majestueuse statue de la déesse. Enfin, un dernier petit sanctuaire sur cette façade était dédié à Hercule. La face est du forum était occupée par le temple de Liber Pater et qui comme celui d'Hercule témoigne sous une forme romanisée, d'une faveur restée vivace à Gigthis envers d'anciennes divinités libyophéniciennes (Melqart et Shadrapa). Ce temple, précédé d'un vaste portique de 28 colonnes de marbre jaune, aux chapiteaux ioniques ouvrait sur une rue reliant le forum à la mer. De l'autre côté, vers le sud-est se trouvait une vaste basilique à trois nefs dont le plan a été fortement modifié à l'époque byzantine.

Entre le forum et la mer, une ruelle longeant la basilique vers l'est, sépare celle-ci d'un très grand temple dont elle recoupe obliquement le mur postérieur. Ce temple composé d'une cour rectangulaire de 20 x 8,20 m, entourée de portiques sur trois côtés et dominée à l'ouest par une *cella,* était destiné à une divinité inconnue. Son mode de construction s'apparente à celui du forum dont il semble contemporain, mais son orientation différente pourrait reproduire celui d'un monument antérieur.

Une des remarques qui s'imposent est, en effet, que les principales structures du centre ville ordonnées autour du forum semblent bien surimposées à des linéaments d'un tissu urbain antérieur. Elles seraient le résultat d'un remodellement et d'une monumentalisation, au second siècle de notre ère, d'un coeur plus ancien de la cité qui s'était construit selon des orientations moins rigoureuses mais différentes de celles du forum d'Hadrien. Un tel constat prend tout son sens à la lumière des observations qui ont été faites par N. Ferchiou (1984) à propos d'éléments architecturaux retrouvés notamment sur le forum en arrière du portique et qu'elle date de l'époque julio-claudienne : il s'agit en particulier de bases et de chapiteaux corinthisants d'un type connu en Italie pendant le second triumvirat et les premières années du règne d'Auguste. Ils seraient les témoins d'un état ancien du forum, voire d'un premier programme d'aménagement urbain remontant sans doute au règne d'Auguste.

Outre l'intérêt de son centre monumental, Gigthis retient l'attention par une série d'inscriptions recueillies sur le forum et qui nous font connaître l'existence de quelques grandes familles dont les membres ont, à partir du second siècle de notre ère, tenu le haut du pavé pendant plusieurs générations et se sont parfois élevés au rang sénatorial : ce sont les Servaei, les Servilii, les Ummidii, les Messii, les Memmii et, à un moindre degré, les Curii. Parmi ces notables, on remarque un certain L. Memmius Messius Pacatus (*CIL* VIII, 22729=*ILS* 9394) qui fut nommé par Hadrien membre des cinq décuries de juges ; il est désigné comme appartenant à la nation des *Cinithii.* Au IIe siècle, la ville était devenue peut-être le chef-lieu ou le centre de rattachement de cette ancienne tribu gétule.

En revanche, font défaut les textes bien datés antérieurs à cette époque, mise à part une dédicace au Genius Augusti. L'histoire de la ville au Ier siècle est donc difficile à cerner. Un problème qu'on croyait résolu et qui a fait l'objet récemment d'un réexamen est celui du statut de cette cité africaine dont il était admis, sur la foi de deux textes (*CIL* VIII, 22707, 22737) qu'elle avait obtenu sous le règne d'Antonin le Pieux, avec le rang de municipe, le droit latin majeur (*Latium maius*) qui conférait la cité romaine à l'ensemble des décurions et non aux seuls magistrats municipaux (Gascou, 1982, p. 192-193). Pour cela, pas moins deux ambassades à Rome de M. Servilius Draco Albucianus, avaient été nécessaires. Mais il était difficile d'attribuer au même empereur Antonin réputé très conser-

Chapiteau corinthisant du Ier siècle après J.-C. (photo P.-A. Février).

vateur en matière de politique municipale une telle promotion dont ce serait là l'unique exemple en Afrique. C'est pourquoi. A. Chastagnol a proposé (1997), après relecture des inscriptions, d'attribuer la création du municipe au règne d'Hadrien pendant lequel s'effectuait comme nous l'avons vu, la mutation édilitaire du site. L'octroi aux *Gightenses* du *latium maius* aurait pu être, après une première ambassade infructueuse auprès d'Antonin, le fait de Marc-Aurèle.

Deux documents nous renseignent sur la vie municipale de Gigthis au Bas-Empire Le premier est une dédicace au gouverneur et comte de Tripolitaine (*praeses et comes provinciae Tripolitanae*) T. Archontius Nilus, en fonction entre 355 et 360, par l'*ordo* et le peuple du municipe. Ce personnage est qualifié sur le texte de patron de Gigthis qui avait donc conservé le rang de municipe sans devenir colonie honoraire. Le second document est la dédicace d'une statue du flamine perpetuel L. Aemilius Quintus sous le règne commun des empereurs Valentinien II, Théodose et Arcadius (383-388). Le même personnage est connu à Sabratha par un autre texte où il expose les malheurs communs aux villes de Tripolitaine, probablement pour demander à l'empereur un secours militaire contre les incursions des barbares du sud, à moins qu'il n'ait cherché à obtenir des subsides (ou un allégement d'impôts) suite à des razzias (Lepelley, 1981).

BIBLIOGRAPHIE

GAUCKLER P., "Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905", *Nouv. Archives des Missions scient. et litt.,* XV, 1908, p. 285.

CONSTANS L.-A., "Rapport sur une mission archéologique à Bou-Ghara (*Gigthis*) (1914 et 1915)", *Nouv. Archives des Missions scient. et litt.,* nlle sér., 14, 1916, p. 1-113.

CAGNAT R., "La ville antique de Gigthis en Tunisie", *Journ. des Savants,* 1917, p. 298.

FEUILLE G.-L., "Sépultures punico-romaines de Gigthis", *Rev. Tun.,* 1939, p.

TLATLI S., *Djerba, L'île des Lotophages,* Tunis, éd. Cérès, 1967.

TLATLI S., *Cités antiques de Tunisie,* Tunis, CERES, 1970, p. 61-71.

GASCOU J., *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère,* Ecole fr. Rome, 1972, p. 137-142.

LASSERE J.-M., *Ubique Populus,* Paris, CNRS, 1977, p. 356, 375, 582-583.
LEPELLEY Cl., *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire,* II, Paris, Etudes Augustiniennes, 1981, p. 368-370.
GASCOU J., "La politique municipale de l'Empire romain en Afrique du Nord I", *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt,* II, 10, 2, Berlin, De Gruyter, 1982, p. 192-193.
FERCHIOU N., "*Gigthis* à une époque mal connue : la phase julio-claudienne", *Actes du 1er Coll intern. sur l'Histoire et l'Archéol. de l'Afrique du Nord (Perpignan avril 1981),* Paris *BCTH,* 17 B, 1984, p. 65-74.
BALTY J.-Ch., *Curia Ordinis,* Bruxelles, Acad. Royale de Belgique, 1991, p. 60-63.
TROUSSET P., « La vie littorale et les ports dans la petite Syrte à l'époque romaine », *Actes du Ve Coll. intern. sur l'Histoire et l'Archéol. de l'Afrique du Nord (Avignon 1990),* Paris, CTHS, 1992, p. 317-332.
MATTINGLY D. J., *Tripolitania,* Londres, Batsford, 1995, p. 128-131.
CHASTAGNOL A., "*Gigthis* municipe latin d'Hadrien ?", *BCTH,* 24, 1997, p.89-94.

P. TROUSSET

G49. GILDON (GILDO)

Fils de Nubel, qu'Ammien Marcellin définit vers 370 comme un *potentissimus regulus* des nations maures et plus particulièrement des *Jubaleni,* à localiser en Maurétanie Césarienne, peut-être dans les Bibans. Le nom de Gildon en lui-même témoigne d'une origine berbère et princière : c'est en effet la vocalisation du mot GLD des inscriptions libyques, qui a donné en berbère moderne *aguellid**, "le chef, le roi".

Gildon naquit probablement dans les années 340 dans un milieu qui, pour être maure, n'en était pas moins déjà très romanisé. Selon une hypothèse de S. Gsell reprise et développée par G. Camps, Nubel devrait en effet être identifié à Flavius Nuvel, officier de l'armée romaine, commandant d'une unité de cavalerie, les *equites Armigeri juniores,* qui avec sa femme Nonnica (Monnica?) fit construire vers le milieu du IVe siècle à Rusguniae une basilique abritant une relique de la vraie Croix.

L'hypothèse n'est pas absolument sûre, mais la carrière des fils de Nubel illustre cependant très bien la double identité qu'elle suppose. Si celui qui était peut-être l'aîné, Firmus, prit en effet en 372, au nom de son héritage maure, la tête d'un soulèvement en Maurétanie Césarienne, en revanche Sammac, assassiné peu avant, était un proche du comte d'Afrique Romanus, et Gildon, apparemment très tôt, s'engagea dans le camp romain contre son propre frère. Il apparaît pour la première fois dans nos sources en 372 ou 373, aux côtés du *magister equitum* Théodose l'Ancien, et dès ce moment il semble détenir un poste important dans l'armée impériale : Théodose lui confie la tâche d'arrêter Vincentius, un dignitaire de l'entourage de Romanus disgracié ; puis il se signale par la capture de deux alliés de Firmus, Bellen, un chef des *Mazices,* et Féricius, un préfet de tribu. On ignore son rôle ensuite dans la fin de la guerre et dans la reprise en main du pays. Sans forcément avoir renoncé à l'héritage de son père, il semble alors avoir poursuivi résolument une carrière dans l'armée romaine, qui le mena très vite à un sommet. Il réapparaît en effet dans nos sources vers 385, et c'est pour accéder, à Carthage, à la charge qui avait été celle de Romanus, c'est-à-dire le commandement en chef de toutes les armées romaines d'Afrique, avec le titre de *comes Africae.* Un peu plus tard, avant 393, il porta même le titre de "comte et maître des deux milices pour l'Afrique", avec le rang nobiliaire officiel de *vir spectabilis.* Malgré l'attitude plus qu'ambiguë de Gildon lors de l'usurpation de Maxime en 388, l'empereur Théodose, fils du général auprès de qui

il avait servi en 373-375, ne cessait, de toute évidence, de faciliter cette extraordinaire ascension. On a supposé que cette faveur persistante reflétait surtout la volonté impériale de s'appuyer sur un homme précieux par ses liens avec les tribus berbères. Mais c'est oublier que la famille de Nubel, tout au moins à lire Ammien Marcellin, était surtout puissante en Maurétanie Césarienne : or le domaine du comte d'Afrique était bien plus vaste, et rien ne permet de dire que des attaches clientélaires personnelles l'unissaient aux *gentes* de Tripolitaine ou de Numidie par exemple. En fait, c'est selon nous plus vraisemblablement l'habileté de Gildon à nouer des liens avec la plus haute aristocratie romaine qui explique ses succès. Il semble en effet avoir épousé une noble et très chrétienne dame de Carthage (réfugiée plus tard à la cour impériale, elle est qualifiée de *sancta* par saint Jérôme), et il maria surtout sa fille Salvina à Nebridius, qui n'était rien moins que le neveu de l'impératrice Flacilla, femme de Théodose.

Parallèlement, il se constitua dans toute l'Afrique, et en particulier en Proconsulaire, un gigantesque patrimoine foncier qui lui permit certainement d'acquérir une véritable place au sein de la vieille aristocratie romaine régionale.

Cette extraordinaire réussite finit par le griser, et son comportement prit au cours des années 390 un caractère de plus en plus despotique. Nous possédons en effet sur cette époque un dossier assez précis grâce aux nombreuses œuvres antidonatistes de saint Augustin. Il apparaît que Gildon, sans jamais être explicitement signalé comme un fidèle de l'Église schismatique (ce qui semble exclure un motif religieux à ses actes), protégeait en Numidie méridionale l'action de l'évêque Optat de Timgad, le chef des donatistes alors largement prédominants dans cette région. Augustin évoque à ce propos la "société gildonienne", dans laquelle Optat n'était qu'un "satellite", parmi d'autres, du comte. L'expression, qui n'est pas isolée dans l'œuvre de l'évêque d'Hippone, est suggestive et laisse entendre que Gildon, probablement pour mieux asseoir son pouvoir personnel, s'était fait, dans le vaste territoire soumis à son autorité, le protecteur de différents potentats locaux, parfois au mépris du droit. C'est à la lumière de ce comportement qu'il faut, au moins en partie, expliquer sa rupture avec Ravenne en 397.

A l'automne de cette année, en effet, Gildon décida de bloquer les transports réglementaires de blé annonaire vers Rome, et il proclama unilatéralement le rattachement de l'Afrique à l'empire romain d'Orient. La réaction du régent Stilichon, véritable maître de l'empire d'Occident, fut rapide : le comte d'Afrique fut déclaré "ennemi public" (cf. *CIL* IX, 4051) et une armée, confiée à son propre frère Mascezel, fut envoyée contre lui. Gildon fit face en mobilisant l'armée romaine, cantonnée surtout en Numidie, et en appelant à la rescousse de nombreuses tribus berbères (probablement en faisant jouer simplement les traités qui les unissaient à l'Empire dont, au nom d'Arcadius, il se prétendait encore le représentant). Théveste était le lieu choisi pour cette concentration. Mais Gildon fut devancé par l'avance rapide de Mascezel et il dut livrer bataille non loin de cette ville, sur la route d'Ammaedara (Haïdra), près de la rivière Ardalio (printemps 398). L'engagement fut bref : très vite, ses troupes romaines passèrent dans le camp impérial et, devant cette défection, ses auxiliaires maures rentrèrent chez eux. Abandonné de tous, Gildon gagna Thabraca (Tabarka) et tenta de fuir par mer, peut-être vers l'Orient. Mais repris par les forces de Mascezel, il fut arrêté et mourut le 31 juillet 398, exécuté ou contraint au suicide.

On a beaucoup écrit sur la signification de cette rupture avec Ravenne, en l'interprétant le plus souvent comme une révolte berbère qui aurait prolongé, à une vingtaine d'années d'écart, celle de Firmus. Or, en dehors des origines de Gildon, la thèse ne se fonde surtout que sur les invectives du poète Claudien qui, dans plusieurs œuvres, dénonce le *tyrannus Maurus,* héritier de Jugurtha et de

Juba et chef d'un soulèvement de tous les "barbares" d'Afrique, des *Autololes* du Maroc aux *Nubiens* voisins du Nil. Mais Claudien était un poète de cour, panégyriste officiel de Stilichon, et son témoignage, entièrement nourri d'images et de clichés littéraires empruntés à Salluste, Lucain ou Silius Italicus, ne relève que de la propagande la plus outrancière. En réalité, rien dans le comportement de Gildon ne paraît s'inspirer d'une quelconque référence à Firmus, et la manière lamentable dont s'est achevée son aventure, avec la défection rapide de ses auxiliaires maures, ne donne guère de crédibilité à cette interprétation. Deux sources beaucoup plus sûres que Claudien, Zosime et surtout Orose, qui écrivait à peine vingt ans après la révolte et en Afrique, auprès de témoins directs comme saint Augustin, n'en disent d'ailleurs par un mot. Zosime ne considère la guerre de 397-398 que comme un épisode de la lutte acharnée que se livraient alors Stilichon et Eutrope, le principal ministre d'Arcadius ; et Orose, sans exclure la sincérité du rattachement du comte d'Afrique à l'empire d'Orient, envisage plus simplement une tentative séparatiste motivée par les seules ambitions personnelles de Gildon. C'est cette interprétation qui nous paraît en définitive la mieux fondée. Certes, une part de mystère demeure sur les causes précises de la crise de 397-398, et l'aventure fut trop courte pour que Gildon révèle ses véritables intentions. Mais les suites de la révolte ne laissent guère de doutes : presque toutes les mesures de remise en ordre qui nous sont alors connues sont des lois de confiscation de l'énorme patrimoine foncier de Gildon ou de répression d'un trafic clandestin de blé annonaire, et non des traités avec des tribus berbères. Ces textes, et ce que nous savons de la très forte insertion antérieure du comte dans l'aristocratie la plus éminente du temps, doivent donc, selon nous, conduire à assimiler Gildon bien plus à un potentat romain de province grisé par son pouvoir qu'à un chef maure insurgé au nom de son peuple.

BIBLIOGRAPHIE

AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae,* XXIX, 5, éd. J. C. Rolfe, coll. Loeb, t. 2, Londres, 1963.

CLAUDIEN, *De bello Gildonico,* ed./trad. française E. M. Olechowska, Leiden, 1978.

OROSE, *Historiae adversus paganos,* VII, 36, éd./trad. M.-P. Arnault-Lindet, t. 3, Paris, 1991.

ZOSIME, *Histoire nouvelle,* V, 11, ed./trad. F. Paschoud, t. 3, Paris, 1986.

MAZZARINO S., *Stilicone, la crisi imperiale dopo Theodosio,* Rome, 1942, p. 163-168.

DEMOUGEOT E., *De l'unité à la division de l'empire romain (395-410),* Paris, 1951, p. 171-189.

COURTOIS C., "Les monnaies de Gildon", *Revue numismatique,* t. 16, 1954, p. 71-77.

DIESNER H. J., "Gildos Herrschaft und die Niederlage bei Theveste", *Klio,* 40, 1962, p. 178-186.

OOST S. I., "Count Gildo and Theodosius the Great", *Classical Philology,* 57, 1962, p. 27-30.

KOTULA T., "Der Aufstand des Afrikaners Gildo und seine Nachwirkungen", *Das Altertum,* 18, 1972, p. 167-176.

CAMPS G., "Rex gentium Maurorum et Romanorum", *Antiquités Africaines,* 20, 1984, p. 183-218.

MODERAN Y., "Gildon, les Maures et l'Afrique", *MEFRA,* t. 101, 1989, 2, p. 821-872.

DUVAL N., "Les systèmes de datation dans l'est de l'Afrique du Nord (IVe-XIe siècles)", *Ktéma,* t. 18, 1993, p. 189-211.

Y. MODERAN

G50. GILIGAMAE

Hérodote (IV, 169) situe des Tiligamae ou Gigamae (selon les manuscrits) à l'ouest des Adurmakhidae*, sur la côte de Marmarique entre *Plunos* (sur le golfe de Soloum : Strab., XVII, 3, 22, C 838) et l'île Aphrodisias (Geziret Chàrsa, au nord-ouest du Ras bou-Meddad ?). Le nom des membres de cette tribu doit être restitué sous la forme Giligamae au témoignage de Stéphane de Byzance (*s.u.*, éd. Meineke, p. 208), citant le livre IV d'Hérodote. Il y a donc eu une banale confusion entre le gamma et le tau (cf. Gedalusii*). Les Giligamae ne sont pas autrement attestés. Sans doute ont-ils été compris sous l'appellation plus large de Marmaridae*.

J. DESANGES

G51. GINDANES

Les Gindames font suite, sur le littoral en direction de l'ouest, aux Maces* de la région du *Cinyps** (oued Caàm), selon Hérodote (IV, 176). Leurs femmes tirent gloire du nombre d'anneaux de cuir indiquant leurs conquêtes amoureuses, qu'elles portent aux chevilles. Une pointe de terre, qui fait saillie dans la mer en avant de l'aire d'implantation de cette tribu, est occupée par les Lotophages* (Hdt. IV, 177). Mais Stéphane de Byzance (*s.u.*, éd. Meineke, p. 208) considère les Gindanes eux-mêmes comme des Lotophages. Si cette pointe est la presqu'île de Zarzis, les Gindanes sont à localiser à l'est de l'actuelle Médenine. Il est possible toutefois qu'on doive leur assigner une position plus orientale, compte tenu de la large extension des Lotophages (cf. St. Gsell, *Hérodote*, Alger, 1915, p. 131). On ne peut exclure un rapport avec les Gétules Gnade, que la *Table de Peutinger* (segm. VIII, 3) situe près d'un mont où un fleuve anonyme (le *Lethon* ?) prend sa source pour se jeter dans la Grande Syrte, près de Bérénice (Benghazi). Dans ce cas, il y aurait eu confusion entre les deux Syrtes, favorisée par les spéculations sur la localisation du lac et du fleuve Triton* (cf. Pline, V, 28).

J. DESANGES

G52. GIRAFE

Amder pl. *imderen ;* fem. s. *tamdek*, féminin pl. *timderin*, chez les Touregs sahariens (de Foucauld, t. III, p. 1163).

Hamda chez les Ioulimeden ; *tamdak*, dans le dialecte des Filingué ou encore *amdok* (Lhote H., 1951, p. 75).

Selon Dekeyser (1955), on connaît deux espèces de girafes (Giraffa *reticulata* De Winton) dans l'Est africain et la girafe tâchetée (Giraffa *camelopardalis* Linné) qui vit dans le Sahara et l'Ouest africain.

Giraffa *camelopardis peralta* représente une forme à robe claire et n'a pas de cornes occipitales.

Il existe 8 sous-espèces de girafes.

Dès le Paléolithique inférieur, la présence de girafidés est attestée par des restes osseux dans le gisement pré-acheuléen de l'Aïn Hanech (Giraffa *Pome-*

li) (Camps, 1974), de Giraffa *Camelopardalis* : dans l'Acheuléen de Ternifine et dans l'Atérien d'El Aliya, Tanger (Vaufrey R.,1955, p. 384-385). Mais aucun site épipaléolithique n'a livré d'ossements de girafidés. A partir de l'Holocène, la girafe lorsqu'elle occupe de nouveau les régions sahariennes à la faveur du retour d'une plus grande humidité est un animal des plus fréquents dans le bestiaire préhistorique qu'offre l'art rupestre, depuis le Néolithique jusqu'à l'époque caméline.

Aspect physique

La girafe adulte atteint 5,80 m du sol au sommet de la tête. Dans l'oued Djerat, Lhote a décompté 154 représentations de girafes de différentes époques, dont un immense panneau de douze girafes (Chaabaa Ti-n-Tehed) qui couvre 120 m^2; la plus haute mesure 8,50 mètres de haut. En revanche, c'est dans le style de Tazina, que se trouvent les plus petites représentations de girafes (10 à 15 centimètres).

Cet animal offre une silhouette bien caractéristique, fort harmonieuse avec son port altier, sa superbe robe ocellée. Les artistes préhistoriques ont maintes fois représenté celle-ci, soit par une résille de cupules comme, par exemple, au Wadi Imrâwen, Messak, Libye (Gauthier, 1996, p. 56), soit par des réticules. Des rayures obliques ou un réseau de lignes horizontales ornent la robe et les pattes des girafes du style de Tazina.

Il faut noter le cou démesuré de la girafe bien qu'il ne compte pas plus de 7 vertèbres, l'allongement de ses membres antérieurs, ce qui contribue à la forte surélévation du train antérieur par rapport au train postérieur. Malgré leur longueur, les pattes sont robustes. Sur certaines représentations rupestres de l'oued Djerat, on peut remarquer les sabots fendus, (Lhote, 1976, n° 1556,1557) et le mouvement des pattes.

La tête est petite et effilée, les lèvres très mobiles prolongent le museau; de grandes oreilles lui assurent une ouie très fine. Les yeux brillants et mélancoliques se caractérisent par la saillie du bord des orbites.

Au sommet de la tête, les cornes, très caractéristiques, sont formées d'un os indépendant qui se soude progressivement au crâne. Les jeunes ont une petite protubérance médiane entre deux cornes couvertes de peau se terminant par une touffe de poils rigides. Au fur et à mesure de la croissance, la protubérance grossit et la pointe des cornes se dégarnit; enfin, il arrive souvent qu'une autre paire de cornes, de moindre taille, apparaisse derrière la première.

La langue très longue et flexible, cylindrique, de coloration noirâtre est très préhensile.

Reproduction

Les mâles sont solitaires, mais ils peuvent se heurter de front, comme les autres ongulés Ils se poussent du col pour évaluer la résistance de l'adversaire et faire respecter la hiérarchie; leurs cous entremêlés révèlent un affrontement rituel dans les gravures rupestres du Mattendush au Fezzan, en Libye (Gauthier, 1996 p. 56). Dans le site rupestre d'Oum Abou au Tassili n'Ajjer (Lhote, 1958, fig. 69), on peut voir, appartenant à l'époque bovidienne, un combat de girafes mâles, les pattes enchevêtrées, à proximité d'une femelle. Mais ces actions sont rarement violentes, sauf lorsqu'un autre mâle se présente sur un site déjà occupé, car il existe un ordre pour la recherche de la nourriture.

A gauche, deux aspects des cornes chez la girafe.
En haut, sujet juvénile, les deux cornes sont terminées par une touffe de poils ;
en avant, se situe une petite bosse. En bas, sujet âgé, croissance de la protubérance
et, en arrière, d'une paire de cornes supplémentaires ;
les cornes principales ont perdu leurs poils.

A droite, la langue de la girafe est longue et préhensile ;
elle est insensible aux épines autour desquelles elle s'enroule
(d'après la Faune, Paris, Grange Batelière).

La période de gestation varie de 424 à 468 jours.

Le jeune girafeau mesure 1, 80 mètre à sa naissance. La mère met bas, en se tenant debout, immobile et le nouveau-né tombe à terre. Au bout de cinq minutes seulement, il s'efforce de se lever péniblement et en chancelant s'appuye contre sa mère. Très vite, il pourra la suivre pour assurer sa survie. Les girafeaux qui tètent 3/4 d'heure après leur naissance, seront allaités pendant six mois. Mais l'instinct maternel est assez peu développé.

La longévité d'une girafe est d'environ 28 ans.

Le sommeil.

La girafe somnole debout sur ses pattes, le cou tendu, son sommeil n'est vraiment profond que durant 20 minutes au plus par 24 heures. C'est alors seulement qu'elle s'étend, son long cou s'enroulant sur elle, la tête poséee sur l'arrière-train.

Mode de vie

Les girafes se déplacent sans cesse, soit isolées, soit en troupeaux dépassant 25 têtes comme sur les gravures rupestres du Mattendush ou de l'Aïr (Lhote, 1972, p. 186). De petits groupes de femelles sont accompagnées de leur girafeaux et d'un ou deux mâles. Elles marchent l'amble, posément, d'un pas souple. Mais si besoin est, elle pressent l'allure et atteignent 50 km à l'heure et font des sauts rapides, la queue enroulée sur la croupe. Les réticules de leur robe la rendent difficile à repérer. Pour découvrir et surveiller l'ennemi, chacune oriente son regard dans des directions différentes. Au cours de leurs déplacements, elles peuvent toujours garder le contact entre elles, grâce à leur remarquable acuité visuelle. Pour avertir ses semblables de la présence d'un prédateur (hyène, léopard, lycaon ou lion), la girafe bat ses flancs avec sa queue ou marche, cou tendu et tête haute. Le groupe prend aussitôt la fuite : et, en cas de danger, les femelles défendent leurs petits à coups de sabot. Pourtant, les lions assaillent et parviennent à abattre des adultes, ce qui apparaît déjà dans les représentations rupestres (Wadi Tekniwen, Messak, Libye, Gauthier, 1996, p. 56, à droite).

Les girafes sont généralement silencieuses et n'émettent que quelques souffles en cas d'alarme, on peut aussi observer une sorte de toux chez les mâles qui se combattent.

Nourriture et niche écologique

Faisant partie des herbivores ruminants, elles vivent de préférence dans les régions de steppes arbustives à mimosées mais aussi dans la savane à graminées; elles se nourrissent essentiellement de feuilles, de tiges, de bourgeons, l'animal tendu sur ses pattes est représenté en train de brouter dans une gravure de l'oued Djerat (Lhote, 1976, n° 396). Leur arbre d'élection est l'acacia et mêmes ses épines, longues de 3 cm, dures et pointues, sont absorbées sans aucune difficulté. Seule la girafe peut atteindre les feuilles supérieures beaucoup plus nutritives et le gerenuk, son seul compétiteur doit se contenter des feuilles les plus basses. Elle reste debout pour ruminer.

Lorsque la girafe est dressée, sa tête est située très au-dessus du cœur; en revanche elle se trouve très au-dessous lorsque l'animal se penche pour boire, ce qu'elle fait rarement. Un système circulatoire cloisonné assure la régulation et l'irrigation céphalique, grâce à un système artériel très long, la carotide étant le principal conduit pour fournir le sang au cerveau. Ainsi peut-elle baisser la tête de près de cinq mètres et la relever très vite sans avoir le vertige; elle écarte très fortement les pattes avant, pour pouvoir pencher la tête, comme on peut le constater dans de nombreuses figurations rupestres (Mattendush, Libye)

Les relations entre l'homme et la girafe

Dans l'art rupestre, il faut noter une figuration unique d'un homme à tête et cou de girafe courant les deux bras rejetés en arrière, dans une position fort

Girafe, gravure de l'oued Tekniwen (Messak, Libye) (photo Y. Gauthier).

Troupeau de douze girafes (gravures de Ti-n Tehed). La plus grande mesure 8,50 mètres elle est donc plus grande que nature (relevé H. Lhote).

inattendue (Oua-n-Rechia, Tassili Ti-n-Rehroh, Sud algérien, Gauthier, 1996, p. 127, n° 115).

Un homme ithyphallique (oued Djerat, Lhote, 1976, n° 1589-1590) poursuit une girafe dans un but facile à imaginer.

Les ressources de la girafe

De tout temps, l'homme a recherché la girafe car elle présentait une masse considérable de ressources. Capturée vivante, elle pouvait lui fournir du lait fort apprécié. La viande rappellant celle du bœuf est excellente ; débitée en lanières pour être séchée, elle était ensuite vendue aux caravaniers et était quelquefois troquée contre du mil. La peau, très estimée des Touaregs, leur fournissait des cordes pour puiser l'eau et de solides semelles pour les sandales dont le prix était

le double ou le triple de celles en peau de bœuf. Occasionnellement, certains boucliers touaregs ont été tirés de la peau de girafe.

Ceci explique que la capture de cet animal, soit apparue dès le Néolithique, sous diverses formes.

L'apprivoisement

Les fréquentes représentations rupestres de girafes tenues par des longes fixées sur le museau, accrochées à des piquets, ou retenues par un lien (comme dans le djebel Uweinat et le Tassili-n-Rerhoh, Gauthier, 1996, p. 101, 119 et fig. 106) attestent des tentatives d'apprivoisement. Dans une gravure préhistorique d'Arkana (Djado, Niger, Gauthier, 1996, p. 101), une girafe porte une entrave placée diagonalement, sur toute la longueur de la partie inférieure de la patte antérieure droite qui est liée à la postérieure gauche, ce qui l'empêchait de se déplacer par petits sauts ; ceci montre bien que les hommes préhistoriques n'ignoraient pas que la girafe marchait l'amble. Dans le Sud marocain, une girafe est immobilisée par une grosse pierre (Wolf, 1993, fig. 112). Dans l'oued Alamasse, Messak, Libye, un homme conduit une girafe récalcitrante (Lutz, 1995, fig. 76). Un autre est juché sur le dos d'une girafe dans un groupe de 3 de ces animaux (oued Djerat, Lhote, 1976, n° 1241-1243).

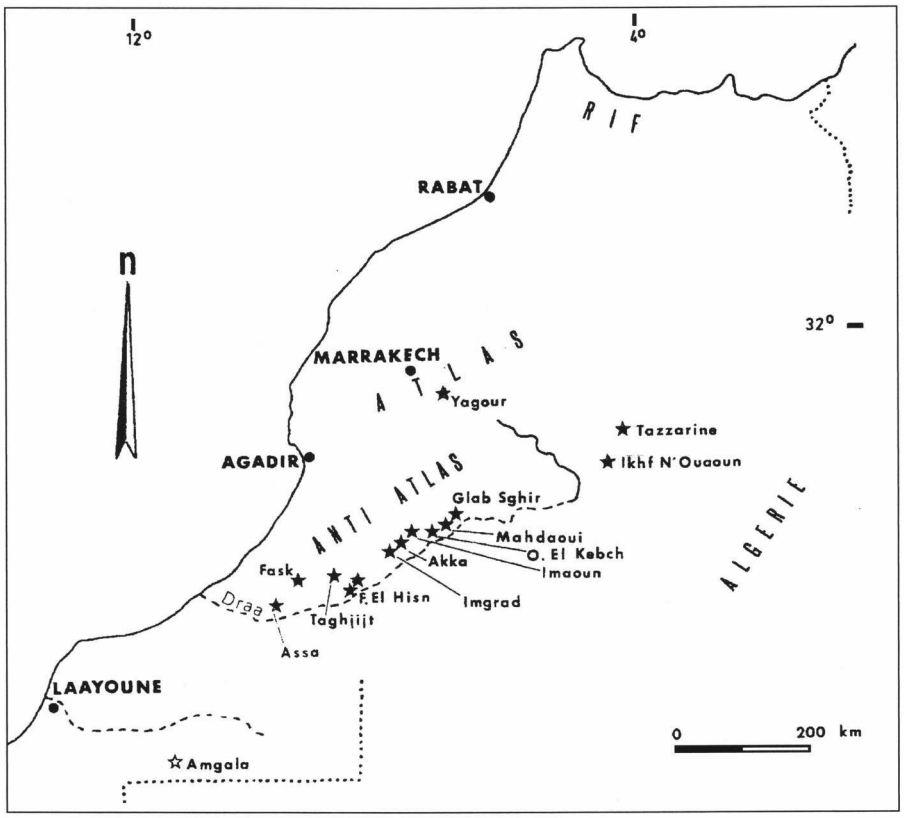

Carte de la répartition des girafes dans l'art rupestre du Maroc (d'après A. Rodrigue).

Le piégeage

D'énormes lacets d'un mètre de diamètre pouvaient être placés dans les arbres et servaient à capturer l'animal. Les pièges* à pointes radiaires de grande taille (54 centimètres de diamètre) sont employés pour la capture de la girafe ; ils sont figurés dans l'art rupestre du Sud Marocain (Wolf, 1998).

La chasse

Mais c'est plutôt la chasse que l'homme pratiqua pour tirer un maximum de profit de la girafe

Durant le Néolithique, on se contentait de la chasse à l'arc. A l'âge des métaux (étage des hommes bitriangulaires à tête en bâtonnet), une girafe protège son girafeau contre l'attaque d'un chien ; le chasseur est encore armé d'un arc (Adjefou, Tassili n-Ajjer, Lhote, 1958, fig. 66).

Toutefois, avec l'apparition du cheval et du chameau, allait se développer la chasse à courre dont la tradition se poursuivit chez les Touaregs. Des relais étaient établis, car la girafe a une course régulière et soutenue et fait des pas énormes qui compensent son manque de rapidité. Si elle devance un cheval de 400 mètres, il est rare qu'il la rattrape. Pourtant, progressivement, la girafe s'épuise, perd du terrain et lorqu'elle est rejointe par les chasseurs, ils la frappent de leur javelot ou continuent de galoper à côté d'elle pour lui couper un jarret d'un grand coup de sabre, ce choc provoquant la chute de l'animal et une fois l'autre jarret coupé, il ne reste plus qu'à l'achever.

C'est à partir du moment où apparurent les fusils à tir rapide qu'une chasse inconsidérée entraîna sa quasi dispaition. Vers 1908-1909, après l'installation de la ligne qui reliait Tombouctou à Niamey, les girafes en allant au fleuve, se prenaient la tête dans les fils, interrompant le service par les dégâts qu'elles provoquaient. Si bien qu'un jour on arma quelques touaregs et c'est ainsi que, d'après un rapport du poste de Gao, 90 girafes furent tuées en l'espace de trois mois.

Evolution de la répartition géographique de la girafe

Durant les temps préhistoriques, la girafe est représentée à toutes les époques, mais elle n'atteint pas vers le Nord l'Atlas saharien en Algérie. Elle a pourtant été identifiée dans l'art rupestre du Sud marocain (Rodrigue, 1993) mais semble absente dans le Sud oranais, à peut être une exception près (Koudiat Abdelhak, dans les monts des Ksours). D'après Huart et Leclant, elle a disparu d'Egypte au IIIe millénaire. Pour les Egyptiens du Moyen et du Nouvel Empire, la girafe est devenu un animal exotique lié à la Nubie, au Kush et au pays de Pount.

Cet animal exclusivement africain n'a été vu pour la première fois par les Romains qu'en 46 av. J.-C. ; elle avait été amenée à Rome d'Alexandrie, pour participer aux jeux offerts par César, à l'occasion de son triomphe *ex Gallia, ex Aegypto, ex Ponto, ex Africa.*

Les girafes sont signalées par différents auteurs grecs et latins en particulier dans le triomphe d'Octave en 29 av. J.-C. ou dans celui de Gordien III dans son triomphe persique. Commode aurait tué une girafe dans les jeux de l'amphithéâtre. En recherchant dans tous les témoignages, en trois siècles, de César à Philippe l'Arabe en 248, les Romains ont pu voir à six reprises environ, des girafes.

A Ghirza, en Tripolitaine, des bas-reliefs d'époque tardive figurent encore cet animal (Gsell, t. I, p. 108)

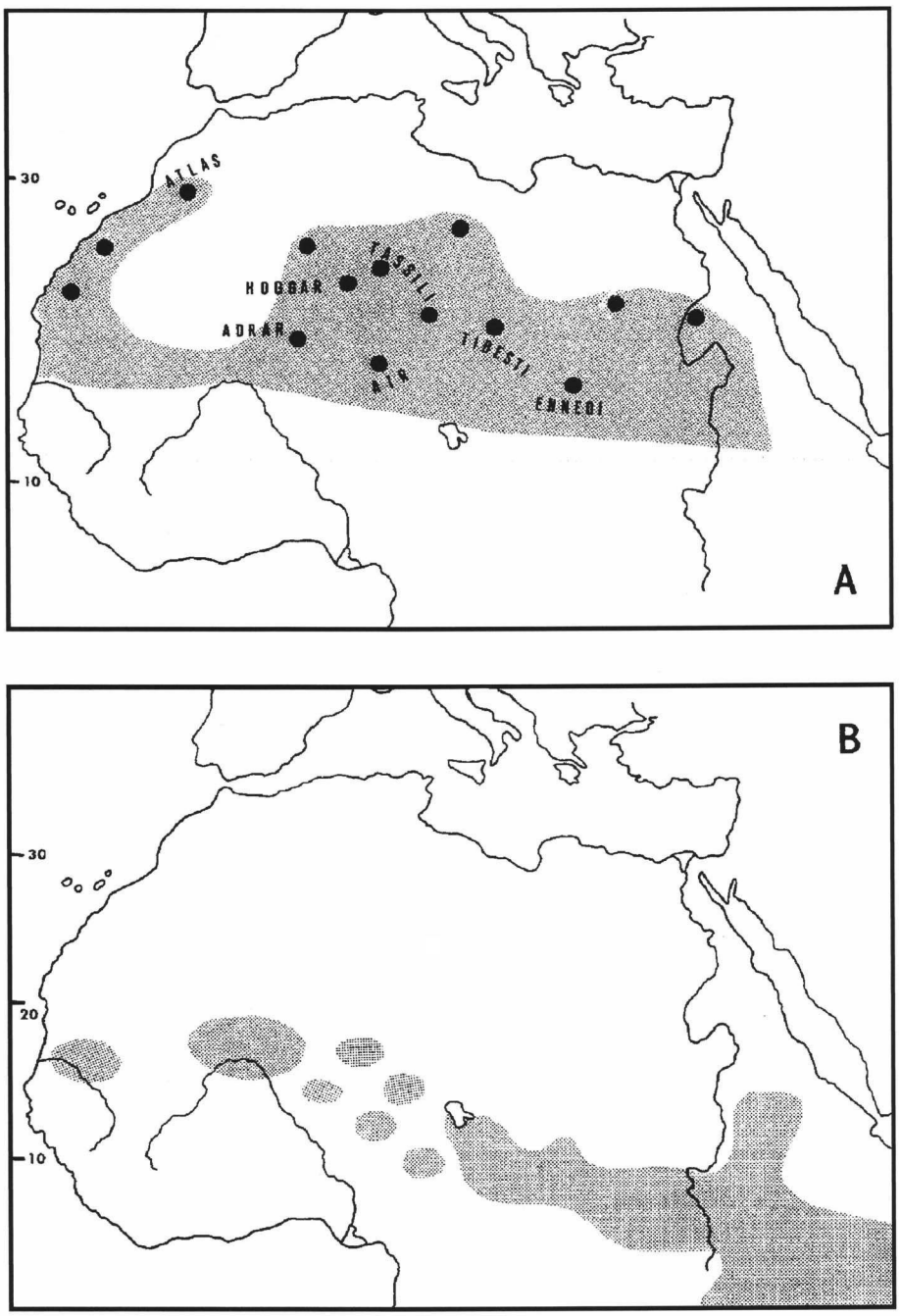

En haut, aire de répartition de la girafe d'après l'art rupestre.
En bas, aire de répartition actuelle de *Giraffa camelopardis* (d'après A. Rodrigue).

L'usage diplomatique de dons de girafes par des royaumes africains aux Empereurs allait perdurer. Nous ne prendrons qu'un exemple : selon le chroniqueur Jean de Biclar, les Maccuritae envoient à la cour de Constantinople une girafe vivante, vers 573 (Desanges, 1962, p. 256). Edrisi signalait au XIe siècle la présence de girafes, dans le sud du Maghreb. A Byzance, de Constantin IX Monomaque à Michel VIII Paléologue, du XIe au XIIIe siècle, la girafe médiévale reste un animal diplomatique et un attribut du pouvoir. Plus tard, les princes musulmans du Caire, comptent des girafes dans leur ménagerie.

Léon l'Africain avait voyagé au cours du XVIe siècle au Soudan à une époque où les girafes étaient encore nombreuses.

Les deux girafes envoyées par Mohammed Ali en 1827-1828, en France au roi Charles X et, en Angleterre, au roi George IV, provenaient du Senaar, au Sud de Khartoum. Rappelons que celle offerte à Charles X buvait 25 litres de lait par jour ce qui nécessita pour assurer son alimentation de la faire accompagner de trois vaches, jusqu'à Paris.

On pourrait jalonner à travers les relations des voyageurs du XIXe siècle, le repli progressif de la girafe dans des régions de plus en plus méridionales. Aujourd'hui, elle se trouve le long de la bande de la steppe du Sahel, au sud du Sahara. Elle est plus abondante en Afrique orientale au Kenya, en Ethiopie et en Somalie.

BIBLIOGRAPHIE

CORTADE Frère J.-M., *Lexique Français-Touareg. Dialecte de l'Ahaggar.* Trav. du CRAPE, Paris, AMG, 1967.

DEKEYZER P. L., *Les mammifères de l'Afrique noire française*, IFAN, Initiations africaines, I, Dakar, 1955.

DESANGES J., Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'ouest du Nil, Université de Dakar, 1962.

DESMOND MORRIS, *Les animaux révélés*, Calman Lévy, 1990, trad. Edith OCHS.

EDRISI, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. DOZY R. et GEJE M. J. de, Leiden, Brill, 1968.

FOUCAULD Père Ch. de, *Dictionnaire touareg-Français. Dialecte de l'Ahaggar*, Imprimerie Nationale de France, 1951.

GATIER P. L., "Des girafes pour l'Empereur", *Topoï*, 6/2, 1996, p. 903-937.

GAUTHIER Y. et Ch., MOREL A., TILLET Th., *L'art du Sahara, Archives des Sables*, Paris, Seuil, 1996.

GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord.* t. I, p. 107, 108, 258, 492.

JEAN-LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, nouvelle édition traduite de l'Italien par EPAULARD A., Paris, 1956.

LA FAUNE, t. II, *L'Afrique*, Grange Batelière, Paris, 1971.

LECLANT J. et HUARD P., *La culture des chasseurs du Nil et du Sahara*, 2 t., Alger, 1980, p. 26-27 et 380-387.

LHOTE H., *La chasse chez les Touaregs*, Paris, Amiot Dumont, 1951.

LHOTE H. *A la découverte des fresques du Tassili*, Paris, Arthaud, 1958.

LHOTE H., *Les gravures du Sud-Oranais*, Mém. XVI du CRAPE, Paris, AMG, 1970.

LHOTE H., *Les gravures du Nord-Ouest de l'Aïr*, Paris, AMG, 1972.

LHOTE H., *Les gravures rupestres de l'oued Djerat (Tassili-n-Ajjer)*, Mém. XXV du CRAPE, Paris, AMG, t. II, 1976.

LUTZ R. et G., *The Secret of the desert. The rock art of Messak Sattafet and Messak Mellet, Libya*, Innsbruckn Golf Verlag, 1995.

MONTEIL V. *Contribution à l'étude de la faune du Sahara occidental*, Institut des Hautes Etudes marocaines, IX, Paris, Larose, 1951.

RODRIGUE A., "La girafe dans l'art rupestre du Maroc". *Bull. Soc. d'Hist. nat. Toulouse*, 1993, n° 129, p. 107-112

VAUFREY R., *Préhistoire de l'Afrique, t. I, Maghreb*, Publ. de l'Institut des hautes études de Tunis, vol IV, 1955, p. 384-385

WOLF R., "Pièges gravés du Sud-marocain", *PAM*, 7, 1998, p. 61-120.

H. CAMPS-FABRER

G53. GIRI (MONT)

Pline l'Ancien cite un Mont Giri à la fin de la longue liste des villes, fleuves et peuplades (*nationes*) dont les images participaient au défilé du triomphe de Cornelius Balbus (V, 37). Pline précise que cette image était précédée d'un écriteau qui affirmait que ce mont produisait des pierres précieuses. On retrouve chez le même auteur une information comparable à propos des gemmes "garamantiques" dits aussi "carthaginois" qui proviendraient des montagnes situées chez les Nasamons. S'agit-il des mêmes gîtes que ceux du Mont Giri ou faut-il les situer dans le pays nasamon ? Si on s'arrête à cette dernière proposition, le Mont Giri serait situé beaucoup trop loin vers l'est, en dehors du théâtre des opérations tel que l'a défini J. Desanges à la suite de l'examen minutieux du triomphe de Cornelius Balbus tel qu'il est décrit par Pline. Or, remarque J. Desanges, la *Noticia* de 484 cite un évêché *Girumontensis* en Maurétanie césarienne qui pourrait bien correspondre aux montagnes productrices de pierres précieuses situées par Strabon en Masaesylie (XVII, 3,11). Le mont Giri (ou Giru) pourrait être l'une de ces montagnes. Poursuivant son enquête, J. Desanges remarque que la *Table de Peutinger* (seg. VIII, 2, 3) figure un mont situé chez les Nasamons qui semble donner naissance à un fleuve portant le nom de Girin.

La recherche de la localisation du Mont Giri est donc des plus complexes. Une information de Ptolémée (IV, 6,4 et 6,12) complique davantage la question : selon le savant alexandrin, le Cynips, fleuve tripolitain, qui lui aussi était censé produire des gemmes, prenait sa source dans les monts Girgir !

Devant l'abondance de données contradictoires, J. Desanges renonça à identifier le Mont Giri. Cette prudence ne fut pas partagée par tout le monde. Dans une étude récente J.-Ph. Lefranc reprend l'analyse de la liste des villes et peuplades vaincues figurant au triomphe de Cornelius Balbus et arrive à situer le Mont Giri qui serait le petit massif d'Hasawnat ou jbal Fezzân (Longitude 14 ° est, latitude 28° nord). Les conditions minéralogiques de ce massif seraient favorables à la constitution des gemmes.

La question de la localisation du Mont Giri est liée étroitement à celle des "émeraudes des Garamantes". Après s'être livré à une patiente analyse des textes anciens et modernes, Th. Monod a mis fin au mythe des émeraudes des Garamantes.

Cette confusion des données, cette difficulté à localiser et à préciser la nature des gemmes de l'Afrique profonde (bien des "émeraudes" recueillies dans le plus grand mystère n'étaient que des amazonites) s'explique par l'importance du radical GR dans la toponymie libyque. Il intervient dans la composition d'oronymes (Monts GIR, GIRI, GIRU, GIRGIR, et peut-être l'actuel Djurdjura*), d'hydronymes (GER, GEIR, GIRIN cf. le Guir* marocain) de noms de villes d'évêchés ou de peuples (Les trois GIRU : Giru montenses, Giru Marcelli et Giru Tarasi, GIRREI, GUIRENSES et peut-être le castellum Gurolense.)

BIBLIOGRAPHIE.

Voir G 54 Girrei.

DESANGES J., "Le triomphe de Cornelius Balbus (19 av. J.-C)", *Revue africaine*, t. CI, 1957, p. 5-43.

Id., *Pline l'Ancien, Histoire naturelle, livre V, 1-46*. Texte établi, traduit et Commenté par J. Desanges.

LHOTE H., "L'expédition de Cornelius Balbus au Sahara", *Revue africaine, t.* XCVIII, 1954, p. 41-83.

LEFRANC J.-Ph. "La Géologie, Pline l'Ancien et l'itinéraire de Cornelius Balbus (20 av. J.-C.) Nouvelles identifications", *Histoire et Archéologie de l'Afrique du Nord, IIIe congr. intern.*, CTHS Montpellier, 1985, (Paris, 1986) p. 303-316.

MONOD Th., "Le mythe de l'émeraude des Garamantes", *Antiquités africaines, t.* 8, 1974, p. 51-66.

E. B.

G54. GIRREI/GIRRHAEI

Ptolémée (IV, 6, 5, éd. C. Müller, p. 743) fait état d'Éthiopiens* Girrei ou Geirei parmi les peuples majeurs de la Libye Intérieure. Ils habitent au sud du fleuve *Geir*. Or, d'après Pline l'Ancien (V, 53), le Nil supérieur a pour nom *Giris*. Par ailleurs, la *Table de Peutinger* (segm. VII, 2 et VIII, I) nomme *Giris* un fleuve saharien qui serait en connexion avec le Nil par un cours souterrain. Quand Claudien, dans son idylle *le Nil* (*Edyl.*, IV, 20-21), mentionne le Girrhaeus, dompteur de fauves, il le fait immédiatement après le Garamante*, dont la *Table de Peutinger* (segm. VII, 4) a inscrit le nom au-dessus du cours du *Giris*. Pour le poète, le Girrhaeus et le Garamante s'abreuvent tous deux au Nil, bien qu'il semble en un autre passage (*Laud. Stil.*, I, 252-253) distinguer le *Gir*, fleuve des Éthiopiens, et le Nil.

On comprend qu'il soit difficile de localiser les Girrei. Le fleuve *Geir* de Ptolémée (IV, 6, 4, p. 739) est supposé couler du mont *Usargala*, où prend source le *Bagradas** (ici sans doute l'oued Meskiana, dans le réseau fluvial de la Medjerda), jusqu'au Fossé garamantique (ouadi el-Agial). Nous sommes là en pleine géographie fantastique. Mais on peut retenir que, parmi les villes riveraines du *Geir*, Ptolémée (IV, 6, 13, p. 752-753) compte Badiath, Iskherei et Roubounē, qui doivent être respectivement *Badias** (Badis), *Vescera* (Biskra*) et *Tubunae* (Tobna). Certes, aucun oued n'a jamais joint ces villes. Du moins avons-nous peut-être ainsi comme l'arc de l'horizon où l'on entrevoyait les Girrei. On évoquera avec prudence la possibilité d'un rapport avec les sombres Rouarha (sing. Rirhi), riverains de l'oued Rirh, dont la vallée, à peu près perpendiculaire à celle de l'oued Djedi*, aboutit comme celle-ci à la dépression des chotts Merouane et Melrhir.

J. DESANGES

Achevé d'imprimer en octobre 1998

Dépôt légal 4e trimestre 1998

Imprimé en France
par l'Imprimerie France Quercy - 46001 Cahors

9 782744 900280

ISBN 2-74490-028-1